1032.d.5

Ph. 1962. b.

J Publ Eur. 225

Hist. Europ.

Lynar.



Wigilius Erichsen pinx. J. Berger sculp. 1793.



ROCHUS FRIEDRICH GRAF zu LYNAR.

geb: d. 16.ten Dec: 1708. gest. d. 13.te Nov. 1781.

Des weiland

Grafen Rochus Friedrich zu Lynar,

Herrn der freyen Standesherrschaft Lübbenau,
Königl. Dänischen Geheimden Conferenzministers,
Statthalters von Oldenburg und Delmenhorst,
Ritters vom Elephanten-Orden
u. s. w.

HINTERLASSENE

STAATSSCHRIFTEN

UND

ANDERE AUFSÄTZE

VERMISCHTEN INHALTS.

ERSTER BAND.

HAMBURG,
bey Benjamin Gottlob Hoffmann.
1793.

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

VORBERICHT.

Nur spät und sparsam werden die lautern Quellen einer zuverlässigen Geschichte neuerer Zeiten geöfnet. Ein Menschenalter vergeht, ehe man die Triebfedern und Ursachen der neuesten Vorfälle nur im Allgemeinen kennen lernt, und glücklich schäzzen wir uns anfangs schon bey der Mittheilung von Nachrichten aus der zweyten und dritten Hand. Wie selten! daſs ein Augenzeuge der Begebenheiten selbst beschreibt, oder aufrichtig und mit allen Nebenumständen erzählen kann und darf, was er sah und erfuhr; mit seinem Tode geht dann gewöhnlich für seine Zeitgenossen und die Nachwelt alles verlohren, wodurch diese von dem wahren Hergange wichtiger Vorfälle eine bestimmte Kenntniſs erhalten könnten. Wie spät gelangt man nicht ge-

wöhnlich zur ersten richtigen Abschrift wichtiger Verträge, selbst dann, wenn sie auch nicht verheimlicht werden sollten, vielmehr ihre sorgfältige und authentische Bekanntmachung Pflicht war. Wie äufserst selten aber kann man vollends aus schriftlichen Verhandlungen der ersten Geschäftsmänner über die wichtigsten Staatsangelegenheiten schöpfen, ohne welche doch eine richtige Beurtheilung derselben, und die genaue Bestimmung des gegenseitigen darauf sich gründenden oder daraus entspringenden Interesse unmöglich ist. Daher ist denn auch diese wichtige Quelle jeder Staatsgeschichte so arm, und die darauf sich gründende Staatskunde in mehrern Stücken so dürftig. Desto gröfser aber ist daher das Verdienst, das sich jeder durch Bereicherung dieser Quellen erwirbt; desto gröfser, je mannigfaltiger der Nutzen für das Ganze, und je seltener die Sorgfalt ist, die darauf verwandt wird.

Mit Recht glaubten deshalb die Besitzer der hinterlassenen Handschriften des im

Jahre 1781 verstorbenen *Grafen Rochus Friedrich zu Lynar* durch die Bekanntmachung des interessantesten Theils derselben nicht nur dem lesenden Publikum überhaupt, sondern auch den Geschichtforschern und wirklichen Staatsmännern insbesondere, einen wichtigen Dienst zu erzeigen. Man entschloſs sich anfangs nur, für die Freunde des Verstorbenen eine Sammlung seiner sämmtlichen gedruckten Schriften zu veranstalten, und dies um so mehr, da manche schon zu dieser Absicht von dem Verfasser selbst in der Handschrift umgearbeitet waren. Bey genauerer Durchsicht aller seiner schriftlichen Aufsätze fand sich aber eine vollständige Sammlung aller während seines Geschäftslebens verfertigten Staatsschriften, aus welchen man nun die wichtigsten, die man ohne irgend jemandes Nachtheil durch den Druck bekannt machen darf, aushob, und mit jenen in einer Sammlung herauszugeben beschloſs. So enthält dieser erste Band insonderheit die Ministerialberichte des Verfassers, als

Königlich Dänischen Gesandten, über die Unterhandlungen seines und des Kaiserlich-Russischen Hofes über den Umtausch der Herzoglich Holsteinischen Lande, wovon der Abdruck hier nach den Originalpapieren mit der gröſsten Sorgfalt, und ohne in Ansehung des Stils (der wohl in etwas vernachlässigt ist, da die Aufsätze nicht zum Druck bestimmt waren, oft in der gröſsten Eile abgefaſst und in die Feder diktirt wurden, welches bey solchen Geschäftsschriften wohl zu übersehen ist) die geringsten Veränderungen vorzunehmen, doch aber mit Weglassung einiger jetzt unbedeutenden Erzählungen von manchen Hof- und andern Neuigkeiten, Gerüchten, Festen, häuslichen Angelegenheiten und dergleichen gemacht ist. Der zweyte Band wird unter andern insonderheit die sämmtlichen Aktenstücke über den Abschluſs der Convention zu Kloster-Zeven im Jahr 1757 enthalten, die nicht nur an sich vollständig vorhanden sind, sondern noch dadurch die gröſste Wichtigkeit erhalten, daſs sich auch

der ganze mit allen dabey interessirten Personen darüber geführte Briefwechsel noch im Original dabey befindet.

Eine weitläuftige Erörterung der Wichtigkeit dieser zum Druck bestimmten und zum Theil schon hierbey befindlichen Aktenstücke würde hier unzweckmäſsig seyn. Statt jener will man lieber die wichtigsten Lebensumstände des verstorbenen Verfassers anführen, die nicht jedem Leser bekannt seyn dürften, und überhaupt auf die Beurtheilung der hier gesammelten Schriften Einfluſs haben.

Der Graf Rochus Friedrich zu Lynar war im Jahre 1708 auf dem Schlosse zu Lübbenau, in der seiner Familie gehörigen Herrschaft gleiches Namens in der Niederlausitz, gebohren. Sein Vater, Graf Friedrich Casimir, starb schon im Jahre 1716; seine Mutter, eine gebohrne Gräfinn von Windisch-Gräz, setzte seine Erziehung eine Zeitlang selbst fort, schickte ihn aber 1724 zu ihren Verwandten nach Köstritz im Vogtlande, dem damaligen Grafen Hein-

rich XXIV. Reuſs, der sich nun des jungen Pflegesohns mit der väterlichsten Sorgfalt annahm, und sich um die Ausbildung seines ausgezeichneten biedern Charakters und seiner christlich-menschenfreundlichen Gesinnungen das gröſste Verdienst erwarb. Am Reuſsischen Hofe machte der junge Graf auch die Bekanntschaft des berühmten Theologen August Herrmann Franke, welcher wahrscheinlich seinen religiösen Grundsätzen die nachmalige Richtung gab, und auf sein Bibelstudium groſsen Einfluſs hatte. Frühzeitig gab er schon Beweise mannigfaltiger vorzüglicher Talente, zu deren Ausbildung der Graf Heinrich ihm seinen Rath und Hofmeister, den gelehrten Herrn von Geusau, zum Führer gab. Dieser begleitete ihn auch, so wie den jungen Grafen Heinrich VI. Reuſs von Köstritz, im Jahre 1726 zur Universität Jena, und 1729 nach Halle. Hier beschäftigte sich der Graf Lynar, auſser dem bürgerlichen Rechte, das er eifrig kultivirte, dem Staasrechte, den historischen und politischen Wissen-

schaften, auch sehr mit gründlichen Religionskenntnissen, so wie mit der lateinischen und griechischen Sprache, worin er sich eine vorzügliche Fertigkeit erwarb; wie seine erklärenden Umschreibungen der Bücher des Neuen Testaments beweisen. Nach geendigten akademischen Studien ging er mit seinem Schwager, dem Präsidenten Grafen zu Putbus, im Jahre 1730 durch Dännemark nach Schweden, um dem dortigen Reichstage 1731 beyzuwohnen, und sich von Staatsgeschäften praktische Kenntnisse zu erwerben. Von dem Tagebuche, welches er auf dieser Reise nach Schweden hielt, befindet sich in diesem ersten Bande seiner hinterlassenen Schriften ein Auszug. Von Schweden aus trat der Graf zu Lynar mit dem Grafen Heinrich VI. Reufs, begleitet von dem Herrn von Geusau, eine gröfsere Reise an, besuchte erst einige Deutsche Höfe, dann Holland, und ging von da durch die östreichischen Niederlande nach Frankreich. Hier machte er vorzüglich mit dem Kardinal *Fleury*

eine genauere Bekanntschaft. Von Frankreich ging er nach England, suchte und gewann den öftern Umgang mit dem Grafen von Chesterfield, und kehrte dann wieder nach Frankreich und von hier durch Lothringen nach Deutschland zurück. Seine vorzügliche Aufmerksamkeit war immer auf die damalige Lage der öffentlichen Angelegenheiten, so wie auf die eigentliche Staatswirthschaft gerichtet, aber dennoch blieb ihm die Erweiterung seiner Menschenkenntnifs, die Litteratur und Kunst nicht minder wichtig. Im Jahre 1733 gingen beyde Grafen nach Kopenhagen. Hier lebte Graf Heinrich XXIV. Reufs im grofsen Ansehn am Dänischen Hofe, brachte seinen ältesten Sohn sowohl, wie den Grafen zu Lynar, in dessen Dienste, und beyde wurden bald darauf von dem damals regierenden Könige Christian VI. zu Kammerherrn ernannt. Des Grafen zu Lynar Absichten waren indefs nicht auf Hofämter, sondern auf Staatsbedienungen gerichtet. Freywillig arbeitete er anfangs in der Deut-

schen Kanzley, sowohl in einheimischen als auswärtigen Staatsgeschäften, und zeichnete sich bald durch außerordentliche Thätigkeit und seine mannigfaltigen Kenntnisse so aus, daß er im Jahre 1734 nach Ostfriesland gesandt ward, um das Witthum der Fürstinn Sophie Karoline, einer Schwester der damaligen Königinn von Dännemark, einrichten zu helfen. Auch an der Einrichtung der Kopenhagener Bank und an den neuen Veranstaltungen zur Beförderung der Handlung und Schiffahrt nahm er vielen Antheil. Im folgenden Jahre vermählte er sich zu Köstritz mit der Gräfinn Reuß von Plauen und ging als Königlich Dänischer außerordentlicher Gesandte nach Stockholm. Der Hauptzweck dieser Sendung war vornehmlich auf eine genaue Vereinigung des Interesse beyder Mächte von Dännemark und Schweden zur größern Sicherheit derselben gegen den Russischen Hof gerichtet, dessen steigende Macht schon damals beyden auf mannigfaltige Art nachtheilig ward. Dabey

sollte insonderheit die Garantie des Schwedischen Hofes für Dännemarks ruhigen Besitz des Herzogthums Schleswig bewirkt werden, welches diesem streitig gemacht werden konnte. Aufserdem suchte er aber noch auf die geheimen Unterhandlungen des Französischen Ministeriums, und dessen Einflufs auf die Schwedischen Angelegenheiten, zum Vortheil seines Hofes zu wirken. Bey den darauf zwischen Hannover und Dännemark ausgebrochenen Zwistigkeiten über das Amt Steinhorst bewirkte der Graf von Seiten des Schwedischen Hofes das Versprechen einiger Hülfstruppen, im Fall es zwischen beyden Mächten zu ernstlichen Thätlichkeiten kommen sollte. Indefs ward dieser Zwist bald hernach gütlich beygelegt, und zwischen England und Dännemark ein Subsidientraktat geschlossen. Ehe der Graf im Jahre 1740 vom Schwedischen Hofe zurückberufen ward, bewirkte er bey diesem noch dessen Einwilligung in die Anerkennung des Holstein-Glückstädtischen Sitz- und Stimmrechtes

unter den alternirenden Häusern, um welche man bisher vergebens nachgesucht hatte.

Bey seiner Zurückkunft von Schweden bekam er vom Könige Christian VI. zum Beweise der Zufriedenheit desselben mit seiner bisher bewiesenen Thätigkeit den Dannebrog-Orden, auch den Orden *de l'union parfaite*, welchen des Königs Gemahlinn gestiftet hatte. Da der Gewohnheit gemäſs jeder Ritter vom Dannebrog den Familienwappen in der Schloſskirche einen Wahlspruch beyfügen muſste, so wählte er dazu die Maxime, welche er während seines ganzen Geschäftlebens immer treu befolgte, nemlich: *Subire ac perferre.* Bald darauf ward der Graf bey dem Obergerichte zu Gottorp angestellt. Im Jahre 1742 erhielt er das Amt Steinburg; kurz hernach aber ernannte ihn der König zum Kanzler und Präsidenten der Regierung des Herzogthums Holstein, und ertheilte ihm auch 1746 den Charakter eines wirklichen Geheimdenraths. Diese letztere Stelle

bekleidete er bis zum Jahre 1749, da er zum auſserordentlichen Gesandten und bevollmächtigten Minister am Kaiserlich Russischen Hofe ernannt ward, um dessen Zutrauen gegen den Dänischen Hof wieder zu gewinnen, da das gute Einverständniſs zwischen beyden dadurch unterbrochen war, daſs das Dänische Ministerium sich neuerlich in genauere Verbindung mit dem Französischen Hofe eingelassen hatte. Ueber die damalige Verwickelung des Interesse Dännemarks giebt die in diesem ersten Bande, Abschnitt VII. abgedruckte Schilderung der Lage der Schwedischen Angelegenheiten gegen das Ende des Jahres 1749 einen bestimmten Aufschluſs. Auſser der sorgfältigsten Instruktion für seinen neuen Gesandtschaftsposten erhielt der Graf durch Mittheilung aller dahin gehörigen Aktenstücke auch eine hinlängliche Kenntniſs von allem, was bisher mit dem Schwedischen und Russischen Hofe über die Herzogthümer Schleswig und Holstein verhandelt war. Nun arbeitete er erst den Haupt-

vergleich zwischen der Krone Dännemark und dem neuen Schwedischen Thronfolger zur Ausgleichung aller bisherigen Königlich Dänischen und Holstein-Gottorpischen Irrungen und Ansprüche, nebst der Tauschakte selbst aus, und verfertigte von beyden Stücken auch eine Französische Uebersezzung, die dem Französischen Hofe mitgetheilt ward. Die über das Tauschgeschäft mit dem Russischen Hofe gepflogenen Unterhandlungen findet man in den Ministerialberichten, die in diesem ersten Theile S. 239 bis 584 abgedruckt sind, umständlich erzählt. Ungeachtet anfangs alles mit diesem Hofe aufs Beste eingeleitet war, und die sicherste Aussicht auf eine völlige glückliche Beendigung der Sache gefaſst werden konnte, so geriethen die Unterhandlungen doch plötzlich in einen Stillstand, der äuſserst befremdend ist, und immer räthselhaft bleiben muſste, wenn der Verfasser nicht selbst das geheime Triebwerk in einem 1778 nach Berlin geschriebenen Briefe entdeckt hätte, von welchem

man deshalb zur nähern Aufklärung der Sache, hier einen wörtlichen Auszug mitzutheilen für nöthig gefunden hat. "Als "mir der Geheimderath, Graf Berkentin, "1750 meinen Rappel nach Petersburg "überschickte, schrieb er mir zugleich, der "König ertheile mir des Grafen Schulin "Ministerstelle, so wie derselbe sie gehabt "habe. Nachher gab man vor, sie wäre "dem Grafen von Bernstorff zuerst ange"tragen worden, weil aber dieser dem Prin"zen von Wallis sein Wort gegeben habe, "sobald dessen Herr Vater gestorben seyn "würde, Minister in Hannover zu werden, "so könne er zu Kopenhagen nicht in das "Ministerium treten. Kurz darauf starb "der Prinz von Wallis, und nun fiel das "Hinderniſs weg. Man eilte indessen, den "Grafen Dehn ins Conseil zu nehmen, weil "der Graf mich durchaus nicht ins "Conseil haben wollte; und da wurde mit "Bernstorffs Beyhülfe, (dessen Stil ich in "den Depeschen genug erkannte, obgleich "Berkentin die Stelle noch verwaltete) die

"Intrigue gespielt, dafs, als ich bey einer "guten Laune den Grofsfürsten dahin ge-"bracht hatte, dafs er gegen eine Summe "von 800,000 Rthl. in die Renunciation "von Schleswig, und in die Austauschung "seines Antheils am Herzogthum Oldenburg "und Delmenhorst wirklich consentirte, "man dieses Projekt, damit ich nicht so "bald fertig würde, und zurückkäme, weit "wegwarf, und erst lange hernach, als der "Grofsfürst sich nicht mehr auf die er-"wähnte Art vergleichen wollte, es geneh-"migte; welcher Spafs der Krone Dänne-"mark nachher unterschiedene Millionen "gekostet hat, u. s. f."

Noch während seines Aufenthalts in St. Petersburg ward der Graf also 1750 von seinem Könige zum Minister des Conseils und Staatssekretair der auswärtigen Angelegenheiteu ernannt, welche Stelle er aber aus den angeführten Ursachen nicht erhielt. Vor seiner Abreise von Petersburg bekam er noch den Charakter eines Geheimden Conferenz-Ministers, bey seiner

Zurückkunft nach Dännemark aber ward er zum Statthalter der Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst (des jetzigen Herzogthums Oldenburg) ernannt; dabey ward ihm zugleich die Statthalterschaft des Herzogthums Holstein angetragen, die er aber ablehnte, um die Zahl seiner Neider und Feinde nicht noch mehr zu vergröfsern.

Als Statthalter von Oldenburg brachte der Graf im Jahre 1757 die berühmte Convention zu Kloster-Zeven zu Stande, worüber der in diesem ersten Theile, S. 585 u. f. abgedruckte Brief schon einige Aufklärung giebt. Bald hernach erhielt er auch den Dänischen Elephantenorden. Kurz vor dem Tode Königs Friedrich V. von Dännemark, der nach einer langwierigen Krankheit 1766 starb, verliefs er aber die Dänischen Dienste, und zog auf seine Standesherrschaft Lübbenau, die ihm nach dem Tode seines ältesten Bruders, Grafen Moritz Carl zu Lynar, 1766 erblich zufiel. Hier verlebte er die Jahre seines hohen Alters unter den friedlichen häuslichen und man-

cherley litterarischen Beschäftigungen, welche letztern den gröſsern Theil seiner Muſse ausfüllten. Die letzte Beschäftigung des Grafen bestand in einer gänzlichen Umarbeitung und Verbesserung des sehr undeutlichen und mangelhaften Gesetzbuchs der Markgrafschaft Niederlausitz, worauf er allen seinen Fleiſs verwandte.

Die bey seinen Lebzeiten im Druck herausgekommenen Schriften, auſser verschiedenen in Büschings Magazin für die neue Historie und Geographie abgedruckten Aufsätzen, von welchen mehrere in der gegenwärtigen Sammlung aus der letzten verbesserten Handschrift aufgenommen worden, sind folgende:

1) Seneca von der Gnade, neue deutsche Uebersezzung, 1753.
2) Seneca von der Kürze des Lebens, 1754.
3) Versuch einer Paraphrase des Briefes Pauli an die Hebräer, 1756. 8.
4) Leben des Gräflich Reussischen Raths und Hofmeisters Herrn von Geusau.
5) Der Sonderling. Hannover 1761, worin sich einige satirische Schilderungen verschiedener Däni-

scher Höflinge befinden. Im Jahre 1771 kam eine Französische Uebersetzung davon unter dem Titel *l'homme singulier* heraus.

6) Brief eines Königlich Dänischen Bedienten an einen Staatsminister desselben Hofes, 1762.

7) Sendschreiben an einen in Römischkatholischen Landen sich aufhaltenden Freund. Frankfurt, Halle und Leipzig; ohne Jahrszahl. 8.

8) Erklärende Umschreibung sämmtlicher apostolischen Briefe, Halle 1765, gr. 8.

9) Rede bey der Kurfürstlichen Huldigung in Lübben, 1768, 4.

10) Erklärende Umschreibung des Evangelii Johannis, Halle, 1770, 8.

11) Versuch einiger geistlichen Lieder, 1772, 8.

12) Rede des Herrn Superintendenten R., gehalten bey der Ordination des Herrn K. im Jahr 1779. Berlin 1780.

13) Erklärende Umschreibung der vier Evangelisten, Halle, 1775, gr. 8.

14) Erklärende Umschreibung der sämmtlichen apostolischen Briefe. Neue Auflage.

Inhaltsverzeichniſs des ersten Bandes.

I. Aus einem schwedischen Reisejournale. Reise des Verfassers nach Schweden im Jahre 1730, und Aufenthalt zu Stockholm bis 1731. Charakterschilderung einiger auf dem damals gehaltenen schwedischen Reichstage gegenwärtigen Personen. Verschiedene Nachrichten aus dem Leben Königs Carls XII., Königs Friedrichs aus dem Hause Hessen, der Königinn Ulrike Eleonore, u. s. f., so wie mehrerer merkwürdiger schwedischen Groſsen ihrer Zeit, nebst einigen Anekdoten vom Kaiser Peter I. von Ruſsland. . . Seite 1—54

II. Wahrhafte und freimüthige Beschreibung des Zustandes von Europa im 1737. Jahre, entworfen am Ende dieses Jahres. . . S. 55—69

III. Réflexions sur la situation des affaires de la Suéde avant la diète de 1738, redigées au mois de Janvier 1738. S. 71—94

IV. Relation de ce qui s'est passé en Suéde à la diète de 1738—39. S. 95—210

Diesen Aufsatz muſste der Verfasser dem hochseligen Könige von Schweden, Gustav III., im Jahre 1780 bey seinem damaligen Aufenthalte in Deutschland auf dessen Verlangen in der Handschrift, nach welcher er auch hier abgedruckt ist, mittheilen.

V. Réflexions sur la situation présente des affaires en Europe au mois de Juillet 1741. S. 211—238

VI. Ministerialberichte von den Unterhandlungen zwischen dem Königlich Dänischen und Kaiserlich Russischen Hofe über den Umtausch der Herzoglich Holsteinischen Lande in den Jahren 1750 und 51, nebst merkwürdigen Nachrichten von dem Hofe der Russischen Kaiserin Elisabeth, des Grofsfürsten u. s. f., von dem Minister Bestuschef u. a.; in wörtlichen Auszügen aus den eigenen Handschriften des Verfassers. S. 239—584

Lettre à *** concernant la convention de Kloster-Seven. . . . - S. 585—593

VII. Schilderung der Lage der öffentlichen Angelegenheiten des Königreichs Schweden gegen das Ende des Jahrs 1749.

VIII. Leben der Eudoxia, des Russischen Kaisers Peters des Grossen erster Gemahlinn.

I.

Aus einem schwedischen Reisejournale.

Sie begehren von mir das Reisejournal, so ich vor vielen Jahren auf einer Reise nach Schweden geführet. Weil aber gar zu viel unerhebliches darinn vorkommt, so theile ich Ihnen nur einen kurzen Auszug davon mit, in welchem ich ein und anderes berichtiget, verschiedenes auch, so sich seitdem zugetragen, mit eingerücket habe.

Ich reisete im December 1730 von Berlin nach Stralsund, wo der Reichsrath, Graf Meyerfeld, als Generalgouverneur von Pommern, sich befand. Er hatte die dritte Gemahlinn, eine geborne Barnekow, und als er zu dieser letzten Ehe schritt, bereits gewisse Jahre erreichet; König Carl der Zwölfte aber sahe es

in solchen Fällen mehrentheils ungern, wenn seine Generale nicht ledig blieben. Ohne es weiter zu hindern, gab er diesesmal seine Misbilligung auf eine besondere Art zu erkennen. Er befand sich zu derselben Zeit in Schonen, und hielt den Grafen Meyerfeld, welcher zu Vollziehung seiner Heirath nach Stockholm reisen wollte, von einem Tage zum andern auf, unter dem Vorwande, daſs er ihm Briefe an seine Schwester, die Prinzessinn Ulrica Eleonora, mitgeben wollte; an deren Statt er, nach langem Warten, ein Papier erhielt, worauf der König einen mit Hörnern gezierten Kopf gekritzelt hatte, welches er ihm lächelnd zustellte, und dazu sagte: dieses wäre seine Abfertigung. Es hat indessen die königliche Prophezeyhung sich nicht bestätiget, indem die Gräfinn Meyerfeld, ob sie gleich, als sie sich vermählte, noch sehr jung war, dennoch jederzeit den Ruhm einer sehr tugendhaften Dame behauptet hat, und erst vor kurzem gestorben ist. — Als ich bey dem alten Feldmarschall Dücker speisete, so behauptete derselbe über Tische, der König wäre ganz gewiſs von seinen eigenen Leuten getödtet worden; und führte zum Beweise an,

dafs, da die Kugel durch beyde Schläfe gegangen, die Öffnung der Wunde, an der Seite nach der Festung zu, kleiner gewesen, als die nach dem Lager zu; in derselben Nacht auch fast gar nicht aus der Festung geschossen worden. Ich habe, als ich nach Stockholm kam, die Kleidung, so der König damals angehabt hat, und welche dort in dem Zeughause aufbewahret wird, sehr genau untersuchet, und gefunden; dafs der Hut unterwärts an der rechten Seite, mit der er nach der Festung zu gekehret gewesen, von dem Schusse etwas zerrissen, an der linken Seite aber unverletzt; ferner, dafs der rechte Handschuh inwendig voller Blut, und auch an dem Griff des Degengefäfses Blut zu sehen war. Nach der Zeit habe ich mit dem damaligen Commendanten zu Friedrichshall gesprochen, welcher mich versichert, dafs in der Nacht, da der König sein Leben eingebüfset, nur ein einziger Schufs aus der Festung geschehen, und es damit folgendermafsen zugegangen sey. Den Abend habe man ein kleines Fort, welches ihm unnütze geschienen, verlassen, und die Besatzung und Artillerie herausgezogen. Nach zehn Uhr sey ein Constabler zu ihm ge-

kommen, mit dem Berichte, daſs eine mit Kartätschen geladene Kanone in dem Fort zurückgeblieben, welche aber, da sie schadhaft wäre, abzuführen, sich der Mühe nicht verlohne: da er ihm denn gesagt, er könnte sie stehen lassen, vorher aber abschieſsen.

Da nun solches eben um die Zeit geschehen, da der König geblieben, so ist es sehr wahrscheinlich, daſs eine Kugel aus dieser alten untauglichen Kanone dem so oft in Gefahr gesetzten Leben dieses Herrn ein Ende gemacht. Vermuthlich hat derselbe, ehe er niedergesunken, mittelst einer schnellen mechanischen Bewegung mit der rechten Hand nach dem Orte, wo der Schuſs hinein gegangen, und darauf sofort nach dem Degen gegriffen, und auf diese Art den Handschuh und das Degengefäſs blutig gemacht. Ob das Loch auf der rechten Seite wirklich gröſser gewesen, als auf der linken, und ob ein Kartätschenschuſs beym Ausgange allezeit eine weitere Öffnung mache, das kann ich nicht entscheiden. Für den Obristen Siquer aber, der als Generaladjutant damals in den Trancheen gewesen, und dem man Schuld gegeben, daſs er den König ums Leben ge-

bracht, wollte ich wohl gut sagen. Ich habe ihn als einen sehr rechtschaffenen Mann gekannt, und weifs, dafs er den König ganz besonders geliebt hat; auch hat er sich diese Nachrede so zu Gemüthe gezogen, dafs er einige Monathe ganz verrückt gewesen, und, da er in der Raserey immer von dem todtgeschossenen Könige geredet, dadurch bey Leichtgläubigen den Verdacht gegen sich bestärket hat.

Gewisser Ursachen wegen ging ich nicht mit der Postjacht nach Ystädt, sondern nahm meinen Weg zu Lande über Dännemark. Zu Odensee in Fühnen war kurz vorher der König Friedrich der Vierte gestorben, den man als einen klugen Hauswirth rühmte, indem derselbe, ob er gleich langwierige Kriege geführet, und während seiner Regierung nicht nur die Pest gewüthet, sondern auch eine Feuersbrunst die Stadt Copenhagen verwüstet, dennoch die Finanzen in gutem Stande hinterliefs. Seine zwote Gemahlinn, eine geborne Gräfinn Reventlow, war vorher unter dem Namen einer Herzoginn von Schlefswig seine Buhlerinn gewesen, wenige Tage aber nach dem Tode der Königinn Louise, aus dem Hause Mecklenburg-

Güstrow, mit ihm ordentlich vermählet, auch von allen europäischen Mächten als Königinn erkannt worden. Gleichwohl liefs man dieselbe, sobald der König die Augen geschlossen, aus dem Kirchengebete, und nöthigte sie, sich nach Jütland zu begeben, wo sie unter dem Namen der Königinn Anne Sophie ihre noch übrige Lebenszeit, bey einer ganz kleinen Hofhaltung, zugebracht hat. Als sie starb, ward sie zwar in der Kirche zu Rothschild beygesetzt, aber nicht nach dem Chore zu, wo die königlichen Begräbnisse sich befinden: sondern ihr Sarg, und an beyden Seiten die Särge ihrer noch vor dem Könige verstorbenen Kinder stunden, als ich einige Jahre hernach wieder da durchreisete, unweit des Einganges der Kirche, über der Erde, in einer Art von Kapelle, wo die von Trolle ihr Erbbegräbnifs haben; und da diese Familie einen Teufel im Wappen führet, so erblickte man dessen fürchterliche Gestalt in der durchbrochenen grofsen eisernen Thüre vor dieser Kapelle, welches nicht anders aussahe, als wenn die drey Särge, welche man durch das Gitterwerk erblickte, vom Teufel bewahret würden. Man erzählte mir, dafs an der

unfreundlichen Begegnung Königs Christian des Sechsten gegen seine Stiefmutter der Oberkammerherr von Plessen Schuld wäre, welcher die Königinn Anne Sophie nicht anders, als das gekrönte Laster nannte, und ob ihm gleich der sterbende König, in der Absicht, daſs er seiner Gemahlinn nicht abhold seyn möchte, noch den Elephantenorden selbst umgehänget hat, dennoch der erste gewesen ist, welcher sich gegen sie erkläret. Dieser Mann, dem Herr Cramer in dem nordischen Aufseher eine Lobrede geschrieben hat, galt damals an dem dänischen Hofe alles, ob er sich gleich nicht länger, als etwa drey Jahre in Gnaden erhielt. Vorher war er Oberkämmerer bey dem Prinzen Carl, einem Bruder König Friedrichs des Vierten, der mit seiner Schwester Sophie Hedwig eine gemeinschaftliche Hofhaltung hatte, und etliche Jahre vor ihr verstarb. Sie war eine würdige Prinzessinn, wie man aber versicherte, heimlich mit vorgedachtem Oberkammerherrn verheirathet.

Nach dem Eintritte des 1731ten Jahres langte ich zu Stockholm an. Bald darauf ward der Reichstag eröffnet, und auf selbigem der erste Reichsrath und Canzleypräsident, Graf Horn,

zum vierten und letztenmale von dem Adel zum Landmarschall erwählet. Der Zug nach der Kirche und von da nach dem Rittersale, da der König im königlichen Mantel, die Krone auf dem Haupte und den Zepter in der Hand, in einem mit sechs Pferden bespannten, von den Trabanten und den Chefs der Garden umgebenen Wagen, imgleichen die Reichsräthe in ihrem rothsammetnen, mit Hermelin ausgeschlagenen langen Habite, jeder in einer besondern Kutsche fuhren, die vier Stände aber, unter denen die Priester und Bauern zum Theil lange Bärte trugen, von ihren Sprechern angeführt wurden, machte ein prächtiges und recht ehrwürdiges Ansehen. Weil ich indessen mein Journal nicht als Staatsmann geführet, und die öffentlichen Geschäfte mich wenig interessiren; so habe ich, ohne Berührung dessen, was sich auf dem Reichstage zugetragen, wie auch vieler andern Dinge, die ein Reisender sonst zu beobachten pflegt, zumal solche, welche aus andern Beschreibungen bereits bekannt sind, mich bloſs auf die Schilderung gewisser Personen, und auf einige Anecdoten, die man mir erzählt hat, eingeschränkt.

Der König Friedrich, aus dem Hause Hessen, war nicht grofs von Person, aber untersetzt, und ein belebter, freundlicher Herr; er hatte das gesellige, ungezwungene Wesen eines artigen Privatmannes, und man sahe es ihm an, dafs er nicht erzogen worden, um König zu seyn, und dafs er in der Jugend gedient hatte. Anno 1694 that er seinen ersten Feldzug, und bey dem Könige William, welcher damals in den Niederlanden commandirte, Adjutantendienste. Er beschrieb diesen Herrn als sehr jähzornig; wie denn, als er einstmals des Morgens, um seinen Rapport abzustatten, ins Hauptquartier gekommen, ihm der Kammerdiener bey der Thüre entgegen gesprungen, der König aber mit dem Stocke hinter demselben her gewesen wäre; jedoch, als er, der Prinz, zurücktreten wollen, sich sogleich wieder gefafst, und lächelnd zu ihm gesagt hätte: »Ich war jetzt eben »ein wenig mit Domestikenaffairen beschäftigt; »was giebt es neues?» König Friedrich pflegte sich Stunden lang mit den Umstehenden zu unterhalten, und alsdann dergleichen alte Geschichten vorzubringen. Einstmals hörte ich, wie er von seinen Blessuren redete. Beym

Schellenberge empfing er eine, vorne in die Brust; sein Adjutant Boyneburg sagte ihm, das Blut liefe am Rücken herab; er merkte, dafs die Kugel durchgegangen wäre, und wartete auf den Augenblick, da ihm die Sinne vergehen und er hinsinken würde; weil sichs aber verzog, so bekam er wieder Muth, ritt zurück und liefs sich verbinden, da sichs denn fand, dafs die Kugel auf eine fast unglaubliche Art ohne tödtliche Verletzung durchgefahren war; indefs hätte er zufälliger Weise doch bald das Leben darüber eingebüfst, indem er der etliche Wochen nachher vorgefallenen Schlacht bey Hochstädt beywohnte, und sich so erhitzte, dafs die nur halb zugeheilte Wunde zu bluten anfing, und er, um mitten im Gefechte keine Zeit zu verlieren, ein Pechpflaster drauf legen liefs, welches nachher, bey der Ablösung, ihm heftige Schmerzen, und, wegen eines dazu geschlagenen Fiebers, die gröfste Gefahr zuzog. In Norwegen ward er ins dicke Bein geschossen, und die Kugel, welche in der Hüfte sitzen blieb, mufste herausgenommen werden; da er denn bey jedem Schnitte dem Wundarzt ins Gesicht schlug, und weil dieser auf solche Art nicht

arbeiten, der Patient aber diese mechanische Bewegung nicht unterlassen konnte, so ward ein Grenadier geholt, welcher sich für etliche Ducaten so lange schlagen liefs, bis die Operation vorbey war. Überhaupt redete der König gern von seinen ehemaligen Feldzügen, ob zwar, seines im Kriege erlangten Ruhmes ohnerachtet, von sich selbst mit vieler Bescheidenheit, und sagte, als ein gewisser Geistlicher, bey einer feyerlichen Gelegenheit, in seiner Rede der vielen von Ihro Majestät erfochtenen Siege erwähnte: »Der gute Mann weifs vermuthlich »nicht, dafs ich nur zweymal allein commandi»ret, und beydemale Schläge bekommen habe.« Er liebte die Jagd, und schofs vortrefflich; die Jäger aber hatten dabey zum öftern keine gute Zeit, eben so wenig als die Ärzte, wenn er nicht wohl war und Anfälle vom Steine hatte; daher der alte Baron Höpken sich einmal gegen ihn vernehmen liefs: wenn er sich etwas wünschen sollte, so wäre es, Ihro Majestät Arzt zu seyn, wenn Sie sich auf der Jagd, und Dero Jäger, wenn Sie sich krank befänden. Die Regierungsgeschäfte waren ihm eben nicht die angenehmsten. Vielleicht trugen dazu die sehr

engen Schranken der königlichen Gewalt etwas bey, indem er, nach der damaligen Verfassung, nicht viel zu sagen hatte, worüber er selbst scherzte, und einer Bittschrift gedachte, die er erhalten, und darauf gestanden: *à son Excellence, Excellence, Excellence, le Roi de Suède;* »der Narr, sagte er, hat mich zur dreyfachen »Excellenz gemacht, und ich bin doch nur eine »doppelte, da ich nicht mehr als zwo Stimmen »im Reichsrathe habe.» Er liebte das Frauenzimmer, und hat, seit der Zeit, da er den Thron bestiegen, zwo bekannte Maitressen gehabt, die Gräfinn Taube, und nach derselben Tode, die Fräulein Horn. Mit der ersten erzeugte er zween Söhne, davon der älteste, unter dem Namen eines Fürsten von Hessenstein, noch am Leben, und gegenwärtiger Generalgouverneur von Pommern ist. Als er 72 Jahr alt war, rührte ihn der Schlag: er erholte sich aber wieder, und erreichte noch das 74ste Jahr seines Alters. Eine geraume Zeit vor seinem Tode ward sein Gedächtniſs schwach, und selten konnte er sich auf einen Namen, oder auch nur auf die Charge einer Person besinnen, sondern hieſs alles Doctor; laſst mir den Doc-

tor kommen, sagte er; und weil niemand wuſste, wen er meynte, so muſste man so lange fragen, bis man es errieth. Einst wollte er unter der gewöhnlichen Benennung Doctor den Oberjägermeister gerufen haben; und da auf denselben niemand fiel, so machte er sich endlich dadurch verständlich, daſs er hinzu setzte: der Doctor von den Hirschen. Er starb Anno 1750.

Die Königinn Ulrica Eleonora war klein von Statur, einfach in ihren Sitten und in ihrer Kleidung. Ob sie gleich dem Gesetze nicht, wie die andern Schweden, unterworfen war, so trug sie doch weder Gold noch Silber. Sie hatte viel Ähnlichkeit mit ihrem Bruder, König Carl dem Zwölften, nicht nur in den Gesichtszügen, sondern auch in ihrem Charakter; denn sie gab nicht leicht nach, und die Richtung, die ihr Sinn einmal genommen hatte, behielt er auch unverändert. Kein Mangel der Erwiederung war vermögend, die Liebe zu ihrem Gemahl, und keine Vorstellung war fähig, die Abneigung gegen ihren Schwestersohn, den Herzog von Holstein, zu vermindern. Der Gesandte des Letztern durfte nie vor ihr erscheinen; auch darin glich sie ihrem Bruder, daſs sie

nicht gern französisch redete. Denn obgleich Carl der Zwölfte diese Sprache konnte, so wollte er sie doch nicht sprechen, sondern nahm lieber seine Zuflucht zum Lateinischen, welches aber freylich nicht ciceronianisch war: daher er, als der König Stanislaus ihn einmal fragte: *Quis est iste praefectus?* zur Antwort gab: *Est pauper ille Colonellus cujus uxor facit fixtum mixtum cum aliis maritibus.* Die Königinn war die jüngste Tochter Carls XI., und die Herzoginn von Holstein, welche vor ihrem Bruder verstarb, war die älteste. Beyde hatten sich, ohne Einwilligung der Stände, an auswärtige Prinzen vermählt, und beyde waren also, da man die norköpingsche Vereinigung wieder hervorsuchte, vermöge derselben, von der Thronfolge ausgeschlossen. Ulrica Eleonora gelangte demnach durch die Wahl dazu, und beförderte solche durch die Willfährigkeit, mit welcher sie der, zu des Reiches gröſstem Nachtheil, eine Zeit her ausgeübten unumschränkten Gewalt feyerlich entsagte. Sie regierte nicht völlig zwey Jahre, und trat die Krone ihrem Gemahl ab, eben nicht, wie es damals hieſs, aus bloſser Zärtlichkeit, sondern weil der Graf

Horn, den sie, wie ihr nach der damaligen Regierungsform frey stand, eines Widerspruchs halber von seinen Ämtern suspendirt hatte, und der ihrem Muthe und ihrer Unbiegsamkeit nicht trauete, es bey den Ständen, und besonders bey dem sogenannten Kriegesbefehle, dahin einzuleiten wufste, dafs sie gewissermafsen durch die Umstände zu diesem Schritte genöthigt wurde.

Nur gedachter Graf Horn war, der Gestalt und dem Geiste nach, ein grofser Mann, welcher in seinen grauen Haaren, die er damals trug, eine recht ansehnliche und ehrwürdige Person vorstellte. Unter dem Könige William diente er als Volontair, und unter Carl dem Zwölften als General, bis ihn letzterer bey der Wahl des Königs Stanislaus zu seinem Ambassadeur in Polen, und nach der Hand zum Reichsrathe und Kanzleypräsidenten machte. Als kurz vor des Königs Tode der Baron Görz nach Stockholm kam, und den Auftrag hatte, in allen Collegiis den Vorsitz zu nehmen; so war Graf Horn der einzige, welcher ihm solchen in der Kanzley verweigerte. Sie geriethen darüber scharf an einander, und Görz sagte zu

ihm: er würde den Kopf verlieren; worauf er ganz kaltsinnig erwiederte: einer von uns beyden gewifs. Bey jenem traf es ein, und es währte kein Jahr, so lag sein Kopf auf dem Blocke. Der damalige deutsche Prediger zu Stockholm, und nachher holsteinsche Generalsuperintendent Conradi bereitete ihn zum Tode; und aus Mitleiden fand sich derselbe bewogen, unter der Vorstellung, dafs der Verurtheilte ein ganz anderer Mensch geworden wäre, um dessen Leben zu bitten. Graf Horn aber gab zur Antwort: ich kenne den Baron von Görz; ist es wahr, dafs er sich bekehrt hat, so mufs man ihn je eher je lieber in den Himmel schicken, denn sonst schlägt er wieder um, und geht seiner Seeligkeit verlustig. Die Abschaffung der Souverainität war lediglich ein Werk dieses Grafen, und er stand in solcher Absicht bey der Nation in dem gröfsten Ansehen, bekleidete auch auf den beyden ersten Reichstägen das wichtige Amt eines Landmarschalls. Da geschahe es, dafs ein Mensch von schlechtem Charakter sich auf dem Ritterhause sehr heftiger und beleidigender Ausdrücke gegen denselben bediente. Die Freunde des Grafen

fen wollten ihn deswegen zum Fenster hinauswerfen; der Graf selbst aber besänftigte sie mit den Worten: »ich freue mich über diesen »Beweis der Freiheit unsers Vaterlandes; denn »ohne dieselbe würde ein solcher Mensch sich »nicht unterstehen, dergleichen Reden zu füh»ren.» Die Stände liefsen eine schöne Gedächtnifsmünze auf ihn schlagen, mit der Überschrift: *Viro immutabili.* Einer seiner Antagonisten, den die Königinn fragte, was diese Worte sagen wollten? antwortete ihr: es hiefse so viel, als ein halsstarriger Finne (denn der Graf Horn war aus Finnland).

Als nach dem Tode des Königs August des Zweiten in Polen sich ein Krieg entspann, und vornehmlich nach Endigung dieses Krieges, war das System des Grafen Horn auf die Erhaltung des Friedens gerichtet, als welchen er, bey einer noch nicht genug befestigten Freyheit, und bey der Ungewifsheit einer künftigen Thronfolge, dem erschöpften Reiche am zuträglichsten hielt. Allein der durch Ehre und Hunger gereizte, und von Frankreich unterstützte junge Adel wollte Krieg haben: und die Gegenparthey des Grafen Horn gewann dadurch ein solches Über-

gewicht, daſs derselbe, zumal er bereits ziemlich hohe Jahre erreicht hatte, auf dem stürmischen Reichstage von 1738 am rathsamsten hielt, abzudanken, und die übrige Zeit seines Lebens auf dem Lande zuzubringen, wo er solches auch wenige Jahre nachher beschloſs.

Derjenige unter den Reichsräthen, welcher neben dem Grafen Horn die auswärtigen Geschäfte zu besorgen hatte, war der Graf Bonde, ein gelassener, aber verständiger und gelehrter Mann, welcher mir unter andern sagte, daſs die in dem bekannten, unter dem Titel: *les Anecdotes de Suède*, herausgekommenen Buche angeführten Umstände von der Anno 1681 erfolgten Reduction der Krongüter ganz genau mit demjenigen übereinkämen, was ihm sein Vater davon erzählt hätte; und ob zwar dieses Buch insgemein dem Esaias Pufendorf, vielleicht aus der Ursache, weil derselbe ein Bedenken über diese Reduction aufgesetzt, zugeschrieben würde, so glaube er doch mit Zuverlässigkeit versichern zu können, daſs solches aus der Feder eines gewissen, damals zu Stockholm anwesenden Legations-Secretairs geflossen, dessen Manuskript etliche dreyſsig Jahre nachher einem Holländi-

schen Buchführer in die Hände gekommen, und von demselben der Presse übergeben worden sey.

Der zweyte im Reichsrathe war der Graf Cronhielm, welcher an dem neuen Gesetzbuche gearbeitet hatte; ein alter abgelebter Mann, der die gute Wirthschaft so weit trieb, dafs er auf dem Todtbette, aus Beysorge, seine Gemahlinn würde für das, was zur Trauer nöthig wäre, zu viel bezahlen, die Kaufleute kommen liefs, selbst alles aufs genaueste behandelte, und alsdann ruhig starb. Beym Votiren im Reichsrathe war er sehr vorsichtig, und fragte immer: ob schon *majora* vorhanden wären? In solchem Falle stimmte er dagegen; denn, sagte er, ist die Sache gut, so geschieht sie ohnedem, und ist sie nicht gut, so habe ich keine Verantwortung.

Unter den Reichsräthen waren verschiedene, welche unter Carl dem Zwölften Kriegesdienste gethan hatten. Z. B. der Graf Lieven, ein kleiner, unansehnlicher, aber sehr vernünftiger Mann, Vater des jetzigen Reichsmarschalls, eben der, welchen der König, als er in der Türkey war, und die Stände wider seinen Willen zusammenkamen, nach Stockholm abfer-

tigte, um ihnen zu sagen, daſs, wenn sie nicht aus einander gingen, er ihnen, um Ordnung zu halten, seinen Stiefel schicken wollte. Imgleichen der Graf Hordt, (die Schweden sprechen es aus: Hohl) ein Vater des jetzigen preuſsischen Generallieutenants, ein lang gewachsener, schöner Mann, der den linken Arm in einer schwarzen Binde trug, zum Kennzeichen, daſs er seinem Könige das Leben gerettet; denn als derselbe bey dem berühmten Kalibalik, oder der Bestürmung des Schwedischen Lagers bey Bender, gefallen war, und ein Türke ihm die Muskete an den Kopf setzte, so stieſs gedachter Graf solche weg, und empfing darüber den Schuſs, der ihn lähmte. Ferner Graf Thuro Bielke, ein Mann von edlem Charakter, der bey gedachtem Kalibalik gleichfalls gegenwärtig gewesen war, und mir von Carls des Zwölften unerschrockener Gelassenheit, mitten in der gröſsten Gefahr, folgende merkwürdige Probe erzählte. Er, Graf Bielke, kömmt zum Könige, und sagt, es sey die höchste Zeit, sich nach dem andern Hause zu begeben, weil das, worin sie waren, und welches lichterloh brannte, in dem Augenblicke einstürzen würde. Ohne darauf

zu antworten, führte ihn der König ans Bette, um zu sehen, was der darunter gekrochene Türke für ein Gesicht mache, aus Angst, er möchte ihm, wie seinen beyden Kameraden, die mit ihm zugleich zum Fenster hinein gestiegen waren, den Degen durch den Leib stoſsen. Die ängstliche Miene muſste zuerst belacht werden, und alsdann erst begab sich der König hinaus, um sich durchzuschlagen. Bey eben dieser Gelegenheit sahe Carl der Zwölfte einen Secretair, Namens Ehrenpreus, der sich mit einem Bratspieſse bewaffnet hatte, und tapfer auf die andringenden Türken losstieſs. Du bist ein braver Kerl, sprach der König, hiermit mache ich dich zum Obristlieutenant. Er blieb aber bey der Feder, und ward in der Folge Senateur.

Der Reichsrath, Graf Gyllenborg, befand sich an der Spitze derer, die dem Grafen Horn zuwider waren, erhielt auch, nach dessen Abdankung, das Präsidium in der Kanzley. Er schien mir ein guter Mann zu seyn, von mittelmäſsigen Talenten. Zu der Zeit, als Carl dem Zwölften einfiel, den Prätendenten in England auf den Thron zu setzen, bekleidete er den Posten eines Schwedischen Gesandten zu

London, und machte sich durch seinen mit dem Baron Görz geführten, aber übel abgelaufenen Briefwechsel bekannt. Er hatte in England geheyrathet, eine so eifrige Jacobitinn, dafs, als König Georg I gestorben war, sie in vollem Putze, wie an einem Gallatage, in der Kapelle des Englischen Gesandten erschien, von demselben aber höflich gebeten wurde, sich seines Gottesdienstes fürs künftige zu enthalten.

Einer der Vornehmsten von der Parthey des Grafen Gyllenborg war der Baron Höpken, Präsident des Commerzcollegiums, ein alter schlauer Mann, welcher vorher das Staats-Secretariat verwaltet hatte, und da er einst in einer kitzlichen Sache einem gewissen fremden Minister auf dessen übergebenes *pro Memoria* die Antwort zugestellet, dieser aber sich gegen ihn beschwerte, dafs er solche nicht verstände, ob er gleich drey Tage darüber studirt hätte, zu ihm sagte: er verwundere sich darüber gar nicht, weil er seines Orts acht Tage darüber studirt hätte, die Antwort so einzurichten, dafs er sie nicht verstehen sollte. Sein Sohn, der Graf Andreas Höpken, lebt noch, ist Reichsrath, auch einige Zeit Kanzleypräsident gewesen, und unstreitig eines der

gröfsten Genies in Schweden. Der General Grothusen, ein Liebling Carls des Zwölften, führte, als dieser in Bender war, die Kasse desselben, und als er beym Schlusse des Jahres mit etlichen tausend Thalern im Rückstande blieb, so verschrieb er solche für Dinte und Papier, und sagte dem Könige: er habe nichts veruntreuet, sey aber zum Rechnungsführen nicht aufgelegt, und bitte Ihro Majestät, solches jemand anderm zu übertragen. Der Baron Höpken bekam also die Kasse, und verwaltete solche mit der äufsersten Genauigkeit. Nach Ablauf des Jahres sieht der König einen grofsen Karren ankommen, und erfährt, dafs solches die Beläge zu der von dem Baron Höpken abzulegenden Rechnung wären. »Das soll ich alles nachsehen? sprach er; nein, das ist mir zu weitläuftig; Grothusen machts kürzer, der verrechnet gleich etliche tausend Thaler für Dinte und Papier; er soll die Kasse wieder führen, er mag wollen oder nicht.»

Zu meiner Zeit war der Baron Cederkreuz Staatssecretair in der Kanzley, welcher nachher auch Reichsrath geworden, und bald nach dem Nystädtischen Frieden Gesandter in Rufsland

gewesen war; ein sehr grofser dicker Mann, dem Peter der Erste einmal sehr stark zutrank, ohne dafs er davon berauscht wurde; worüber jener, um anzuzeigen, dafs Cedercreuz mehr vertragen könne als er, sich auf sein gebrochenes Deutsch folgendermafsen ausdrückte: »Ich »mit ihm nicht trinken, ich Anker, er Oxhoft.» Ich reiste auch nach Upsal, konnte mich aber nicht lange genug aufhalten, um mit den dortigen Gelehrten nähere Bekanntschaft zu machen; doch sah ich die Bibliothek, und in selbiger den berühmten *Codicem Argenteum*, oder des *Ulphilas* Fragmente, davon Erich Benzelius nach der Hand eine schöne Ausgabe geliefert hat. Dieser Benzelius ist als Erzbischof von Upsal gestorben; zu meiner Zeit war er Bischof einer Provinz, und damals auf dem Reichstage gegenwärtig; ein gelehrter, feiner und belebter Mann, der gut französisch sprach, und mehr zu weltlichen Händeln, als zum Apostolate aufgelegt zu seyn schien.

Was den äufsern Gottesdienst betrifft, so bemerkte ich, dafs solcher in Schweden mit vieler Sorgfalt und Andacht abgewartet wurde. Alle Nachmittage ward in der Königinn Vorge-

mach Betstunde gehalten, ein paar Lieder gesungen, und von einem Hofprediger ein Gebet verrichtet. Eben dieses geschahe auch bei dem ersten Minister, Grafen Horn, zu der gesetzten Abendstunde, es mochte die Gesellschaft noch so zahlreich, und selbst die fremden Gesandten zugegen seyn. Der Graf selbst kniete bei dem Gebete nieder, und wer nicht indessen in das Nebenzimmer gieng, der kniete mit.

Wenn ich die schwedische Nation überhaupt betrachte, so schien mir in selbiger noch immer der vormalige kriegerische Ton von Carl dem Zwölften zu herrschen; sehr viele Generale und Offiziere, die unter ihm gedient hatten, waren noch am Leben, und kleideten sich wie er. Die jungen Leute brannten vor Begierde, sich im Kriege hervorzuthun. Die Freiheit war ihnen etwas Ungewohntes, und artete zum öftern in Zügellosigkeit aus; das Reich war durch innere Spaltungen getheilt und geschwächt; des Adels war eine gar zu groſse Menge, die mehresten davon dürftig, und daher geneigt, Geld zu nehmen, welches den Einfluſs der fremden Mächte erleichterte; und da bald die eine, bald die andere Parthei auf den Reichs-

tagen die Oberhand hatte, folglich kein festes System Statt finden konnte, häufiges Misvergnügen aber dabei unvermeidlich war, so sahen vernünftige Leute schon damals vorher, dafs es einem Könige, der Muth und Verstand hätte, künftig nicht schwer fallen würde, bei einer günstigen Gelegenheit die eingeschränkte königliche Gewalt zu erweitern, und die eingeführte republikanische Regierungsform wieder abzuändern.

Während meines Aufenthalts in Schweden hatte ich auch Gelegenheit, einer Bärenjagd mit beizuwohnen, wobei der König selbst zugegen war. Drei dieser Thiere, nämlich ein grofser und zwei mittelmäfsige Bären wurden erlegt, und niemand durfte eher schiefsen, als bis der König geschossen hatte. Es war ein sogenanntes eingestelltes Jagen, welches unweit Westeros gehalten ward, und nach dessen Endigung der König nebst seinem Gefolge sich zu Pferde nach benannter Stadt begab, und daselbst zu Mittage speisete. Der dortige Bischof, als ein Liebhaber der Jagd, ritt auch mit, und sein Küster hinter ihm her, mit einem Sacke, worin ein lebendig gefangener Hase steckte; dieser

hatte, als wir auf dem Wege waren, irgendwo ein Loch gefunden, und war herausgesprungen; mit einemmale erhob sich ein Geschrei, und als man sich umsahe, erblickte man den Ausreifser, und den Bischof nebst dem Küster im vollen Laufe hinter ihm her, welches sehr lustig aussahe, und worüber der König herzlich lachte.

Unter den vielen Bekanntschaften, die ich in Schweden gemacht hatte, war auch ein verständiger Mann, welcher mit Peter dem Ersten öftern Umgang gepflogen hatte, und von demselben allerlei zu erzählen wufste. Ich vermuthe zwar, dafs vieles davon schon bekannt, vielleicht auch anderswo gedruckt ist; indessen will ich doch Verschiedenes, was ich in meinem Journale aufgezeichnet finde, hier hersetzen.

Peter der Erste hegte beständig einen heimlichen Unwillen gegen den König von England, Georg den Ersten, und konnte es demselben nicht vergessen, dafs ihm, seiner Meinung nach, zu Hannover bei der Durchreise nicht Ehre genug war bewiesen worden; daher er auch nachher in die zum Vortheile des Prätendenten geschmiedeten Anschläge gewissermafsen mit eintrat.

Sein Volk suchte er zwar umzubilden; allein sie sollten blofs handgerecht und keine Raisonneurs werden; daher er auch den akademischen Unterricht fast nur auf die Mathematik eingeschränkt hatte, dagegen keine solche Wissenschaften gelehrt haben wollte, wodurch der im Kriege so nützliche blinde Gehorsam hätte geshwächt werden können; wie er denn auch, um das Volk religiös zu erhalten, ohne es in der Anhänglichkeit an die Geistlichen zu stärken, bald den Popen die Hand küfste, bald sie wieder lächerlich zu machen suchte.

Er gieng schlecht gekleidet, und seine Hofhaltung kostete ihm sehr wenig. Anstatt der Kammerjunker und Pagen hielt er ein Dutzend junge Edelleute auf den Fufs der Denschicks, welche meines Wissens noch jetzo in Rufsland gewöhnlich sind, da nämlich ein jeder Offizier nach seinem Range mehr oder weniger solcher Denschicks hat, welche die Krone bezahlt, und er zu seiner Bedienung braucht; welches Peter der Erste in der Absicht eingeführt hatte, damit die Russen bei den fremden Offizieren auf diese Art gebildet werden möchten. Wenn er des Morgens in die Collegia fuhr, und hinauf

gieng, so blieb sein Denschick unterdessen unten beim Schlitten. Einem derselben (welches der nachherige Feldmarschall Butturlin war) kam bisweilen die Lust an, von dem Frühstücke, welches der Kaiser bei sich zu führen pflegte, etwas zu genieſsen. Dieser aber bemerkte, daſs von dem Schinken immer etwas abgeschnitten war; er machte sich also ein Merkzeichen, und entdeckte dadurch die Mauserei, welche der lüsterne Denschick auch nicht läugnen konnte, und dafür des Kaisers schwere Hand zu fühlen bekam.

In Belohnung der Verdienste war er freigebig, dagegen scharf in Bestrafung der Verbrechen. Ich weiſs wohl, sagte er mehrmals, daſs Auswärtige mich für grausam und barbarisch halten. Aber ich kann nach den jetzigen Umständen mich nicht anders verhalten. Wenn die Nation gesitteter, und ihre Denkungsart gebessert seyn wird, alsdenn wird es keiner solchen Strenge mehr bedürfen.

Gegen niemanden hat er mehr Nachsicht gebraucht, als gegen den Fürsten Menschikof, welchen er aus dem Staube erhob, und zu den wichtigsten Geschäften brauchte, ob er gleich

weder lesen noch schreiben gelernt hatte. Er betraf denselben vielfältig auf krummen Wegen, und hatte ihm solches schon oft verwiesen, besonders auch das Geldnehmen aufs schärfste verboten. Als er sich nun dessen wieder einmal schuldig gemacht hatte, so fuhr der Kaiser des Morgens im Schlitten zu ihm, und fand ihn im Bette. Hier hielt er demselben alle seine groben Vergehungen vor, mit dem Zusatze, wie er den Tod zehnmal verdient hätte, aus besonderer Gnade aber für diesesmal noch mit einer kleinen Privatstrafe davon kommen sollte, nahm darauf seinen Dobihn, (einen dicken Stock) prügelte damit den Liebling recht derb durch, und begab sich darauf weg. Unterweges begegnen ihm Apraxin, Schaffirof, Golofkin und andere Große, die auf die Frage, wo sie hin wollten? zur Antwort gaben: es wäre heute des Fürsten Menschikofs Namensfest, und sie gedächten, ihren Glückwunsch bei ihm abzulegen. »Gut,« sprach der Kaiser, »ich will mit Euch, und ein »wenig voraus fahren; folgt Ihr nur sachte nach.« Menschikofs Kammerdiener, welcher den Kaiser zurück kommen siehet, kündigt solches voller Schrecken seinem Herrn an, der nicht anders

glaubt, als dafs zu der bereits erlittenen Züchtigung annoch ein Nachtrag erfolgen werde; allein Peter der Erste erschien mit einem freundlichen Gesichte, gratulirte zum Namenstage, bat sich nebst den andern, welche nachfolgten, auf den Mittag zu Gaste, und war frölich und guter Dinge, da indessen der mürbe geschlagene Hauswirth kaum die Lenden schleppen konnte.

Eine besondere Geschichte trug sich mit einem Secretair zu. Peter der Erste kommt ins Reichscollegium, und frägt nach einem gewissen Aufsatze. Der Secretair, welcher selbigen in Verwahrung hatte, sucht lange darnach und kann ihn nicht finden; der Kaiser wird ungeduldig, verweist dem Menschen seine strafbare Unordnung, und befiehlt, ein paar Trommelschläger zu holen, um ihm die Podoggen zu geben, steigt inzwischen selbst auf die Leiter, und sucht in den Papierfächern herum; der Secretair aber schleicht sich weg, und hinüber zu der Kaiserinn Katharina, wirft sich derselben mit seiner Schwester, die ihre Kammerjungfer war, zu Füfsen, und bittet um ihre Fürsprache. Unterdessen hatten sich die Trommelschläger eingestellt, und auf Befragen, wen es gelten sollte?

sich

sagt der im Suchen begriffene Kaiser, ohne sich umzusehen: »Dort, den Secretair.» Ein Kopist safs zu seinem Unglücke da und schrieb; diesen packen die Kerls an, schleppen ihn hinaus, werfen ihn nieder, und verrichten, ungeachtet aller seiner Einwendungen, an ihm ihr Amt. Kaum war dieses vorbei, so erschien die Kaiserinn mit ihrer Vorbitte. »Du kömmst zu spät,» sagt der Kaiser, »die Strafe ist schon vollzogen.» »Das ist nicht möglich,» antwortete sie, »der »Mensch ist mir nicht von der Seite gekom- »men.» Der Kaiser versetzt: »Ich habe ihn »gleichwohl draufsen schreien hören.» Darauf kömmt der unschuldig Gestrafte hervor, und erzählt mit kläglicher Stimme, wie es ihm ergangen sey. »Es thut mir leid,» sprach der Kaiser, »allein es ist einmal geschehen; auf ein ander- »mal sollst du es zu gute haben.» Der Fall ereignete sich auch wirklich einige Zeit nachher, da dieser Mensch etwas versahe, und die Podoggen bekommen sollte; er berief sich alsdenn auf das erhaltene Versprechen; der Kaiser erinnerte sich dessen, und sagte: »Nun sind »wir quitt.»

Diejenigen von seinen Bedienten, welche

sich

sich bestechen liefsen, strafte er zwar, gab aber zu, dafs bey Auszahlung der Besoldungen die Kassirer Geschenke nahmen, und rechtfertigte solches durch sein eigenes Beispiel; denn da er bekanntermafsen unter seinen Truppen die verschiedenen Stufen eines Befehlshabers nach einander durchgieng, und den Sold, der ihm nach der aufhabenden Kriegsbedienung zukam, sich gleich andern bezahlen liefs, so schickte er bey dessen Abholung allezeit ein Geschenk für den Zahlmeister mit, welches dieser auch ohne Bedenken annahm.

In der Arbeit war er unermüdet; und ob er gleich sehr öftere Reisen in- und aufserhalb Landes unternahm, so ward dennoch unter seinen Händen unglaublich viel fertig. In Staats-, Kriegs-, Polizey-, Handlungs- und mehr andern Angelegenheiten machte er die Entwürfe alle selbst, und brachte sie zu Papiere. Für seine Gesandten an fremden Höfen, wie auch für die Befehlshaber zu Lande oder zu Wasser, die einen besondern Auftrag hatten, entwarf er die Verhaltungsbefehle mit der genauesten Sorgfalt, und unterhielt mit ihnen mehrentheils einen eigenhändigen Briefwechsel; dagegen konnte er

auch bey Andern keinen Unfleifs leiden; und wenn in den Kollegiis, die er fast täglich besuchte, sich irgend ein Sekretair fand, der oft abwesend oder sonst nachlässig war, so liefs er ihn bisweilen etliche Tage lang an den Arbeitstisch anschliefsen.

Er stand sehr früh auf; und als er den ältern Bestouchef nach England abfertigte, so empfing derselbe seine Instructionen aus der Hand des Kaisers, des Morgens um vier Uhr. Vielfältig wurden die Gesandten auswärtiger Höfe eben so zeitig an ihn bestellt, und da geschahe es, dafs, als einer derselben sich des Morgens gleich nach 5 Uhr einfand, er schon zu spät kam, und der Kaiser sich nach den Schiffswerften begeben hatte, wohin der Gesandte ihm folgen, und, weil er Ihro Majestät oben auf einer Segelstange sitzend fand, sich zur Audienz hinauf ziehen lassen mufste, da er denn in einem Korbe, zwischen Himmel und Erde schwebend, sein Beglaubigungsschreiben übergab.

Dieses ist das Merkwürdigste von dem, was ich in meinem alten Journale gefunden, und des Auszugs nicht ganz unwerth gehalten habe.

II.

Wahrhafte und freymüthige Beschreibung des Zustandes von Europa.

im 1737sten Jahre.

Entworfen am Ende dieses Jahres.

Es haben sich in dem jetzt zu Ende gehenden 1737sten Jahre allerhand merkwürdige Umstände ereignet. Man stand anfänglich in den Gedanken, der Friede zwischen dem *Römischen Kaiser* und *Frankreich*, nebst den übrigen in Krieg verwickelt gewesenen Mächten, werde entweder auf einem Kongreſs, oder wenigstens durch ein von allen Partheyen unterschriebenes Friedensinstrument, seine Vollkommenheit erlangen, und der Friede hierauf förmlich publicirt werden. Allein diese Mode ist viel zu altväterisch; *Frankreich* räumte den Reichsboden, und es wurden

alle Punkte des Friedens zur Wirklichkeit gebracht, ohne daſs etwas weiteres erfolgte, als ein zwischen dem *Kaiser* und *Frankreich* geschlossener Finaltraktat, welcher nicht allein die vorherigen Verabredungen in sich enthält, sondern über dieses noch auf so unzählige alte Traktaten, Konventionen und Garantien sich beziehet, daſs es scheinet, als wenn man bloſs so lange Zeit darauf gewartet, und so viele Postpferde zwischen Wien und Paris darüber müde geritten hätte, um eine solche Miſsgeburt zum Vorscheine zu bringen, die jeden Theil, sobald es die Umstände erfordern, zum Friedensbruche berechtigen könne. Daher es den Seemächten nicht zu verargen ist, wenn sie sich zu der Garantie einer solchen wächsernen Nase nicht verstehen wollen, oder wenigstens verlangt haben, daſs man ihren bisherigen Beschwerden wegen der Handlung in den Österreichischen Niederlanden vorher abhelfliche Maaſse geben, und sich über einen billigen Tarif vereinbaren möge, zu welchem Ende dann ein Kongreſs zu Antwerpen verhängt, kaiserlicher Seits aber durch solche Chikaneurs beschickt worden ist, daſs man genug siehet, es sey ihnen kein Ernst, die Sache zu

Stande zu bringen. Mittlerweile hat *Frankreich* das Herzogthum Lothringen in Besitz genommen, und dadurch ein Werk vollführt, woran *Richelieu* und *Mazarin* vergeblich gearbeitet hatten. Dafs der König *Stanislaus* dieser Lande auf seine Lebenszeit geniefst, ist um so viel billiger, da derselbe, durch seine Prätension auf die polnische Krone, die Scheinursache zu dem letztern für Frankreich so vortheilhaft ausgefallenen Kriege, herleihen müssen. Anbey hat der *Grofsherzog von Florenz* nurgedachter Krone den grofsen Gefallen erwiesen, dafs er durch sein fleifsiges Brandtweintrinken, und dadurch zugezogenen baldigen Tod, derselben die ansehnliche Summe Geldes ersparet hat, welche sonst jährlich dem *Herzoge von Lothringen* hätte ausgezahlt werden sollen. Diesem guten Herrn soll bey seinem vermeinten Glücke nicht gar zu wohl zu Muthe seyn. Denn seiner angebohrnen Lande ist er einmal quitt, und aus der Hölle ist keine Erlösung zu hoffen. Das ihm dafür zugefallene *Grofsherzogthum Florenz* gehört ihm nicht länger, als so lange Frankreich es mit dem Kaiser hält. Ziehet dasselbe die Hand ab, so wird die herrschsüchtige *Königinn von*

Spanien es ihrem geliebten Sohne *Don Carlos*, bey der dortigen wenigen Besatzung und übeln Beschaffenheit der Umstände, bald hinwegnehmen helfen. Die übrigen Hoffnungen des *Herzogs von Lothringen* sind noch im weiten Felde, zumal da die Erzherzoginn, seine Gemahlinn, ihn noch zur Zeit mit keinem Prinzen beschenkt hat, die Königinn von Spanien aber noch immer darauf bestehet, daſs die jüngste Erzherzoginn ihre Schwiegertochter werden solle; wie sie denn in die von dem Kardinal *Fleury* ausgesonnene Staatsheyrath mit der Bayerschen Prinzessinn, ihre Einwilligung zu geben, noch zur Zeit auf keine Weise zu bewegen gewesen ist, sondern vielmehr durch die auf die toskanische und parmesanische Allodialverlassenschaft gemachte Prätensionen, den kaiserlichen Hof zu intimidiren, und dadurch ihren Zweck zu erreichen, sich äuſserst bemühet. Überhaupt ist bekannt, wie mehrgedachte *Königinn von Spanien* ungemein erbittert ist, daſs sie von ihren treuen Bundesgenossen so hintergangen und zu einem Frieden genöthiget worden ist, der ihren Gedanken nach ganz anders für sie hätte ausfallen sollen. Der friedliebende Kardinal *Fleury* stehet daher bey

ihr in gar schlechten Gnaden. Hingegen war sie mit dem gewesenen *Garde des sceaux, Mr. Chauvelin*, viel besser zufrieden, dessen vielleicht nicht übel ausgedachter Rath dahin gegangen ist, dafs, weil Frankreich die Armee einmal auf den Beinen habe, und die vornehmsten Kosten schon gemacht wären, man noch eine Kampagne daran wagen, und da der Kaiser ohnedem in den letzten Zügen liege, von der Seemächte Neutralität man aber mehr als zu gewifs versichert wäre, den Frieden nicht anders eingehen solle, als bis der Rhein durchgehends die Gränze zwischen Deutschland und Frankreich würde. Vielleicht mag *Mr. Chauvelin* dabey wohl die geheime Absicht gehabt haben, dafs, wenn sich die Sache ins Weite zöge, und der Kardinal inzwischen verstürbe, (indem alles durch seine Hände gegangen, und kein anderer Mensch wissen könnte, wie die Sachen zusammenhiengen) man ihn nothwendig zum Premier-Minister machen müsse. Allein der alte *Fleury* war anderer Meinung, und der König hielt jenem nicht reinen Mund, sondern sagte seinem ehemaligen und noch gegenwärtigen Präceptor alles wieder, und also mufste *Mr. Chauvelin* darüber

ins Elend wandern. Mehrgedachter Kardinal hat denn auch sein friedliebendes Gemüth darin gezeigt, daſs er die Zwistigkeiten beyzulegen suchte, welche *England* hiebevor zu Machung einiger Diversion, und Beförderung des allgemeinen Friedens zwischen *Spanien* und *Portugal*, angezettelt hatte, dergestalt, daſs dieser Fladenkrieg endlich auch durch einen Vergleich geendigt wurde, und die vor Lissabon bey Jahr und Tag gelegene englische Flotte unter dem Admiral *Norris*, wieder ihren Rückweg nahm, nachdem sie dem Könige vcn *Portugal* ein Ansehnliches gekostet hatte, welches dieser Herr, seiner Inclination nach, wohl lieber zum Besten seiner groſsbärtigen Kapuziner aufgewendet hätte, als bey denen er Tag und Nacht sitzet, und fleiſsig die Horas mit ihnen singet, zuweilen aber auch, wenn ihm der Kopf nicht recht stehet, sie weidlich herumprügelt. Auſser dieser Beschäftigung macht obgedachter Herr sich wenig zu thun, sondern ist zufrieden, wenn seine Minister sich mit dem Papste herumzanken, und inzwischen die Handlung in gutem Flore bleibet, als wobey er der vornehmste Interessent ist, und daher billig den Namen des

reichsten Kaufmanns in Europa verdienet. Dafs übrigens durch französische Vermittelung auch die *korsischen Unruhen* gestillet werden sollten, davon hat man zwar viel geschrieben, aber niemals viel geglaubt. Die ganze Welt hasset den Geldgeiz der *Genueser*, und trägt mit dem armen Duodez-Könige *Theodor* ein gewisses Mitleiden, *Spanien* aber lauert inzwischen darauf, dafs es bey dieser Gelegenheit die Insel *Korsika* auf eine oder die andere Art erhaschen und zu einer Pertinenz von Neapolis und Sicilien machen möge. Mehr Ernst ist es *Frankreich* mit Beylegung der zu *Geneve* entstandenen Unruhen gewesen; denn weil der König von *Sardinien* von alten Zeiten her ein Auge auf diese Republik hat, so besorgt man immer, er möge sich dergleichen Gelegenheit einmal zu Nutze machen, und ist daher französischer sowohl als schweizerischer Seits alles mögliche zur Wiederherstellung der innerlichen Ruhe beygetragen worden. Oberwähnter König ist eben auch einer von denen, die sich mit den Haaren zur Eingehung des Friedens ziehen lassen. Denn ob er zwar mittelst desselben ein ansehnliches Stück Landes gewonnen hat, so ist doch solches noch lange nicht

das ganze *Herzogthum Mayland*, welches er hoffte zur Beute davon zu tragen. Allein er ist viel zu ohnmächtig, um sich dem Willen seines untreu gewordenen Alliirten zu widersetzen, und hat die savoyische Politik von alten Zeiten her darin bestanden, es immerfort mit dem Mächtigsten zu halten, und dabey seinen Schnitt so gut als möglich zu machen. Inzwischen bestehet der *König von Sardinien* darauf, dafs einige Irrungen, die wegen der zu den neu acquirirten Ländern gehörigen Pertinenzien entstanden sind, fordersamst ausgemacht werden möchten, und will vorher von keiner Accession zu dem letzten wienerischen Traktate reden hören. Ob er aber übrigens zwar durch seine Heyrath ein Schwager des Herzogs von Lothringen geworden ist, so ist doch die Freundschaft zwischen ihm und dem kaiserlichen Hofe noch immer sehr kaltsinnig. Gleichwie nun *Frankreich* in Beförderung der Ruhe von Europa überhaupt sehr geschäftig ist, also ist es solches insbesondere wegen des *Jülich*- und *Bergischen Successionsstreits*, dessen Entscheidung wohl eigentlich vor die Reichsgerichte gehörte. Weil aber so mächtigen Partheyen der

Weg Rechtens nicht allemal hinreichend ist, die besorglichen Possessions-Ergreifungen aber gar zu gefährlich sind, so suchet, wie gedacht, *Frankreich* nebst dem *Kaiser* und den beyden *Seemächten*, allem Ühel vorzukommen, und die Sache in der Güte beyzulegen. Man hat daher einen Kongreſs nach dem Haag in Vorschlag gebracht, und allerhand vorläufige Verabredungen vorgeschlagen, wozu aber der *König von Preuſsen* keine Ohren hat, weil er wohl siehet, daſs die andringlichen Mediateurs für das Sulzbachische Haus portirt sind, zum Theil der Religion wegen, zum Theil auch und was die Holländer betrift, damit Preuſsen an ihren Gränzen nicht gar zu mächtig werden möge. Wer kann inzwischen wider Gewalt! und was will der König von Preuſsen machen? Es fehlt ihm überall an Freunden. Ob es demnach zwar heiſst, sobald der *Kurfürst von der Pfalz* die Augen schlösse, werde ein Korps preuſsischer Truppen einrücken, so dürfte es dennoch wohl bei demjenigen verbleiben, was obgedachte Mächte beschlieſsen, und vermuthlich die Sache dahin ausfallen, daſs ein jeder von den Hauptprätendenten ein gewisses Stück von dieser reichen Erbschaft bekömmt, die Hol-

länder aber entweder käuflich oder auf andere Weise diejenigen preufsischen Lande davon tragen, welche ihnen der allzunahen Nachbarschaft wegen bisher ein wenig zur Last gewesen sind. Bey dieser Gelegenheit fällt mir ein, dafs der Tod vor einiger Zeit in dem *holländischen Ministerio* eine ziemliche Veränderung gemacht hat, wobey der *Prinz von Oranien* ein Paar von seinen hauptsächlichen Wiedersachern verlohren, wiewohl der neue Raths-Pensionarius nebst den Allermeisten von dem Ministerio, gedachtem Prinzen in seinen Absichten ebenfalls zuwider sind, so dafs derselbe die Generalstatthalterschaft wohl schwerlich erlangen dürfte, zumal da es seinem Schwiegervater, dem Könige von England, theils am Willen, theils am Vermögen zu mangeln scheint, ihn dazu zu verhelfen. Nurgedachter *König von England* hat auf seine alten Tage noch die Schwachheit gehabt, sich eine Maitresse zu erwählen, welcher zu Gefallen er sich zu Hannover dergestalt verspätete, dafs er nachgehends die grofse Gefahr auf der See ausstehen, der ganzen Welt zum Spotte über einen Monath lang zu Helvoet-Sluys stille liegen, und bey der ungestümen Jahreszeit auf guten Wind

warten müssen, worüber in London die Kinder auf der Gasse ihre Reflexionen gemacht, und gesagt haben, unser Herr Gott habe den König für seine Thorheit abgestraft. Seine Minister, um die beständigen Reisen nach Hannover abzustellen, haben die Königinn zu bereden gesucht, daſs sie in die Überkunft der Maitresse nach England ihre Einwilligung geben möge. Sie hat sich aber dazu nicht verstehen wollen; keinesweges aus Eifersucht, als welche sie längst überwunden hat, sondern damit der König noch fernerhin fleiſsig aus dem Lande reisen, und sie desto öftere Gelegenheit haben möge, die Regierung zu führen, woran ihr groſser Geist nicht wenig Geschmack findet. Inzwischen sind die Spaltungen in der *Königlich Englischen Familie*, welche schon längst wie ein verborgenes Feuer unter der Asche geglimmt hat, endlich zum Ausbruche gekommen. Was der König an seinem Herrn Vater ehemals verschuldet hat, das läſst ihn nunmehr der *Prinz von Wallis* wieder entgelten. Es sind nehmlich, wie bekannt, zwey Hauptpartheyen in England; die eine ist für den Hof, die andere wider den Hof. Jene wird von den Herren *Walpoles* regiert;

und zu diesen hat sich der *Prinz von Wallis* geschlagen. Hätte dieser letztere dasjenige, was er wegen seines und seiner Gemahlinn Gehalts im Parlamente hat proponiren lassen, nicht bis nach der Rückkunft des Königs versparet, so würde es vielleicht um den Herrn *Robert Walpole* geschehen gewesen seyn. Inzwischen befindet sich derselbe *à la tête* von dem Tresor, und da kann es ihm niemals am Gelde mangeln, um sich die nöthigen Stimmen im Unterhause zu erkaufen. Wenn dieses nicht wäre, würde die Hofparthey unfehlbar den Kürzern ziehen, weil der König wegen seines Geizes bey der Nation gar nicht beliebt ist, und bey der letzten Brouillerie des *Prinzen von Wallis* sichs zur Genüge gezeigt hat, wie viele Freunde derselbe unter den Engländern habe; wie denn auch die vorgewesene Affaire wegen der Annuitäten, eine deutliche Probe abgeben kann, daſs man den Absichten des Hofes durch allerhand Fechterstreiche zu begegnen wisse. Die groſse Menge Schiffe, die die *Spanier* den *Engländern* unter dem Prätext der Kontrebande, in Amerika bisher weggenommen haben, hat ebenfalls zu vielen Berathschlagungen Anlaſs gegeben. Das

Gerücht,

Gerücht, als wenn eine holländische und englische Flotte in See gehen werde, um den *Spaniern* Einhalt zu thun, hat der Ausgang bisher noch nicht bestätigt. Es sind viele unter den Engländern, denen mit dergleichen Prisen gedient ist; denn sind die Interessenten ausländische, so verlieren sie nicht viel dabey; im Gegentheil sie gewinnen, in sofern sie unter der Hand ihren Antheil an der spanischen Handlung haben, und also auch von der Verauctionirung der aufgebrachten Waaren Nutzen ziehen. Wenigstens ist es allemal ein Vortheil für England, wenn von auswärtigen Interessenten neue Schiffe in England erhandelt, und die zur Ausrüstung derselben erforderten Nothwendigkeiten dort im Lande für baares Geld angeschafft werden. Inzwischen stehet es doch überhaupt mit der spanischen Freundschaft nicht recht. *England* weiſs, daſs sein *Gibraltar* und *Porto-Mahon* der Königinn von Spanien ein Stachel im Auge, und eine beschwerliche Brille auf den spanischen Nasen ist, so sehr dieselben auch sonst zum Brillentragen gewöhnt sind; und also bleibet immer ein heimliches Miſstrauen im Herzen. Wenigstens ist

so viel gewiſs, daſs unter der Zeit, da der *König von Spanien* sich mit Angeln und andern dergleichen Kleinigkeiten amüsirt, mehrgedachte Königinn ein groſses Projekt nach dem andern macht, auf deren Ausführung sie mit der Zeit ohnfehlbar bedacht seyn wird, wenn anders das Geld zulangen will, und der König durch eine abermalige Abdankung ihr nicht einen Strich durch die Rechnung macht; wesfalls sie immer auf ihrer Huth ist, und den König mit ihren Kreaturen überall umgeben hat. Die mit dem Papste bisher gehabten Streitigkeiten sind nun auch endlich beygelegt, und wird der auf der Gränze bisher sich aufgehaltene päpstliche Nuntius nun wohl an dem spanischen Hofe angelanget seyn. Der heilige Vater zu Rom ist eine Zeitlang her fast mit allen seinen geistlichen Söhnen über den Fuſs gespannt gewesen, und sind die Irrungen mit dem portugiesischen und sardinischen Hofe noch bis jetzt nicht abgethan. Es scheinet, als wenn der Respekt gegen den apostolischen Stuhl bey den mehresten katholischen Mächten in ein ziemliches Abnehmen gerathen sey, und man dem Papst, sonderlich was die Vergebung der geistlichen Beneficien

betrift, nach dem Exempel der Krone Frankreich die Flügel immer mehr und mehr zu beschneiden suche, dessen die päpstliche Kammer zu ihrem grofsen Schaden inne wird. Der *Herzog von Modena* ist endlich auch vor ein paar Monaten in einem hohen Alter verstorben, und hat die Regierung seinem Erbprinzen überlassen müssen, mit dem er sich bey seinem Leben niemals recht vertragen konnte. Von der *Republik Venedig* hat man sich kaiserlicher Seits immer die Hoffnung gemacht, dafs dieselbe an dem Türkenkriege mit Theil nehmen werde. Allein das dortige Ministerium, welches man nebst dem zu Bern in der Schweiz wohl für eines der allerverständigsten in ganz Europa halten kann, hat die Umstände desfalls noch nicht für reif genug angesehen, und, wie der Ausgang zeiget, sich darin nicht betrogen. Zu *Neapolis* traktirt *Don Carlos* seine neuerlangten Königreiche auf dem Fufs, als wenn lange nicht darin wäre aufgeräumt worden. Es wird alles untersucht, verändert und in eine bessere Ordnung gebracht, wobey es denn hier und da an mifsvergnügten Gemüthern nicht wohl fehlen kann. Doch mufs man sich wundern, was für Nutzen jetzt aus

diesen schönen Ländern gezogen wird, davon der Kaiser vorher fast gar keinen Genufs gehabt hat, sondern der wienerischen Gewohnheit nach, das meiste in der Bedienten Beutel geflossen ist, und alles sich in der gröfsten Konfusion befunden hat. Inzwischen hat man obgedachten *Don Carlos* als eine aufgehende Sonne anzusehen, deren Strahlen künftig mancher Puissance die Augen blenden dürften. Spanien kann ihm nicht entgehen, indem der Prinz von Asturien ein sehr schwächlicher Herr ist, und man keine Erben von ihm zu gewarten hat. In Italien besitzt *Don Carlos* schon ansehnliche Länder; und findet wider Verhoffen die Königinn von Spanien noch ein Mittel, die Heyrath mit der jüngsten Erzherzoginn durchzutreiben, so kann die künftige Macht desselben ein sehr starkes Übergewicht gewinnen, und er sich wohl gar von Anmafsung einer Universalmonarchie etwas einfallen lassen, wiewohl alle europäischen Mächte diesem besorglichen Übel bey Zeiten zuvor zu kommen, und insbesondere Frankreich oberwähnte Heyrath mit der Erzherzoginn noch ferner nach äufserstem Vermögen zu verhindern suchen wird. Zu Wien sie-

het es indessen sehr schlecht aus. Es fehlet an allem, sonderlich aber am Gelde. Die wenigsten Bedienten werden bezahlet; die besten Einkünfte sind verpfändet; die Erblande werden immer mehr und mehr ausgesogen, und Auswärtige wollen nichts mehr kreditiren. Der *Kaiser* erfährt das wenigste, sondern belustigt sich mit der Jagd, da unterdessen seine Minister sich gute Tage machen, und darüber alles den Krebsgang gehen lassen. Es siehet fast so aus, als wenn das österreichische Haus seine fatale Periode erreicht hätte; wenigstens ist dessen Macht seit einigen Jahren sehr herunter gekommen. Wie unglücklich die diesjährige Kampagne wider die Türken abgelaufen ist, solches ist zur Gnüge bekannt. Viel besser hätte der Kaiser gethan, wenn er diesen Krieg gar nicht angefangen hätte. Zwar hat derselbe vermeint, weil er doch vermöge seiner Bündnisse verpflichtet wäre, den Russen ein ansehnliches Korps Hülfsvölker zuzuschicken, so wolle er lieber noch einige tausend Mann dazu thun, und sein Heil versuchen, ob er etwa im Trüben fischen, und für sich selber einige Länder in Ungarn davon tragen könne;

allein er hat nicht bedacht, daſs, wer kein Geld hat, niemals einen Krieg anfangen, und hiernächst den Türken kein übles Exempel von einem muthwilligen Friedensbruche gegeben werden müſste; wodurch nunmehr der christliche Name recht stinkend bey ihnen geworden ist, wie denn aus dem kaiserlicher Seits zum Vorscheine gekommenen Manifeste genugsam zu ersehen ist, wie man alles bey den Haaren herbey gezogen hat, zumal, wenn man weiſs, daſs *Ruſsland* leicht zufrieden gewesen wäre, wenn der Kaiser bey seinen derangirten Umständen nicht wirklich losgebrochen, sondern bloſs durch armirte Drohungen den Türken bange zu machen, und seinen Allirten einen vortheilhaften Frieden zu bewirken gesucht hätte, welcher auch auf dem zu *Niemerow* in dem Gebiete der Krone Polen angestellten Kongreſs ohnfehlbar erfolgt seyn würde, dafern nicht die hier und da erlittenen Stöſse der kaiserlichen Völker den Türken wieder Muth gemacht, und sie veranlaſst hätten, von dem allermeisten, wozu sie sich bereits verstanden hatten, wieder abzugehen, dergestalt, daſs der ganze Kongreſs sich fruchtlos zerschlagen, und die Türken so über-

müthig gemacht hat, daſs sie auch sogar Belgrad wieder abgetreten haben, und ohne diese Bedingung keinen Frieden eingehen wollen. Gesetzt nun aber, der Krieg sey ganz unvermeidlich gewesen, so hätte man wenigstens es vernünftiger anfangen, und nicht, gleichwie der letzte Friede stückweis gemacht worden ist, also auch den Krieg stückweis und durch detachirte Korps führen, vielweniger die Türken unten in Servien angreifen sollen, wo man nun die gemachten Eroberungen mit Schande wieder verlassen muſs; sondern man sollte mit der ganzen Armee in Bosnien eingedrungen seyn, und weil die Türken dem Kaiser da am nächsten sind, dieselben von den dortigen Gränzen zu entfernen gesucht haben. Allein es ist ihnen solches etwas zu spät eingefallen, und wenn der Plan einmal gemacht, und die Eintheilung der Magazine nebst allen übrigen Nothwendigkeiten darnach eingerichtet ist, so lässet sich solches nicht so leicht wieder verändern. Es ist übrigens ganz etwas besonderes, daſs, da die kaiserliche Armee so zu sagen keinen Feind zu sehen bekommen hat, dieselbe doch fast gänzlich ruinirt worden ist, und mehr eingebüſst

hat, als wenn sie etliche Bataillen im offenen Felde verlohren hätte. Der wienerische Aberglaube misset die Schuld alles dieses Unglücks dem ohne päpstlichen, mithin auch ohne göttlichen Segen geführten Oberkommando eines ketzerischen Generals bey. Die Herren Jesuiten, welche zu Wien überall das Regiment führen, gehen etwas weiter, und beschuldigen den *Grafen Seckendorf*, daſs er hie und da seine Hauptleidenschaft, welche der Geiz ist, gar zu sehr hat herrschen lassen. So viel ist gewiſs, daſs derselbe viele Feinde bey Hofe hat, und wohl vorher noch niemals erhört worden ist, daſs ein kaiserlicher kommandirender Feldmarschall, welcher dem Kaiser so viele Dienste geleistet hat, jemals mit Arrest belegt, oder so schimpflich traktirt worden sey, als jetzt dem *Grafen Seckendorf* wiederfahren ist. Jedermann ist nun begierig zu wissen, wie es weiter mit dem Türkenkriege ergehen werde. Es scheinet fast, als wenn zwischen dem *kaiserlichen* und *russischen Hofe* sich seit kurzem einige Kaltsinnigkeit geäuſsert hätte. Wenigstens giebt *Frankreich* sich alle nur ersinnliche Mühe, um den Kaiser mit Ausschlieſsung von Ruſsland zu ei-

nem Particulierfrieden mit den Türken zu bereden, wobey der Kardinal *Fleury* eines Theils sich vielleicht die Ehre erwerben will, den allgemeinen Frieden, wie im Occident, also auch im Orient wieder hergestellt zu haben; anderntheils mögen auch wohl noch andere geheime Absichten darunter verborgen liegen, da man vieler Ursachen wegen gern sähe, daſs *Ruſsland* allein im Stiche bliebe, und durch die *Türken* ein wenig entkräftet würde. Inzwischen ist es nicht glaublich, daſs der *Kaiser* von der ihm so nützlich gewesenen, und auf einem so soliden Grunde, als das gemeinschaftliche Interesse gegen den Türken ist, gebauten Freundschaft mit *Ruſsland,* abgehen sollte; wiewohl auf der andern Seite auch nicht abzusehen ist, wo die Mittel zur Fortsetzung des Krieges herkommen sollen. Die auf dem Reichstage angetragene Türkensteuer ist kaum von der Hälfte der Stände bewilligt, und von dieser wird der Gewohnheit nach kaum der dritte Theil wirklich bezahlet, so, daſs daher kein groſser Zuschuſs zu hoffen ist. Von *Hessen* hat man zwar gesagt, daſs es dem Kaiser Hülfsvölker geben werde; allein das Vernehmen scheint jetzt eben

nicht gar sonderlich zu seyn, nachdem in der bekannten und nunmehr *ad comitia* gediehenen Affaire wegen des sogenannten Freygerichts, der Kaiser, vermuthlich *ex favore religionis,* einige Partialität für Kuhr-Mainz hat blicken lassen. Die Zeit wird alles lehren, und man wird wohl in kurzem vernehmen, was für Entschliefsungen der Kaiser gefafst hat. Mittlerweile, da es dem Oberhaupte des heiligen Römischen Reiches an der Quantität des Geldes fehlt, so ist man abseiten der Glieder beschäftigt, um die Qualität desselben zu verbessern. Die nach Regensburg geschickten Münzwardeine werden nun mit ihren Proben wohl meist zu Stande seyn, und deshalb ihren Bericht abstatten, da man denn sehen wird, ob künftig, wo nicht überall, doch in dem gröfsten Theile von Deutschland, alles Geld nach einem gewissen konstitutionsmäfsigen Fufse werde ausgemünzt werden, welches im alltäglichen Handel und Wandel einen grofsen Nutzen schaffen würde. Einer von denen, welche am meisten geringhaltige Münze schlagen lassen, ist der letztverstorbene *Herzog von Würtemberg, Carl Alexander,* dessen plötzlicher Tod das arme Land von den gefährlichen

Anschlägen der Katholiken noch bey Zeiten errettete. Selbige greifen unter der Hand immer weiter, und das Verzeichnifs der bey dem Reichstage anhängigen Religionsbeschwerden wird täglich gröfser, die Umstände aber deswegen nicht besser, wie denn auch alle die Vorstellungen, welche bey dem letzten Friedenswerke wegen Abolition der verfänglichen Klausel des vierten Artikels im Ryſswickischen Frieden, sowohl abseiten der Garants des westphälischen Friedens, als anderer evangelischen Mächte, geschehen sind, weiter nichts gefruchtet, als dafs kaiserlicher Seits dem schwedischen Gesandten ein mit allerhand Ausflüchten angefülltes schriftliches Kompliment in Antwort zugestellt worden, wobey es denn auch bisher verblieben ist. Sonst wollen einige wissen, dafs ein paar Staatsheirathen zwischen dem *Kurprinzen von Bayern* und dem *Prinzen von Sulzbach*, als künftig präsumtiven Kurfürsten von der Pfalz, mit den beyden ältesten *Mesdames de France* auf dem Tapete wären. Wenn dem also ist, so suchet Frankreich gewifs vorläufig durch Verwandtschaft einige von den mächtigsten Ständen des römischen Reiches an sich zu

ziehen, um bey den künftigen sich etwa in Deutschland ereignenden Revolutionen davon profitiren zu können. Auf diese Weise würden die französischen Prinzessinnen sich sehr gut verinteressiren, und die grofse Anzahl derselben würde dem Könige nicht so sehr zur Last fallen, welcher bey der Geburt der letztern, als er gehört hatte, dafs es wieder eine Prinzessinn sey, gesagt haben soll: *Ah! Madame la septième, Madame la dernière*, aus welchen Worten einige allerhand üble Folgen für die Königinn besorgen wollen. Ehe wir *Deutschland* verlassen, müssen wir doch auch der von dem Könige von England, als Kurfürsten von Hannover, aufgerichteten neuen Universität *Göttingen* gedenken, welche mit verschiedenen geschickten Professoren besetzt, und in diesem Jahre mit vielen Ceremonien öffentlich eingeweiht worden ist. Der *Herzog von Meklenburg* befindet sich noch immer zu *Wismar*, und fulminirt von da aus gegen die wider ihn ergangenen kaiserlichen Verfügungen. Er hat sich unter den Schutz der Krone Schweden begeben, in der Hoffnung, es solle dieselbe als Garant von dem westphälischen Frieden sich seiner anneh-

men. Statt dessen aber hat *Schweden* dieses ungebetenen und beschwerlichen Gastes los zu werden, und ihm daher das Leben auf allerhand Art sauer zu machen gesucht. Zu verwundern ist es, da seine leibliche Tochter die einzige Erbinn der russischen Monarchie ist, daſs man dennoch von Seiten dieses Hofes sich seiner im geringsten nicht annimmt. Mit mehrerem Nachdrucke hat die *russische Kaiserinn* ihren Favoriten, den *Grafen von Biron* unterstützt, daſs derselbe sich nun wirklich in dem Besitze des schönen *Herzogthums Curland* befindet, nachdem die bisherige herzogliche Familie mit dem Tode des letztverstorbenen *Herzogs Ferdinand* erloschen ist. Wenn *Ruſsland* es nicht gethan hätte, würde das *Herzogthum Curland* schon längst in polnische Woywodschaften eingetheilt, und die katholische Religion daselbst eingeführt worden seyn. So aber haben die Stände doch ihre Privilegien und Wahlfreyheit beybehalten. Wegen Regulirung der von dem letztern Herzoge hinterlassenen Allodialverlassenschaft ist zu Danzig eine Kommission angeordnet worden; und ob zwar Verschiedenes, so russischer Seits für den neuen Herzog von

Curland verlangt worden ist, vermöge der Gesetze bis zur Ausschreibung des nächsten polnischen Reichstages ausgesetzt bleiben mufs, so hat man sich dennoch von Seiten des Königs August in allen möglichen Stücken gegen den neuerwählten Herzog ungemein willfährig erwiesen; welches auch um so viel billiger ist, da ohne den *Grafen von Biron*, welcher in der Absicht, und auf erhaltene Zusage, mehrgedachtes Herzogthum davon zu tragen, allen seinen Kredit für den König August angewendet hat, dieser wohl nimmermehr auf den polnischen Thron gelangt seyn würde. Ob aber nunmehr, da das Hauptobjekt wegfällt, die grofse Freundschaft zwischen dem russischen und sächsischen Hofe noch ferner fortdauern werde, wird die Zeit lehren. Wenigstens hat es schon allerhand kleine Verdriefslichkeiten zwischen ihnen gesetzt, woran die unreifen Minister des Königs von Polen, und insbesondere sein Favorit, der *Graf Sulkofsky*, wohl hauptsächlich Schuld seyn mögen. Zwischen dem *dresdner* und *berliner Hofe* herrscht noch immer eine grofse Kaltsinnigkeit. Denn theils sind die beyden Könige einander persönlich nicht gut, welches der Kö-

nig von Preufsen bey den polnischen Unruhen und auch nachgehends bey der Erkennung des Königs August deutlich genug hat blicken lassen; theils ist es wider das preufsische Interesse, dafs die polnische Krone mit dem sächsischen Kurhute immer verknüpft sey, indem man auf solche Weise einen gar zu mächtigen Nachbar auf dieser Seite bekömmt. Inzwischen bleibt der sächsische Hof dem kaiserlichen Hofe noch immer ergeben, und hat demselben auch im verwichenen Sommer ein Korps von etlichen tausend Mann nach Ungarn zu Hülfe geschickt, welche aber vor andern gelitten, und theils durch Krankheiten, theils auf andere Weise sehr ruinirt worden sind. Das Band dieser Freundschaft wird durch die Vermittelung der Königinn von Polen täglich fester geknüpft, welche, wie leicht zu erachten, gut österreichisch gesinnt ist, und über ihren Gemahl ein grofses Ascendant hat, dergestalt, dafs sie auch dem Favoriten *Sulkofsky* die Spitze bieten, und eine Hofpartie gegen denselben hat formiren dürfen. Die Geldkasse des Königs *August* scheint ziemlich erschöpft zu seyn, wie aus den vielerley Anlagen und von den Landständen gefor-

derten Vorschüssen, genugsam zu schliefsen ist. Der *König von Preufsen* hat zwar Geld genug, aber lange nicht so viel, als er haben könnte, wenn er es nicht in die Gewölber sperrte, und für die grofsen Leute so viele Summen aus dem Lande gehen liefse. Überhaupt versteht man in den brandenburgischen Ländern zwar Landesökonomie, und sie ist sehr hoch daselbst getrieben worden; allein von einem wahren nützlichen Kommercium und der gehörigen Cirkulation des Geldes im Lande hat man gar keine rechte Principien. In *Polen* ist das in diesem Jahre zu Fraustadt auf der Gränze gehaltene Senatus Consilium völlig nach des Königs Wunsch ausgefallen, und es scheint, als wenn die sonst so unruhigen Polen endlich doch einmal inne würden, dafs es besser sey, sich in die Zeit zu schicken, und allerhand angebotene Vortheile mitzunehmen, als bey Behauptung ihrer eingebildeten Freyheit, welche von den Nachbarn den Worten nach zwar vertheidigt, in der That aber über den Haufen geworfen wird, ihr Glück in die Schanze zu schlagen, und ihre Güter ruiniren zu lassen. Hiernächst hat *Polen* die Ehre gehabt, dafs auf

seinem

seinem Gebiete und dnrch seine Vermittelung der Friede zwischen den Türken, dem Kaiser und Rufsland geschlossen werden sollte, wiewohl obgedachtermafsen die Traktaten sich fruchtlos zerschlagen, nachdem die kaiserlichen Waffen nicht so glücklich gewesen sind, als die russischen, welche überall Eroberungen gemacht haben; daher auch bey den obhanden gewesenen Friedenstraktaten, das *uti possidetis* ihrer Seits zum Grunde gesetzt worden ist. Doch glaube ich, sie werden sich mit Azow begnügen lassen, welches ohnedem von den Türken nicht wohl vertheidigt werden kann; dahingegen *Oczakow* den Russen gar zu entlegen ist, und sie dasselbe schwerlich werden behaupten können. Von dem General *Lascy,* welcher in die krimmische Tartarey eingefallen ist, sind zu Zeiten einige widrige Nachrichten ausgestreuet worden, ohne dafs man recht hinter die Wahrheit der Sache hat kommen können, weil alles mit ungemeiner Verschwiegenheit daselbst traktiret wird. Inzwischen ist so viel gewifs, dafs die jetzige *Kaiserinn von Rufsland* ihre Regierung mit grofsem Ruhm und Ansehen führet, und gleichsam dasjenige immer mehr und mehr voll-

bringt, was *Peter der Grofse* der ganzen Welt zur Verwunderung angefangen hat. Eine solche Vermehrung und täglicher Zuwachs der russischen Macht erweckt bey den Nachbarn manche Eifersucht, und sonderlich bey *Schweden*, welches ohnedem den Verlust so schöner Provinzen noch bis jetzt nicht verschmerzen kann. *Frankreich* giefset nur Öl ins Feuer, weil es gern sähe, wenn bey entstehendem Kriege und versammelter Armee die vorige Regierungsform in *Schweden*, wie es wahrscheinlich ist, wieder eingeführt würde, um sodann der Krone *Schweden* sich, wie ehedessen, da die Souverainetät noch daselbst war, bedienen zu können. Denn nach der jetzigen demokratischen Verfassung, da der König und der Senat wenig oder nichts für sich selbst thun können, sondern allezeit erst ein Reichstag ausgeschrieben werden mufs, kann *Frankreich* von einer schwedischen Allianz wenig Nutzen ziehen, wie sich solches bey den polnischen Unruhen deutlich gezeigt hat, da der errichtete Subsidientraktat zwar geschlossen, aber, weil er ohne Effekt war, von Frankreich nicht ratificirt worden ist. Wenn demnach dieser Hof dem schwedischen zu Ge-

fallen seinen bisherigen Ambassadeur daselbst zurück berufen, und einen andern an dessen Stelle geschickt hat, so ist solches bloſs in der Absicht geschehen, um das englische System in Schweden zu zernichten, welches auf der Beybehaltung der jetzigen Regierungsform beruhet, woran den Engländern wegen des Kommerciums, den Nachbarn wegen ihrer Sicherheit, und einem groſsen Theil der schwedischen Einwohner, sonderlich aber dem alten Adel, wegen ihrer Freyheit, nicht wenig gelegen ist. Inzwischen macht die Ungewiſsheit der künftigen Succession, wovon, so lange der König und die Königinn lebet, niemand bey Leibes- und Lebensstrafe sprechen darf, ihnen nicht wenig sorgsame Gedanken, zumal sie das Exempel von Polen vor Augen haben; wiewohl die Schweden sich so leicht, wie die Polen, nicht würden etwas vorschreiben lassen, indem ihre eingetheilte Landarmee, welche auf einen beständigen Fuſs eingerichtet, und mit sehr guten Truppen versehen ist, denselben zur ziemlichen Schutzmauer dienet. Hingegen ist die Seemacht in sehr schlechtem Zustande, und mit dem Kommercium wird so viel gekünstelt, daſs sol-

ches mehr Schaden als Vortheil bringt; die inneren Spaltungen und Faktionen verursachen auch vieles Unheil. An den *Herzog von Holstein* wird wenig oder gar nicht gedacht. Er ist nun von der ganzen Welt verlassen, und die grofsen Hoffnungen, welche er gehabt, und zum Theil noch hat, schaffen ihm weiter kein Brod. Dännemark besitzt die schleswigschen Länder, und die mehresten Mächte haben sie ihm garantirt, sogar auch Schweden, dem zu Gefallen der Herzog diese Länder doch eingebüfst hat. Allein ein jeder richtet sich nach den Umständen, worin er sich befindet, und wer die Freundschaften, Bündnisse und Allianzen ihrem Effekt nach anders beurtheilet, als nach dem Partikulierinteresse einer jeden Parthey, der wird sich in seiner politischen Rechnung sehr betrügen. Mittlerweile ist der *König von Dännemark* mit allen Kräften darauf bedacht, dafs er sein Land durch ein blühendes Kommercium und allerhand innerliche Verbesserungen in ein rechtes Aufnehmen bringen möge, und weil dazu Geld erfordert wird, so sähe man wohl gern, wenn die Umstände vor der Hand etwas gefährlicher wären, als sie es

sind, und dabey der Tresor in England etwas mehr Geld vorräthig hätte, damit man sich der Fortdauer der nunmehr zu Ende gegangenen englischen Subsidien noch ferner getrösten könne. So aber ist von dort aus wohl wenig zu hoffen, und man muſs nun sehen, ob Frankreich, um sich der nordischen Mächte auf allen Fall zu versichern, und Schweden dadurch mit zu gewinnen, sich vielleicht an die Krone Dännemark machen, und mit derselben einen Subsidientraktat zu errichten suchen werde u. s w.

III.

Réflexions

sur

la situation

des affaires de la Suède

avant la diète de 1738.

rédigées au mois de Janvier 1738.

Quand on veut juger des affaires de la Suède, il ne faut pas toujours réfléchir sur l'intérêt public, mais bien souvent sur celui des différens partis, et sur les vues particulières des personnes qui les composent.

Il y a, depuis plusieurs années, deux grands partis en Suède qui se contrebalancent toujours, et qu'on nomme, d'après leurs chefs, le parti du comte Horn et celui du comte Gyllenborg, quoique ce dernier parti mérite plutôt d'être appelé celui du baron Hoepken, qui est le principal ressort qui met toute la machine en mouvement.

Il y a outre cela encore un camp volant, composé de personnes qui ne se déclarent pour aucun parti, afin de se faire rechercher par tous les deux.

Celui pour lequel le roi se déclare a sans doute un grand avantage; autrefois sa majesté

a été tantôt de l'un, tantôt de l'autre, suivant les occurrences. Mais depuis la dernière diète le roi a été fidellement attaché au parti du comte Horn. C'est dans celui-là que se trouve la plus grande partie de la vieille noblesse, qui n'a rien plus à coeur que de maintenir sa liberté et la forme présente du gouvernement; pendant que le parti du comte Gyllenborg ne paroît avoir pour principe que de s'opposer toujours à l'autre, et de travailler, autant qu'il est possible, à son intérêt particulier. Ces différens partis favorisent différentes puissances étrangères, suivant que leurs principes se rencontrent. Ci-devant le parti de Gyllenborg a toujours été pour la Russie; mais à la dernière diète de 1734 qui fut convoquée à l'occasion des affaires de Pologne, il changea de batterie. Le comte Horn, quelque inclination qu'il pût avoir à s'intéresser pour le roi Stanislas, ne jugea néanmoins pas à propos de se prêter aux insinuations de la France. Il prévit en bon politique, que cette couronne, malgré ses protestations, ne s'arrêteroit pas aux affaires du Nord. En même tems les intérêts réciproques du roi et du comte Horn exigèrent de s'unir

ensemble; par conséquent sa majesté se détacha du parti de Gyllenborg, lequel depuis ce tems-là se dévoua entièrement à la France, et comme les partisans de cette couronne eurent le dessus dans le comité secret, il fut résolu, contre le gré du roi et du ministère, que si les conditions offertes par la France et par l'Angleterre étoient égales, on donneroit la préférence à la première. Effectivement la France offrant beaucoup plus de subsides que l'Angleterre, on s'engagea avec elle. Cependant le comte Horn, pour faire porter la chose à faux, se ménagea adroitement un article dans le traité de subsides, signé le $\frac{14}{25}$ Juin 1735, par lequel la Suède se réservoit tous ses engagemens antérieurs, de manière que la Russie insistant sur le renouvellement de son alliance qui alloit expirer, on conclut avec elle immédiatement après, malgré toutes les remontrances que la France fit pour l'empêcher. Cette cour ne voyant plus aucun objet d'utilité pour elle, refusa la ratification de son traité, et par conséquent aussi le payement des subsides stipulés. Le comte Castéja, ambassadeur de France, tâcha de justifier cette conduite par un mémoire, dé-

livré le $\frac{15}{26}$ Janvier 1736, auquel on fit une réponse fort énergique. Il suivit une réplique de la part de la France, et une duplique de celle de la Suède, moyennant quoi toute la convention qui avoit fait tant de bruit, se réduisit à des traits de plume. Il n'est pas décidé encore, si l'on parlera de cette affaire à la prochaine diète. La France apparemment évitera soigneusement d'entrer en discussion. Mais les ennemis du comte Horn pourroient bien éveiller la dispute; c'est pourquoi on a tâché de se munir de toutes les preuves nécessaires pour justifier le procédé du ministère. En attendant, la France n'a pas jugé à propos pourtant de s'aliéner absolument l'affection de la cour de Suède. C'est pourquoi elle lui a fait enfin le sacrifice du comte Castéja qui avoit fait paroître trop d'animosité contre le roi et le ministère, et a nommé à sa place un nouvel ambassadeur, le comte de St. Severin, qui est arrivé à Stockholm vers la fin de l'année passée. Malgré cette complaisance et l'accueil qu'on paroît faire à ce nouveau ministre, il est toujours difficile à comprendre, comment la bonne intelligence pourra être entièrement établie, tant

que la France ne quitte pas le systême qu'elle a par rapport à la Suède, et qu'elle doit naturellement avoir. Presque de tout tems il y a eu une liaison et une amitié étroite entre la Suède et la France. La première en a pour l'ordinaire tiré de l'argent, et celle-ci l'avantage d'avoir un allié dans le Nord, qui par de puissantes diversions pût seconder ses vues. Depuis l'abolition de la souveraineté les affaires ont changé de face. Maintenant la moindre démarche offensive exige le consentement et la convocation des Etats du royaume. Par là souvent l'occasion se perd, le secret est trahi, et la Suède devient un allié assez inutile à la France. Or donc, pour pouvoir s'en servir comme par le passé, il est nécessaire que la forme présente du gouvernement soit changée, et la souveraineté rétablie. Il est évident par là, que la France doit souhaiter ce changement, et plusieurs démarches donnent assez à connoître qu'elle le souhaite effectivement. Je ne citerai point les offres que le colonel Sylva a faites en dernier lieu au roi de Suède de la part de la France, et à cause desquelles il a été banni du royaume. Le désaveu public du cardinal de

Fleury et le serment d'un prélat octogénaire m'obligent de croire, que ce n'a été qu'une étourderie du dit colonel, et peut-être un piége qu'on tendoit à sa majesté suédoise, pour la rendre suspecte à son parti. Mais quand la France a toujours fomenté jusqu'ici la haine des Suédois contre les Moscovites, et quand elle a fait tout son possible pour brouiller les deux cours, il paroît que ce n'est pas tout-à-fait à tort, qu'on la charge du soupçon de vouloir allumer une guerre, ce qui vraisemblablement seroit le moyen le plus court de rétablir la souveraineté en Suède, vu que le roi, à la tête d'une armée, recouvreroit aisément et peut-être malgré lui-même le pouvoir absolu auquel il a renoncé, et dont l'exercice, partagé entre tant de personnes, commence à peser au peuple plus que n'a fait ci-devant la souveraineté. Le parti du comte Horn qui a des principes tout-à-fait opposés, ne se prêtera jamais à ces vues, de manière que si le comte de St. Severin s'attachoit aussi au ministère d'à présent, il ne gagneroit rien pour sa cause, et courroit risque de perdre la confiance du parti dévoué à la France. Celui du comte Horn et la vieille

noblesse trouvent mieux leur compte avec l'Angleterre, dont l'intérêt demande que la forme du gouvernement en Suède reste sur le pied où elle se trouve actuellement, puisque cette forme ne sauroit presque être altérée sans allumer une guerre dans le Nord, qui ne se feroit jamais sans apporter un grand préjudice au commerce de l'Angleterre dans la mer baltique, et lui causeroit, comme par le passé, la dépense d'une escadre qu'il faudroit équiper pour rétablir la tranquillité. Il paroît outre cela que la Suède est arrivée au point où les puissances maritimes l'ont attendue il y a long-tems, et que maintenant l'on ne voudra ni son agrandissement ni son plus grand abaissement; de façon que, quel que puisse être le succès d'une guerre, il dérangeroit toujours le système des Anglois. C'est à bien plus forte raison que les voisins de la Suède s'intéressent pour la forme du gouvernement actuel. La Russie s'est même ménagé une clause dans le traité de paix de Nystadt, par laquelle elle la garantit tacitement. Cette couronne, et celle de Dannemarc aimeront toujours mieux que leur sûreté dépende des suffrages de toute une assemblée que du

caprice d'une seule tête. Ainsi on ne doit pas être surpris, si la Russie entre dans les sentimens de l'Angleterre par rapport à la Suède, et les appuie de toutes ses forces. Il paroît plus étonnant, que le roi de Suède ne désire pas le rétablissement de la souveraineté, et qu'il ne se range pas plutôt du parti de ceux qui paroissent en avoir formé le projet; d'autant plus qu'il est constant, que si sa majesté étoit un peu moins indolente qu' elle n'est, il ne lui seroit peut-être pas si difficile de faire cesser le gouvernement aristocratique, dont les abus fatiguent bien des personnes. A la vérité, cela ne pourroit guère se faire sans la participation de la reine, et il est à présumer, que la gloire de cette princesse lui permettroit difficilement de voir son peuple privé d'une liberté dont elle prétend lui avoir fait présent. Mais peut-être aussi que le roi appréhende, qu'en favorisant de semblables idées il n'éloigne de lui l'esprit des personnes qui lui sont dévouées, et qu'il aime mieux tout sacrifier à l'espérance de perpétuer la couronne de Suède dans la maison de Hesse, pour laquelle il ne paroît pas que la France s'intéresse beaucoup,

et qui selon les conjonctures d'à présent ne pourra jamais être mieux appuyée que par l'Angleterre. Je remarquerai à cette occasion, que la liaison étroite que mr. Finch, envoyé de sa majesté britannique, entretient depuis quelque tems avec le comte Horn et tous ceux qui sont de ce parti, ou qui ont quelque part à la confiance du roi, a donné à penser jusqu'ici, et que cette circonstance, jointe à plusieurs autres indices, a fait naître le soupçon, qu'on travailloit sous main à un projet, suivant lequel la succession en Suède seroit réglée en faveur du jeune prince Fréderic de Hesse, neveu du roi, qui en ce cas-là épouseroit une princesse d'Angleterre, en vertu de quoi cette couronne l'assisteroit de son côté, et garantiroit aux Etats du royaume la forme du gouvernement présent.

Ce seroit sans doute un coup de parti, si l'Angleterre trouvoit moyen de pourvoir ainsi à la sûreté de son commerce, en assurant la tranquillité du Nord, et de s'attacher en même temps, par les liens du sang et de la reconnoissance, la couronne de Suède dont l'amitié ne lui sera jamais indifférente, tant pour ses propres intérêts, que pour maintenir dans les oc-

casions la balance de l'Europe. Cette affaire pourra se traiter avec d'autant plus de secret, que tous les mouvemens que le ministre anglois se donne, seront attribués au renouvellement de l'alliance défensive entre l'Angleterre et la Suède, conclue l'année 1720, qui vient d'expirer à présent, et qui seroit peut-être déjà réglée, si l'Angleterre n'insistoit sur la garantie des duchés de Brème et de Verde; ou pour mieux dire, on pourroit réellement commencer par renouveler cette alliance et ajuster les différens par rapport au commerce, et faire entrer ensuite dans cette négociation la matière principale. Mais pour revenir à la succession, il est vrai, que si elle étoit continuée dans la maison de Hesse, cela pourroit porter quelque atteinte au droit d'élection dont jouissent les Etats; quoique, d'un autre côté, ils ne voudront pas non plus s'exposer aux terribles inconvéniens, dans lesquels l'incertitude de la succession les engageroit indubitablement, au cas que leurs majestés suédoises vinssent à manquer avant qu'on eût réglé l'affaire. L'exemple de la Pologne, le voisinage de la Russie, la discorde qui règne au dedans du royaume et plu-

sieurs autres réflexions de cette nature les doivent avertir de songer à prévenir toutes sortes de suites fâcheuses. Enfin, que cette conjecture soit fondée ou non, il semble toujours que la France en a pris ombrage, et que c'est en partie pour traverser ces prétendues vues de l'Angleterre, qu'on a tâché jusqu'ici d'occuper les esprits, en sonnant le tocsin contre la Russie, et cela si publiquement, que le nouvel ambassadeur en Suède ne fit pas même annoncer son arrivée au ministre de Russie: quoique cela ait été redressé présentement, depuis que d'autres intérêts de la France ont exigé, qu'elle se mêle de la médiation avec les Turcs, et que pour cet effet elle ne témoigne plus tant d'éloignement pour la Russie. Quant aux affaires générales de l'Europe, la France se trouve présentement dans une situation si triomphante, qu'elle ne paroît avoir nullement besoin de se concilier des amis aux dépens de ses finances. Par conséquent, si elle se porte à sacrifier quelques subsides à la Suède, ce sera uniquement pour empêcher que l'Angleterre ne lui enlève, peut-être pour toujours, l'amitié de cette couronne qui pourroit un jour devenir d'une grande uti-

lité à la France, au cas que celle-ci se vît engagée dans une guerre contre l'empereur; car personne ne seroit alors plus propre que les Suédois à tenir les Moscovites en échec, et à les empêcher de secourir l'empereur, en vertu de l'alliance qui subsiste entre lui et la cour de Russie, et dont il paroît que l'intérêt commun contre les Turcs a rendu les noeuds presqu'indissolubles. Jusqu'ici la France n'a pas encore offert de l'argent aux Suédois, le nouvel ambassadeur s'étant contenté de les payer de complimens; mais si l'on venoit aussi à proposer quelque traité subsidiaire, je suis bien persuadé, que le ministère suédois tâcheroit de prendre ses mesures d'une manière à ne plus faire l'expérience, que la France est plus facile à promettre des subsides qu'à les payer. Le tout dépendra des circonstances, et il faudra voir, lequel des deux partis gagnera le dessus à la prochaine diète. Si celui de Gyllenborg l'emporte, il est aisé à croire, que les autres ne feront non plus paroître leurs vues que s'ils n'en avoient jamais eues; et alors la France pourra épargner et sa peine et son argent, puisque les conjonctures travailleront pour elle. Mais

si le parti du comte Horn, ou, ce qui est la même chose, celui du roi triomphe, comme il y a toute apparence, on entamera peut-être l'affaire, et si on ne la règle pas directement, on pourra toujours le faire indirectement, en portant les Etats à charger leurs majestés suédoises de travailler conjointement avec le sénat aux arrangemens nécessaires pour la succession, sous condition que leur liberté soit conservée et garantie. Tout cela suppose qu'on soit assuré de la reine, dont le consentement est absolument nécessaire à l'affaire. Il ne paroît aussi pas impossible de l'obtenir, vu que cette princesse jusqu'ici, soit par une véritable tendresse ou par un certain héroisme d'amour conjugal, a témoigné en toute rencontre une déférence extraordinaire pour la volonté du roi. L'âge de la reine qui vient de passer les cinquante ans, et qui par conséquent ne promet plus d'héritiers, fournira une bonne occasion à ces propositions, lesquelles doivent être mises sur le tapis ou par leurs majestés suédoises, ou par quelque puissance étrangère, puisqu'en vertu d'une loi établie en Suède, personne, sous peine de la vie, n'ose faire aucune proposition relative

à la succession. Toutefois il faut supposer que, si l'Angleterre pousse l'affaire, elle est poussée elle-même par son parti et par la vieille noblesse. On ne sauroit disconvenir que les maximes du ministère anglois d'aujourd'hui ne sont pas justement les plus propres pour des entreprises d'une certaine étendue, et les principes d'économie qui règnent à cette cour, aussi bien qu'à celle de France, font présumer que de part et d'autre on voudra attendre le dernier moment critique, avant que d'avoir recours au seul moyen efficace, qui est celui de l'argent. Cependant la Russie pourroit fort bien sacrifier une somme à ces mêmes vues, pour avancer par là ses propres intérêts. Je suis même persuadé, que les grosses remises qu'on assure que le ministre de cette cour en Suède a reçues il n'y a pas long-temps, ne seront pas inutilement employées. Enfin ce sont des choses sur lesquelles le temps nous doit éclairer, mais dont il est bon pourtant de se former des idées suivies, afin qu'on soit en état de juger ensuite des événemens, quels qu'ils puissent être un jour.

Si la reine mouroit avant qu'on eût réglé la

succession, il est à savoir, si le roi ne seroit pas tenté de sacrifier les intérêts de sa maison à la comtesse Taube, sa maîtresse, qui a un grand ascendant sur lui, et dont le fils aîné, connu sous le nom du comte Fréderic, auroit l'avantage d'être censé du sang suédois, ce qui tient lieu d'un grand mérite auprès de cette nation. Si le roi venoit à décéder avant la reine, le duc de Holstein auroit mauvais jeu. Car quoique le nombre de ses partisans en Suède soit plus grand qu'on ne le pense, son malheur est, que la reine a contre lui et toute sa maison une haine si forte et si invétérée, que certainement elle feroit tout au monde pour lui donner l'exclusion. Mais si leurs majestés mouroient toutes deux avant la décision de l'affaire, le duc de Holstein l'emportercit sans doute sur tous ses compétiteurs, à moins que les voisins de la Suède ne jugeassent à propos de s'opposer à son élection, comme les Russes se sont opposés à celle du roi Stanislas. Une autre mort qui influeroit beaucoup sur les affaires publiques, est celle du comte Horn. Elle paroît si peu éloignée, vu l'âge et les infirmités de ce ministre, que ses partisans ont

déjà tâché, en tout cas, de prendre leur parti. A la verité, je doute fort, que dans tout le royaume il se trouve quelqu'un qui soit aussi entendu, aussi judicieux, aussi habile, aussi ferme et en même tems aussi désintéressé que le comte Horn; qualités dont ses ennemis mêmes sont obligés de convenir. Cependant je crois que ce sera le sénateur, comte Bielk, qui se mettra à la tête de ce parti et de la vieille noblesse. C'est un cavalier d'une grande autorité parmi ses compatriotes, et qui a assez de fermeté; il en a coûté beaucoup de peine au roi, avant que de l'attirer dans ses intérêts. On a gagné par lui presque tous les officiers de l'armée qui forment un état très-considérable, ce qui s'est manifesté à l'avénement du roi d'aujourd'hui à la couronne, et si le bruit est fondé, qu'on destine au comte Bielk le généralat en chef, et que la cour a réellement le dessein d'effectuer le projet susmentionné, ce nouveau général, à la tête d'un corps de troupes assemblé sous prétexte de former un campement, trouveroit facilement moyen d'abréger la négociation, et de couper court à toutes les difficultés que le parti opposé y pourroit apporter.

Pour ce qui est de l'état intérieur de la Suède, on peut dire que sa plus grande force presque consiste dans l'armée, établie sur un pied fixe d'environ quarante trois mille hommes, quoique le défaut d'habitans qui se trouve dans les provinces septentrionales, ne permette pas d'avoir tous les régimens complets. Plusieurs familles, qui ont été ruinées par cette fameuse *reluition* du roi Charles XI, à laquelle l'établissement susdit de l'armée doit sa naissance, ont parlé de temps en temps des injustices commises à cette occasion, et de l'équité d'une restitution convenable. Mais comme la matière est trop délicate et inséparable du bouleversement entier de ce que la Suède a de plus précieux, on n'a jamais voulu écouter ces sortes de propos, et il n'y a pas apparence qu'on en fasse mention à la diète prochaine. On y parlera peut-être des fonds à assigner pour la réparation des forteresses, pour l'augmentation de la flotte et la construction de nouvelles galères. Cependant, comme ce sont des particuliers qui en doivent décider, et que ces mêmes particuliers concourent aux contributions dont il est question, on ne sera pas surpris, s'ils trouvent la plus grande

partie de ces dépenses superflues. Une matière qui sera sans doute traitée plus sérieusement, est celle du commerce; objet d'autant plus important qu'on a toujours cru avec raison, que c'étoit-là le moyen le plus efficace de faire revenir la Suède de l'état déplorable où elle s'est trouvée après la dernière guerre, et la voie la plus aisée de faire gagner les sujets, depuis qu'ils n'ont plus l'occasion de vivre de rapines. Pour parvenir à ce but salutaire, on a établi des manufactures dans le pays, on a défendu l'entrée presque de tout ce qui se fabrique ailleurs, on a réprimé le luxe en défendant de porter l'or et l'argent, on a érigé des compagnies des Indes et du Levant, bref, on a adopté tous les moyens par lesquels les autres nations se sont enrichies. Cependant on a trouvé, que la pauvreté et la cherté du pays, la paresse des habitans, le manque de matières crues et la mauvaise foi des directeurs a fait tomber la plupart des manufactures.

Les compagnies ont enrichi les étrangers qui les composent, et quelques particuliers qui y participent, au préjudice et à la perte du public et des habitans. A force de raffiner,

on a gâté les choses; on a négligé l'agriculture, l'établissement du crédit, la circulation de l'argent et la source de toutes les richesses de la Suède, c'est-à-dire, le commerce du fer. Les artifices du collége de commerce en ont surpris et ébloui quelques-uns, et trahi aux autres l'intérêt particulier qui règne presque dans tous les arrangemens de cette nature. Cela a excité l'attention du ministère, qui embrassera avec plaisir cette occasion de se venger, s'il est possible, du vieux baron Hoepken son antagoniste, qui est président du collége de commerce et le principal ressort de tout ce qui a été fait jusqu'ici par rapport au commerce. L'avantage que l'un des partis aura sur l'autre à la diète prochaine, décidera apparemment du sort de la plupart des établissemens qu'on a vu naître jusqu'ici.

Il ne me reste qu'à dire encore un mot de la disposition où la nation suédoise se trouve généralement à l'égard des puissances de l'Europe. Les Suédois haïssent naturellement et jusqu'à tomber quelquefois dans le ridicule, les Russes, qui leur ont enlevé de si belles provinces dont ils ne sauroient digérer la perte.

Ils haïssent presque tout autant les Anglois, qui paroissent les vouloir maîtriser dans leur commerce; et aussi long-temps que la maison d'Hanovre, qui s'est également enrichie de leurs dépouilles, occupera le trône, ils croiront toujours trouver de ce côté quelque chose qui s'opposera à leur agrandissement. Ils ne sauroient non plus aimer le roi de Prusse qui les a privés de la meilleure partie de la Poméranie, et qui a assez la mine d'en convoiter le reste. Ils aimeroient assez les Polonois, s'ils avoient pour roi un prince qui fût d'humeur de faire avec eux cause commune contre les Russes. Ils supposent que la maison d'Autriche ne sauroit être sincèrement de leurs amis, après avoir fait plus d'une fois l'expérience, à quoi les forces et la fortune des armes suédoises la peuvent réduire. Il n'y a que la France que les Suédois regardent comme leur ange tutélaire. Ils la chérissent jusqu'à s'oublier eux-mêmes, et on est surpris de voir à quel point ils favorisent cette couronne. Il faut des raisons aussi fortes que celles que nous avons indiquées ci-dessus, pour engager quelques-uns à ne pas suivre aveuglément la volonté de la France.

Quant aux Danois, il est connu, quelle terrible antipathie a régné autrefois entre ces deux nations. Les Suédois sensés commencent présentement à en revenir. Ils croient que les limites que la nature a mises entre eux, empêcheront à l'avenir tout sujet de dispute et de désunion. Ils reconnoissent qu'une étroite liaison entre ces deux couronnes du Nord les rendra respectables à toute l'Europe. Ils s'imaginent que les forces naissantes de la Russie doivent les unir aussi étroitement, que le sont l'Angleterre et la Hollande par rapport à la France. Ils souhaiteroient bien que le Dannemarc entrât avec eux dans toutes les mesures à prendre contre la Russie; mais il faudroit pour cela une confiance mutuelle et une cordialité sincère, de quoi les Suédois désespèrent eux-mêmes, aussi long-temps qu'il n'est pas décidé que le duc de Holstein ne soit un jour roi de Suède, sentant bien que le Dannemarc ne voudra pas courir risque de servir son plus grand ennemi; et aussi long-temps que subsistent les réflexions que le Dannemarc doit nécessairement faire, et qui sont très-justes, c'est-à-dire, qu'on ne sauroit se mettre en frais

pour une autre puissance, sans en retirer quelque avantage réel; qu'il est moins dangereux de voir naître des forces dans le lointain que dans le voisinage; que la Suède servira toujours suffisamment de boulevard contre la Russie; et qu'en rendant les Suédois plus puissans, on pourroit bien s'en repentir un jour. Ces considérations qui sautent aux yeux, mettront toujours un grand obstacle à la confiance mutuelle entre la Suède et le Dannemarc.

IV.

Relation

de ce qui s'est passé en Suède

a la diete de 1738 — 1739.

On ne doit pas être surpris de voir régner l'esprit de parti en Suède; c'est une suite naturelle de la forme de son gouvernement. Cet esprit de faction se manifesta surtout à la diète de 1727, fameuse par l'accession au traité d'Hanovre. Le comte Horn y triompha, et remplit le sénat de ses créatures. Cet homme puissant, jusques là l'idole de la nation, trouva dans le comte Gyllenborg un antagoniste toujours prêt à contrecarrer ses desseins et à renverser son crédit. Leurs caractères diffèrent infiniment. Il faut convenir que le comte Horn a beaucoup de pénétration, une grande routine dans les affaires, cette justesse d'esprit et cette sage dissimulation qu'il faut à un premier-ministre, et avec cela de la fermeté et un parfait désintéressement. Naturellement emporté et violent, il a été assez maître de lui-même pour acquérir cette modération si nécessaire dans un

Bayerische Staatsbibliothek München

gouvernement républicain. Il est dommage que tant de belles qualités ayent en quelque façon été ternies par une ambition démésurée, par une jalousie excessive de son autorité et par une humeur altière et vindicative, dont le fameux baron Görtz fut la victime. Ses ennemis l'accusent encore d'avoir utilement employé le masque de l'hypocrisie, pour gagner le clergé et pour en imposer aux esprits foibles. Cependant il a toujours témoigné de la noblesse dans ses sentimens, et choisi d'ordinaire les moyens les plus honnêtes pour parvenir à ses fins. Au contraire, le comte Gyllenborg, avec un désir de régner tout aussi violent, ne paroît pas avoir eu toujours la même délicatesse dans le choix des moyens. On l'accuse de cacher sous un extérieur composé un esprit intrigant et artificieux. Ses talens ne sont que médiocres, et bien inférieurs en tout au comte Horn; il auroit été bien moins dangereux à celui-ci, s'il ne se fût servi des conseils du baron Hoepken, ci-devant secrétaire d'état, aujourd'hui président du collége de commerce, homme fin, souple, qui marche toujours par biais et détours, génie fertile en projets et en ressources, routiné dans

les affaires, en qui l'on ne soupçonneroit pas tant de capacité, à l'air de simplicité et d'indifférence qu'il affecte.

Tout le monde sait que la diète de 1734 fut convoquée extraordinairement à l'occasion des troubles de Pologne. La nation suédoise, naturellement portée pour la cour de France et pour le roi Stanislas, enfant politique de Charles XII, témoigna beaucoup de chaleur pour ses intérêts. Le comte Gyllenborg, jusqu'alors zélé Moscovite, pour se tirer d'un mauvais pas où la divulgation inopinée d'une certaine intrigue l'avoit engagé, et croyant avoir trouvé le moment favorable de grossir son parti, se déclara pour la France; pendant que le comte Horn, supposant à cette couronne des vues bien différentes de ce que contenoient ses manifestes, et jugeant dangereux pour sa patrie dont les finances étoient épuisées et la succession incertaine, de s'embarquer dans une guerre, se fit, pour ainsi dire, violence en renonçant aux intérêts du roi Stanislas, et en adoptant le systême de la paix qui prévalut enfin. Ce changement de parti en produisit bientôt un autre. Mr de Gyllenborg qui depuis quelques années avoit

été le favori du roi, se vit obligé de renoncer à cette prérogative. On fit entendre à sa majesté, que les intérêts de la maison de Hesse qui demandoient une étroite union avec la cour d'Angleterre, étoient incompatibles avec les principes du comte Gyllenborg qui, d'ailleurs, avoit donné quelques sujets de mécontentement au roi, ce qui occasionna vers la fin de la diète de 1734 la réconciliation de ce prince avec le comte Horn. Ce premier-ministre, rétabli dans l'esprit de son souverain, acheva d'obtenir par là une supériorité absolue dans le sénat. Tout se régla selon sa volonté, et les charges ne furent données qu'à ceux qui se déclarèrent pour le parti dominant. C'est ainsi que cette réconciliation qui parut si favorable au comte Horn, devint la cause de sa décadence. Sa trop grande puissance indisposa bien des personnes; il ne pouvoit plus, comme par le passé, mettre sur le compte du roi les sujets de mécontentement que croyoient avoir ceux qui avoient été négligés; et il participa lui-même à leur haine. Le gros de la nation commença à regarder le comte Gyllenborg comme un citoyen zélé pour le bien public, qui gémissoit en secret des at-

teintes qu'on portoit à la liberté. Il sut habilement profiter de ces dispositions, et fonda ses espérances sur une nouvelle assemblée des Etats. N'ayant pu réussir dans le dessein de la faire anticiper, il tâcha d'obtenir à la diète une supériorité qui le menât à son but. Son parti qui grossissoit tous les jours, employa pour cet effet tous les moyens possibles. On commença d'abord par répandre plusieurs écrits qui tendoient à rendre le ministère suspect. On l'accusoit d'avoir agi contre l'avis des Etats et contre les intérêts de la Suède, en renouvelant l'alliance avec la Russie; on faisoit entendre que cette cour, ainsi que celle d'Angleterre, avoit ouvert ses trésors, et gagné par là les suffrages dans le sénat. L'amitié personnelle et la grande liaison entre le comte Horn, le chancelier von Kochen et mr Finck, envoyé d'Angleterre, formoient un nouveau chef d'accusation, dont on se servit pour noircir le premier dans l'esprit du public. On prétendoit que ce ministre étranger gouvernoit tout le royaume, et que cette intimité cachoit le projet de faire tomber la succession sur le prince Frédéric de Hesse. Le parti du comte Gyllenborg,

non content de blâmer la conduite du ministère, n'épargna pas même la personne du roi. On fit courir trois lettres, où l'on dépeignit le commerce de ce prince avec mlle de Taube, en se servant des plus noires couleurs, afin de révolter le clergé et d'avilir dans l'esprit des paysans la majesté de leur souverain. Y avoit-il quelque mécontent à qui on eût refusé une charge, on le recherchoit avec soin, on entroit dans ses désirs et on tâchoit d'aigrir son ressentiment. On faisoit entendre à ces mécontens, qu'ils pouvoient à la prochaine diète se rendre par eux-mêmes une justice que le roi et le ministère leur avoient refusée. Ceux qui ne purent être gagnés par la voie de la persuasion, se laissèrent éblouïr par l'éclat de l'or. La cour de France, intéressée à soutenir un parti qui lui étoit dévoué, fournit à cette dépense et employa, à ce qu'on prétend, plus de deux-cents mille écus pour cet effet. On se servit surtout de l'espérance d'une prochaine guerre, pour attirer une foule de jeunes officiers qui, pauvres pour la plupart, n'aspiroient qu'à l'occasion d'avancer. Elle leur étoit échappée, disoit-on, par la faute du ministère.

Pour parvenir d'autant mieux au grand but qu'on s'étoit proposé, on fit une espèce de trafic avec les chefs de famille qui n'avoient pas envie de se rendre à la diète; on les engagea à donner des pleins pouvoirs en blanc que le comte Gyllenborg fit ensuite distribuer à ses créatures, et on s'assura par là de la pluralité. Après que toutes ces mesures eurent produit l'effet qu'on en attendoit, on songea à se concilier quelques personnes de marque et de considération. Il falloit sans doute des gens de cet ordre à la tête du parti, afin de le soutenir dans l'occasion, le comte Gyllenborg, comme sénateur, ne pouvant agir que sous main dans l'assemblée des Etats. On jeta les yeux sur le général comte Löwenhaupt, et sur le comte Tessin, intendant de la maison du roi. Le premier paroît recommandable par sa droiture. Naturellement honnête homme, s'il se livre avec trop peu de réserve à l'esprit de parti et à l'animosité, il n'en agit pas moins de bonne foi. Ce sont des fautes qui ne doivent être imputées qu'à la fougue de son tempérament et aux bornes de son esprit. Une ambition peu réfléchie et une vivacité qui tient de l'em-

portement, une fermeté opiniâtre, ce sont des qualités bien dangereuses quand elles ne sont pas subordonnées à un génie éclairé. Tel est le comte Löwenhaupt: avec peu de talens et de lumières, il se conduit le plus souvent par les conseils de ceux qui ont su le saisir par son foible; heureux, si le hazard le favorise dans le choix de ses conseillers. Il avoit été maréchal de la diète en 1734. N'ayánt qu'une teinture fort légère des affaires publiques, il avoit pris le chancelier von Kochen pour guide dans une route où il craignoit de s'égarer. On lui fit comprendre que ce guide l'avoit trompé en plusieurs occasions; piqué d'ailleurs contre le ministère qu'il prétendoit n'avoir pas agi en conséquence des instructions du dernier comité secret, et brouillé d'ailleurs avec le comte Horn pour un procès, le comte Gyllenborg n'eut pas beaucoup de peine à le faire entrer dans ses vues; aimé et considéré dans l'armée, son exemple entraîna la plus grande partie des généraux et des officiers. Pour ce qui regarde le comte Tessin, ce seigneur réunit dans sa personne des talens si brillans qu'on ne doit pas être étonné de lui avoir vu jouer

le premier rôle dans cette diète. Un génie heureux, un esprit actif, subtil et delié, un tact fin et délicat, un discernement assez juste quand il n'est pas surpris par une imagination trop vive, ce sont-là des traits auxquels des gens sensés et impartiaux le reconnoissent. Né orateur, il n'a qu'à parler pour se concilier les esprits, et pour entraîner les suffrages. Doux, poli, prévenant, populaire, faisant paroître des sentimens nobles et généreux, est-il étonnant qn'il ait su gagner les coeurs? Le parti opposé l'accuse d'être habile comédien et de masquer par de si beaux dehors un esprit d'intrigue, une ambition démésurée, de l'animosité et de la vengeance; mais ce jugement part peut-être d'un tribunal trop animé, pour lui attribuer un caractère si odieux dans un tems où il ne fait, pour ainsi dire, que paroître sur la scène. Le comte Tessin avoit, dit-on, de la rancune contre le comte Horn, parce que celui-ci avoit contribué à la chûte de son père à la diète de 1727. En son particulier, il avoit des sujets de plainte contre le ministère qui l'avoit envoyé dans les cours étrangères pour n'être pas obligé de l'employer dans la chancellerie. En général,

le comte Horn, tout grand homme qu'il est, n'a pas été exemt de la faute que commettent si souvent les premiers-ministres, en éloignant des affaires les gens d'un certain mérite, et n'y mettant que de petits sujets, qui n'allarment pas leur jalousie, et qu'ils gouvernent à leur fantaisie. Le comte Tessin étoit aimé de la nation, il étoit zélé partisan de la cour de France; autant de raisons qui engagèrent le parti de Gyllenborg à lui destiner le bâton de maréchal, après que les généraux Löwenhaupt et Spenz eurent déclaré qu'ils y renonçoient en sa faveur; et pour dire les choses comme elles sont, c'étoit en effet l'homme de la Suède le plus propre à cet emploi.

Pendant que le parti de Gyllenborg prenoit des mesures si bien concertées, la cour et le ministère sembloient concourir à faire réussir les projets de leurs ennemis, et au lieu d'user de sagacité et de prudence pour s'opposer au succès d'une ligue aussi formidable, on ne fit que des fautes vers l'approche de la diète. Endormis par une confiance aveugle, ils se croyoient sûrs de leur fait; ils avoient vu triompher le comte Horn dans les diètes précéden-

tes contre la cour; ils croyoient qu'il ne pouvoit manquer de réussir, à présent qu'il étoit de concert avec le roi; ils ne voyoient pas que c'étoit cette union même qui lui faisoit du tort, et que participant à la haine publiqne contre une infinité de gens peu estimables qui composoient le parti de la cour, il n'avoit plus ce même crédit qui l'avoit soutenu autrefois. On auroit vraisemblablement pu grossir le parti en répandant de l'argent: peut-être cette douce persuasion eût-elle été préférée aux raisonnemens les mieux fondés; mais le roi n'en avoit guères à sa disposition, et l'Angleterre, quelque intéressée qu'elle fût à empêcher la révolution qu'on pouvoit prévoir, aima mieux abandonner son parti qu'imiter la libéralité clandestine de sa rivale. On jeta les yeux sur le président de Palmfeld, pour le faire élire maréchal de la diète. On ne sauroit disconvenir qu'il a de l'esprit et de la capacité; mais généralement haï, ce n'étoit pas l'homme qu'il falloit opposer à un sujet aussi aimé et considéré que le comte Tessin. Le comte Horn, dans un âge fort avancé, affoibli par une maladie qui l'avoit mis à deux doigts de la mort, et fatigué par

des dégoûts qu'il essuyoit de toute part, n'agissoit plus avec la vigueur nécessaire. Le parti de la cour s'en ressentit, chacun se crut en droit de donner des conseils, ce qui fit naitre une confusion qui renversa tous les projets. Le roi qui écouta tous ceux qu'on lui proposoit, contraria souvent, sans y penser, les plus sages desseins du comte Horn. Ce prince dont la bonté, la générosité et la valeur lui attirent à juste titre du respect et de la vénération, n'a aucune fermeté. Avec tout le courage du coeur qui lui a fait affronter avec tant de gloire les périls les plus imminens de la guerre, il lui manque le courage de l'esprit; inconstant dans le choix de ses favoris, incertain dans ses desseins, craignant toujours les suites de ce qu'il va entreprendre, il se repent ordinairement de ce qu'il a fait. Son aversion pour le travail lui a fait bien du tort auprès d'une nation qui ne peut être bien gouvernée que par une soigneuse application à exercer avec vigueur le pouvoir exécutif de la loi; son foible pour mlle de Taube a achevé de révolter les esprits; c'est avec indignation qu'on l'a vu prodiguer ses grâces au sénateur, père de sa

maîtresse, et, uniquement occupé pendant la diète à sauver et à favoriser la famille de Taube, faire souvent des démarches tout-à-fait contraires aux intérêts de son parti. Les Etats avoient proposé en 1734 de s'assembler à Norkiöping, si le roi et le sénat le jugoient à propos; au lieu de profiter de cette occasion pour écarter une infinité de gens dangereux qui n'auroient pas quitté la capitale, le roi, pour ne pas se priver du plaisir de voir sa maîtresse que la bienséance ne lui permettoit pas d'amener avec lui, engagea le sénat à convoquer la diète à Stockholm.

La faute la plus considérable que fit le parti de la cour, fut l'opposition publique qu'elle vouloit mettre à l'élection du comte Tessin, par l'autorité de la reine. Les talens de ce candidat, le grand nombre de ses amis, une fermentation générale dans les esprits, tout commença à allarmer ce parti et à l'éclairer sur un événement qu'il auroit pu prévoir depuis longtemps. Les choses étoient déjà trop avancées, l'élection devoit se faire dans peu de jours; on crut qu'il falloit tenter des moyens extrêmes, sans songer que c'est d'ordinaire par là qu'on

hâte le moment fatal. La déférence extraordinaire de la nation pour la reine fit espérer à des personnes peu sensées, qu'une déclaration de cette princesse contre le comte Tessin pourroit empêcher son élection. On engagea le roi à la persuader, et à lui alléguer que le comte Tessin étoit partisan du duc de Holstein, maison odieuse à la reine. Le roi lui en parla; elle prévit les inconvéniens qui résulteroient de cette démarche, et s'en défendit long-temps; mais incapable de rien refuser à son époux, elle s'adressa au sénateur, comte Bielke, et lui dit qu'on lui feroit plaisir de ne pas confier le bâton de maréchal au comte Tessin, et qu'elle le laissoit le maître de répandre ce sentiment dans le public. Tout partisan de la cour qu'étoit ce sénateur, on a été surpris qu'il se soit chargé d'une commission aussi dangereuse et aussi peu convenable. Ce fut le 15 de mai 1738, deux jours avant l'élection, qu'éclata cette intrigue, imaginée par la famille de Taube et adoptée par imprudence. Le comte Bielke avoit parlé de l'intention de la reine à quelques officiers, et les avoit priés d'en avertir leurs amis. Il n'y eut cependant qu'un certain Gun-

therfeld qui voulût être l'instrument d'une insinuation aussi périlleuse, regardant cette importante négociation comme un moyen de faire sa fortune. Mr de Guntherfeld se rendit donc à la place des nobles, et y publia la prétendue volonté de la reine. Un murmure général fit d'abord juger que cette affaire prendroit un mauvais tour; Guntherfeld fut obligé de se retirer au palais royal, et bientôt on vit toute la ville remplie de cette nouvelle. Le comte Tessin ne fut pas le dernier à l'apprendre, et alla tout de suite chez le roi qu'il trouva entouré de quelques généraux. Il l'aborda avec un air de douleur, et lui dit: qu'il étoit prêt à remettre son épée entre les mains du colonel des gardes qui se trouvoit présent, et de se laisser mener en prison, puisqu'il falloit apparemment qu'il eût commis le crime le plus noir et le plus atroce, pour mériter une disgrâce aussi publique de la part de leurs majestés; que chaque membre du corps de la noblesse pouvoit aspirer au maréchalat, et qu'en le jugeant indigne d'occuper un poste que ses amis lui avoient destiné, on le privoit d'un droit que ses ancêtres avoient acquis par leur

zèle pour la patrie et qu'il étoit lui-même prêt à mériter aux dépens de son sang et de sa vie. Il assura, que son but avoit toujours été de maintenir la gloire du roi, l'autorité du sénat et la liberté de la nation, et qu'avec ces sentimens il croyoit ne pouvoir pas encourir la disgrâce du roi. Mais, sire, ajouta-t-il, si des calomniateurs ont osé me prêter des intentions sinistres, j'attends de la justice de votre majesté une satisfaction aussi publique que l'est l'affront que je viens d'éprouver. Après la perte de ma réputation je n'ai plus rien à perdre, et je supplie votre majesté de nommer une commission qui me juge à la rigueur des lois; je veux être puni si je suis coupable, mais si je ne le suis pas, je crois être autorisé à demander la punition de ceux qui ont osé me noircir dans l'esprit de mon souverain. Ce discours, prononcé de la manière la plus touchante, produisit son effet. Le roi en fut ému, et ne sut que répondre. Le général Löwen, homme d'esprit et gendre du comte Horn, voyant l'embarras de sa majesté, prit la parole, et proposa de faire descendre son beau-père qui étoit au sénat, pour tâcher de remédier à une affaire si

désagréable. Le comte Horn, à l'insu duquel tout cela s'étoit fait, l'apprit avec peine; il connoissoit trop bien sa nation pour ne pas voir du premier coup-d'oeil toutes les suites fâcheuses d'une démarche si contraire aux priviléges de la noblesse; il descendit avec précipitation; son air surpris et troublé marquoit assez la situation de son esprit; il dit au comte Tessin, que les bontés que le roi lui avoit temoignées par le passé pouvoient lui être de sûrs garans, que sa majesté ne s'opposeroit pas à la justice que l'ordre de la noblesse vouloit lui rendre, et qu'elle étoit d'ailleurs trop intéressée à maintenir la loi et la liberté de ses sujets pour gêner une élection qui ne la regardoit pas. Le roi confirma les assurances du comte Horn de la manière la plus gracieuse. Ce dernier prit ensuite mr de Tessin en particulier, et tâcha de l'appaiser tout-à-fait, en lui disant, que ce n'étoit pas à lui que cette avanture devoit faire de la peine, mais que ses ennemis auroient à s'en affliger, puisqu'il ne pouvoit manquer d'en sortir avec gloire et satisfaction. Le comte Tessin passa du côté de la reine, et cette princesse, outrée de la fausse

démarche à laquelle on l'avoit engagée, dissimula son chagrin, et sans laisser au comte le tems de haranguer, elle lui dit, qu'elle avoit toujours fait cas de sa personne, et qu'elle seroit contente du choix de la noblesse, de quelque façon qu'elle se determinât, chargeant les sénateurs, comte Horn et comte Bark, de le déclarer en son nom à la cour et à toute la noblesse.

Pendant que cette scène se passoit dans les appartemens de leurs majestés, le comte Gyllenborg et ses adhérens se servirent de cette occasion pour échauffer les esprits, et pour faire connoître que la liberté opprimée se joignoit maintenant aux qualités personnelles du comte Tessin pour demander son élection, et qu'aucun Suédois ne pouvoit lui refuser sa voix sans trahir son devoir et sa conscience. Plusieurs personnes abandonnèrent encore le parti de la cour, et le comte Tessin fut élu maréchal de la diète par une pluralité de 525 voix contre 141, ce qui jeta la consternation dans le parti opposé à celui du comte Gyllenborg, l'élection du maréchal décidant ordinairement de la résolution des Etats et du succès de la diète. Pour se former une idée plus juste des événemens

qui vont suivre, il est nécessaire de faire ici deux observations préliminaires. La première regarde les généraux. Si l'on remonte jusqu'à la forme présente du gouvernement, on verra, que dans presque toutes les diètes ils ont fait pencher la balance de leur côté. L'abolition de la souveraineté est en grande partie leur ouvrage, aussi bien que l'élévation du roi d'à présent sur le trône; c'est avec eux que le comte Horn a triomphé autrefois, et ce sont eux aussi qui dans cette diète ont fait triompher son antagoniste. Ils ont dirigé l'élection du maréchal, ils ont tenu entr'eux une espèce de conseil dont le comte Löwenhaupt peut être regardé comme le chef; c'est par ce conseil que s'est formé la plupart des projets contre le ministère qu'on a vu culbuté depuis; on peut en quelque façon dire, qu'une troupe d'officiers, et surtout ceux du régiment des gardes, ont décidé du sort de la Suède. Ce que les généraux faisoient, pour ainsi dire, publiquement, (et c'est ici une seconde observation) l'ambassadeur de France le faisoit sous main. Sa cour, intéressée au renversement d'un ministère porté pour l'Angleterre, y a travaillé depuis

quatre ans. Le comte St. Severin, plus habile que son prédécesseur, le comte Castéja, qui arbora imprudemment l'étendart de la faction, prit une route tout différente pour parvenir à son but. Il affecta une impartialité parfaite et cette indifférence pour tout ce qui regarde l'intérieur du royaume, qu'on aime et désire tant dans un ministre étranger; il fit même semblant de rechercher le ministère et de gagner sa confiance; mais cela n'empêcha pas qu'il n'eût tous les jours des conférences secrètes avec des personnes dévouées au comte Gyllenborg, et on ne se trompera guères, en disant qu'il a agi de concert avec le comité secret et que rien ne s'est fait sans sa participation. Ce ministre, Italien de nation, joint à un extérieur agréable et à des manières prévenantes un esprit fin et rusé; sage dans ses démarches, réservé dans ses discours, poli, aimable dans la société, on peut dire qu'il a tout ce qu'il faut pour un habile négociateur; réunissant le mérite personnel à celui d'être l'ambassadeur d'une cour chérie, il falloit des événemens bien extraordinaires pour l'empêcher de réussir auprès d'une nation prévenue pour la France.

L'élection du maréchal fut suivie de celle des électeurs pour toutes les députations. La plus importante c'est le comité secret. Il est composé de cent personnes: on n'y admet pas les paysans, quoiqu'ils fassent à toutes les diètes, et qu'ils ayent encore fait à celle-ci des protestations contre cette exclusion. C'est proprement la députation pour les affaires étrangères et pour tout ce qui demande le secret. On y examine la conduite du sénat pendant les années qui ont précédé la diète; on y règle le sort du royaume pendant qu'elle subsiste; on y forme les plans qui doivent servir de base aux délibérations, et de règle aux mesures pendant les années suivantes. En tout ceci il faut regarder les Etats comme souverains, les sénateurs comme leurs plénipotentiaires et le roi comme le représentant de la royauté. Le mystère que des affaires aussi importantes exigent, dispense par là-même le comité secret de rendre aux Etats assemblés compte des résolutions qu'il prend; de manière qu'en quelque façon il est plus souverain que les Etats mêmes. Son autorité qui n'est bornée que par ses instructions qui d'ordinaire sont assez vagues, s'étend

non seulement sur les affaires, mais encore sur les personnes. C'est un conseil établi pour la conservation de la liberté, et qui a cependant le pouvoir le plus despotique.

Comme il importoit infiniment au parti de Gyllenborg de s'assurer de cette députation, on ne jugea pas à propos de se conformer à l'ancien usage, et d'attendre le jour de l'ouverture de la diète pour procéder aux élections. Le comte Tessin proposa de les anticiper, sous prétexte de gagner du tems, et de les finir avant les fêtes de pentecôte. Mais ce ne fut que pour profiter de la première chaleur des esprits, et en effet on sut si bien préparer les choses, qu'elles réussirent comme elles avoient été projetées. Le comité secret fut composé de tout ce qu'il y avoit de plus considérable et de plus animé dans le parti, à la réserve de quelque peu de personnes, qu'on n'auroit pu exclure sans une partialité trop marquée. Toujours on y eut une supériorité décidée, et le comte Gyllenborg, après s'être assuré de la noblesse, tâcha de gagner également les autres ordres; aussi ses soins ne furent-ils pas inutiles, surtout parmi les bourgeois, et il ne lui resta plus que

de se servir de tous les moyens qu'il avoit en main, pour pousser sa pointe et pour parvenir à ses fins.

Les charges et places vacantes dans le sénat aussi bien que dans le reste du gouvernement, furent le premier objet de la délibération des Etats. Le général comte Spenz prouva dans un mémoire, qu'il falloit commencer par les remplir, afin d'empêcher que l'espérance d'en obtenir ne dirigeât les vues de personne, et que les emplois étant donnés, chacun pût pendant la diète apporter aux affaires un esprit exemt de toute vue particulière et uniquement occupé du bien public. Il est probable que ce prétexte spécieux cachoit le dessein qu'avoit le parti de Gyllenborg de profiter de la conjoncture. Car comme le roi ne peut nommer au sénat que ceux que les Etats lui proposent, on étoit sûr de ne voir au timon des affaires que des créatures du comte Gyllenborg, et de procurer à ce sénateur entre les diètes la même supériorité que le comte Horn avoit eue jusqu'ici: sans compter, que pour les autres emplois les chefs du parti étoient persécutés par une infinité de gens à qui on en avoit fait

espérer. Il s'agissoit, outre cela, d'ôter au roi le moyen de se faire des adhérens, attendu que si les emplois restoient vacans jusqu'à la fin de la diète, l'espoir d'avoir part à leur distribution auroit pu engager plusieurs à se déclarer pour la cour. Quelque vivement que cette affaire fût pressée, le parti opposé insista avec force sur la coutume une fois introduite de ne jamais élire les sénateurs qu'à la fin de la diète, et faisant regarder le reste de la proposition comme une innovation contraire aux lois, il soutint que rien ne pouvoit obliger le roi de s'y conformer, ajoutant que l'inconvénient allégué qui suspectoit le patriotisme des membres de la diète, se fondoit sur une supposition trop odieuse pour lui sacrifier l'avantage que la couronne retiroit du retardement, en profitant en attendant des apointemens affectés aux places vacantes. Après bien des débats, on sépara les charges des sénateurs des autres charges du royaume, et d'une question on en fit deux. Le roi eut une conversation avec le comte Spenz, et l'effet en fut que dans un second mémoire présenté aux Etats, on donna à la manière dont la proposition devoit être faite

au roi, une tournure qui la fit entièrement dépendre du bon plaisir de sa majesté. Les deux questions passèrent cependant à la maison des nobles; le clergé approuva la première et rejeta la seconde, l'ordre des bourgeois et celui des paysans rejetèrent l'une et l'autre; par conséquent la chose resta indécise; l'élection des sénateurs fut renvoyée à la fin de la diète, et le roi conserva la liberté de remplir les autres charges quand il le jugeroit à propos. Les Etats convinrent cependant de charger la députation de justice de fixer un certain tems, au bout duquel sa majesté seroit suppliée de remplir les emplois qui viendroient à vaquer.

Le mauvais succès de cette première tentative ne découragea point le parti de Gyllenborg; il n'en sentit que mieux la nécessité de recourir à des moyens plus sûrs pour ne pas manquer son coup. On s'étoit proposé d'établir un nouveau systême politique, de renverser pour cet effet le ministère et d'en mettre un autre à sa place. L'ancien systême avoit pour objet la bonne intelligence, ou plutôt l'intimité avec l'Angleterre; le nouveau, celle avec la France. Ces deux puissances pensent diffé-

remment par rapport à la Suède. Il est vrai qu'on les a vu agir de concert en 1727; mais ce fut à l'occasion du fameux traité d'Hanovre qu'on opposa à des appréhensions, en partie mal fondées, et à des idées trop chimériques dans leur source pour que les liaisons que ces fantômes politiques avoient formées, eussent pu durer. Les deux cours recommencèrent bientôt à se contrecarrer, et la dernière guerre pour la succession de Pologne acheva de les désunir. La France ne cherche la Suède que pour avoir un allié dans le Nord, qui est trop éloigné d'elle pour qu'elle y puisse agir efficacement. Cet allié, cependant, lui est assez inutile, tant qu'il est foible et gêné par la présente forme de gouvernement, propre à y fomenter une division continuelle et nullement faite pour des démarches vigoureuses et soutenues, puisque la moindre affaire importante exige la convocation des Etats, où souvent l'occasion se perd et le secret se trahit, et où les factions dérangent les mesures, et le manque de subordination, suite naturelle de l'égalité républicaine, empêche les opérations militaires. Par cette raison, la France doit natu-

rellement désirer que la Suède recouvre ses forces et que le pouvoir du roi gagne plus d'étendue. L'Angleterre, au contraire, ne tâche de s'attacher la Suède que par des vues relatives à son commerce, et pour appuyer son opposition aux desseins des nations dont la rivalité y met obstacle, sans souhaiter aucun changement dans sa constitution présente; en général on peut dire, que la France et l'Angleterre ne recherchent la Suède que pour se la dérober mutuellement. Le comte Horn et son parti penchoient pour la tranquillité du Nord. Il sembloit à ce premier-ministre, que sa patrie se ressentoit encore trop de la dernière guerre pour oser en entreprendre une nouvelle; il lui paroissoit dangereux d'attaquer la Russie dans un temps où l'on n'étoit pas sûr des cours de Copenhague et de Berlin, et où l'on risquoit par conséquent de perdre le reste de la Poméranie et peut-être la Finlande. La succession étant incertaine, il craignoit d'assembler l'armée qui pourroit vouloir régler le sort du royaume, et renverser cette liberté qui étoit son ouvrage et son idole. Porté pour la paix, il crut que les sentimens pacifiques de l'Angleterre conve-

noient le plus aux intérêts de la Suède, qui outre cela avoit raison de ménager cette cour pour l'avantage de son commerce, vu qu'elle vend aux Anglois la plus grande partie de son fer dont les mines forment sa plus grande richesse; et au cas qu'une flotte angloise parût dans la Baltique, il ne se promit pas beaucoup des seconrs de la France, trop éloignée pour en donner de prompts et de suffisans, et qui d'ailleurs avoit encore en dernier lieu, à l'occasion des troubles de Pologne, assez fait voir qu'elle ne se faisoit aucun scrupule d'abandonner ses alliés dès le moment qu'elle trouvoit moyen de remplir son objet d'utilité. Il regarda l'assistance des Turcs, une alliance offensive avec le Danemarc et tout ce que le parti opposé faisoit valoir en faveur de ses idées, comme des projets chimériques ou du moins trop incertains pour servir de base à un système qui, pour être sage, doit avoir des fondemens plus solides que de simples conjectures. Telles étoient les raisons sur lesquelles le ministère appuyoit les principes qu'il avoit suivis dans sa marche politique. Le système du parti de Gyllenborg, fondé en grande partie

sur des espérances trompeuses, et sujet par conséquent aux vicissitudes des événemens futurs, ne pouvoit guères manquer d'être vacillant, quoiqu'il fût patriotique en apparence, puisqu'il annonçoit l'objet brillant de l'agrandissement de la Suède auquel tout bon citoyen ne pouvoit qu'applaudir, pourvu que la route qu'on alloit prendre pour parvenir à un but si désirable, ne conduisît pas du côté opposé. On imagina que pour rétablir l'ancien lustre du royaume, il falloit saisir le même moyen qui a contribué autrefois à sa grandeur et à le rendre redoutable à ses voisins. Ce moyen c'est la guerre: pour l'entreprendre avec succès, il faut commencer par se défier de la cour d'Angleterre qui empêchera toujours la puissance de la Suède, tant que le trône anglois sera occupé par un prince de la maison d'Hanovre qui possède les duchés de Brème et de Verde. Le seul, le véritable ami de la Suède, celui que ses propres intérêts engagent à la soutenir, c'est la France. C'est avec elle qu'il faut s'unir de la manière la plus étroite, et on peut entrer dans ses vues sans rien risquer. L'ennemi naturel et déclaré de la Suède c'est la Russie;

c'est elle qui a porté les plus rudes coups à la gloire suédoise ; c'est contre elle qu'il faut tourner toutes ses forces, la Livonie étant de toutes les provinces perdues celle qu'il importe le plus de recouvrer; pour n'avoir pas trop d'ennemis à combattre, il faut par le moyen de la France et par sa concurrence, tâcher de gagner le Danemarc, et s'il est possible, le porter à faire cause commune avec la Suède, pendant que les François tiendront le roi de Prusse en échec; il faut enfin rechercher l'amitié de la Porte ottomanne, qui étant déjà en guerre avec la Russie, sera naturellement disposée à se prêter à tous les moyens capables d'accabler l'ennemi commun. Il n'est pas étonnant qu'une nation guerrière, portée pour la gloire, soit entrée avec empressement dans des idées aussi conformes à son goût. On les adopta avec enthousiasme, nommant *bonnets de nuit* ceux qui désiroient la paix, et par opposition *chapeaux* ceux qui ne respiroient que la guerre. Ce système a servi de base aux délibérations du comité secret, et partant de ce principe, on ne trouvera rien que de suivi dans la manière dont les affaires ont été traitées pendant toute la diète.

Les affaires de Turquie tiennent ici la première place. Le roi Charles XII avoit pendant son séjour chez les Turcs emprunté de la Porte, contre deux obligations, une somme qui se montoit à un million de risdalers; et à deux différentes reprises des ministres turcs étoient venus à Stockholm pour demander le payement de cette dette. Le ministère s'en étoit toujours excusé, sous prétexte qu'à la fameuse journée, nommée le *Kalibalik*, où le camp près de Bender fut pillé, on avoit pris aux Suédois bien plus qu'importoit l'argent qu'on redemandoit. Cependant, dans le temps que la Suède fut sur le point d'embrasser le parti du roi Stanislas, et pendant les derniers troubles en Pologne, la cour de France avoit travaillé à Constantinople à une alliance offensive et défensive entre la Porte et la Suède contre la Russie, et bien que ce projet tombât avec la cause qui l'avoit fait naître, le vieux baron Hoepken avoit profité de cette occasion pour faire valoir un de ses fils qu'il avoit envoyé en Turquie avec un nommé Carlson pour des affaires de commerce, de manière que ces deux jeunes gens furent accrédités à la Porte comme

chargés d'affaires, et le Baron Hoepken fit si bien sentir l'utilité et l'avantage du commerce du Levant, que les Etats résolurent à la diète de 1734, qu'on conclurroit un traité de commerce avec les Turcs et qu'on arrangeroit en même temps l'affaire de la dette susmentionnée. L'un et l'autre fut exécuté par mrs de Hoepken et de Carlson, et pour ce qui regarde la dette, on convint qu'aussitôt que la Suède enverroit en Turquie un vaisseau de guerre de 70 pièces de canon, trente mille fusils et quelque munition de guerre, la Porte rendroit les deux obligations. C'est par le fameux comte Bonneval que cette négociation avoit été conduite, et le parti de Gyllenborg ne put assez exalter le mérite de ce renégat. Le courrier qui étoit chargé de la transaction, arriva à Stockholm peu de jours avant le commencement de la diète. Le ministère qui regarda le commerce du Levant comme peu favorable et lucratif, s'opposa fortement à la ratification, estimant qu'à l'égard de la dette on en pourroit éluder le payement par les mêmes excuses dont on s'étoit servi autrefois, sans faire une dépense inutile et donner de l'ombrage aux puissances

inté-

intéressées; il ajoutoit que rien n'étoit si peu sûr que l'amitié des Turcs, et qu'on ne pouvoit pas compter sur un empire trop sujet à des révolutions, et où souvent la seule disgrâce d'un grand-visir changeoit toutes les mesures. Mr de Bestouchef, envoyé de Russie, s'y joignit et donna un mémoire, où il dit que l'envoi d'armes aux Turcs seroit un procédé peu amiable envers sa cour et celle de Vienne qui se trouvoient en guerre avec la Porte, et que toute l'Europe seroit surprise de voir une puissance chrétienne en fournir aux infidelles; qu'une pareille démarche étoit contre l'usage introduit qui regardoit comme contrebande toute munition de guerre, envoyée à l'ennemi; que cette démarche, de la part de la Suède, seroit diamétralement opposée à son traité d'alliance avec la Russie, renouvelé en 1735, lequel portoit expressément qu'il ne seroit permis à aucune des parties contractantes de donner du secours, soit directement ou indirectement, aux ennemis de l'autre; qu'enfin sa cour ne pouvoit voir avec indifférence, qu'en procurant aux Turcs l'avantage des armes européennes, on les rendît plus redoutables. Toutes ces raisons ne

produisirent aucun effet, et le comité secret dont les intentions se manifestèrent de plus en plus, poursuivit son chemin. La transaction fut ratifiée, et on donna les ordres nécessaires pour en remplir les conditions. On approuva aussi le présent de dix mille ducats que mrs de Hoepken et Carlson avoient donnés aux ministres du divan, et ces deux chargés d'affaires furent revêtus du caractère d'envoyés extraordinaires. Le courrier qui avoit apporté la transaction, étoit en même temps chargé de deux lettres pour le roi, l'une du grand-visir, et l'autre du comte de Bonneval. Ces lettres contenoient d'abord une apologie de la conduite de la Porte, et les raisons qui l'avoient obligée de rompre le congrès de Nimirow et de continuer la guerre contre l'Empereur et la Russie; on y faisoit, outre cela, de magnifiques promesses d'assister la Suède, de lui fournir de l'argent et de ne faire la paix que de concert avec elle, si elle vouloit rompre avec la Russie. La proposition étoit séduisante, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le ministère, qui fit voir tout ce que ce projet avoit de hazardeux, put engager le comité secret à se conformer à

son sentiment. On se borna cependant à une réponse simplement dilatoire, et on ordonna aux ministres suédois à la Porte d'entretenir les Turcs dans l'espérance d'être assistés par la Suède, de chercher adroitement à prolonger la guerre, de s'informer sous main de la quantité d'argent que la Porte seroit disposée à donner et si l'on pouvoit compter avec quelque sûreté sur ce subside. Le courrier retourna vers la mi-juillet, et à peu près dans le même temps le major de Sinclair fut tout en secret envoyé à Constantinople, avec ordre de diriger sa route par le voisinage de l'armée russe, afin de savoir au juste l'état où elle se trouvoit. Comme la commission étoit des plus épineuses et qu'un silence de près de six mois fit craindre que cet émissaire n'eût été enlevé, ce fut avec bien de la joie qu'on apprit enfin son heureuse arrivée à Constantinople. Le vaisseau de guerre ne fut pas plutôt équipé qu'il partit du port de Carlscrona sous le commandement du capitaine Wagenfeld. On le fit accompagner par un vaisseau marchand, frété pour ramener l'équipage et chargé de quelques marchandises pour le commerce du Levant. Ils avoient aussi à

bord une bonne partie des armes stipulées, et comme c'étoit aux bons offices du comte Bonneval que l'on se crut redevable du succès de cette négociation, mr de Wagenfeld fut chargé d'un fusil à canon visé, très-artistement fait, et d'une canne avec une pomme d'or enrichie de diamans, pour les lui présenter de la part de sa majesté suédoise. On prétend que les cours de Vienne et de Pétersbourg ont tâché d'engager les Malthois à attaquer le vaisseau de guerre et de s'en emparer, comme appartenant aux Turcs; mais supposé qu'on en ait eu le dessein, un cas fortuit en prévint l'exécution. Ce vaisseau échoua près de Cadix par la faute du capitaine qui s'étoit mépris dans sa route, plus qu'il ne convenoit à un officier de marine; il n'y eut que l'équipage qui se sauva sur une tartane que le consul de France envoya à son secours. Le comité secret n'eut pas plutôt appris cette fâcheuse nouvelle, qu'il résolut de faire équiper un autre vaisseau de guerre, pendant qu'on informa la Porte du malheur qui venoit d'arriver, et qu'on la sonda, si peut-être au lieu d'un vaisseau elle préféroit le payement de 17 mille livres sterling, c'est-à-dire,

de la somme pour laquelle celui qui avoit péri, avoit été assuré en Angleterre. La disgrâce du comte de Bonneval fut un autre malheur qu'on apprit avec d'autant plus de déplaisir que les deux ministres suédois à Constantinople perdirent par là un appui qui les avoit assistés de son crédit et de ses conseils. Cependant la réponse du grand-seigneur qui arriva encore avant la fin de la diète, fut assez favorable; sans demander ni un second vaisseau, ni l'argent pour lequel le premier avoit été assuré, il se contenta de garder le bâtiment qui avoit accompagné le vaisseau de guerre, et sa cargaison, promettant d'extrader les obligations du roi Charles XII, dès le moment que le nombre restant des fusils, qu'on n'avoit pu d'abord envoyer tous, seroit délivré.

Les affaires étrangères n'occupèrent pas le comité secret au point de lui faire oublier celles du pays, et surtout le renversement du ministère qu'il s'étoit proposé depuis le commencement de la diète. Ne jugeant pas à propos d'attaquer d'abord les chefs de la chancellerie, il aima mieux commencer par les subalternes, pour voir de quelle force seroit la résistance

qu'on lui opposeroit. Ce fut sur un certain commis, dépositaire des secrets du chancelier de la cour, qu'il fit son coup d'essai. Ce commis se nommoit Arckenholtz, homme d'une condition obscure qui avoit accompagné quelques jeunes Suédois dans leurs voyages en qualité de gouverneur. A son retour il ramassa ce qu'il avoit vu et entendu dans les pays où il avoit été, et y ajouta des réflexions politiques sur les différentes cours de l'Europe et sur leurs rapports avec la Suède. Ne composant ces mémoires que pour lui-même, sans aucun dessein de les publier, il permit à sa plume toute sorte de liberté. Ayant dans le temps qu'il avoit été en France peut-être parlé à quelque janséniste, le portrait qu'il fit du cardinal de Fleury ne fut ni avantageux, ni ressemblant. Il eut l'imprudence, plusieurs années après, de communiquer son manuscrit à un ami, à condition qu'il n'en prendroit pas copie. Cet ami le trahit, et donna une copie de ces mémoires au comte Gyllenborg qui, pour jouer un tour au chancelier von Kochen et pour se faire un mérite auprès de la cour de France, les communiqua au comte Castéja, ambassadeur de cette

couronne, lequel n'eut rien de plus pressé que de les envoyer à Versailles. Le cardinal s'en plaignit au ministre de Suède, et les plaintes contre Arckenholtz arrivèrent à Stockholm, avant que celui-ci se fût douté de la perfidie de son ami, ni que le ministère eût jamais entendu parler de cette pièce. Comme toute l'affaire parut de peu de conséquence, on tâcha d'appaiser le cardinal, sans sévir contre un homme dont le crime se réduisoit à une simple imprudence. Mais le comité secret n'approuvant point cette indulgence, fut d'opinion qu'il falloit donner au cardinal une satisfaction éclatante, vu qu'on ne pourroit guères s'attendre à des preuves d'amitié de la part de ce premier-ministre, tant qu'il se verroit négligé d'une manière si marquée. Le cardinal lui-même, à l'instigation du parti attaché à la France, et pour seconder ses vues, témoigna plus de ressentiment que l'affaire ne méritoit. On établit une espèce d'inquisition contre Arckenholtz; on le suspendit de sa charge, le cita devant le comité secret et lui fit subir plusieurs interrogatoires. Quelque redoutable que fût le tribunal devant lequel l'accusé comparut, il se défendit

avec beaucoup de fermeté; il déclara que son idée n'avoit jamais été de donner son écrit au public et qu'il ne l'avoit composé que parce qu'il croyoit qu'il étoit permis dans un pays libre de penser selon ses lumières sur les cours étrangères et sur leurs ministres; qu'après tout, ce n'étoit pas sa faute, si un ami perfide avoit publié son mémoire et si un sénateur en avoit fait part à un ministre étranger; il produisit tout un catalogue de livres imprimés en France, qui contenoient des choses très injurieuses à la Suède; il avoua qu'il s'étoit trompé au sujet du cardinal, s'étant laissé induire par les faux rapports de quelques François qui lui avoient donné une idée peu juste de ce prélat; il finit par s'offrir à rétracter tout ce qu'il avoit avancé sur ce sujet. Cette justification ne disculpa point Arckenholtz dans l'esprit du comité secret qui déclara son écrit un libelle diffamatoire et l'auteur absolument coupable, renvoyant l'affaire au roi et au sénat pour déterminer sa punition. Le premier s'y prêta avec plus de facilité qu'on n'auroit cru; il espéra sans doute de se concilier les esprits par là; mais il ne fit que fortifier le courage du parti

opposé et l'animer à de nouvelles entreprises. L'affaire étant portée devant le sénat, le comte Gyllenborg et ses amis opinèrent qu'il falloit faire brûler cet écrit par la main du bourreau; mais la pluralité se contenta de condamner Arckenholtz à perdre son emploi et à faire amende honorable au cardinal. La sentence fut prononcée le 28 d'août. Quelque raison qu'on eût d'être surpris que le comité secret ne se recriât sur la douceur de ce jugement, on le fut bien davantage de la réponse du cardinal à une lettre que mr de Gedda, secrétaire d'état, lui écrivit sur ce sujet. Le prélat y fit connoître qu'il n'avoit pas cru qu'en Suède les lois eussent établi pour des crimes si atroces des peines si légères; que cependant il étoit satisfait, et dispensoit même le sieur Arckenholtz de sa lettre d'excuse, qu'il renvoya effectivement sans l'avoir ouverte.

Pendant que tout cela se passoit, le roi fut attaqué à Carlberge d'une maladie qui d'abord parut fort dangereuse et sembla menacer ses jours; il se remit cependant, ou pour mieux dire, le désir d'être plus à portée de voir mlle de Taube lui fit croire qu'il s'étoit remis au

point de pouvoir retourner en ville. Mais à peine y fut-il arrivé qu'il eut une récidive, avec un redoublement de fièvre, qui allarma la cour et le public. Les fatigues que ce prince avoit essuyées, son âge, ses blessures, l'inquiétude de son esprit et les symptomes de sa maladie, tout fit craindre pour sa personne. Des circonstances si critiques et si délicates réveillèrent l'attention des partis. Celui de la cour engagea le roi à remettre la régence entre les mains de la reine: il étoit probable que le malade débarrassé du soin des affaires, en auroit l'esprit plus libre et recouvreroit plus facilement ses forces. On connoissoit la reine, et on savoit qu'elle n'avoit d'autre volonté que celle de son époux et que par conséquent elle seroit portée pour le comte Horn; on se flatta que le crédit et l'autorité de cette princesse dameroient le pion au comte Gyllenborg, et que, si le roi venoit à manquer, elle sauroit bon gré à ceux qui lui auroient fait tenir les rênes du gouvernement avant même qu'elle fût obligée de les reprendre. Mr d'Assebourg, chef de la chancellerie de Hesse, fut employé pour persuader le roi, pendant que le sénateur, comte Bark,

ci-devant instituteur de la reine, et le chancelier de la cour en parlèrent à cette princesse, et on traita toute cette affaire avec tant de secret qu'elle ne parvint à la connoissance du parti contraire que le jour même qu'elle fut proposée aux Etats. La reine fit descendre quelques sénateurs, et déclara quelle étoit prête à se charger du gouvernement que le roi venoit de lui remettre, et que, comme régente, elle prendroit pour règle la constitution, telle que le roi l'avoit signée Cette restriction fait présumer que, si un jour après la mort du roi elle remontoit sur le trône, elle ne reconnoîtroit d'autre forme que celle qu'elle a signée elle-même, et qui est beaucoup moins limitée que celle du roi. La déclaration de la reine occasionna quelques débats dans le sénat. Le comte Gyllenborg insista sur la nécessité d'en informer avant toutes choses le comité secret. Mais il fut résolu à la pluralité des voix, de porter la chose d'abord aux Etats en corps, et sur le champ on envoya à la maison des nobles un extrait des régistres qui contenoit cette déclaration. La surprise de l'assemblée fut grande, quelque soin que prît le parti domi-

nant de la cacher. Ce parti comprit les desseins de la cour et ce qu'ils renfermoient de désavantageux pour lui; mais le crédit de la reine n'admettoit aucune opposition, et la proposition fut généralement approuvée. Les Etats envoyèrent le lendemain une députation à la reine pour la remercier de ce qu'elle vouloit bien se charger pendant la maladie du roi du fardeau des affaires, et pour lui réiterer les assurances de leur amour, de leur respect et de leur fidélité. La reine étoit assise sous un dais, le comte Tessin porta la parole, et le sénateur comte Bonde répondit au nom de la reine. Cette princesse qui fit notifier ce changement le même jour à tous les ministres étrangers, prit le 25 d'août séance au sénat, en déclarant par écrit qu'elle ne s'étoit chargée du gouvernement que pour soulager le roi, et que son but tendoit à éteindre, s'il étoit possible, ces malheureuses divisions qui déchiroient le royaume, et qui, comme elle le faisoit entendre, avoient influé sur la santé du roi et étoient en partie cause de l'état où sa majesté se trouvoit. La reine de Suède connoît toute la majesté du sang dont elle sort et du rang qu'elle

occupe, quoique populaire et simple dans ses moeurs aussi bien que dans ses vêtemens. La nation a pour sa personne un attachement tout particulier. Comme on voit sur son visage les traits du feu roi son frère, elle paroît en quelque façon aussi tenir de son caractère; elle a les sentimens grands, du courage et de la fermeté; elle pousse l'amour conjugal jusqu'à l'héroïsme; ne trouvant pas dans le roi cette reconnoissance qu'elle devoit se promettre, et n'ignorant point son foible pour mlle de Taube, elle a cependant pour lui toute la tendresse et toute la déférence que pourroit mériter l'époux le plus fidelle et le plus attaché. On ne peut disconvenir que les lumières de son esprit ne répondent pas à la bonté de son coeur et de son caractère. Une conception difficile se trouve souvent chez elle en conflit avec l'amour extrême qu'elle a pour la justice. Pour sortir de cet embarras, elle se livre à la direction de ceux pour qui elle est une fois prévenue, et à l'égard desquels elle change aussi peu qu'il lui est difficile de pardonner à ceux qui ont eu le malheur de lui déplaire. Cette disposition peut être regardée comme la principale cause du

peu d'avantage que sa régence a procuré au parti de la cour; sa fermeté se ressentoit de la timidité de ceux qui la dirigeoient, et comme on savoit qu'elle n'agissoit que par les volontés du roi et par les conseils de ses adhérens, on n'avoit pas pour elle la même déférence qu'on auroit eue, si on eût été persuadé qu'elle agissoit par elle-même. Le parti de Gyllenborg ne manqua pas de le lui faire entendre sous main, et on lui fit sentir qu'on faisoit une grande différence entre les résolutions qu'elle prenoit de son propre chef, et celles qui lui étoient inspirées et qu'elle ne suivoit que par complaisance. Ces insinuations, quoiqu'elles ne la fissent pas changer de principe, calmèrent cependant les mouvemens de son amour-propre, et lui firent témoigner de la facilité en plusieurs occasions. La régence de la reine dura quatre mois. Le roi se trouvant trop bien rétabli pour pouvoir la lui laisser avec bienséance, la reprit sans aucune cérémonie le premier jour de l'an 1739. Les Etats ne jugèrent pas à propos d'envoyer une nouvelle députation à la reine pour la remercier; on le différa jusqu'à la fin de la diète, où le comte Tessin inséra

un compliment pour elle dans la harangue qu'il fit au roi.

Un des principaux objets qui occupèrent le comité secret, furent les affaires de Russie. L'antipathie pour cette cour est presque générale en Suède. La nation ne peut pas digérer encore la perte des plus belles provinces, et si l'ancien ministère a voulu vivre en paix avec la Russie, il ne faut pas attribuer ce système à une prédilection pour elle, mais plutôt à la conviction, qu'il falloit attendre des conjonctures plus favorables pour attaquer une nation que le comte Horn haïssoit dans le fond de son coeur tout autant qu'aucun autre Suédois. Ce n'est donc pas sans raison que la cour de Pétersbourg est attentive aux moindres démarches d'un voisin aussi peu affectionné pour elle, et que mr de Bestouchef n'épargne ni peines ni argent pour être au fait de tout ce qui se passe, surtout depuis que sa cour est en guerre avec les Turcs qui lui donnent assez d'occupation pour ne pas souhaiter d'avoir un nouvel ennemi sur les bras. Les ordres de ce ministre portèrent d'abord, de chercher à calmer les esprits et à détruire les mauvaises impres-

sions qu'on prenoit à tâche de donner contre sa cour. C'est-là ce qui l'engagea à présenter un mémoire au mois de septembre, dans lequel il protestoit contre les discours que des personnes mal intentionnées avoient répandus dans le public, comme si la Russie n'eût entrepris la guerre contre la Porte que dans le dessein de s'agrandir et de faire des conquêtes, et qu'elle n'attendît que la fin de cette guerre pour attaquer la Suède; il se rapporta à la lettre du comte Ostermann au grand-visir, pour prouver la justice et l'indispensable nécessité de la rupture avec les Turcs; il ajouta que sa cour ne feroit la paix que de concert avec l'empereur, et qu'après l'avoir faite, elle étoit résolue de vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins. Ce mémoire fut appuyé d'un autre que délivra mr Antivari, secrétaire d'ambassade de l'empereur, où, après avoir dit que la guerre contre les Turcs n'avoit été entreprise que par les raisons alléguées dans les manifestes, il déclara que sa majesté impériale garantissoit les sentimens pacifiques de la Russie, mais qu'elle feroit cause commune avec son alliée, si dans la conjoncture présente on entreprenoit quelque

chose

chose contre elle. Tous ces mémoires ne furent que des traits dans l'eau, et ne firent aucun effet. Le retour inopiné de l'armée du maréchal Münnich fixa l'attention du comité secret. Il arrive souvent qu'on se persuade ce que l'on désire; on crut cette armée absolument ruinée, et que mr de Münnich n'en avoit ramené que les débris; l'occasion parut favorable, et on forma des plans en conséquence. C'est - là apparemment ce qui engagea la cour de Pétersbourg à faire une démarche qui surprit tous les gens sensés. Le duc Biron de Courlande écrivit une lettre à mr de Bestouchef, où après lui avoir fait part des raisons pour lesquelles on avoit fait revenir l'armée de mr de Münnich, et qui furent les mêmes qu'on a communiquées à toutes les cours, on ordonnoit à ce ministre de déclarer que cette armée étant à présent plus à portée, le roi de Suède pourroit en disposer, s'il avoit besoin de soutenir son autorité royale contre les atteintes que les Etats du royaume sembloient vouloir y porter. On laissoit cependant à la disposition du roi et du ministère, de faire de cette déclaration tel usage qu'ils jugeroient à propos. Mr

de Bestouchef en ayant fait l'ouverture au comte Horn, ce ministre qui ne prévit que trop les suites fâcheuses qui résulteroient d'une pareille proposition, le pria très-instamment de la supprimer; cependant elle transpira, et parvint à la connoissance du comité secret. Il est aisé de se représenter l'effet que cela produisit, et à quel point les esprits en furent aigris. Au lieu d'empêcher les mesures que l'on prenoit contre la Russie, la découverte des desseins de cette cour les fit redoubler. C'étoit sonner le tocsin, et prendre la mêche pour allumer le feu d'une guerre civile. Il est, à la verité, plus que probable que cette lettre n'avoit été écrite que dans l'idée d'épouvanter le parti opposé et d'arrêter ses vues; mais l'autorité qu'impriment les cours à tout ce qu'elles avancent, ne permet pas d'y rester indifférent, et leurs menaces doivent être, ou soutenues, ou vengées. Aussi regarda t' on les sentimens de la Russie qu'on avoit surpris et dévoilés à cette occasion, comme un nouveau motif pour secouer le joug qu'elle vouloit imposer à la Suède. Il est bien des personnes qui ne peuvent s'imaginer qu'on ait véritablement le des-

sein d'attaquer la Russie. Le nouveau ministère s'exposeroit trop, au cas que le succès ne fût pas heureux; on l'en rendroit responsable, et il perdroit tout le fruit de son triomphe. Le Comte Gyllenborg se reposera sur ses lauriers, sans risquer une guerre dont le plan n'a servi que d'amorce pour attirer une foule de jeunes officiers dont on saura bien, ou entretenir, ou éluder les espérances. Voilà comme raisonnent ces personnes. Mais quand on considère que le nouveau ministère s'exposeroit également, s'il suivoit le système pacifique de l'ancien, en trahissant par là ses vues personnelles et intéressées, et qu'il risqueroit surtout, s'il n'exécutoit, ainsi qu'il a déja fait en partie, les mesures que les Etats, en se séparant, lui ont prescrites, et qui tendent ouvertement à une rupture, il n'est guères probable que la Suède reste tranquille, d'autant qu'il peut exister des cas où la France même trouve son intérêt à l'exciter et à s'en servir pour faire une diversion dans le Nord. Enfin c'est le temps, ce grand maître des événemens, qui nous éclairera là dessus.

Si la Russie s'est attiré la haine des Sué-

dois, la France au contraire a su captiver leur amitié. L'union des deux cours vient d'être renouvelée, après que la froideur de l'ancien ministère l'eût un peu altérée. Il n'est pas besoin de chercher fort loin les raisons de cette froideur. Le systême du comte Horn étant diamétralement opposé à celui de la France dans les dernières années, le comte Castéja, ambassadeur de cette cour, s'étoit, pour ainsi dire, mis à la tête du parti de Gyllenborg, et avoit parlé et écrit contre le ministère avec une animosité peu convenable à un ministre étranger. Le comte Horn qui s'applaudissoit toujours d'avoir mis le souverain pouvoir entre les mains des Etats et limité celui de la royauté, attribuoit à la France des principes qui tendoient à détruire son ouvrage, et ce qui confirma ses soupçons, fut la proposition téméraire de mr de Sylva, françois de nation, ci-devant colonel en Suède, émissaire alors, à ce qu'il prétendoit, du cardinal Fleury. Cet homme eut l'audace d'offrir au roi l'assistance de la France, s'il vouloit se prêter au changement de la constitution et au rétablissement de la souveraineté, ce qui occasionna dans ce tems-là

une très-grande sensation. Il est vrai que le cardinal donna un démenti public à mr de Sylva; mais la manière dont il fut reçu en France ne confirma pas tout-à-fait ce désaveu, et il parut au moins que le comte de Castéja avoit eu quelque part à cette démarche qui hâta le rappel de cet ambassadeur, à la place duquel on envoya le comte de St Severin qui, comme il a déjà été observé, prit une route toute différente pour avancer les intérêts de sa cour. En effet, il ne faut pas confondre absolument les desseins de la France avec ceux du parti de Gyllenborg; car bien qu'ils se réunissent en plusieurs points, le grand but de la France ne peut être que de s'attacher la Suède de façon, qu'elle puisse en disposer et la faire servir dans l'occasion à ses vues et à l'exécution de ses projets. Il falloit sans doute, pour parvenir à ces fins, ménager le parti de Gyllenborg, mais sans donner tête baissée dans tout ce que ses idées avoient de mal digéré et de hazardeux: le comte St Severin, en habile négociateur, avec tous les égards qu'il témoignoit au ministère, insinua à ceux qui avoient juré sa perte, que la France n'ayant d'autre système

que celui qu'ils avoient adopté, se prêteroit avec empressement à leurs intérêts, et autant que ceux-ci l'exigeroient, aussi à leurs desseins. Il fit si bien qu'il gagna la confiance du comité secret, qu'on lui fit part de toutes les délibérations et qu'on suivit ses conseils dont la sagesse tempéroit les idées trop vives d'une assemblée, où se trouvoient des gens fougueux et trop animés. La Suède avoit besoin de subsides; elle attendoit avec impatience le moment favorable, où il plût à la cour de Versailles d'ouvrir ses trésors. L'ambassadeur y étoit préparé depuis long-temps. Dès le mois de juin 1738 il s'étoit muni des pleins-pouvoirs et instructions nécessaires; mais il attendoit les circonstances les plus propres pour faire ses propositions. Ce ne fut qu'au mois de novembre que le public eut connoissance d'une négociation qui avoit été entamée et conduite avec tout le secret possible. Pour juger que ce fut-là le moment favorable, il faut observer que le comité secret ayant fait des remarques sur la conduite de la chancellerie, celle-ci, dans sa justification, avoit entre autres soutenu que la France n'avoit jamais eu véritablement

le dessein de donner des subsides à la Suède, sans y trouver son utilité particulière. Pour réfuter cette accusation et pour confondre le ministère qui appuyoit sur la même supposition l'apologie de sa conduite, rien ne parut plus convenable qu'un traité que la France offrit, uniquement, disoit-on, par amitié pour la Suède et sans aucun avantage de son côté. Il faut ajouter à cela que le parti de la cour, fatigué d'une diète qui ne finissoit point et où il avoit continuellement le dessous, en pressoit la conclusion; qu'il avoit déjà gagné une grande partie des prêtres et des paysans, et qu'on commençoit à craindre pour les bourgeois; il n'eût donc pas été prudent à l'ambassadeur de différer plus long-temps, vu que le changement du ministère étoit pour lors encore une chose assez incertaine, et que si les Etats se fussent séparés, toute cette affaire dont la décision se seroit trouvée entre les mains de gens peu affectionnés pour la France, auroit pu manquer. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que mr de St Severin, pour faire rechercher et valoir sa cour, dirigea cette négociation de façon, que ce fut la Suède qui fit les avances. Le

comité secret pria la reine de faire témoigner à l'ambassadeur le désir qu'avoit la couronne de Suède de s'unir de la manière la plus étroite avec la cour de France, et de demander s'il n'avoit pas des instructions qui répondissent à un but si salutaire. Le sénateur, comte Bonde, homme plus érudit qu'habile et actif, fut chargé de cette commission. L'ambassadeur répondit que sa cour étoit très-disposée à entrer en négociation avec celle de Suède, et qu'il n'attendoit que la nomination de quelques commissaires pour s'expliquer plus amplement. On ne tarda pas à les nommer, et le comité secret s'arrogea ce droit, quoique ce fût proprement un droit de la couronne. C'est ici une de ces occasions, où la reine qui avoit encore la régence, n'a pas montré sa fermeté ordinaire. Le choix du comité secret tomba sur les sénateurs, comte Horn, comte de la Gardie, Lagerberg, comte Gyllenborg et comte Bonde. La chancellerie en fut exclue, ce qui peut encore être regardé comme une innovation qu'on fit, sans doute, pour ne pas y admettre le chancelier de la cour von Kochen. Peu de jours auparavant le comte Horn avoit eu le désagrément, que le comité

secret l'accusoit d'avoir révélé à l'envoyé de Danemarc une chose qui devoit être tenue secrète et que celui-ci avoit mandée à sa cour. Le comte qui étoit très-innocent, et sur qui un pareil soupçon n'auroit jamais dû tomber, désira que l'envoyé lui rendît un témoignage public; sa cour le lui permit, et dans une visite qu'il rendit à ce premier-ministre, il déclara sur son honneur, en présence de quelques membres du comité secret qui s'y trouvoient comme par hazard, qu'il ne lui avoit jamais parlé de l'affaire en question. Le comte Horn qui avoit encore le coeur ulcéré de cet affront, et qui appréhendoit que le comte de St Severin, à l'instigation du parti opposé, n'ouvrît les conférences par le renouvellement des anciens reproches de la France, y parut avec une physionomie sombre et un air troublé. Mais son visage reprit bientôt sa sérénité ordinaire, lorsque l'ambassadeur fit un discours qui, sans faire aucune mention de ce qui s'étoit passé auparavant, ne respira que l'amitié, la paix et la concorde; il lut ensuite les propositions de sa cour qui renfermoient la promesse d'un subside annuel de trois cent mille écus de ban-

que que la France s'engageoit à payer pendant l'espace de trois ans à la Suède, à condition que pendant dix ans que ce traité dureroit, les deux puissances contractantes s'obligeroient d'agir de concert et de ne prendre de nouveaux engagemens avec quelque cour que ce puisse être, que d'un commun accord; article, par lequel la France se promettoit d'empêcher toute liaison entre la Suède et l'Angleterre, tandis qu'elle ne risquoit rien de son côté, attendu qu'au moyen du subside elle tenoit, du moins dans les trois premières années, la Suède, disposée d'ailleurs à se conformer à ses volontés, dans une espèce de dépendance. L'ambassadeur fit cependant beaucoup valoir cet article pour la Suède qui, disoit-il, n'auroit peut-être qu'un seul traité à faire, pendant que la France, par l'étendue de ses liaisons, seroit à même d'en faire dix. Mais la durée de dix ans rendoit ce traité plus onéreux que celui de 1735, (qui ne fut pas ratifié) vu que la durée de celui-ci ne s'étendoit pas au de-là du temps fixé pour les subsides. On se proposoit enfin de convenir des puissances qui seroient invitées à accéder à ce traité, invitation

qui également ne se feroit que d'un commun accord. Il est apparent que cette accession regarda le Danemarc, et à en juger par la négociation de mr de Chavigni à Copenhague, le dessein de la France étoit de mettre la Suède et le Danemarc dans ses intérêts, et d'établir dans le Nord un systême conforme à ses vues, et qui pût lui être utile dans l'occasion. La Russie ne parut point allarmée de ce traité; elle se flatta que la France qui venoit de renouer avec elle de la façon du monde la plus amiable, se serviroit de son crédit et de son influence pour calmer les esprits en Suède, et pour empêcher une rupture. Les discours que mr de St Severin tenoit en public, furent tout-à-fait propres à l'entretenir dans cette idée. Il dit qu'il étoit des occasions beaucoup plus avantageuses pour la Suède, et qu'elle avoit du côté de l'Allemagne des perspectives plus dignes de l'ambition et du courage de ses citoyens. Il semble en effet que la France n'a aucun intérêt à souhaiter, du moins dans la conjoncture présente, que les armes de la Suède soient tournées contre la Russie, vu qu'il peut exister des cas où, pour lui être utile, il ne faudroit

pas qu'elle fût occupée ailleurs, à moins qu'on ne pose pour principe que, pour que la Suède soit en état d'être utile à son alliée, il soit essentiel que celle-ci concoure préalablement à augmenter ses forces, et à lui procurer une bonne barrière qui mette les frontières de la Finlande en sûreté. Mais il faut considérer aussi que le sort de la guerre étant incertain, et le concours de plusieurs opinans (suite de la constitution) ne promettant pas aux opérations beaucoup de succès, il étoit très-possible que le remède devînt pire que le mal. Quoiqu'il en soit, les propositions de la France furent acceptées purement et simplement, et le chevalier de Crépy partit avec le traité signé pour Versailles. Il tarda à revenir au-de-là du terme convenu pour la ratification, ce qui inquiéta un peu le comité secret et donna lieu à toutes sortes de discours biscornus du public, qui se dissipèrent à l'arrivée de mr de Crépy; les ratifications furent échangées, l'ambassadeur reçut un présent de trois mille ducats et chacun des commissaires suédois en eut mille.

Il a déjà été dit que la France, pour consolider son systême dans le Nord, désiroit for-

tement l'accession du Danemarc, et peut-être l'auroit-elle obtenue, si elle avoit mieux poussé sa pointe à Copenhague, pour ne pas laisser le temps à l'Angleterre de lui enlever cette cour par l'offre d'un gros subside. Il faut dire aussi que mr de Chavigni, avec tout l'esprit qu'il a et toute son habileté, échoue d'ordinaire dans ses négociations; c'est qu'il y met trop de finesse, marchant toujours par des voies obliques et perdant par là la confiance, sans laquelle on réussit difficilement. Le Danemarc, toujours inquiet par rapport au Schleswig ducal qu'il avoit occupé, et auquel rien ne pouvoit persuader le duc de Holstein de renoncer, n'aspire qu'aux moyens de s'en assurer la possession par des garanties respectables. La Russie, depuis que l'impératrice Anne en occupoit le trône, ne s'intéressoit plus avec la même vivacité pour le duc, et avoit en 1732 conclu une alliance avec le Danemarc. La Suède qui croyoit de son intérêt de prévenir une trop étroite liaison entre ses deux voisins, s'étoit, de son côté, prêtée à un traité qui l'unissoit à la cour de Copenhague. Celle-ci envoya, pour cet effet, mr de Schestedt avec le caractère

d'ambassadeur à Stockholm, bon vieillard et auteur du ridicule manifeste contre le roi Charles XII après la bataille de Pultawa. Cet ambassadeur se laissa guider par le comte Horn et signa en 1734 un traité qui dans le fond ne dit pas grand chose, mais qui rapprocha du moins les cours et entretint dans le parti de Gyllenborg l'idée, que sous l'influence d'un ami commun tel que la France, l'ancienne antipathie qui régnoit entre les deux nations pourroit être éteinte, et s'établir à la place une cordialité fondée sur l'intérêt commun de s'opposer à la domination que la Russie sembloit vouloir s'arroger dans le Nord, et qui dans les dernières années de Pierre premier et du tems de l'impératrice Catherine, avoit déja fait bien peur aux Danois. Un événement imprévu fortifia ces espérances. Il arriva qu'une terre, nommée Steinhorst, située sur les frontières du duché de Lauenbourg, excita une vive dispute entre le Danemarc et l'électorat d'Hanovre. Les Danois ayant occupé cette terre par un détachement de dragons, les Hanovriens vinrent en force les déloger, et il y eut à cette occasion quelque sang répandu. La cour de Copenha-

gue, très-sensible à un procédé aussi violent et peu amical, sonna dabord le tocsin et réclama entre autres les bons offices de la Suède pour applanir cette affaire, et éventuellement le secours stipulé dans le dernier traité. On accorda tout; on alla plus loin encore. Le comité secret, sans examiner si le cas d'alliance existoit et sans attendre une réquisition formelle, procéda à la nomination des régimens qui devoient composer le corps auxiliaire, leur envoya l'ordre de se tenir prêts à marcher et s'offrit autre cela d'augmenter, au cas qu'il en fût besoin, le secours stipulé. Toute la capitale retentit alors des bruits d'une guerre qui alloit s'allumer en Allemagne, et nombre de jeunes officiers trouvèrent-là de quoi repaître leur ardeur belliqueuse et animer leurs espérances. Il étoit cependant aisé à prévoir que les deux cours ne se brouilleroient pas pour une simple vétille, jusqu'à en venir à une levée de bouclier. Aussi les démonstrations de la Suède et la vivacité avec laquelle elle épousoit les intérêts du Danemarc, ne firent qu'accélérer l'accommodement dont l'envoyé de Danemarc eut bientôt ordre de faire part au ministère, en té-

moignant toute la reconnoissance de sa cour pour les marques d'amitié qu'en cette occurrence elle avoit reçues de la part de la Suède. Cette ouverture fut suivie de près de celle de la conclusion d'un traité d'alliance avec l'Angleterre, ce qui dérangea tout-à-fait le plan du comité secret et l'indisposa beaucoup contre la cour de Copenhague, quelque soin que prît l'envoyé d'en faire tomber la faute sur les instructions trop limitées de mr de Chavigni. Avant que cela arrivât, le comte Tessin avoit été nommé ambassadeur à la cour de Danemarc, tant pour rendre à celle-ci la politesse qu'on avoit reçue par l'ambassade de mr de Sehestedt, que pour cimenter l'amitié entre les deux cours et établir une conformité de sentimens et de desseins. Mais après que la susdite alliance avec l'Angleterre eut éclaté, on changea de batterie. Le comte Tessin ne prit aucun caractère public, et passa après la fin de la diète, comme simple particulier, par Copenhague, s'excusant que son mal d'yeux l'obligeoit de presser son voyage en France pour s'y faire guérir, ou, comme disoient les plaisans, pour y voir clair.

Il

Il résulte de tout ce qui a été dit ci-dessus, que l'Angleterre n'a pas beaucoup de faveur en Suède. Le parti dominant surtout ne l'affectionne guères. Le comte Gyllenborg n'a pas oublié son aventure à Londres, lorsqu'il y travailloit à exécuter le plan du baron Görtz en faveur du prétendant. Sa femme est angloise, mais zélée jacobite, au point qu'à la mort de George I, comme la chapelle du ministre anglois étoit tendue de drap noir, elle y vint en habit de gala. La nation a plusieurs griefs contre cette cour. La manière artificieuse dont la maison qui occupe le trône s'étoit appropriée les duchés de Brème et de Verde, lui étoit encore toujours fort sensible; on accuse les Anglois, que c'est à dessein, qu'en 1721 leur flotte n'a pas empêché les galères russes de ravager les côtes de la Suède; c'est aussi avec peine qu'on voit les marchands anglois mettre des entraves au débit du fer qui fait la principale branche du commerce de la Suède. Et indépendamment de tout cela, la conduite de mr Finch, envoyé d'Angleterre, n'a pas peu contribué à indisposer une grande partie des Suédois contre sa cour. Ce ministre,

avec beaucoup de génie et des sentimens nobles, n'a jamais pu se dépouiller de cet esprit de parti, attaché à sa nation; véhément de son naturel, impétueux dans ses démarches, sans songer que dans un pays sujet à des révolutions, il ne faut jamais se déclarer avec vivacité pour un parti et déclamer contre l'autre, il a épousé les intérêts de la cour et de l'ancien ministère, avec une chaleur qui ne pouvoit manquer de lui attirer la haine du parti contraire. Le comité secret réveilla un ancien différent, survenu entre les deux cours au sujet du commerce des Indes orientales. Les Anglois, jaloux de la compagnie de Gothenbourg, établie en 1731 et composée en grande partie des débris de celle d'Ostende, avoient attaqué et détruit en 1733, de concert avec les François, la factorie suédoise à Porto Novo sur les côtes du Coromandel; les soldats et les matelots furent faits prisonniers, et on confisqua les marchandises que le vaisseau, l'Ulrique Eléonore, y avoit laissées en poursuivant son chemin vers le Bengale; on donna même la chasse à ce vaisseau, et ce ne fut qu'avec peine qu'il échappa. Les François, quoique complices, furent

mis hors de cour et de procès, et on s'en tint aux Anglois qui s'étoient emparés de tous les effets. La Suède en demanda la restitution et une satisfaction convenable, se fondant sur l'octroi de sa compagnie et sur le lieu où l'on avoit commis cette violence, qui étoit un port franc où le commerce étoit libre à toutes les nations, sans que les Anglois pussent s'arroger un droit exclusif. La cour d'Angleterre produisit de son côté un acte de parlement, par lequel il étoit défendu à tout Anglois de s'engager ou de trafiquer dans les compagnies étrangères, et on prétendit qu'ayant trouvé de ces transfuges à Porto Novo, on avoit été en droit de se saisir de leurs personnes, aussi bien que de leurs effets, regardant au reste tout ce différent comme une affaire de compagnie à compagnie, qui étant portée devant les tribunaux d'Angleterre, seroit décidée suivant les règles de la justice la plus impartiale. La Suède, non contente de cette réponse, répliqua que c'étoit sans contredit une affaire de couronne à couronne, attendu que le pavillon suédois, arboré sur la factorie, n'avoit pas été respecté, et insista sur ses justes prétentions. La chose en

étoit restée là pendant quelques années, lorsque le comité secret la reprit, et qu'il parut un exposé qui détailla les torts de l'Angleterre, et qui fut suivi d'une déclaration qu'on remit à mr Finch, et qui portoit en substance: que, puisque sa majesté britannique ne vouloit pas se prêter à une satisfaction raisonnable, le roi de Suède se trouvoit dans la nécessité de permettre à sa compagnie des Indes d'user de représailles. Les gens sensés trouvèrent que bien que la Suède eût raison dans le fond, il n'étoit guères prudent de faire des menaces dont l'exécution eût été également difficile et dangereuse. La cour de Londres prit la chose fort vivement, et fit dire au secrétaire qui y faisoit les affaires de la Suède, que l'on seroit bien aise de savoir, si les deux vaisseaux qui devoient partir de Gothenburg seroient chargés de l'ordre des représailles, afin de pouvoir prendre ses mesures en conséquence, et mr Finch déclara à Stockholm, que le roi son maître étoit fâché de voir qu'on préféroit la voie de fait à celle de la négociation, mais qu'après tout il n'attendoit qu'une explication ultérieure de la part de la Suède, pour se décider de la manière qu'il

conviendroit. Ce ton allarma le comité secret, qui sentit tous les inconvéniens qui résulteroient de la poursuite de sa démarche précipitée. Il fit connoître dans la réponse, délivrée par écrit à mr Finch, qu'on se prêteroit avec plaisir à la voie des négociations, si elles pouvoient conduire à une fin aussi désirable que celle de terminer cette affaire amicalement. Mr Finch reçut les instructions nécessaires pour entrer en conférence. Les commissaires que le comité secret nomma, furent mrs de Gyllenborg et de Sparre, les deux sujets que le ministre anglois haïssoit le plus. On s'attendoit à quelque scène de vivacité; cependant la chose se passa dans la douceur. Les propositions qu'on fit de la part de la Suède, furent des plus raisonnables; on s'offrit à ne plus recevoir des Anglois fugitifs dans la compagnie des Indes, insistant dans le cas présent sur un juste dédommagement, en vertu de l'octroi qui donnoit la liberté aux étrangers d'entrer dans la compagnie, et qui avoit été communiqué à la cour d'Angleterre, sans qu'on y ait fait la moindre remarque, ni observé qu'il y avoit des lois qui y fussent contraires. Il ne faut pas douter que

cette proposition, faite dans la seconde conférence, ne soit acceptée en Angleterre, quoique le départ de mr Finch ait suspendu la conclusion de l'accord.

Avant que de finir les affaires étrangères, il faut aussi dire un mot du duc de Holstein, qui a obtenu à cette diète le payement d'une dette qu'il avoit jusqu' ici sollicitée inutilement. Outre les arrérages qu'on lui devoit sur la pension annuelle de vingt-cinq mille écus que les Etats lui ont accordée, il avoit une ancienne prétention de deux billets de banque qui montoient environ à trente mille ducats, sur l'héritage de la reine-mère que le roi Charles XII avoit cédé à ses deux soeurs, et dont le duc exigeoit la moitié du chef de sa mère. Il avoit fait revivre cette prétention presqu'à toutes les diètes, sans pouvoir réussir; puisqu'on prétendoit que la somme en question avoit été payée par *aversion*, dans le temps que le baron Görtz dirigeoit les finances du royaume, et on se servit de ce prétexte pour éluder les sollicitations de mr de Pechlin, ministre du duc de Holstein. Tout le monde sait le sort de ce prince, pour qui sa tante, la reine de Suède,

princesse d'ailleurs si débonnaire et si religieuse, a une si forte antipathie, que jamais elle n'a pu se résoudre d'admettre son envoyé à l'audience; et mr de Pechlin qui paroît à la cour chez le roi, n'ose jamais passer du côté de la reine. La diète de 1734 fut la première où l'on donna au duc une lueur d'espérance; on promit de le satisfaire dès que l'état des finances le permettroit, et on lui a tenu parole à la dernière assemblée des Etats; on y nomma une députation pour examiner la prétention; le rapport qu'elle fit, fut favorable, et les Etats résolurent de payer, en certains termes fixés, non seulement le capital, mais aussi les intérêts. Il est des personnes qui soutiennent qu'une partie de cet argent est entrée dans les coffres de ceux dont les suffrages ont facilité le payement; mais ce sont de ces choses que le voile épais du mystère couvre d'ordinaire, et qui peuvent tout aussi bien se fonder sur les soupçons d'un esprit animé, que sur la vérité du fait.

Le renversement du ministère occupa les Etats pendant tout le reste de la diète. Il semble que le comité secret ait renvoyé cette affaire jusqu'à la fin, et différé si long-temps

l'exécution de ses desseins, afin que les Etats, ennuyés d'un si long séjour à Stockholm, et pour hâter le terme de leur séparation, lui laissassent le champ libre, sans s'opposer aux propositions qu'il comptoit de leur faire. Le ministère commença à se douter du malheur qui le menaçoit. Pour prévenir les desseins du comité secret, il pressa la fin de la diète, et voulut qu'elle se terminât avant noël. Il avoit gagné l'ordre des prêtres et celui des paysans; mais la noblesse et la bourgeoisie tinrent ferme. On fit dépendre la question de la décision du comité secret, et la diète fut prolongée. Cette prolongation découragea le parti de la cour; il n'espéra plus: l'abdication précipitée du comte Horn annonça sa défaite. Ce sénateur avoit témoigné jusqu'alors une fermeté qui sembloit soutenir son parti chancelant. Il avoit toujours dit, que bien que les années et les infirmités qui l'accabloient l'invitassent à la retraite, ses ennemis la souhaitoient avec trop d'ardeur pour qu'il se sente la velléïté de leur faire ce plaisir. Mais tout d'un coup, dans un temps où ses adhérens y pensoient le moins, ce chef leur manqua. On attribue ce change-

ment à mr de Löwen, gendre du comte Horn, qui avoit toute sa confiance et qui étoit en même temps membre du comité secret, par conséquent informé de toutes les mesures qu'on y prenoit, et s'accordant peut-être avec le parti dominant à persuader à son beau-père de céder aux circonstances et de quitter un théâtre où il ne pouvoit plus figurer avec dignité. Il importoit sans doute au parti de Gyllenborg, avant que d'exécuter son projet, d'écarter un homme d'une aussi grande autorité et d'un mérite aussi décidé, qui paroissoit redoutable, même dans sa décadence. Aussi lui promit-on tout ce qu'il pouvoit désirer, la conservation de ses appointemens, des avantages pour sa famille, des remercimens publics, enfin, tout ce qui pouvoit rendre sa retraite honorable et avantageuse. D'un autre côté, on lui fit entrevoir tous les dangers auxquels il s'exposoit en résistant au torrent, en restant attaché à des personnes dont on avoit juré la perte. En un mot, le comte Horn se laissa persuader, et demanda son congé. Son parti mit tout en oeuvre pour le faire changer de sentiment. Le roi et la reine le prièrent de rester, ses amis l'en

conjurèrent; mais son parti étoit pris, et rien ne pouvoit l'en détourner. Le jour de son abdication donna la comédie au public. Ses plus mortels ennemis furent ses panégyristes, et la maison des nobles ne rétentit que des louanges de celui dont la perte avoit été, pendant toute la diète, le point de vue de la plupart de ceux qui s'y trouvoient assemblés. Il fut résolu de lui envoyer une députation, pour le remercier des grands services qu'il avoit rendus à l'Etat. Il refusa cependant cet honneur par modestie, et se contenta du témoignage public qu'on avoit rendu à son zèle pour la patrie. On parla diversement de cette démarche du comte Horn. Les uns la regardèrent comme l'effet de cette sagacité et de cette prudence qui avoit toujours caractérisé ses actions; ils le comparèrent à un général habile, qui préfère une retraite honorable à un combat trop hazardeux. D'autres le blâmèrent d'avoir abandonné ses amis sur le bord du précipice où il les avoit conduits, et bien des personnes crurent qu'il auroit été plus glorieux pour lui de subir un sort disgracieux en faisant tête à ses ennemis, que de jouïr le peu de temps qu'il avoit à vivre, de quelques

avantages qu'il ne tenoit que de leur générosité. Après que ce chef de parti fut mis de côté, on ne songea plus qu'à achever l'ouvrage, en éloignant du sénat et de la chancellerie tous ceux qui lui étoient attachés. Comme cette affaire est, pour ainsi dire, la principale de toutes celles qui ayent été traitées pendant cette diète, qu'elle a causé les plus grands mouvemens et qu'elle aura probablement des suites très-remarquables, il est nécessaire d'en rapporter toutes les circonstances.

La noblesse en Suède n'étant pas riche, et les emplois faisant pour elle une espèce de ressource, il est naturel qu'elle ne soit pas indifférente à leur distribution, que la transgression des règles constitutionelles soit regardée comme un grand crime, et que des passe-droits, faits à ceux qui croyoient améliorer leur fortune, ne se pardonnent guères. Quelques sénateurs, sans faire attention à un point aussi intéressant et aussi dangereux par ses suites, s'étoient, soit par complaisance pour le roi, ou par des vues moins honnêtes, (comme on en attribuoit au comte Taube) écartés dans leurs suffrages pour le remplacement des charges vacantes, des lois

prescrites, et avoient indisposé par là bien des personnes. Le parti de Gyllenborg ne laissa pas échapper un moyen aussi favorable, et inséra dans l'instruction de la députation secrète qui examine la conduite des sénateurs dans les affaires qui concernent l'intérieur du royaume, de porter surtout leur attention sur la manière dont les charges avoient été données. Au mois d'octobre cette députation fit son rapport, et observa qu'il y avoit des sénateurs, qui à l'égard de cet objet n'avoient point agi conformément à la loi, alléguant quelques exemples à la charge de mrs de Bonde, de Hordt, de Bielcke, de Creutz, de Barck et de Taube, qui entre autres avoient d'abord reconnu que la nomination de deux vice-amiraux titrés, pendant qu'un troisième en avoit tiré les gages, étoit contraire à la forme du gouvernement, et y avoient néanmoins consenti dans la suite, pour complaire au roi. Tous ces sénateurs étoient attachés au parti de la cour; et les cinq premiers, des créatures du comte Horn qu'il avoit fait entrer au sénat à la diète de 1727. On a déjà eu occasion de dire, que le comte Bonde avoit plus de savoir et d'érudi-

tion que d'activité; on ne peut lui refuser ni la probité, ni l'esprit; mais son goût le porte plutôt à étudier la nature à la campagne, qu'à s'occuper de la politique dans la chancellerie, qui étoit de son département. Le comte Barck, vieillard respectable, devoit son élévation plutôt à l'amour et à l'estime de la reine dont il avoit été le précepteur, qu'à l'étendue de ses lumières. Le comte Hordt avoit le mérite, qu'au fameux Kalibalik de Bender un coup de mousquet qu'il détourna de la tête de Charles XII, lui avoit cassé le bras qu'il portoit toujours en écharpe. Lui, aussi bien que le comte Bielk, sont de beaux hommes, braves, fort honnêtes, le dernier un peu trop bon vivant; mais ils ne sont pas hommes d'état. Il est difficile de peindre les comtes Creutz et Taube. C'est le premier, qui pendant cette diète s'attira cette belle et sanglante réponse de la part du jeune comte Eckebladt, membre du comité secret, à qui il demanda fort imprudemment: que font nos jeunes louveteaux au comité secret? à quoi l'autre répondit: les yeux et les dents leur viennent. Tels furent ceux dont on s'étoit proposé de purger le sénat. Le rapport de la dé-

putation secrète donna lieu à la question, si on devoit pardonner aux sénateurs accusés, ou ordonner un examen ultérieur? La première proposition ayant été rejetée par la noblesse, il s'agissoit de déterminer le tribunal devant lequel ils devoient être jugés. Les plus animés voulurent établir une commission. Mais le comte Tessin observa, qu'une commission qui commenceroit par suspendre et arrêter les accusés, seroit un moyen trop sévère et trop déshonorant; qu'il y avoit des voies plus douces et également sûres: il proposa, pour cet effet, de remettre la décision de l'affaire à la *grande* députation secrète. Cet avis, quelque modéré qu'il parût, ne le fut qu'en apparence. La grande députation secrète se forme par le concours du comité secret et de la députation secrète. Dans l'une et l'autre de ces assemblées la pluralité étant contre les sénateurs, ceux-ci ne pouvoient guères s'attendre à un jugement favorable; au lieu que si la noblesse s'étoit décidée pour une commission, et que les autres trois ordres, frappés d'une partialité trop marquée, l'eussent désapprouvée, la chose en seroit restée là, et les sénateurs auroient pu être sauvés.

L'avis du comte Tessin passa par tout, et la grande députation secrète commença ses séances. Les sénateurs furent obligés de comparoître devant des juges qui, dans leur coeur, avoient déjà prononcé l'arrêt de leur condamnation, quoique pour ne pas heurter de front les premières familles du royaume, ils eussent soin de ne pas négliger les formalités requises. Ce fut au mois de janvier 1739 que cette députation informa les Etats par un extrait de ses régistres, que les sénateurs susmentionnés avoient commis dans l'exercice de leurs charges plusieurs fautes tant légères que considérables, à l'égard desquelles elle demanda, si elle devoit prononcer la sentence, et la remettre ensuite à la décision définitive des états, comme juges suprêmes. La noblesse fut pour l'affirmative, et les autres ordres y consentirent également. La députation qui n'avoit parlé dans son extrait de ces fautes que d'une manière indéterminée, sentit cependant qu'elles pourroient bien ne pas être regardées comme méritant une punition telle qu'on la méditoit, vu qu'il s'agissoit principalement de la distribution des charges, et que le § 40 de la forme du gouvernement, qui

règle cet article, étoit si obscur qu'il avoit déjà été jugé nécessaire dans l'assemblée des Etats de le changer et de l'éclaircir; de manière qu'il auroit paru injuste de déposer des sénateurs, pour avoir transgressé une loi peu intelligible et propre à induire en erreur les mieux intentionnés. C'est pourquoi le parti de Gyllenborg changea de batterie, et résolut de finir par les affaires étrangères ce qui, à l'égard de celles du pays, n'avoit été qu'ébauché. C'étoit en effet la voie la plus sûre pour arriver au but. Le serment du comité secret le dispense de rendre compte aux Etats de ses démarches. Le § 13 du réglement de la diète lui accorde même le droit de juger en dernier ressort toutes les fautes du sénat, qu'il importe de tenir cachées. Ce paragraphe paroissoit tout-à-fait applicable au cas dont il s'agissoit, puisqu'en effet les sénateurs avoient donné quelque prise sur leur conduite dans les affaires étrangères, n'ayant pas opiné en conformité des instructions que les Etats leur avoient laissées en 1734, et qui portoient, qu'on devoit se hâter de conclure le traité avec la France, et tâcher d'éviter ou de différer le renouvellement de celui avec

la

la Russie. Le contraire étoit arrivé; et comme cette inobservation formoit un des principaux chefs d'accusation contre les six sénateurs, il ne sera pas hors de propos de développer toute cette affaire.

Le comte Horn en avoit été le premier mobile; cependant comme il n'étoit plus dans le sénat, on ne poursuivit que les six sénateurs qui s'étoient laissé entraîner par son autorité. Voici le fait. Le comte Horn voyant en 1734, que son parti n'avoit plus le dessus dans le comité secret, pressa la fin de la diète, et fit si bien, que les Etats laissèrent au ministère le soin de mettre la dernière main à la négociation avec la France. Porté, comme il a été observé ci-dessus, pour l'Angleterre, il mit tout en oeuvre pour éluder les propositions du comte Castéja; mais comme la cour de Versailles leva toutes les difficultés, et écarta les obstacles qu'on lui opposoit, le ministère se trouva dans la nécessité de conclure. Cependant le comte Horn n'eut pas même signé encore le traité avec la France, qu'il songea déjà aux moyens de le rendre inutile à cette couronne. Il prévit qu'elle en refuseroit la ratifi-

cation dès qu'elle en verroit l'objet altéré. Pour effectuer ce refus, il falloit des moyens assez fins pour mettre la France dans le tort, et assez sûrs pour ne pas s'exposer personnellement. Le meilleur fut sans doute le renouvellement du traité avec la Russie; mais comme les Etats en avoient recommandé le délai, il étoit nécessaire que mr de Bestouchef fît des instances si pressantes et des propositions si avantageuses, que le ministère fût comme forcé d'y donner les mains. On y travailla sous main; mais on eut de la peine à y déterminer mr de Bestouchef. Ce ministre, appréhensif et irrésolu de son naturel, s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avoit aucun ordre de sa cour, et que le terme du traité n'étoit pas même expiré. Cependant le temps pressoit; c'est pourquoi on mit l'impétueux mr Finch aux trousses de mr de Bestouchef, qui le talonna si bien qu'à la fin il vint à bout de ses hésitations. Mr Finch ne pouvoit mieux servir sa cour qu'en se chargeant de cette commission; l'Angleterre, trop économe pour offrir des subsides assez considérables pour faire échouer la négociation de la France, pouvoit de cette manière parvenir

à son but sans faire la moindre dépense. Aussi mr de Finch employa t'il toute son éloquence pour persuader mr de Bestouchef. Il lui représenta vivement, que c'étoit un coup de parti pour sa cour; que si elle eût prévu le cas, elle l'auroit certainement muni des ordres nécessaires; qu'on lui voudroit du mal, s'il ne saisissoit une occasion aussi favorable, et qu'au contraire il se feroit le plus grand mérite, s'il en profitoit en habile ministre. Mr de Bestouchef, pressé et persécuté par l'Anglois, prit enfin, non sans beaucoup d'inquiétude, la résolution de franchir le pas. Le ministère, pour observer les bienséances, fit d'abord quelques difficultés. Mais mr de Bestouchef donna un tour fort juste et fort naturel à ses propositions. Il fit entendre, que sa cour regarderoit le retard qu'on apporteroit à cette négociation, comme une marque de mauvaise intention, et il fit en même temps tant valoir l'exception des affaires de Pologne et le payement de la dette de Riga, qu'à la fin on se laissa faire une douce violence. L'alliance fut renouvelée, et la France refusa de ratifier son traité. C'est-là proprement ce qui perdit les sénateurs. L'in-

trigue n'avoit pas été conduite avec assez de secret pour que le parti de Gyllenborg n'en eût pas vent, et quoique le comte Horn ait peut-être eu de fort bonnes intentions pour sa patrie, et que toutes ces sourdes menées ayent été faites à l'insçu même des sénateurs accusés, le comité secret ne laissa pas de leur en faire un crime. On dit, qu'ils avoient agi contre ce que les Etats leur avoient prescrit, et frustré la Suède des subsides destinés à la rendre redoutable à cette même puissance dont ils avoient préféré les engagemens. Le cas parut assez grave pour procéder à leur déposition.

Les accusés ayant eu communication de ce qu'on mettoit à leur charge, donnèrent bientôt après leur justification, où il étoit dit, que cette même instruction des Etats à laquelle on leur imputoit d'être contrevenus, ordonnoit expressément de ne pas indisposer mal-à-propos la cour de Pétersbourg, avant qu'on se trouvât en état de défense; que cela n'auroit pas manqué d'arriver, s'ils avoient porté obstacle à une négociation pour laquelle la Russie témoignoit tant d'empressement; que l'événement même justifioit leur conduite, puisque,

sans ce renouvellement, la Russie n'auroit pas entrepris contre les Turcs cette guerre ruineuse qui l'avoit épuisée en hommes et en argent; qu'après tout ils n'avoient fait que suivre le mouvement de leur consience, et que, supposé même qu'ils eussent pris le mauvais parti, ils en appeloient à la forme du gouvernement qui absout un sénateur lorsqu'il n'a fait le mal que dans de bonnes vues. Cette apologie ne fit aucune impression, et le comité secret ne songea qu' à écarter les difficultés qu'il pourroit rencontrer dans la poursuite de ses desseins. Pour en venir d'autant plus facilement à bout, on fit proposer sous main aux sénateurs accusés, de suivre l'exemple du comte Horn, en demandant leur congé, et de se soustraire par là à la punition qui les attendoit. Mais ceux-ci, soit qu'ils fussent fortement persuadés de leur innocence, ou qu'ils se flattassent de trouver de l'appui parmi les Etats, refusèrent absolument de s' y prêter. Il fallut donc en venir à un jugement formel. Le comité secret alla aux voix. Les plus animés en voulurent à la vie, aux biens et à l'honneur des accusés; mais le sentiment de la pluralité fut

plus doux; il y en eut même qui opinèrent pour l'absolution, et on n'arrêta que par une supériorité de peu de voix, que les sénateurs ayant favorisé et suivi un systême opposé à celui que les Etats avoient établi, on ne pouvoit plus avoir en eux la confiance nécessaire, et qu'ainsi ils devoient perdre leur emploi; mais que voulant bien supposer qu'ils n'avoient pas agi de mauvaise foi, on leur laisseroit une partie de leurs appointemens. On excepta cependant de cette punition le comte Taube, quoiqu'il fût dans le même cas que les autres, et que la raison qu'on alléguoit en sa faveur, savoir, qu'il étoit officier et moins expert dans les affaires d'état, fût également applicable à plusieurs de ses collégues condamnés; mais c'est qu'on vouloit obliger le roi par une attention si marquée pour un sénateur qu'il affectionnoit, et le porter par là à sacrifier d'autant plus facilement les autres.

Uu extrait des régistres du comité secret fut porté à l'assemblée des Etats. Sans y entrer dans le détail des crimes dont les cinq sénateurs étoient coupables, il étoit simplement dit, qu'ils avoient commis par rapport aux af-

faires étrangeres des fautes qui ne pouvoient que les priver de la confiance des Etats, et que, par conséquent, on avoit jugé qu'ils devoient être démis de leurs emplois. Les Etats, quoique juges souverains, n'y pouvoient rien changer, puisqu'ils ignoroient les faits, et ils ne pouvoient les apprendre à cause du serment du comité secret. Mais il n'en étoit pas de même à l'égard des appointemens, attendu que les Etats devoient fournir l'argent, et le comité secret laissa à leur disposition, s'ils vouloient accorder une pension de quinze cents ou de deux mille écus. La lecture de cet extrait excita dans la maison des nobles de très-vives disputes, et l'esprit de parti s'y montra avec toute sa fureur. Les uns disoient, que les sénateurs étoient ou coupables, ou innocens: que dans le premier cas ils ne méritoient point qu'on leur laissât une partie de leurs appointemens; et que dans le dernier il y auroit de l'injustice à les punir. Les autres répliquèrent, que les Etats pouvoient congédier des sénateurs quand ils prévoyoient qu'ils ne travailleroient pas dans l'esprit du systême qu'ils avoient établi, et que la démission ne renfermoit pas toujours la pu-

nition d'un crime. Le parti de la cour prétendit, que la qualité de juge souverain emportoit le droit de faire grâce, et que, par conséquent, les Etats pouvoient pardonner. Le parti opposé soutint le contraire, alléguant pour raison, que les Etats ne pouvoient pas pardonner un crime dont ils ignoroient la nature. On alla enfin aux voix, et le maréchal de la diète sut donner à la question un tour si artificieux, que de quelle manière qu'elle fût décidée, c'étoit toujours au désavantage des sénateurs. Le parti de Gyllenborg l'emporta avec une très-grande supériorité. On se conforma au sentiment du comité secret, et on lui donna même le pouvoir de fixer la pensoin des sénateurs congédiés. Les autres ordres avoient attendu le résultat de la noblesse, avant que de commencer leurs délibérations. Le comité secret, craignant qu'il n' y eût deux contre deux, et qu'ainsi rien ne fût décidé, jugea à propos d'exclure les paysans dont il se défioit, alléguant, que comme ils n'avoient aucune part à l'élection des sénateurs, ils ne pouvoient non plus concourir aux délibérations sur leur déposition. Les paysans voulurent, à la verité, sou-

tenir leur droit, disant, que les sénateurs étoient leurs plénipotentiaires, tout aussi bien que ceux des autres ordres; mais ils ne furent pas écoutés. Le clergé rejeta en effet le sentiment de la noblesse et pardonna aux sénateurs; de sorte que cette affaire, si importante par ses principes et probablement par ses suites, dépendoit uniquement de la décision des bourgeois. On n'épargna rien, de part et d'autre, pour les gagner; on employa surtout l'argent, comme le moyen le plus efficace pour persuader des ames mercenaires. La pluralité commença à devenir douteuse, et les sénateurs, à la veille de leur disgrâce, eurent encore une lueur d'espérance. Les bourgeois attachés au parti de Gyllenborg, se défiant de la supériorité de leurs adhérens, ne voulurent pas permettre qu'on allât aux voix, mais firent informer sous main la noblesse de la situation critique où l'affaire se trouvoit, pour l'engager à venir à leur secours par une nombreuse députation. Ces députations sont ordinairement d'un grand poids; la noblesse s'en étoit déjà servi plusieurs fois, et toujours fort utilement, pour faire pencher la balance de son côté. Le parti de Gyllenborg

ne manqua pas d'en proposer l'envoi dans le cas présent. Les amis des sénateurs, irrités d'une démarche qu'ils disoient être contraire à la liberté des suffrages, s'y opposèrent avec vigueur. Le comte Löwenhaupt, à la tête du parti opposé, déclara qu'il n'en démordroit point. Les esprits s'échauffèrent; quelques officiers firent même mine de vouloir tirer l'épée; chacun quitta sa place; les deux partis commencèrent à se ranger, et la maison des nobles, ce lieu destiné aux délibérations tranquilles et pacifiques, alloit devenir le théâtre d'une scène sanglante, lorsque mr d'Ungern, qui par procuration tenoit le bâton de maréchal, en fit avertir le comte Tessin qui étoit malade, et qui, sans se laisser le temps de mettre ses habits, accourut en redingotte, et vint tout essouflé paroître à l'assemblée, où il trouva cependant les esprits déjà presqu'appaisés. C'est que les amis des sénateurs, faisant réflexion qu'ils ne pourroient que perdre dans un combat fort inégal, et ne voulant exposer ni leurs personnes ni la patrie aux suites d'une fâcheuse extrémité, avoient à la fin pris la résolution de céder aux autres, de manière que la députation fut envoyée aux bour-

geois, pour les exhorter à se conformer au sentiment de la noblesse. L'ordre des bourgeois écouta la proposition, se sépara et remit la délibération au lendemain. Le parti de Gyllenborg profita de ce délai; la brigue, la cabale et la corruption furent, de part et d'autre, mises en usage; mais le dit parti gagna la supériorité, et la bourgeoisie opina pour la déposition des sénateurs. Le roi avoit, pendant la diète, récompensé deux bourgeois qui lui étoient attachés, en leur donnant des emplois, contre l'avis du comte Horn qui prédit d'abord qu'ils seroient exclus du comité secret dont ils étoient membres. Cela arriva en effet, et l'événement a fait voir que cette fante étoit d'autant plus essentielle, que la sentence contre les sénateurs n'a passé que par la pluralité de deux voix. Mr de Bestouchef, ce ministre d'ailleurs si circonspect, commit une autre faute qui couronna toutes les imprudences du parti de la cour. Il avoit reçu de sa cour six mille ducats, pour s'en servir dans l'occasion; les ayant déposés à la banque, il les retira peu de jours avant que les bourgeois allassent délibérer sur l'affaire des sénateurs. Le comité secret se fit donner un

certificat de la banque qu'on produisit par tout, pour prouver que les sénateurs accusés étoient vendus à la Russie, puisque celle-ci répandoit de l'argent pour les conserver et pour intéresser les Etats en leur faveur; ce qui fit que personne n'osa presque se déclarer pour eux, sans se rendre suspect d'avoir été corrompu. Dans ce moment la fermentation, le trouble, l'animosité sembloient être à leur comble; plus d'une fois on craignit une révolution, et les deux ordres, celui du clergé et les paysans, n'attendoient qu'un petit avis de la part du roi, pour quitter Stockholm et rompre la diète, lorsque les sénateurs, pour ne pas exposer leur patrie aux suites funestes que ces moyens extrêmes pouvoient avoir, s'adressèrent au roi pour demander leur démission. Les Etats à qui sa majesté communiqua cette demande, la prièrent de faire expédier leur congé avec une pension de deux mille écus: le comte Gyllenborg, avec qui le comte Taube s'étoit réconcilié, fit tout ce qu'il put pour le conserver. Mais ce sénateur, se défiant encore de la grande députation secrète, demanda également son congé, qui lui fut accordé avec plus d'avantages et d'une manière plus honorable qu'à ses collégues.

Après avoir fini cette grande oeuvre, on procéda à la réforme de la chancellerie. Depuis long-temps le parti de Gyllenborg avoit eu en aversion le baron von Kochen, chancelier de la cour, et mr de Nerés, conseiller de la chancellerie; on les accusoit d'avoir sacrifié les intérêts de la Suède, le premier à l'Angleterre, et l'autre à la Russie, et d'en être pensionnés. Ces messieurs voyant que les sénateurs n'avoient pas été épargnés, et qu'ils ne devoient guères s'attendre à un traitement plus doux, prirent aussi le parti de demander leur congé. Au lieu de le leur accorder simplement, on les menaça d'une prison perpétuelle. Mais après quelques débats, l'avis le plus modéré prévalut; on les congédia, mais on leur défendit de fréquenter les ministres étrangers, et toute correspondance qui ne regarderoit pas leurs affaires domestiques. Le comité secret demanda même au roi et à la reine, si leurs majestés ne trouveroient pas à propos de leur défendre la cour; et quoique le roi et la reine déclarassent ne vouloir pas donner une mortification si sensible à des gens qui leur étoient attachés, ils se la sont imposée eux-mêmes, et eux aussi bien

que les sénateurs déposés n'ont pas encore reparu à la cour. C'est ainsi que le comte Gylleuborg écarta tout ce qu'il auroit pu trouver dans son chemin; il avoit appris par l'exemple du comte Horn, combien il étoit dangereux de laisser ses ennemis dans les premières places. Pour ne pas tomber dans la même faute, il profita de la supériorité de son parti, et tâcha de faire maison nette; on parloit même déjà de déposer six gouverneurs de province et quelques chefs de régimens, trop attachés au parti de la cour. Mais l'ambassadeur de France étant parvenu à son but par l'éloignement des personnes dont il redoutoit l'influence, et jugeant d'ailleurs, qu'il n'étoit pas de l'intérêt de sa cour que les choses fussent pousseés trop loin, tâcha de mettre un frein à la fureur de l'esprit de parti, et pour cet effet travailla sous main à la conclusion de la diète. Le parti de Gyllenborg avoit d'autant plus raison de la désirer, que la désunion commençoit déjà à s'y mettre; les derniers événemens en avoient ébranlé plusieurs, et la crainte d'en être un jour responsables avoit engagé d'autres à faire mettre dans les régistres des protestations contre la

sévérité avec laquelle les sénateurs avoient été punis. Ce qui fit encore plus d'impression, fut le rapport de la grande députation secrète. Les membres de cette députation avoient dit publiquement à la maison des nobles, que les sénateurs étoient trop heureux d'en être quittes à si bon marché; qu'on avoit trouvé, en examinant leur conduite dans les affaires domestiques du royaume, des malversations qui méritoient une punition bien plus sévère. On fut donc bien surpris d'apprendre que la députation s'étoit bornée à dire, que les sénateurs étant déjà déposés par l'arrêt du comité secret, il paroissoit superflu et inutile de les flétrir par le détail de leur fautes commises dans l'administration intérieure du royaume. Une charité si déplacée et tout-à-fait hors de saison, porta l'empreinte de la supercherie. On voulut savoir en quoi consistoient ces fautes qu'on avoit tant relevées, et en dépit du parti de Gyllenborg, on obligea la députation d'en rapporter quelques-unes. On vit que ce n'étoient que des bagatelles; on parla de partialité, et bien des personnes commencèrent à suspecter la justice de la sentence du comité secret. Il étoit

temps que le parti de Gyllenborg se servît de la supériorité qui lui restoit encore, pour finir la diète, et pour procéder incessamment à l'élection des sénateurs et du président de la chancellerie.

Les électeurs s'assemblèrent, et nommèrent une députation pour former le projet pour les nouveaux sénateurs qui devoit être présenté au roi. Il s'agit dabord d'une question préliminaire assez épineuse. Quand on propose trois sujets au roi, sa majesté choisit un des trois. Comme il y avoit dix places vacantes dans le sénat, on demanda, si on devoit proposer tout à la fois trente sujets, ou seulement trois à la fois, et faire un nouveau projet pour chaque place. Le premier sembloit conforme aux lois et à ce qui s'étoit pratiqué autrefois; le second gênoit le roi, vu que la députation ne proposant que trois à la fois, remettoit sur le second projet les deux qui n'avoient pas été pris, de manière que pour dix sénateurs le roi n'avoit le choix que de douze sujets. La décision de la question fut remise à la députation, qui proposa six sujets, ou deux projets à la fois, ce qui revint à peu près au dernier cas. Le roi, ne vou-

lant pas s'y opposer, pour sauver en quelque manière la majesté et l'autorité royales à qui cette manoeuvre sembloit mettre des entraves, prit le parti, lorsqu'on lui présenta les six premiers sujets et qu'il en eut choisi deux, de témoigner qu'il étoit fâché de ne pouvoir accorder la même grâce aux quatre autres, mais qu'il espéroit de les voir reparoître sur les projets suivans. Ainsi la députation, en poursuivant son dessein, sembloit se conformer à ce que le roi désiroit. Le maréchal de la diète se trouvoit à la tête des sujets proposés. Mais lorsque la députation communiqua préalablement son projet aux Etats, le comte Tessin les remercia de l'honneur qu'on lui destinoit, et les pria de vouloir bien l'en dispenser. Quelqu'instance que l'on fît, on ne put jamais le faire changer de sentiment. Il allégua plusieurs raisons pour justifier son refus; celle qu'il fit le plus valoir, regarda les sénateurs déposés; il avoit, disoit-il, à plusieurs d'entr'eux de trop grandes obligations pour vouloir se rendre suspect d'ingratitude, en profitant de leur malheur et en se mettant à leur place. Cette grande délicatesse parut suspecte à quelques incrédu-

les, qui imaginoient de toutes autres raisons de ce refus. Il s'étoit, disoit-on, proposé d'être dans les cours étrangères l'exécuteur des vastes desseins que le comité secret avoit formés pour l'agrandissement de la Suède; d'autres regardoient son refus comme un effet de sa prudence, afin de ne point participer aux suites fâcheuses que la révolution de cette diète pourroit avoir, et d'en attendre l'issue dans le lointain, sans y être enveloppé; peut-être, ajoutoit-on, compte t-il ne pas revenir du tout; et cette opinion est accréditée par les mesures qu'il vient de prendre avant son départ, en engageant ses terres et en emportant tout ce qu'il peut amasser d'argent comptant. Quoiqu' il en soit, et quels qu'aient été les motifs qui déterminèrent le comte Tessin à ne pas accepter la place de sénateur, il ne fut pas le seul qui refusa cet honneur; il y en eut plusieurs autres qui le refusèrent également. Ceux qui ont été nommés, sont 1) le président Ockerhielm, homme respectable, bon citoyen, Caton sévère, d'un grand sens et d'une fermeté inébranbable; 2) le général Löwen, grand géomètre, qui joint à beaucoup de connoissances un esprit fin et

délié; 3) le chancelier de justice Nordensträhl, bon jurisconsulte; 4) le général Adlerfeld, bon militaire, ci-devant envoyé à la cour de Copenhague; 5) le général Rose qui s'étoit distingué à la guerre sous Charles XII, mais qui, de même que le précédent, ne s'étoit fait connoître que par des preuves de bravoure; 6) le gouverneur Wrangel, fort honnête homme; 7) le secrétaire d'état Cederström; 8) le baron Sparre, autrefois ambassadeur au congrès de Soissons et ensuite ministre en Angleterre, homme d'esprit, mais extrêmement singulier, qui auroit pu fournir des traits frappans à Molière, lorsqu'il fit la comédie du malade imaginaire; 9) le général, comte Posse, simple figurant dont la foi doit être bien implicite, s'il est vrai que la comtesse Bielck, née Hedwige Sack, lui a fait accroire, sans qu'il en ait été jaloux, qu'elle étoit le *père* d'un de ses enfans, soutenant que, toute femme qu'elle étoit, elle possédoit le talent de la procréation; 10) le conseiller au parlement Ehrenpreuss, secrétaire du temps de Charles XII, lequel, le voyant à l'affaire de Bender, armé d'une broche, se défendre vaillamment contre les Turcs, le déclara sur le champ lieutenant-colonel, sans

qu'il eût pourtant envie de solliciter dans la suite l'expédition de sa commision. Il est harangueur, et un de ceux qui ont le plus déclamé contre le ministère. On y ajouta, peu de temps après, le vice-amiral Siostierna, bon marin, à la place du comte Taube. Tels furent les membres qui entrèrent au sénat, tous imbus du nouveau systême et pour la plupart attachés au parti de Gyllenborg. On auroit peut-être mieux fait, si la bienséance eût voulu le permettre, d'y placer quelques jeunes gens qui avoient été du comité secret, et parmi lesquels se trouvoient d'excellentes têtes, comme mrs Höpken, Eckebladt et Schaeffer, qui ne peuvent guères manquer de se distinguer un jour.

L'élection des sénateurs fut suivie de celle du président de la chancellerie. Le comité secret fut chargé de faire le projet, et ce projet donna lieu à une nouvelle question. Le cas n'étoit point arrivé depuis la nouvelle forme de gouvernement. Il s'agissoit de savoir, si la nomination appartenoit au roi ou aux Etats. Il y en avoit plusieurs, du parti même du comte Gyllenborg, surtout quelques généraux, qui

ne voulurent pas avoir ce sénateur pour chef de la chancellerie. Lui-même avoit, d'abord après l'abdication du comte Horn, témoigné beaucoup de répugnance à se charger d'un emploi si difficile. Mais insensiblement il s'étoit réconcilié avec cet emploi qu'il n'avoit jamais perdu de vue, et lorsque le temps de la nomination approcha, il fit jouer tant de ressorts, que la pluralité se déclara pour lui. On alla aux voix, pour savoir si le comité secret devoit proposer trois sujets, ou seulement un seul. C'étoit le tour qu'on donna à la question, si c'étoit au roi ou aux Etats de nommer. On évitoit, ou croyoit du moins éviter par là, l'inconvénient de mettre le roi publiquement en concurrence avec ses sujets. Il fut résolu qu'on ne proposeroit qu'un seul sujet. Le choix du comité secret tomba sur le comte Gyllenborg; les Etats l'approuvèrent, et on laissa au roi la gloire de confirmer la résolution des Etats, ou plutôt celle du comité secret. Ainsi le comte Gyllenborg, après avoir lutté seize ans contre le comte Horn, se vit enfin à sa place et dans le poste qui avoit si long-temps été le point de vue de son ambition. Le comte Bonde a

été remplacé par le sénateur Adlerfeld, comme second dans la chancellerie, à qui les ministres étrangers s'adressent quand le président est empêché. Je présume, que dans les occasions où il faut de ce jargon ministériel qui dit quelque chose sans rien dire, mr d'Adlerfeld se trouvera un peu embarrassé. La charge de chancelier de la cour est encore vacante. Quoique mr von Kochen soit accusé d'avoir été l'ame damnée de mr Finch, envoyé d'Angleterre, et qu'on ne puisse disconvenir que les apparences sont contre lui, il a néanmoins la satisfaction, que ses ennemis même avouent qu'ils n'ont pu encore trouver quelqu'un qui l'égale en habileté et qui ait autant de routine dans les affaires. Il est cependant probable qu'on donnera cet emploi au baron Gedda, secrétaire d'état, dont personne ne méconnoît les sentimens de religion et d'honnêteté, mais que son air de pédant, dont un bien long séjour à Paris où il a résidé comme ministre, n'a pu le corriger, expose souvent au persiflage; et comme il a le son de voix un peu plaintif, on a été assez malin pour travestir son discours, lorsqu'il a pris congé du roi de France, et le

mettre en vers, sur l'air d'un cantique de l'église. Voici le commencement des vers.

Sire, le roi mon maître,
Avec beaucoup d'éclat
M'a rappelé, pour être
Son secrétaire d'état;
De quoi? De ses affaires
Qu'on appelle, et qui sont
Pour moi si étrangères
Que j'en crains un affront.

Le parti de Gyllenborg étant parvenu au but qu'il s'étoit proposé, et n'ayant plus rien à désirer, les Etats se séparèrent avec les solemnités ordinaires le 29 d'avril v. st. de cette année 1739, après avoir resté assemblés presque toute une année, pendant laquelle ils se sont occupés de plusieurs autres affaires qui regardent pour la plupart l'intérieur du royaume, et dont on rapportera quelques unes qu'on a réservées à la fin, pour ne pas les confondre avec les autres.

Les ennemis de la cour n'ayant pas jugé à propos de laisser tomber l'affaire de Güntherfeld, dont il a été parlé plus haut, on représenta dans un mémoire, délivré aux Etats, la témérité de cet officier comme attentatoire

à la liberté de leurs suffrages, et par conséquent comme un crime qui méritoit une punition exemplaire. Il y eut à cette occasion bien des débats; on nomma une députation pour examiner l'affaire; mais comme elle étoit toute des plus délicates, puisque la reine même y étoit impliquée, on trouva de l'incongruité à l'approfondir, et on se contenta de chasser mr de Güntherfeld de la maison des nobles.

Mr d'Adlerstaedt, assesseur au collége de commerce, eut le même sort, quoique pour des raisons bien différentes. Il avoit été envoyé à Alingsost, pour s'enquérir de l'état de la manufacture qui y est établie, et qui est une des plus considérables du royaume. Ayant revu les comptes, il avoit découvert dans cet examen des irrégularités et des défauts qui chargèrent principalement les directeurs, qu'il accusa dans son rapport d'avoir détourné et de s'être approprié une partie des sommes destinées par la couronne au maintien de cet établissement. Mais comme il n'avoit pas pris la précaution de se pourvoir de copies vidimées des livres de compte, les directeurs, protégés pas le parti dominant, eurent soin de changer ces livres, et

lorsqu'ils furent produits, il ne se trouva presqu'aucune page qui répondît aux citations de mr d'Adlerstaedt ; si bien que, malgré toutes ses protestations, il fut condamné comme un calomniateur qui n'auroit voulu noircir les directeurs que par envie, et pour détruire les bonnes intentions qu'ils avoient de faire fleurir le royaume par l'encouragement du commerce et des manufactures, et on le chassa également de la maison des nobles.

Quelqu'avantageux qu'il soit au royaume d'établir des fabriques et des manufactures, et d'empêcher par là la sortie des espèces, il y a bien des personnes qui doutent que les arrangemens qu'on a pris répondent à un but aussi salutaire, et qui accusent le parti dominant d'avoir trop favorisé les directeurs dans leur manége secret, où ils s'enrichissent, dit-on, aux dépens du public. Il est vrai que la couronne a employé pour cet établissement des sommes très-considérables, et que, pour faciliter le débit, on a défendu l'entrée des marchandises étrangères. Il ne paroît cependant pas que les manufactures en fournissent assez pour les besoins du public, ce qui rend la contrebande

presque nécessaire, et donne probablement lieu à des permissions secrètes de faire entrer des marchandises prohibées, ou du moins à une connivence d'autant plus préjudiciable, que l'habitant est obligé de payer ces marchandises tout aussi cher que celles qui sont fabriquées dans le pays, et qui ne peuvent pas être vendues à bon marché, vu la cherté des vivres et le peu de matière crue que la Suède fournit; sans compter la disette d'ouvriers, dont la paye n'est pas assez forte pour inviter l'étranger à venir y travailler. On prétend même, que les manufacturiers qui se pourvoient clandestinement de marchandises étrangères qu'ils vendent comme des produits de leurs manufactures, et qui exercent de cette manière une espèce de monopole, toujours destructif du commerce, toujours onéreux au public, mais souvent attrayant aux yeux d'un souverain qui ne songe qu'à remplir ses coffres, et partagent leurs profits avec ceux qui favorisent et protègent leur manigance. Quoiqu'il en soit, les Etats ont approuvé les manufactures sur le pied où elles sont, ont passé en compte toutes les sommes que le trésor public y a employées,

ordonné l'établissement de nouvelles manufactures, et résolu qu'au bout d'un certain temps fixe, on ne doit plus porter en Suède que ce qui aura été fabriqué dans le royaume, ce qui ne pourra guères s'effectuer, à moins qu'on ne donne plus d'étendue aux lois somptuaires, et qu'on ne punisse avec sévérité les défraudations. Au reste, on s'abstient de décider si c'est avec justice ou par faveur, et par un effet de l'esprit de parti, que le président, baron de Höpken, à qui on avoit fourni trente mille écus pour la manufacture d'acier à Widewo, et qui déclaroit ne pouvoir plus la soutenir, y ayant déjà mis beaucoup de son propre bien, a été dispensé de rendre compte de l'argent reçu, et obtenu un nouveau secours de vingt mille écus pour cette entreprise; et que le sieur Ahlström, un des directeurs de la manufacture d'Alingsost, après qu'on lui a passé vingt mille écus dont il ne pouvoit rendre compte, a reçu un présent de vingt autres mille écus, pour le récompenser de ses services rendus au public, ou plutôt de son habileté à se concilier les bonnes grâces de ses juges, et à devenir assesseur du collége de commerce. Tout cela doit s'éclaircir avec le temps.

Les Etats ont également approuvé l'établissement de la compagnie du Levant, quoiqu'il y ait nombre de personnes qui ne s'en promettent aucune utilité, qui soutiennent que les sommes employées pour la mettre en activité en surpassent déjà le fond, et qui vont même jusqu'à la nommer une tromperie octroyée, puisque les directeurs se servoient de cette occasion pour faire entrer dans le pays des marchandises prohibées, qu'ils vendoient comme appartenant à la compagnie et venant du Levant. Cependant, quand on considère que le grand ressort du commerce et ce qui le met en mouvement, est l'envie de gagner, et que d'un côté cette envie est rarement accompagnée d'assez de patriotisme pour ne vouloir s'enrichir qu'aux dépens de l'étranger, ou d'assez de justice pour n'employer que des moyens légitimes, et que d'un autre côté, la jalousie qui se trouve ordinairement dans la profession mercantile, se plaît à dénigrer les entreprises des concurrens, l'observateur qui n'est pas à même d'approfondir les choses, fait mieux de suspendre son jugement, que de se décider pour des faits qui peuvent tout aussi bien être controuvés que

vrais. Pour ce qui regarde la compagnie des Indes orientales, quoique le terme de son octroi ne soit pas encore expiré, les Etats ont néanmoins jugé à propos d'examiner si elle est avantageuse à la Suède ou non; et on s'est décidé pour l'affirmative. Il a déjà été observé, que cette compagnie est fondée sur les débris de celle d'Ostende à qui les puissances maritimes avoient obligé l'empereur d'ôter son privilége, et comme les nationaux ne font à peu près que la dixième partie des participans, ce négoce se fait principalement avec l'argent des étrangers, dont cependant plusieurs sont domiciliés en Suède, et pour peu que le débit au dehors continue à surpasser la consommation intérieure, et dédommage le pays de ce qu'il perd par l'augmentation du luxe auquel le bon marché des marchandises chinoises invite, il est apparent que la compagnie se soutiendra, qu'elle facilitera la circulation des espèces, et que, par conséquent, son octroi sera continué et renouvelé au terme de son expiration. Afin d'épargner aux regnicoles l'argent qu'ils ont donné jusqu'ici à l'étranger pour faire assurer leurs vaisseaux dans d'autres pays, les Etats ont

aussi jugé nécessaire d'établir une compagnie d'assurance en Suède; cependant, comme le temps a été trop court pour mettre cette affaire en règle, on en a remis l'exécution au roi et au sénat, ainsi que celle de plusieurs autres ordonnances que les Etats ont projetées. La noblesse a aussi eu le dessein depuis long-temps de faire un nouveau réglement pour la maison des nobles, afin de réformer les abus qui s'y sont glissés, et qui n'ont jamais été poussés plus loin qu'à cette diète. Mais comme cette affaire a rencontré trop de difficultés, on l'a renvoyée à la prochaine assemblée des Etats, où l'on doit la reprendre.

A l'égard de la distribution des charges, les Etats ont résolu que les places vacantes dans le sénat seroient remplies à l'avenir dès le commencement de la diète. Quant aux autres, on a distingué les charges civiles et militaires d'avec les ecclésiastiques. Le projet des premières doit être présenté au roi deux mois après que la vacance aura eu lieu, et celui des emplois ecclésiastiques quatre mois, ou, en certains cas, six mois après qu'ils seront venu à vaquer. Le roi a promis qu'il nommeroit dans

l'espace de quatre semaines après que le projet lui aura été présenté, bien entendu si les circonstances et sa commodité le lui permettoient. On a encore fait quelques réglemens de trop peu de conséquence pour qu'ils méritent d'être rapportés, et les ordonnances émanées depuis la dernière diète ont, comme de coutume, été confirmées. Plusieurs membres des Etats ont refusé de signer l'arrêt général de la diète, en déclarant qu'ils renonçoient à l'honneur que les Etats s'étoient acquis pendant cette diète, mais qu'ils ne vouloient non plus être responsables de ce qui s'y étoit fait, ni participer aux inconvéniens qui en pourroient résulter. Dans l'ordre des bourgeois il y a surtout eu, à l'occasion de la signature, de vifs débats et de fortes altercations. La violence que quelques-uns se sont permise, ne peut guères manquer d'avoir laissé de mauvaises impressions dans les esprits, qui vont se transporter dans toutes les provinces du royaume. La prochaine diète doit se tenir à Stockholm, au mois d'octobre de l'année 1742, à moins que les conjonctures n'exigent une plus prompte assemblée des Etats.

C'est ainsi qu'a fini cette diète, mémorable par ce qui s'y est passé, et peut-être plus mémorable encore par ce qui s'ensuivra. Le systême politique ayant été changé avec le ministère qui l'avoit adopté, on doit naturellement s'attendre à des mesures moins pacifiques, qui auront sans doute pour objet l'agrandissement de la Suède et le recouvrement de son ancien éclat, mais dont le succès dépend d'évé nemens trop incertains, pour qu'une prudente prévoyance puisse conseiller une entreprise hazardeuse dans un temps où la succession n'est pas réglée, et où les moyens qu'on choisit pour secouer un joug imaginaire, pourroient facilement conduire à faire sentir le poids d'un joug réel, pendant que la France, gênée par sa position locale ou politique, seroit obligée d'abandonner ses amis à leur mauvaise destinée. Quoiqu'il en arrive, la révolution de cette diète ne peut guères manquer de contenir le germe d'autres révolutions qui suivront. Tant de familles opprimées, tant de personnes outragées, tant de victimes de la partialité et de l'esprit de faction, ne respirant que la vengeance, saisiront tous les moyens possibles pour

as-

assouvir leur haine, et pour régenter à leur tour. La nature humaine semble concourir avec celle de la forme présente du gouvernement suédois, à n'admettre dans ce royaume aucun système solide et suivi. Les passions qui, en maîtrisant le coeur, aveuglent l'esprit, en feront toujours le theâtre des changemens et des principes variés; l'intérêt particulier, la jalousie, l'aigreur, l'influence des cours étrangères et leur argent formeront les maximes politiques, qui ne devroient avoir pour base que le bien public. C'est le sort ordinaire des constitutions républicaines, où il est rare de voir le patriotisme oublier dans l'occasion tout ressentiment, réunir tous les esprits et n'envisager que le seul salut de l'état; il ne paroît pas, du moins, que cet enthousiasme romain soit le partage de la nation suédoise, plutôt faite pour obéir à un gouvernement modéré et sage, que de gouverner elle-même. Le despotisme que le comité secret et la faction dominante ont exercé dans cette diète, a fait entrevoir à bien des personnes les inconvéniens de la forme du gouvernement, et toutes les injustices auxquelles elle expose le citoyen. Les plus sages

comprennent qu'ils ne jouissent pas de la liberté, qu'ils n'en ont que l'ombre, et que pour sortir de cet état de crainte et de confusion, il faut restreindre le pouvoir de la multitude et étendre celui de la royauté. Probablement on en viendra là un jour, et ce sera l'ouvrage d'un roi habile, courageux et aimé des troupes. La Russie et le Danemarc ne le désirent point. Il est de leur intérêt, qu'un royaume qui les avoisine, soit déchiré et affoibli par des divisions domestiques, au lieu qu'un gouvernement où tout dépend de la volonté d'un seul, leur devient dangereux et redoutable. C'est aussi pourquoi la Russie s'est ménagé dans le traité de Nystadt la garantie de la présente forme de gouvernement. Mais il est à savoir si, le cas existant, les circonstances lui permettront de s'y opposer, et si, supposé que toutes les voix en Suède soient réunies et que personne ne réclame sa garantie, elle pourra la faire valoir avec justice. L'abus du pouvoir souverain a entraîné la liberté, l'abus de la liberté entraînera le pouvoir souverain. Les abus donnent lieu aux lois pour les particuliers; ce sont aussi les abus qui font naître les lois pour les états.

V.

RÉFLEXIONS

SUR

LA SITUATION PRÉSENTE

DES AFFAIRES EN EUROPE.

AU MOIS DE JUILLET 1741.

Il n'y a presque point d'époque dans l'histoire, où les puissances de l'Europe se soient trouvées dans une situation plus critique, et où elles ayent, pour ainsi dire, joué plus gros jeu que présentement.

Il ne s'agit pas moins que de la perte ou du gain de plusieurs royaumes, de pays entiers et, pour dire quelque chose de plus fort encore, il y va peut-être de la liberté de l'Europe.

Heureux celui qui saura en profiter, soit pour étendre les bornes de ses états, soit pour s'assurer la conservation de ceux qu'il possède.

On a dû s'apercevoir depuis long-temps, que la mort de l'empereur occasionneroit de grandes révolutions. Cependant il est étonnant que plusieurs puissances ne se soient non plus préparées à cet événement, que si Charles VI. eût été immortel. Il n'y a que

La France qui ait pris ses mesures de loin. Le sage ministre qui la gouverne et qui, s'il égale ses prédécesseurs en politique, les surpas-

se sûrement en fidélité pour son maître, le cardinal de Fleury, dis-je, n'a rien oublié de ce qui pouvoit rendre le royaume confié à sa direction, plus florissant et plus formidable.

Il y a rétabli les finances par une épargne raisonnable; il a fait fleurir le commerce; le nombre des vaisseaux allant aux Indes, qui n'étoit autrefois que de huit ou dix, monte à présent jusqu'à quarante.

La marine a été remise sur un bon pied, et on a pourvu à l'augmentation de l'armée par cette milice continuelle qui, sans être à charge à l'état, peut fournir au premier ordre soixante mille hommes. Il faut rendre cette justice à la France; elle a toujours suivi le même système, et si de temps en temps elle a paru s'en éloigner, ce n'a été que pour mieux cacher son jeu et pour parvenir plus facilement à ses fins. Le peu de soin que d'autres puissances ont pris d'établir, à leur tour, un système conforme à leurs intérêts et d'agir conséquemment dans l'occasion, a beaucoup facilité à la France les moyens de réaliser le sien.

La maison d'Autriche, qui dans les siècles passés affectoit de donner la loi, a vu naître ce

rival, jaloux de sa supériorité et toujours prêt à s'y opposer. Les intérêts de ces deux puissances commencèrent à partager, pour ainsi dire, toute l'Europe, comme l'observe le fameux mr de Thou au commencement de son histoire.

Mais dans le temps qu'écrivoit cet auteur, la partie étoit encore fort inégale. Ce fut le cardinal de Richelieu qui jeta les premiers fondemens d'un pouvoir plus étendu, que Louis XIV. porta peu après au point d'oser aspirer lui-même à ce que ses prédécesseurs n'avoient fait que disputer à la maison d'Autriche, c'est-à-dire, à la monarchie universelle, ou pour le nommer d'un terme plus doux, à devenir l'arbitre de l'Europe. (Entreprise chimérique!)

Il s'y prit d'une manière qui révolta tous les esprits. Ses voisins songèrent à leur sûreté. Ce fut alors que les politiques commencèrent à regarder comme un dogme fondamental du droit universel la conservation de l'équilibre dans l'Europe.

Il se forma des ligues pour arrêter l'exécution des projets ambitieux de Louis XIV. De là s'ensuivirent les guerres les plus sanglantes.

Les puissances maritimes, intéressées par

leur commerce à ne pas admettre un pouvoir absolu dans l'Europe, employèrent toutes leurs forces pour l'éloigner.

Mais tout cela n'empêcha pas que la France n'eût toujours gagné du terrain. Chacun sait ce qu'elle acquit par les traités de Nimègue et de Riswyk, et quelle fut l'issue de la guerre pour la succession d'Espagne. La plus grande partie de cette monarchie passa d'abord à la maison de Bourbon, et qui peut douter qu'elle ne se voie bientôt en possession de ce que le traité d'Utrecht en avoit retranché?

Après la guerre dont nous venons de parler, le siècle des traités arriva; les cours s'amusèrent à faire des alliances, quelquefois d'aussi peu de durée que l'objet en étoit frivole.

Je ne sache aucune cour qui en ait retiré de l'utilité, excepté celle de France, qui eut l'adresse en 1727, moyennant le fameux traité d'Hanovre, de détacher les puissances maritimes des intérêts de l'empereur. Je crois qu'on peut fixer ici le période fatal de l'abaissement de la maison d'Autriche.

On avoit beau dire que l'empereur seroit obligé tôt ou tard de revenir à son ancien

systême. Une mort imprévue lui en a ôté les moyens, et peut-être aussi le mal étoit-il sans remède; tant il est vrai, qu'en fait de politique comme en toute autre chose, quand une fois on s'est écarté du bon chemin, il est presqu' impossible d'y revenir.

Rien n'importa plus à la France que de détacher l'empereur de l'Angleterre. C'étoit le moyen le plus sûr de les réduire, l'un après l'autre. *Divide et impera*; ce fut la maxime qu'on mit en usage, et cela fort utilement. La France ne vit pas plutôt l'empereur sans appui, et les affaires de ce prince dans un assez mauvais état, qu'elle lui déclara la guerre à l'occasion de l'élection d'un nouveau roi de Pologne. Cette guerre coûta à l'empereur la perte de deux royaumes, et valut à la France les duchés de Lorraine et de Bar, acquisition considérable que les prédécesseurs de Louis XV. avoient jusqu'ici inutilement tenté d'unir à leurs états. Ensuite un phénomène politique surprit tout le monde; ce fut l'étroite union entre les cours de Vienne et de Versailles. On vit l'empereur s'endormir entre les bras de l'ennemi héréditaire de sa maison. Je ne déciderai pas, si

c'étoit foiblesse ou trahison; peut-être l'un et l'autre y ont-elles eu part.

Mais ce qu'il y a de bien sûr, c'est que l'empereur ne pouvoit guères confier ses intérêts à une cour qui en eût de plus opposés, et sous la direction de laquelle il arrivât plutôt à sa ruine. De peur qu'il n'eût quelques bonnes troupes de reste, ou qu'il ne rétablît ses finances, on lui fit entreprendre la guerre contre les Turcs; guerre qui ne pouvoit pas manquer d'être malheureuse, vu la confusion parfaite où se trouvoient toutes choses. Il fallut acheter la paix au prix d'une forteresse qui avoit toujours été regardée comme la clef de la Hongrie. La France qui conduisoit cette négociation problématique, fut naturellement bien aise de voir l'empereur considérablement affoibli de ce côté-là. Charles VI. souffrit toutes ces pertes avec un flegme étonnant. Il est vrai, qu'il prit sa revanche contre les généaux qui avoient commandé l'armée; mais proprement il ne fut occupé que de sa sanction pragmatique, par laquelle il espéra d'assurer après sa mort à l'archiduchesse sa fille la possession de ses états, surtout après avoir

muni cette pragmatique sanction de la plus grande partie des princes de l'Europe; idée, selon moi, extrêmement frivole.

Avoit-on oublié que dans le siècle où nous sommes, les traités ne subsistent que par le droit de convenance? Ne connoissoit-on pas des puissances dont les intérêts exigeoient absolument le démembrement des états autrichiens? Ne pouvoit-on pas prévoir, que ces mêmes puissances feroient, en temps et lieu, usage de la clause *sauf le droit du tiers,* pour éluder leurs promesses? Si l'empereur, au lieu des garanties auxquelles il a tant sacrifié, avoit laissé à la reine de Hongrie une bonne armée et les finances en bon ordre, cette princesse s'en trouveroit beaucoup mieux à présent, que de tous ces actes solemnels qu'elle réclame inutilement, et qui, au bout du compte, ne sont que de l'encre versée sur du papier. Je conviens que cela n'est pas selon les règles de la justice; mais on se trompera toujours en prenant les choses comme elles devroient être, et non comme elles sont.

Il faut avouer que, si la France eût poussé son industrie jusqu'à se ménager de secrè-

tes intelligences dans le ciel, la mort de l'empereur n'auroit pu arriver dans une conjoncture plus favorable pour l'exécution de ses desseins.

L'Angleterre, en guerre avec l'Espagne, s'épuise en équipemens dont les effets se sont réduits jusqu'ici à de simples tentatives. Peut-être les entreprises des Anglois se ressentent-elles de la direction d'un ministère qui n'a commencé cette guerre qu'à son corps défendant.

Le directeur de ce royaume, Robert Walpole, ne s'embarrasse guères des affaires publiques; uniquement occupé de la conservation de son autorité, il risque tout à la fois les intérêts de son roi et la liberté de sa nation qui, contre son génie, a montré jusqu'ici beaucoup de patience.

Quel secours peut-on se promettre d'une cour qui paroît avoir renoncé à ses anciens principes, et qui se laisse enlever ses alliés les uns après les autres? alliés, avec le secours desquels on se trouvoit ci-devant en état de s'opposer efficacement aux entreprises qui paroissoient fatales à l' Europe. Il faudroit maintenant qu'une puissance étrangère eût séance dans la chambre basse, pour se voir traitée

avec ménagement par la cour d'Angleterre. Cependant on auroit plus que jamais raison d'agir avec douceur, afin de ne pas révolter toutes les nations commerçantes contre cet esprit mercantile des Anglois et des Hollandois, qui ne voient qu'avec peine qu'on fasse des établissemens chez soi. Ce n'est peut-être pas sans raison qu'on appelle ces deux nations *les sangsues de l'Europe*, puisque, si vous en exceptez la France, elles s'enrichissent sûrement aux dépens de tous les autres pays.

La Hollande est encore bien déchue de son autorité et du rang qu'elle tenoit autrefois en Europe. La Haye, qu'on a toujours regardé comme le centre des négociations, ne peut passer à présent que pour celui des nouvelles publiques. Les intérêts de cette république devroient être inséparables de ceux de l'Angleterre. Cependant les Anglois ayant tâché, en différentes occasions, de gagner sur les Hollandois et de leur enlever leurs pratiques, on a vu succéder à l'union parfaite qui régnoit entre ces deux puissances, la jalousie et la défiance; jalousie que la France a entretenue avec beaucoup de soin. La Hollande courroit sans

doute grand risque, au cas que la France vînt à étendre sa domination du côté des Pays-bas; néanmoins on est si découragé par les dépenses de la guerre précédente, la désunion intérieure est si grande, et il y a un parti qui appréhende tellement le rétablissement du stathouderat après une guerre, qu'on se laissera sûrement bien tirer l'oreille avant que d'en venir à une résolution vigoureuse.

L'Espagne est naturellement liée à la France, et a avec elle, à peu près, les mêmes relations qu'elle eut avec l'empereur, dans le temps que le trône impérial et celui d'Espagne étoient occupés par des princes d'une même maison. Il est vrai qu'on a vu ces deux cours, c'est-à-dire, celle de Madrit et de Versailles, quelquefois brouillées ensemble; mais leur intérêt commun les a bientôt racommodées. Je crois bien que de temps en temps la reine d'Espagne a vu avec peine ses vivacités arrêtées par la sage modération du vieux cardinal; cependant, comme ce n'est que sous ses auspices qu'elle pourra exécuter les projets que son ambition a formés, elle est obligée de se soumettre à la direction de ce ministre. La guerre que l'Espagne

soutient contre l'Angleterre, est à la verité fort onéreuse, et le commerce général souffriroit certainement beaucoup, si les projets des Anglois réussissoient: c'est par cette raison qu'on a voulu engager la France dans cette querelle, ce qu'elle a sagement évité jusqu'ici; et si elle déclare la guerre à l'Angleterre, ce ne sera qu'à bonnes enseignes. Je ne sais ce qu'on accorderoit aux Anglois, s'ils vouloient se résoudre à rendre Port-mahon et Gibraltar. Quelque accoutumé que soit le nez des Espagnols à porter des lunettes, celles-ci leur pèsent furieusement. Je passerai légèrement sur

Le Portugal qui selon les apparences ne fera ni grand bien, ni grand mal. Pourvu que le commerce s'y soutienne et que sa majesté portugaise puisse se divertir avec ses moines, on laisse aller le reste comme il plaît au bon Dieu. Le roi des

Deux-Siciles, quoique majeur, ne laisse pas que d'être encore sous la tutelle d'une mère, par les soins de laquelle il se voit établi sur le trône. Ce prince fait voir par le parti qu'il tire de ses deux royaumes, à quel point a été trompé feu l'empereur, à qui le royaume de Naples coûtoit en effet plus qu'il ne lui rap-

portoit. La stérilité de la princesse des Asturies et les infirmités du prince, ne laissent aucun doute que la couronne d'Espagne ne soit un jour le partage de Don Carlos, et qu'il ne cède dans ce cas-là à son frère ce qu'il possède en Italie et ce qu'il va encore y acquérir. On n'aura plus besoin alors d'avoir recours au royaume de Corse, et d'y jouer la comédie pour procurer une couronne à Don Philippe. La France, l'Espagne et l'Italie seront gouvernées par la postérité de Louis XIV, et cette succession sera pour le moins aussi considérable que celle de Charlemagne. Il n'est pas naturel que le roi de

Sardaigne regarde ces arrangemens d'un oeil indifférent. La maison de Savoie ne s'est soutenue jusqu'ici qu'à la faveur de l'équilibre entre ses deux puissans voisins. Sa politique a toujours été de prendre les engagemens que ses intérêts paroissoient exiger. Quand il n'y aura de tous côtés que des princes de la maison de Bourbon, le roi de Sardaigne, trop foible pour résister lui seul, se trouvera à leur discrétion.

Si l'on voyoit jour à quelque diversion efficace, je ne doute nullement que ce prince n'en-

entrât dans toutes les mesures capables de rompre celles qui tendent à déloger entièrement l'Autriche de l'Italie. Mais, s'il ne se voit pas soutenu, je me trompe fort, ou il pensera dans cette occasion comme le chien du jardinier; heureux, si dans le pillage public il peut encore attraper quelque lambeau du Milanez qu'il couche en joue depuis long-temps, et qu'il auroit peut-être emporté à l'occasion de la dernière guerre, si les soins charitables de son puissant allié ne l'en eussent frustré.

La République de Venise qui pendant un temps donna la loi à l'Italie, et qui dans les siècles passés joua un grand rôle en Europe, n'y fait actuellement qu'une fort mince figure. D'ailleurs elle a, à peu près, les mêmes réflexions à faire que le roi de Sardaigne, excepté qu'elle doit avoir l'oeil sur les Turcs, et que, d'un autre côté, sa situation naturelle lui fait moins craindre pour ses frontières, à la conservation desquelles elle paroît se borner, aussi bien que *les Suisses* et d'autres petits états qui ne sont pas assez étendus pour qu'on songe si tôt à les rogner.

Pour ce qui regarde le Nord et en parti-

culier *le Danemarc*, il faut dire que les dépenses qu'on y a faites depuis quelque temps, soit en bâtimens ou en différens établissemens, sont de nature à incommoder un prince plus riche que sa majesté danoise. Le pays n'ayant pas beaucoup de ressources, je doute fort que le Danemarc soit en état de prendre beaucoup de part dans les affaires générales de l'Europe, et d'y faire la figure que sa situation et ses revenus bien ménagés auroient pu lui promettre. Il s'agit de savoir présentement, si le traité avec l'Angleterre qui expire au printemps prochain, sera continué. Si l'on est sage, on se ménagera l'amitié des puissances plus agissantes qui pourroient procurer au Danemarc des avantages qu'il ne peut se promettre de ses propres forces ni de son union avec l'Angleterre: car les subsides, quelque nécessaires qu'ils soient au Danemarc, valent-ils la peine qu'on se lie les mains dans une conjoncture aussi critique?

Je n'ai pas ouï dire qu'on songe beaucoup à la vacance du trône de Suède, et à celui qui l'occupera après la mort de leurs majestés suédoises. Cependant c'est un événement qui n'est pas fort éloigné, et d'où pourroit bien dépendre un jour la sûreté des Danois. Il me sem-

ble qu'on devroit y pourvoir à temps et s'entendre là dessus, soit avec la puissance qui, à cet égard, a les mêmes intérêts, ou avec celle qui vraisemblablement aura le plus de part à l'élection future. Il y a d'autant moins de temps à perdre qu'apparemment

Les Suédois ne s'exposeront pas à attendre le cas de la vacance, sans régler la succession auparavant. Cette nation accablée d'une foule de pauvres gentilshommes qui n'ont d'autre ressource que leur épée, invitée d'ailleurs par les lauriers que sa vanité lui promet, ne respire que la guerre comme l'unique moyen de recouvrer son ancien lustre.

C'est dans cet esprit qu'on a déposé les sénateurs pacifiques qui composoient l'ancien ministère. C'est en agissant dans ce même esprit, que celui d'à présent doit se conserver. La supériorité que la noblesse a gagnée à la diète, entraîne jusqu'ici les ordres inférieurs qui naturellement sont plus portés pour la tranquillité, et qui pourroient bien un jour faire valoir leurs intérêts à leur tour.

Je me souviens à cette occasion d'une réflexion que fait un auteur moderne:

»Il est imposible, dit-il, qu'un excès de »tyrannie n'entraîne enfin la liberté, de »même que l'esclavage naît presque tou-»jours d'une liberté effrénée et qui n'a »point de règle."

Ces paroles pourroient bien former, tout à la fois, l'histoire et l'horoscope du pays dont nous parlons. La Suède a rétabli, il y a trois ans, l'ancienne amitié avec la France qui est adorée dans ce royaume et qui le gouverne, pour ainsi dire, souverainement. Cet avantage procurera sans doute à la France les moyens d'influer sur le sort futur de ce même royaume et de le régler suivant ses intérêts. Après tous les mouvemens que les Suédois ont faits jusqu'ici, il est surprenant que la rupture avec la Russie ne soit pas encore arrivée. Mais, outre que depuis long-temps on est sur les complimens, lequel des deux sera l'aggresseur, il est à présumer que la France arrête le coup, et qu'elle ne le fera frapper qu'au moment qui lui paroîtra le plus convenable pour la diversion qu'elle médite de ce côté-là.

Si l'affaire va mal, les Suédois risquent de perdre la Finlande. Cependant ils ne la pos-

sèderont jamais avec tranquillité, tandis que les frontières en seront exposées et qu'ils n'auront pas de forteresse pour les défendre.

Au reste, pendant que les cours de l'Europe ne se trompent guères sur leurs intérêts, je me suis souvent étonné de ce que la Suède et le Danemarc n'ont presque jamais connu les leurs.

Ils ont toujours été séparés à leur préjudice et à l'avantage d'un tiers. Si ces deux nations, en bannissant toute jalousie, unissoient leurs coeurs et leurs forces, et que sans épouser les intérêts des autres, elles ne consultassent que les leurs propres pour former un système commun, le pouvoir de l'une et de l'autre n'en seroit-il pas considérablement augmenté? ne gouverneroient-elles pas la mer baltique et en général tout le Nord? Peut-être que cette idée est trop chimérique; n'importe: l'arbitrage général et la diète européenne de l'abbé de St. Pierre le sont bien davantage. Passons à

La Russie. Cet empire fertile en révolutions, mais toujours puissant, à qui on ne pensoit presque pas il y a cinquante ans, mérite présentement l'attention de toute l'Europe. Ses

relations s'étendent jusqu'en Asie, où l'on cultive l'amitié des Persans par le même principe que les Suédois cherchent celle des Turcs, c'est à dire, en suivant la maxime politique: sois ami du voisin de ton voisin. L'allié naturel de la Russie c'est la maison d'Autriche, vu les intérêts communs qu'elles ont à l'égard des Turcs.

Qui peut douter qu'on n'ait encouragé les Suédois à lever le bouclier, afin d'empêcher que la reine de Hongrie ne soit secourue par son alliée? Je crois même qu'on ne négligera rien pour armer les Turcs contre la Russie, et pour la mettre, s'il est possible, entre deux feux. Cependant c'est un empire qui a bien des ressources et qui a été très-sagement gouverné jusqu'ici: pourvu qu'on étouffe ce germe de rebellion, je veux dire, qu'on réprime le pouvoir de ces gardes qui à l'exemple des anciens prétoriens, pourroient vouloir se donner des maîtres, et que par conséquent on n'ait plus rien à craindre pour la tranquillité au dedans, on peut compter que le pouvoir de la Russie au dehors s'étendra toujours de plus en plus, et qu'elle pourra bien un jour devenir l'arbitre du Nord. Déjà elle donne à son gré des rois et des ducs à ses voisins.

La république de Pologne n'a garde de s'y opposer. Elle est gouvernée par un prince qui a été placé lui-même par la Russie sur le trône qu'il occupe, et qui, par conséquent, lui est inviolablement attaché. Outre cela, le génie des Polonois concourt, pour ainsi dire, avec leur forme de gouvernement, à entretenir une confusion et une discorde continuelle, ce qui les met hors d'état d'entreprendre quelque chose. Aussi se ressentent-ils trop de toutes les guerres qui ont désolé leur pays, pour vouloir s'embarquer dans quelque affaire.

Cependant l'agrandissement *du roi de Prusse* ne leur doit pas être indifférent.

La Prusse polonoise est un pays trop à la bienséance de ce prince, pour ne pas craindre qu'il ne saisisse une bonne occasion pour s'en emparer.

Je ne me fierois guères à la philosophie royale de l'Anti-Machiavel. Il faut bien distinguer l'auteur d'avec le roi; l'un combat des opinions, et l'autre des armées; la plume fait la conquête des sentimens, mais l'épée celle des provinces.

Jamais prince, en montant sur le trône,

n'a trouvé ses affaires dans une situation plus florissante. Une nombreuse armée, bien disciplinée, pourvue de tout, et un trésor des plus riches, ce sont deux puissans moyens pour acquérir de la gloire et pour reculer ses frontières. Aussi sa majesté prussienne n'a t-elle guères tardé à se servir de tous ces avantages. Après la mort de l'empereur on devoit naturellement s'attendre à voir bientôt la guerre allumée en Allemagne; mais qui auroit cru que ce seroit ce jeune monarque qui mettroit la mèche à la bombe. S'il avoit cependant un peu différé à faire valoir ses prétentions, peut-être auroit-il obtenu la même chose sans qu'il lui en eût tant coûté. Maintenant son jeu devient bien beau, après que la France a commencé à lever le masque. Des objets bien plus importans que la Silésie, doivent occuper l'attention des puissances qui s'intéressent à la conservation des états autrichiens, si bien qu'il ne reste plus rien à faire à la reine de Hongrie que de confier son sort au hazard d'une bataille. Le pis qui pourra lui arriver, ce sera de passer par où le roi de Prusse voudra, ce qu'elle sera toujours obligée de faire, heureuse, si ce prince,

en échange de l'acquisition qu'il fait, veut bien s'employer à sauver le reste.

La Cour de Saxe, toujours attachée à la maison d'Autriche et toujours mal récompensée, ne laisse pas de se trouver dans un assez grand embarras.

Quelque espérance qu'on lui ait fait entrevoir, elle n'a pas jugé à propos d'être du nombre de ceux qui cherchoient à partager les dépouilles autrichiennes. Il est manifestement contre ses intérêts, que le roi de Prusse ait la Silésie. Ce puissant voisin achèveroit par là d'enclaver cet électorat de tous côtés. Son commerce en souffriroit beaucoup, et comme la Silésie fait partie d'une succession qui pourroit écheoir un jour à la maison de Saxe, le roi de Prusse s'enrichiroit effectivement aux dépens des espérances de cette maison. Outre cela, la religion détermine la cour de Saxe en faveur de la reine de Hongrie, et pour peu qu'on voie jour à ne pas s'exposer au ressentiment des autres, je ne doute pas qu'on ne fasse agir des troupes qu'on a tenu toutes prêtes jusqu'ici.

La Saxe pourroit peut-être faire un grand

coup, si ses finances étoient moins dérangées. Il est vrai que ce pays est un petit Pérou qui a des ressources infinies. Cependant, quand on a des royaumes entiers à sa paye, qu'on engraisse trop les ministres et qu'on fait en général des dépenses excessives, il est impossible qu'à la fin on ne se trouve à sec.

La Bavière a, dans les derniers temps, toujours été étroitement liée avec la France. La maison d'Autriche, qui expie à présent ses insupportables hauteurs, a eu l'imprudence de s'aliéner un voisin qui dans le siècle passé fut un de ses plus fidelles alliés.

L'envie de porter une couronne a fait le malheur de l'électeur défunt. Celui d'aujourd'hui ne manquera pas si facilement son coup. Appuyé par une puissante armée que la France fait marcher à son secours, il commencera sans doute par faire des conquêtes dont une bonne partie ne pourra guères manquer de lui demeurer, et il finira peut-être par porter la couronne impériale.

L'électeur Palatin et celui de *Cologne* sont dans les mêmes intérêts. Ces deux princes, flattés par les avantages qu'ils se promet-

tent de leur union avec la France, ne me paroissent pas faire assez d'attention aux suites dangereuses qui pourroient en résulter. Ils ne s'occupent que du présent, et ne voient, sans doute, pas que les prétendus avantages qu'on leur fait espérer, se termineront infailliblement à les lier de telle façon, qu'il leur sera impossible de rompre ces liens quand ils le jugeront convenable à leurs intérêts. Le maréchal de Belle-Isle n'ayant pas trouvé certains électeurs aussi faciles à persuader que les deux dont nous venons de parler, il ne reste plus rien à la France que de faire passer le Rhin à ses troupes. Cette cour voudra sans doute employer la force pour mettre sur le trône impérial un prince à sa main et qui entre dans ses vues, ou du moins qui ne puisse s'y opposer. Elle donne l'exclusion au *duc de Lorraine* pour empêcher ce prince de mettre en usage l'unique moyen qu'il y auroit peut-être de retirer la maison d'Autriche du triste état où l'ont réduite, et ses propres fautes, et l'attention de ses ennemis à en profiter. Un grand obstacle encore à l'élection du duc de Lorraine est, que que ce prince, outre la Toscane qui va bien-

tôt lui être enlevée, n'a point d'état à lui, de manière que si, par hazard, la succession autrichienne passoit, par la mort de la reine de Hongrie et de ses enfans, à l'archi-duchesse puînée, sa majesté imperiale se trouveroit réduite à mendier son pain.

Cependant le roi d'Angleterre, comme *électeur d'Hanovre*, se donne toutes les peines imaginables en faveur de ce prince. Je ne vois pourtant pas qu'on puisse réussir dans ce dessein, à moins qu'on ne trouve moyen de détacher le roi de Prusse des intérêts de la France.

On a beaucoup négocié pour cet effet. Jamais il n'est parti et arrivé plus de courriers que depuis quelques mois. Je ne saurois dire quels objets d'utilité on a fait entrevoir à sa majesté prussienne; mais je sais bien que ce n'est pas un prince à embrasser l'ombre pour le corps. Il faut des sacrifices bien réels pour le contenter. En général, je ne conçois plus la politique des soi-disans patriotes; ils paroissent plutôt marcher à tâtons que de prendre des mesures bien concertées.

Le saint Empire, ce corps grostesque, composé de grands et de petits souverains, jaloux

les uns des autres et occupés de cérémonies et de bagatelles dans les besoins les plus pressans, ce corps, dis-je, souffrira sans doute dans la conjoncture présente une altération considérable. Si les troubles en Allemagne continuent encore quelque temps, les petits souverains n'ont qu'à faire leur testament, et les grands ne manqueront guères aussi de se trouver sous la dépendance générale.

Au reste, les cartes sont tellement brouillées qu'il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, de former des conjectures particulières. Il paroît que l'année prochaine sera fertile en grands événemens, et qu'elle fixera l'époque mémorable pour plus d'un état. Je ne déciderai pas, si l'interrègne durera encore quelque temps, ou si l'on élira un ou deux empereurs; si la guerre deviendra absolument générale, ou si l'on trouvera encore moyen d'arranger à l'amiable les différens intérêts opposés. Cependant je m'imagine que dorénavant la France fera les empereurs, comme la Russie fait les rois de Pologne. Si on vouloit exagérer l'idée, on pourroit dire qu'il s'établira un bureau à Versailles, où l'on distribuera au plus

offrant, ou suivant la faveur, des empires et des royaumes. Dans les siècles passés, *le Pape* en disposoit. (Sa sainteté excusera, si j'ai réservé pour la bonne bouche de parler d'elle). A présent uniquement occupée des soins spirituels, elle abandonnera apparemment le temporel au fils aîné de la chrétienté. Si l'église eut besoin d'une réforme qui réprimât le despotisme du pontificat, *le corps politique de l'Europe pourroit bien avoir besoin un jour d'une pareille réforme: c'est l'ouvrage de la providence.*

VI.

Ministerialberichte

von den Unterhandlungen

zwischen dem Königlich - Dänischen und Kaiserlich-Russischen Hofe, über den Umtausch der Herzogl. Holsteinischen Lande,

in den Jahren 1750 und 1751.

nebst einigen Nachrichten vom Hofe der K. Elisabeth, u. s. w.

in wörtlichen Auszügen aus den eigenen Handschriften des seel. Verfassers.

I.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{6}{17}$ févr. 1750.

. . . . Le dimanche après-midi je fus chez le grand-chancelier, M. de Bestuchef, qui étoit infiniment plus cordial que la première fois; cependant nous n'avons point directement parlé des affaires qui sont présentement sur le tapis; nous ne nous sommes occupés que des anciennes, et j'ai cru lui faire plaisir en prêtant toute mon attention au récit détaillé qu'il me fit des peines qu'il avoit eu de rétablir l'ancien et véritable systême de la Russie, dans lequel une étroite amitié avec le Danemarc, surtout par rapport à la Suède, leur voisin commun, entroit comme un point très-essentiel; il avoit eu, me dit-il, bien des obstacles à surmonter, et quoi que les principaux d'entr'eux fussent heureusement écartés, il en trouvoit encore assez dans son chemin, ce qui exigeoit de sa part beaucoup de vigilance; que cependant il avoit par devers lui la droiture de ses intentions et l'uniformité de ses sentimens qu'il avoit toujours soutenus avec fermeté, et souvent seul contre

celui de tous les opinans; enfin l'heureuse situation où se trouvoient les affaires de sa souveraine, dont il auroit rendu la gloire bien plus brillante encore, si la fâcheuse économie de la cour d'Angleterre n'avoit pas tant retardé l'envoi des troupes de la Russie au secours de ses alliés, et si cette même économie eût permis qu'au lieu de trente mille hommes on eût pu faire marcher une armée de cinquante mille, soutenue d'une autre toute aussi forte qui se fût tenue en réserve sur les frontières, nombre d'ailleurs assez considérable pour oser marcher sans crainte de trouver de l'opposition, droit par le pays du roi de Prusse, sur le même pied que ce prince avoit traversé la Saxe en marchant en Bohême, c'est-à dire, en entrant dans le pays en même temps qu'on en auroit fait la réquisition; et qu'il étoit persuadé que des mesures si vigoureuses auroient procuré aux alliés une paix plus prompte et infiniment plus avantageuse. Enfin, il me fournit une ample matière pour applaudir à la sagesse et à la gloire de son ministère, dont l'épilogue fut une bouteille de vin d'Hongrie que nous vidames ensemble à la prospérité de nos cours respecti-

ves et à la continuation de leur bonne harmonie.

. . . . Le soir il y eut concert et appartement à la cour, où l'on me témoigna toutes sortes de distinctions. L'impératrice surtout me parla à plusieurs reprises de la manière du monde la plus gracieuse, possédant au suprême degré le don d'assaisonner les marques de sa bienveillance par un air de bonté qui fait son caractère distinctif, aussi bien que par des façons également douces et majestueuses que les grâces paroissent avoir formées pour lui attirer l'amour et le respect de ceux qui ont l'honneur de l'approcher.

2

A. S. E. M. DE SCHULIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{10}{21}$ févr. 1750.

En parcourant les derniers ordres qui sont parvenus à M. de Cheusses, j'ai vu, entre autres, celui qui regarde le prêt d'argent que le grand-duc fait négocier de la ville de Hambourg, contre la cession d'une couple de bailliages en antichrèse, ou hypothèque usufructuaire.

L'offre que le roi, par un effet de sa sagesse et de sa pénétration, a ordonné de faire à cette occasion, de vouloir fournir la même somme aux mêmes conditions, est non seulement très-propre à prévenir les collisions qui seroient presque inévitables si S. M. parvenoit à la possession du Holstein ducal, et qu'une partie si considérable se trouvât alors entre les mains des Hambourgeois; cette même offre, surtout si elle étoit acceptée, pourroit aussi servir de préparation à ce qui fait l'objet de l'article 9me de mes instructions, et me fournir l'occasion de sonder là dessus adroitement la disposition des esprits.

Le peu d'occasion que j'ai eu jusqu'ici de parler au grand-chancelier, de même que la maladie de M. Pechlin qui rend ce ministre inaccessible, m'ont empêché d'apprendre avec certitude dans quels termes cette affaire se trouve et si elle est déjà conclue. Toutefois il me semble que la ville de Hambourg y donne beaucoup au hazard, et s'expose, de plus d'une façon, au risque de perdre son argent. La hardiesse en seroit encore plus grande si le roi jugeoit à propos de faire insinuer au ma-

gistrat, que le cas existant que S. M. obtînt la possession de la partie ducale du Holstein, elle ne ratifieroit point ce contrat pignoratif; peut-être aussi que cela pourroit arrêter la conclusion de l'affaire, et nous donner le temps de la traverser, d'autant qu'il y a plus d'une raison sur laquelle on peut appuyer l'opposition du roi. Car suivant la disposition du droit, le possesseur d'un fief ne sauroit en donner une partie en hypothèque, surtout d'une manière qui emporte l'usufruit, sans le consentement des agnats, et il est disgracieux pour le roi, comme chef de famille, que pendant qu'on demande l'accession du prince successeur en Suède et de ses frères, on néglige de demander celle de sa majesté, qui indépendamment des arrangemens pris en dernier lieu avec le prince successeur en Suède, a le droit de succéder si la lignée ducale de Kiel venoit à s'éteindre, ce qui n'est pas une chose impossible; et quand même on voudroit objecter que le droit éventuel de S. M. ne pourroit avoir de vigueur qu'au cas de révolution, il reste toujours vrai que le possesseur ne sauroit affecter au créancier, pour l'assurance de sa dette, que les fruits du fief,

et point une partie du fief même, sans compter qu'il n'est nullement indifférent au successeur éventuel dans quelle situation il trouve la succession, ni permis au possesseur de lui rendre le cas onéreux par la nécessité où il se trouveroit d'arracher une partie de l'héritage qui lui seroit dévolu, d'entre les mains d'un tiers. C'est pourquoi il y a plusieurs exemples que des princes de l'empire expectivés sur des pays, n'en ont permis ni la détérioration, ni la constitution en hypothèque, laquelle est regardée par les lois comme une espèce d'aliénation; et outre cela, quand il est question de céder des appartenances, il est d'autant plus juste qu'on donne la préférence au successeur éventuel, qu'il est à présumer que l'administration, de son côté, tournera plutôt que celle de quelque autre, au profit des terres, parce qu'il agiroit contre ses propres intérêts s'il ne tâchoit pas de les améliorer.

3.

A. S. E. M. DE SCHULIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{6}{17}$ mars, 1750.

... On est informé ici, que la cour de France négocie avec celle de Saxe pour le renouvellement de son traité de subsides. Il n'y a pas apparence qu'en temps de paix la France en donne autant qu'elle en a donné en temps de guerre. Cependant, pour s'attacher ultérieurement la cour de Saxe, on ne doute pas qu'elle en sacrifie quelque chose, et quoique ces engagemens ne fassent pas grand plaisir à cette cour qui aimeroit mieux voir diminuer le nombre des alliés de la France, on reconnoît néanmoins le besoin que la cour de Saxe a d'argent, ou, pour parler dans le sens où l'on s'explique ici, on comprend que le ministre qui gouverne la cour de Saxe, ne néglige pas volontiers l'occasion d'attraper une somme qui, si elle est trop modique pour apporter du secours aux finances dérangées de son maître, servira toujours à subvenir à ses dépenses particulières.

J'observe depuis quelques jours une certaine fermentation à cette cour, dont je ne saurois encore bien pénétrer la véritable cause. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nombre des ennemis du grand-chancelier grossit de jour en jour, et la grande tranquillité qu'ils affectent en public me paroît suspecte, et augmente mes soupçons qu'en secret on fait jouer tous les ressorts pour le culbuter. L'impératrice déjà ne l'aime pas personnellement, et ne lui reste attachée que par la ferme persuasion où elle est, qu'il est dans le véritable systême et le plus routiné dans les affaires, par conséquent, le plus propre à prendre sur lui toute la peine du travail, pour lequel S. M. I. a une souveraine répugnance. Il ne seroit pas à souhaiter pour les intérêts du Danemarc que ce premier-ministre fût démis de son poste; cependant, comme la chose n'est pas impossible, je tâche de me ménager par toutes sortes de politesses, et autant que cela peut se faire sans donner de l'ombrage au grand-chancelier, l'amitié de l'autre parti, pour qu'en tout cas je ne sois pas mêlé dans sa disgrâce au préjudice des intérêts du roi. Plus je commence à connoître

le terrain ici, et plus je conçois la délicatesse avec laquelle il faut agir, et l'extrême difficulté qu'il y a de se conduire avec circonspection, pour ne choquer aucun parti et pour se ménager les occasions de percer le voile dont les différentes factions cherchent à se couvrir pour dérouter les politiques. . . .

4.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{10}{21}$ mars, 1750.

Comme M. de Pechlin n'a point voulu se charger de parler au grand-duc sur l'affaire du cartel, promettant néanmoins de n'y pas être contraire quand il auroit occasion de dire son avis, il m'a fallu la reprendre avec M. le grand-chancelier, qui crut d'abord, que cette affaire pourroit rencontrer des difficultés si elle devoit être tournée en convention; mais comme je lui fis entendre qu'il ne seroit proprement question que d'autoriser le prince Auguste, à l'arranger là bas, il me témoigna qu'il espéroit que l'impératrice ne se refuseroit point à seconder les vues de V. M., et nous convinmes

que pour mettre la chose en mouvement, je lui enverrois la note ci-jointe sans signature, laquelle ne contient proprement que le précis de ce que je lui avois dit de bouche, sur ce qu'un pareil arrangement n'apportant pas le moindre préjudice au grand-duc, et n'étant simplement qu'une affaire de complaisance, on avoit tout lieu de se flatter que S. M. I. ne balanceroit point à y porter le grand-duc. Cette note fournira l'occasion d'en parler à S. A. I., et de demander le sentiment de son ministre, lequel étant préparé, et, comme je crois, aussi bien disposé, je devrois espérer d'obtenir dans son temps une résolution favorable.

Parlant avec le grand-chancelier des affaires de la Suède, il me dit qu'on avoit présentement reçu la réponse de Stockholm telle qu'elle avoit été délivrée à M. de Panin; qu'elle étoit remplie de complimens, mais que les raisons sur lesquelles la Suède appuyoit son refus n'étoient nullement valables, vu que, d'un côté, l'indépendance d'une nation ne pouvoit pas être lésée si une puissance étrangère lui garantissoit sa liberté, et que, d'un autre côté, il ne voyoit point comment on pouvoit disputer à la Rus-

sie le droit de s'opposer au changement de la forme du gouvernement; la paix de Nystadt qui établissoit ce droit, étant à la verité annullée par la guerre, mais aussi remise en vigueur par la paix d'Abô, qui la confirmoit dans tous les points qui ne se trouvoient pas changés expressément; or, il n'y avoit pas un mot qui dérogeât à la validité de l'article septième du traité de Nystadt; par conséquent il subsistoit toujours, sans qu'on puisse alléguer, pour l'infirmer, les régîtres des conférences d'Abô, attendu que ces régîtres, où chacun pouvoit avoir mis ce qu'il vouloit, n'avoient ni été concertés en commun, ni signés des ministres, ni approuvés ou ratifiés par les cours respectives, et qu'ainsi ces papiers ne pouvoient pas être obligatoires, ni relever contre la teneur du traité qui étoit clair et simple, et où la Suède n'auroit certainement pas omis un point si intéressant, si jamais on en étoit convenu des deux côtés.

Le grand-chancelier ajouta, qu'on n'étoit pas encore décidé si par une nouvelle réplique on vouloit continuer cette guerre de plume, mais quoiqu'en effet il croyoit qu'on avoit

abandonné en Suède le projet pernicieux qui, sans les mesures vigoureuses de sa cour, auroit certainement éclaté, il souhaitoit néanmoins que le roi de Suède fût mort, afin que l'on sût enfin à quoi s'en tenir; qu'en attendant l'impératrice, pour être préparée à tout événement, avoit signé dimanche passé un ordre, pour que cent galères et quelques autres encore qui étoient sur le chantier, se tinssent prêtes pour le printemps, et que toute la flotte fût équipée, dont quinze vaisseaux mettroient à la voile sous les ordres du vice - amiral Myschikof, à qui S. M. I. en avoit confié le commandement. Il exalta, en passant, la vigueur et la force avec lesquelles la cour de Vienne, aussi bien que celle de Saxe, s'étoient expliquées en Suède pour appuyer l'utilité de la convention proposée; qu'à la vérité je lui avois assuré, que V. M. y avoit également fait passer ses bons offices en faveur de cette affaire, mais qu'il ne savoit pas comment le concilier avec les discours de M. de Wind qui s'étoit recrié tout haut et en plus d'une occasion contre l'irraison de cette convention. Il me dit aussi, que le baron Korf avoit demandé,

en cas que V. M. dût au printemps prochain faire un tour dans ses provinces d'Allemagne, si on vouloit qu'il suivît la cour, que l'impératrice ne s'étoit pas encore déterminée là dessus, mais qu'il doutoit presque qu'on ordonnât à M. de Korf de suivre, puisqu'à l'heure qu'il est, il n'y avoit guères à négocier entre les deux cours.

Le grand-chancelier s'étant souvenu qu'il avoit promis de me montrer les relations du baron de Korf en original, les avoit-là toutes prêtes sur la table, au nombre de huit, tant en relations à l'impératrice, qu'en lettres particulières à lui, la plupart écrites au milien et vers la fin de l'année passée. Elles étoient chiffrées d'un bout à l'autre, et quoique je les eusse déjà entre mes mains pour les parcourir, il fallut pourtant que le conseiller de la cour Simulin entrât pour en faire la lecture, pendant laquelle j'avois soin de la suivre toujours de mes yeux. Ces rapports contenoient en partie l'éloge des qualités personnelles de V. M. qui la rendoient propre à être regardée comme un allié désirable pour la Russie et sur la fidélité duquel on pouvoit compter; en partie des réfle-

xions sur l'intérêt que la Russie avoit de vivre dans une parfaite intelligence avec le Danemarc. J'ai, entre autres, remarqué un passage où il étoit dit, que comme il s'agissoit maintenant d'abandonner la convention projetée entre les deux cours, il conseilloit de sortir de cette négociation de la manière du monde la plus amiable; le reste consistoit en amples récits des différens entretiens qu'il avoit eus avec V. M. et avec M. de Schulin, lesquels, autant que je me les rappelle encore du temps que j'étois à Copenhague, étoient assez fidellement rapportés. Cette lecture fut interrompue à différentes reprises par des remarques que le grand-chancelier faisoit à mesure que ses matières favorites venoient à paroître, et comme je ne me conformois pas toujours à son sentiment, il en résulta de petites contestations entre nous, dont le sieur Simulin se mêla de temps en temps, lequel, soit dit en passant, est un homme assez habile et, pour ainsi dire, la main droite du grand-chancelier. Je ne fus pas fâché de sa présence, étant sûr de ne rien perdre de ce que je disois. Comme il étoit question du prétendu découragement des patriotes suédois, oc-

casioné par le renouvellement de notre alliance avec la France et la Suède, et que le grand-chancelier appuya beaucoup là dessus, je lui remontrai qu'il étoit bien plus naturel de se persuader le contraire. Je supposai, que par les bons patriotes on n'entendoit pas ces clabaudeurs, ces ames vénales, qui ne déclamoient contre le ministère que pour attraper de l'argent, mais des gens qui, aimant leur partie, ne cherchoient qu'à prévenir les troubles et la perte de leur liberté. Or si V. M. avoit refusé de renouveler l'alliance avec la Suède dans le temps même que cette couronne s'offrit à écarter les obstacles qui jusques là en avoient formé le seul empêchement, ce refus n'auroit jamais pu se faire sans occasioner des soupçons d'un dessein secret de vouloir, de concert avec la Russie, profiter de la situation disgracieuse de ce royaume, et se ménager une occasion de conquête; idée qui devoit naturellement révolter l'esprit d'un patriote suédois, et désarmer en même temps tous ceux qui auroient voulu s'opposer aux mal-intentionnés; au contraire V. M. en se prêtant au renouvellement proposé, avoit montré aux Suédois d'une manière bien con-

vaincante, que son dessein n'étoit que de leur ôter tout sujet d'inquiétude au dehors, pendant qu'elle avoit tâché de contribuer à leur tranquillité au dedans, en faisant non seulement subsister sa déclaration solemnelle contre les entreprises au préjudice de la forme du gouvernement, mais aussi en faisant connoître à tout le monde, que ses nouveaux engagemens, bien loin de la gêner sur ce point, lui avoient fourni l'occasion de s'en expliquer bien clairement avec les puissances qu'on pourroit soupçonner de favoriser un pareil changement, de manière que c'étoient plutôt les mal-intentionnés qui devoient être abattus, et les patriotes enhardis, en voyant leur sûreté affermie, les sujets de mésintelligence avec le Danemarc écartés, et cette couronne, conjointement avec la Russie, disposée à les assister en cas de révolution, puissans motifs pour aller tête levée à la prochaine diète, pour faire triompher la bonne cause à la faveur d'un sentiment si juste et si accommodé au goût national, et pour réduire le parti opposé à l'inaction et au silence.

Le traité conclu avec le prince successeur

en

en Suède forme un autre sujet de discussion. Le grand-chancelier s'efforça d'en démontrer le peu de validité. J'aurois pu lui répliquer, qu'un pareil engagement étant, selon lui, sans valeur, la Russie n'avoit proprement rien promis à V. M., en s'obligeant par le second article secret du dernier traité à porter le prince successeur à la cession éventuelle, telle qu'elle venoit d'être arrêtée; mais ne voulant pas l'aigrir, et n'ayant garde aussi d'entrer en discussion sur son propos décousu, vu que, pour le combattre, il m'auroit fallu avoir recours à des argumens du droit public où j'aurois couru risque de tirer ma poudre aux moineaux, je me contentai de lui dire, que la Russie ayant elle-même reconnu l'utilité de cet arrangement, et s'étant engagée pour cet effet de concourir à l'effectuer, V. M. n'avoit pu douter de rencontrer en cela l'idée de cette cour, et de lui rendre un service agréable, en lui épargnant la peine d'une négociation longue et embarrassante.

. . . . Pour dire le vrai, Sire, je ne suis pas fâché que le grand-chancelier soit dans le préjugé qu'en composant nos différens avec le prince successeur, nous n'ayons pas fait une ex-

cellente affaire. Je ne doute pas que M. de Korff ne le lui fasse envisager sur ce pied-là, afin qu'il ne paroisse point qu'une affaire de quelque importance soit échappée à sa pénétration, et qu'il n'ait pas été en état de la traverser. On peut, selon moi, fort bien les laisser dans cette erreur, d'autant que si le grand-chancelier venoit à concevoir l'idée que par sa négociation il nous eût frayé le chemin de faire notre coup, pendant qu'il auroit manqué le sien, son ambition se sentant blessée, il en seroit au désespoir et se porteroit à toutes sortes de moyens préjudiciables, au lieu que maintenant il est tout consolé, parce qu'il s'imagine que nous n'avons pas gagné grand-chose, et que le point principal de nos négociations se réduit à recevoir quelques subsides pour rétablir les finances.

Ce seroit abuser de la patience de V. M. que de lui rapporter tout le détail de cette conversation. Il suffira d'ajouter encore que le grand-chancelier m'a assuré, qu'animé du sentiment d'un respectuenx attachement pour la personne sacrée de V. M., il continuoit toujours à plaider la cause du Danemarc auprès

de l'impératrice; mais qu'il falloit, pour qu'il ne se trouvât pas au bout de son latin, le secourir de notre côté par de certaines attentions et témoignages de cordialité envers cette cour. Il souhaiteroit surtout qu'on lui fît la communication formelle des deux traités, en dernier lieu conclus avec la France et la Suède. Il est vrai, Sire, on demande beaucoup, sans observer toujours le réciproque: je ne sais si c'est l'effet d'un certain orgueil oriental; mais on croit avoir seul le droit d'oser se fâcher, et ce qui gâte cette cour c'est l'empressement des autres cours alliées, comme celles de Vienne, de Londres et de Dresde, qui accablent celle d'ici de marques d'attention et de politesses, consistant souvent en simples paroles et complimens, mais qui suffisent toujours pour flatter l'amour-propre de l'impératrice, de quoi il est proprement question.

Cela coûte peu, et procure cependant des avantages réels.

5.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{13}{24}$ mars, 1750.

V. M. aura très-gracieusement remarqué par mes très-humbles rapports, que dans les entretiens que j'ai avec le grand-chancelier, je m'efforce principalement de le convaincre de la justice des mesures de V. M., de la manière irréprochable dont elle se conduit envers la Russie, et de la persuasion où elle est que rien ne convient plus à ses intérêts que de vivre avec cette cour dans une continuelle et parfaite intelligence.

Je m'aperçois, quoique le grand-chancelier ne paroisse pas toujours goûter mes raisons, et qu'il me fasse souvent des objections et des plaintes à perte de vue, qu'il saisit néanmoins avec empressement tous les points justificatifs que je lui allègue, et je suis persuadé qu'il est bien aise d'en pouvoir faire usage.

Car ayant une fois établi et fait agréer à l'impératrice son système, où l'amitié du Danemarc entre comme une partie essentielle, et son crédit étant fondé sur le maintien de ce

même systême, il y va de son propre intérêt et de sa conservation de le soutenir, et l'impératrice qui n'est guères susceptible d'un raisonnement fort recherché, doit toujours être entretenue dans l'idée simple et précise que le grand - chancelier lui a conseillé le meilleur parti, et qu'on ne s'est pas trompé en se promettant de la part de V. M. un concert parfait pour les intérêts communs; d'où il s'ensuit que ce ministre peut, en quelque façon, être regardé comme notre ami par nécessité, et je crois qu'il a dit vrai en assurant M. de Cheusses, lorsqu'il prenoit congé de lui, qu'il espéroit qu'on seroit content de lui à Copenhague, et quand même on ne le seroit pas, qu'il ne continueroit pas moins de conseiller à sa souveraine de cultiver toujours soigneusement l'amitié du Danemarc.

C'est dans cette vue, comme je sais de très - bonne part, qu'il ne montre jamais à l'impératrice aucun rapport des ministres dans les cours étrangères, où il y a des raisonnemens qui pourroient faire naître des soupçons contre les bonnes intentions de V. M.

Avec ces dispositions, il est à souhaiter

que ce premier - ministre soit conservé dans son poste; j'en ai touché un mot dans ma dépêche du $\frac{6}{17}$ de ce mois, à quoi j'ajouterai encore, que comme le grand - chancelier n'a nullement le don de plaire à l'impératrice, et qu'il lui manque la facilité de s'énoncer et cet air ouvert qu'elle aime, de sorte que sans de certaines circonstances qui l'ont favorisé, et sans les heureuses découvertes qu'il a faites, il ne se seroit jamais élevé au rang qu'il occupe, on peut dire qu'il ne s'y soutient que par le crédit du grand - veneur, comte Rasumofsky, qui est encore toujours de ses amis, et en partie aussi par la maxime que l'impératrice a adoptée, savoir que pendant qu'elle entend tous les jours parler les uns au désavantage des autres, elle suppose qu'également tout le monde peut mentir et dire la vérité, et que dans cette incertitude le meilleur parti est de s'étourdir sur tout et de garder ce que l'on a, de peur de rencontrer pis, d'autant plus que les recherches demanderoient une certaine application d'esprit que les dissipations continuelles n'admettent point.

C'est-là à peu près tout sur quoi le grand-

chancelier puisse compter, lequel d'ailleurs ne laisse pas de donner souvent prise sur lui par la négligence avec laquelle il traite les affaires depuis quelque temps, négligence qui est en partie occasionée par les chagrins domestiques que lui causent sa femme et son fils, de même que par les excès de vin auxquels il a coutume de se livrer pour dissiper sa mauvaise humeur. Outre cela, il manque de bon conseil, et s'ouvre avec trop peu de réserve à des personnes qu'il croit être de ses amis, et qui, quand elles ont obtenu leur but, le trahissent, et quand il les brusque, ce qui arrive très-souvent, deviennent ses plus implacables ennemis.

Le nombre en augmente tous les jours, et parmi les courtisans qui assistent ordinairement aux parties de plaisir de l'impératrice, il y en a fort peu qui ne cherchent à lui rendre de mauvais services.

Il paroît aussi que l'éloignement du vice-chancelier, dont j'ai fait mention il y a quelque temps, rencontre des difficultés, l'impératrice croyant ne pouvoir se passer de sa femme qui est cousine germaine de S. M. Il n'y a sorte d'em-

bûches qu'on n'ait dressées à ce ministre, sans avoir pu réussir à le culbuter. Son flegme naturel, son silence timide et cette humeur endurante qui le rend en apparence indifférent à tout, l'ont, jusqu'ici, mis à l'abri des attaques qu'on avoit formées contre lui

À la cour on ne fait que se divertir et raffiner sur les plaisirs, et on n'admet les gens d'affaires qu'à son corps défendant, et le moins qu'il est possible.

6.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{3}{14}$ avr. 1750.

Les gazettes ayant parlé d'un certain comte polonois, nommé Gurofsky, qui étoit ici pour négocier le duché de Courlande en faveur du maréchal de Saxe, j'ai cru devoir rapporter à V. M. les principales circonstances de cette affaire.

Il a paru jusqu'ici, comme si le dit maréchal n'avoit pas encore tout-à-fait renoncé au duché de Courlande. Je ne sais pourtant si je dois lui supposer assez de foiblesse pour

avoir dit, le dernier soir qu'il a été à Dresde, (comme on le débite ici) »que c'en étoit assez »de s'être battu pour les autres, et qu'il falloit »songer une fois à se battre pour soi-même:» cependant il est certain que tout nouvellement il a fait répandre un manifeste en Courlande, dont on m'a promis une copie, lequel n'a pas plutôt paru que la régence l'a confisqué; il est vrai aussi qu'il entretient des correspondances dans ce duché, et qu'il y fomente des intrigues par le moyen d'un certain Courlandois de basse extraction, qui se donne le nom de Bulow, et duquel le nonce du pape qui est à Dresde, a dit publiquement que c'étoit lui qui avoit assassiné en Italie le frère de ce prélat. Il n'est pas moins sûr, que c'est pour ménager les intérêts du maréchal que le dit comte Gurofsky est arrivé à cette cour, muni de lettres de recommandation du comte Bruhl pour le grand-chancelier. J'avoue que je me suis étonné du choix qu'on a fait d'un jeune homme qui a tout l'air d'un chevalier d'industrie, et qui est beaucoup trop étourdi pour conduire une pareille affaire. Cependant il a des lettres de change à sa disposition, pour gagner, s'il est

possible, des personnes en crédit, et pour atteindre par là au but de sa mission. Le seul objet que le maréchal de Saxe puisse présenter à cette cour, c'est l'offre de quittance sur toutes les prétentions que les Etats de Courlande ont à la charge de la Russie, promettant, au surplus, de payer une somme considérable en argent comptant. Il est connu que depuis la disgrâce du comte de Biron, la Russie s'est approprié toutes les terres en Courlande que ce comte, dans le temps qu'il obtint ce duché, y avoit acquises, soit par manière de reluition, soit par achat, sous prétexte que l'argent employé pour cet effet provenoit de la caisse impériale. De ces terres qui sont affermées à des particuliers, on tire un revenu annuel de quatre-vingt mille écus espèces, ce qui depuis le temps qu'on en a joui, fait une somme assez considérable, sans compter ce qu'ont coûté au pays les troupes qui ont eu leurs quartiers dans ce duché, et dont, aux fortes sollicitations des Etats aussi bien que de la cour de Pologne, le nombre a enfin été réduit à six mille hommes. On pourroit alléguer contre le droit que la Russie s'est arrogé, que l'argent emplo-

yé pour les dites acquisitions avoit été donné par l'impératrice Anne comme un présent au comte de Biron, et que, sans nier absolument la validité du titre de donation, on ne pourroit jamais dire que cet argent ne lui eût appartenu en propre, et quand même on voudroit soutenir que dans un empire comme celui-ci, les espèces qui sortent de la bourse du souverain, ne passent dans celle des particuliers que pour retourner à leur source toutes les fois qu'on le juge à propos, ce principe, fort dangereux d'ailleurs pour les personnes qui sont en passe de profiter de la générosité du souverain, pourroit difficilement être étendu au delà des limites de l'empire, et former un titre suffisant pour s'approprier des possessions dans un pays étranger. Cependant, quand on considère l'impuissance des Etats de Courlande et les ménagemens que la cour de Pologne se croit obligée d'observer envers celle d'ici, on ne voit aucune nécessité pourquoi la Russie auroit besoin de s'arranger là dessus. Les Etats mêmes sont interessés à ne pas souhaiter un changement; car bien que les paysans soient foulés et les villes abymées, la noblesse gagne néanmoins

considérablement, tant par rapport à ses droits et priviléges dont elle recouvre l'un après l'autre dans ce temps d'anarchie, où les quatre seigneurs régens, étant eux-mêmes du corps de la noblesse, ne s'y opposent que foiblement, qu'à l'égard des fermes avantageuses par lesquelles la noblesse s'enrichit, et qui s'obtiennent aisément par le moyen d'un certain Buttler, gentilhomme du pays, qui se trouve à Mietau avec le titre de plénipotentiaire de la Russie, homme intrigant et corruptible, qui doit sa fortune au comte de Biron dont il étoit le favori, mais duquel après sa chûte il s'est déclaré le plus ardent ennemi, ingratitude dont il a manqué tout nouvellement d'être puni, ayant couru grand risque d'être envoyé en Sibérie pour des malversations qu'il commet tous les jours en donnant, au préjudice de la caisse impériale, beaucoup au dessous de la juste estimation, les terres en ferme à ceux qui lui offrent les plus riches gratifications. Toutefois je suis persuadé que, si la Russie se détermine à sortir d'affaire par rapport à la Courlande, ce ne sera pas en faveur du maréchal de Saxe, qui seroit toujours un voisin suspect à cause

de ses liaisons avec la cour de France; ce sera plutôt en faveur du comte de Biron ou de son fils aîné, attendu que non seulement il n'y auroit rien de plus aisé que de s'arranger avec un captif pour les prétentions réciproques, et de stipuler telles conditions que l'on voudroit, mais qu'il est certain aussi que quelque disposée que la cour de Dresde puisse être à favoriser le maréchal de Saxe, la république de Pologne sera toujours bien aise de voir la dignité ducale continuée dans une lignée à qui elle a une fois donné solemnellement l'investiture. L'impératrice elle-même, charmée des bonnes manières que le comte de Biron a eues envers elle, du temps qu'il étoit régent, avoit déjà, lors de son avènement au trône, résolu de le rétablir, ce qui auroit sans doute été exécuté, sans que la princesse de Hesse-Hombourg qui travailloit pour son époux, l'eût empêché alors, et sans que, depuis, quelques circonstances peu relevantes eussent arrêté l'affaire. Le grand-chancelier est également des amis du comte de Biron et l'a toujours été, ayant même partagé avec lui les commencemens de sa disgrâce. Il est presque impossible que le maréchal de Sa-

xe ignore tous ces obstacles qui s'opposent à son élévation, et qu'il quitte un service où il a moissonné tant de lauriers et qui le met dans une situation solidement gracieuse, pour courir après l'ombre d'une dignité chimérique. Quand même on voudroit lui supposer quelque foiblesse dont les plus grands hommes ne sont pas exempts, je devrois croire qu'il se contenteroit si on lui accordoit le titre de duc de Courlande sa vie durant, et c'est-là, si je ne me trompe, à quoi sa majesté polonoise borne les mouvemens qu'elle se donne en faveur de cet illustre quoiqu'illégitime rejetton de sa maison. En attendant, le comte Gurofsky, pour mettre tous les ressorts en oeuvre, a commencé à s'introduire, à la faveur du jeu, dans de certaines maisons, et à contracter des liaisons qui ne manquent guères d'être fatales. Si je combine ces démarches avec des discours imprudens que je lui ai entendu tenir, et avec la manière dont le grand-chancelier le renvoya une fois en ma présence, il me semble déjà que je vois un orage s'élever au dessus de la tête de cet émissaire, qui fondra sur lui quand il y pensera le moins, et je ne doute pas qu'on

ne le fasse sortir au premier jour avec précipitation de cette capitale et de tout le pays. . .

7.

A. S. E. M. DE SCHULIN.

$\frac{10}{21}$ avr. 1750.

. . . . Ce que j'ai prévu à l'égard du comte Gurofsky est arrivé plutôt que je ne l'avois cru. On lui a intimé un ordre de quitter le pays. Il n'a eu que le temps de s'arrêter quelques heures, et on l'a fait partir sous l'escorte d'un bas-officier qui le conduira jusqu'à la frontière. — —

8.

A. S. E. M. DE SCHULIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{15}{26}$ mai, 1750.

— — On assure pour certain, que la cour de Saxe n'a secondé la mission du comte Gurofsky que dans le dessein de sonder éventuellement et à la faveur des demandes du maréchal de Saxe, les dispositions de cette cour à l'égard du prince Xavier à qui on voudroit que

le duché de Courlande échût, pour le mettre à portée de pouvoir un jour occuper le trône de Pologne auquel le prince électoral, vu la foiblesse de son corps, ne sauroit guères aspirer. C'est un ancien projet qu'on avoit formé il y a long-temps, mais auquel vraisemblablement le roi de Prusse s'opposera toujours. . . .

9.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{12}{23}$ juin, 1750.

Pour satisfaire à ce que j'ai promis de rapporter de mon entretien avec M. le grand-chancelier, j'aurai l'honneur de dire à V. E. que ce ministre, après s'être étendu beaucoup sur la peine qu'il avoit eue d'établir en systême, et de faire comprendre à l'impératrice comme un principe inaltérable, l'étroite union avec la couronne de Danemarc, continua par me prier que, quand je serois de retour à Copenhague, je ne négligeasse point de donner au roi une juste idée de la situation de cette cour; qu'il étoit sincèrement dévoué à S. M. parce qu'il étoit convaincu que l'intérêt de la Russie exigeoit d'entre-

tretenir toujours une étroite intelligence avec le Danemarc; mais qu'il ne me déguiseroit point que les sentimens du grand-duc ne nous étoient nullement favorables; qu'il y avoit bien des personnes, et nommément le vice-chancelier, qui, pour se ménager l'amitié du grand-duc, en cas qu'il montât un jour sur le trône, entroient dans sa façon de penser, et pouvoient être regardées comme des ennemis cachés du Danemarc; que tant qu'il vivroit et qu'il seroit au timon des affaires, il sauroit bien entretenir l'impératrice dans les principes qu'il lui avoit inspirés; qu'elle reconnoissoit aussi bien que lui, que le Schleswig et le Holstein étoient de trop petits objets à l'égard de cet empire pour s'éloigner de ses intérêts, pour se brouiller avec un ami naturel et pour renverser le seul et le véritable système de la Russie; mais qu'il ne répondoit de rien, si, tôt ou tard, la direction des affaires ne se trouvoit plus entre ses mains; qu'au commencement du règne de l'impératrice on lui avoit vu épouser des sentimens bien contraires à ses intérêts, par l'artifice qu'avoient employé certaines gens pour lui représenter les choses dans un faux jour, et qu'on avoit su

surprendre son coeur pour aveugler son esprit; qu'a la moindre apparence d'une froideur entre le Danemarc et la Russie, ces ennemis cachés recommenceroient à dresser leurs batteries; que la Suède, charmée peut-être de se procurer une entière sûreté de ce côté-ci, sacrifieroit le Danemarc es se prêteroit à toutes sortes de mesures préjudiciables, à quoi l'article secret qu'on avoit glissé dans la dernière alliance avec la Suède, en faveur du grand-duc, lui fourniroit une bonne occasion; que, pour prévenir tous ces inconvéniens, il ne voyoit pas de meilleur parti à prendre pour le Danemarc, que d'employer toutes sortes de petits soins pour se conserver l'amitié de l'impératrice, vu que cette princesse étoit fort sensible à de pareilles attentions, et qu'elle étoit assez ferme pour soutenir ses sentimens dans l'occasion, pourvu qu'on ne l'eût pas indisposée en lui donnant lieu de soupçonner qu'on négligeât son amitié. Voila, à peu près, le précis de son discours, auquel j'ai répondu d'une manière convenable et propre à éloigner de son esprit toute la crainte qu'il pourroit avoir que le roi ne soit sérieusement intentioné à témoigner à l'impératri

ce l'amitié la plus cordiale, et à seconder en cela les bonnes dispositions de son premier-ministre. Je n'eus pas l'occasion de m'éclaircir davantage sur ce qu'il me lâcha de l'article secret de l'alliance avec la Suède; mais je ne négligerai point d'en apprendre le contenu. — —

10.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{16}{27}$ juin, 1750.

J'ai reçu avec le plus profond respect les lettres de rappel que V. M. m'a fait adresser. En conséquence, je me suis rendu chez le grand-chancelier pour lui en remettre la copie, et pour demander mes audiences de congé; mais il n'y a pas apparence que je les obtienne de si tôt, comme V. M. le jugera aisément par les circonstances que j'aurai l'honneur de lui rapporter. . . .

Le grand - chancelier, aussi bien que MM. de Pechlin et de Brömbsen m'ont fait entendre avec tant d'empressement que le grand - duc étoit disposé à composer à l'amiable ses différens avec V. M., et les deux derniers m'ont si fortement sollicité de faire des

propositions qui les autorisassent à presser le grand-duc de donner une résolution positive, que pour ne pas négliger une occasion si favorable, j'ai cru que le service de V. M. exigeoit que je fisse, comme de moi-même, et protestant expressément de n'avoir pour cet effet ni ordre ni instruction de V. M., en termes tout-à-fait généraux, des propositions verbales. M. de Pechlin, après avoir conféré là dessus avec le grand-chancelier, s'est rendu chez le grand-duc pour lui en parler, et on me fait espérer qu'en peu de jours on me donnera une réponse catégorique, si le grand-duc est résolu d'entrer dans ce plan, ou non. En cas que la réponse soit affirmative, comme je devrois presque le croire, il sera nécessaire que je sois incessamment muni d'un plein pouvoir, et en même temps d'une instruction qui contienne au juste les intentions de V. M. Autant que je peux prévoir, la plus grande et peut-être l'unique difficulté sera la somme de l'équivalent pour la renonciation au Schleswig, et bien que V. M. puisse être persuadée que je tâcherai de lui épargner le plus qu'il me sera possible, j'ose pourtant la supplier très-humblement de

m'apprendre d'abord l'*ultimatum* jusqu'où elle croit pouvoir aller. J'écris ceci provisionellement, afin que V. M. puisse, sans perte de temps, mettre cette importante affaire en déliberation, et se déterminer suivant sa grande sagesse et la connoissance qu'elle a de ses intérêts. Car un trop long séjour de ma part, après que mon rappel a déjà éclaté, pourroit exciter des soupçons dans une affaire qui demande tout le secret possible. Je serois bien aise de la finir promptement, et il sera facile, aussitôt que je saurai les intentions de V. M., de voir s'il y a moyen de convenir, ou non, et toutefois je serai en état de signer les préliminaires, en réservant à une négociation ultérieure le détail des différens points qui doivent entrer dans un traité définitif, lequel pourra être ajusté à loisir, sans qu'il soit besoin ici de ma présence qui paroît nécessaire pour le gros de l'affaire, M. de Pechlin m'ayant dit que le grand-duc, par une espèce de prédilection, avoit déclaré ne vouloir traiter qu' avec moi. J'ai lieu de me flatter que V. M., vu ces circonstances, ne désapprouvera point que je suspende mon départ, quelque envie que

j'aye de profiter de la bonne saison. En attendant, afin que V. M. puisse juger avec d'autant plus d'évidence de la position de cette affaire, j'aurai l'honneur de lui dire, en abrégé, les différens motifs qui font agir les personnes qui tout d'un coup et contre toute mon attente témoignent un si grand empressement pour un objet dont elles ont paru jusqu'ici fort éloignées, et où je crois avoir très-bien fait d'avoir jusqu'ici montré, de mon côté, une certaine indifférence, quoique dans les fréquens entretiens que j'ai eus avec M. de Brümbsen, je n'aye pas négligé de lâcher toujours insensiblement quelque mot qui fît envisager un pareil accommodement comme très-avantageux au grand-duc.

Ce prince, piqué au vif de ce que le prince successeur en Suède s'est arrangé avec V. M. sans sa participation, croit lui jouer un tour, en prenant aussi, de son côté, des mesures sans les communiquer avec lui.

Il comprend qu'il est en quelque façon captif dans ce pays, sans espérance de jamais retourner en Holstein. S'il devient empereur, il ne pourra sacrifier les intérêts de son empire

à ses vues particulières, sans faire chanceler son trône; si son malheur veut que le jeune prince Ivan lui soit préféré, il n'a rien à perdre, sachant bien que suivant les maximes de ce pays, on ne l'en laissera jamais sortir; cependant il est naturel que s'il sacrifie, en quelque façon, son pays natal aux intérêts de la Russie, cette démarche lui conciliera les esprits de la nation qui le regardera comme entièrement à elle, et détaché des vues qui pourroient porter son attention du côté de ses pays en Allemagne. Il se persuade qu'étant un jour empereur, toutes les puissances jalouses de son pouvoir, et en craignant les suites s'il avoit un port sur la Baltique, et un pays par lequel il pourroit déboucher en Allemagne, contribueront à lui faire perdre le Holstein, ou prêteront du moins les mains à des séquestrations ou autres entreprises préjudiciables.

S'étant toujours secrètement flatté de pouvoir un jour faire valoir ses prétentions contre V. M. avec l'assistance de la Suède, il se voit aujourd'hui prévenu par le traité que V. M. vient de faire avec cette couronne, si bien qu'il n'a plus rien à espérer de ce côté-là.

Il peut naturellement s'attendre à voir ses finances améliorées par un accommodement avec V. M., et à sortir de cet embarras où l'état obéré de son pays le plonge continuellement.

Il y a encore d'autres petits motifs qui flattent son ambition et son génie; comme, par exemple, l'idée que pendant que la maison d'Oldenbourg occupe les trois trônes du Nord, le sien, qu'il croit le plus élevé par la dignité impériale qui y est attachée et par l'étendue de son pouvoir, en sera plus orné s'il possède le pays qui porte le nom de cette illustre maison. La ville d'Oldenbourg est une forteresse, et il y a un régiment national qui y est entretenu sans charger les finances du souverain; ce sont autant d'attraits qui occupent ses prétendues inclinations guerrières.

M. de Pechlin est vieux, et se trouve sur les bras une fort nombreuse famille; un bon présent l'accommoderoit beaucoup, et craignant que tôt ou tard on en viendra pourtant à un accommodement, il seroit fâché qu'un autre profitât de cet avantage; son âge septuagénaire le mettant, d'ailleurs, à l'abri des ressentimens

du grand-duc, si un jour il se repentoit d'avoir suivi ses conseils. Il espère, en outre, que, s'il porte cette affaire à une heureuse fin, V. M., par reconnoissance, aura soin de ses enfans et les employera dans son service.

M. de Brömbsen est né sujet de V. M.; il est non seulement convaincu que cette affaire conviendroit aux intérêts de son maître, mais il m'a aussi avoué avec ingénuité, qu'il songeoit aux siens propres, promettant de vouloir contribuer de son mieux à la réussite, s'il pouvoit espérer qu'au cas qu'en haine de cette négociation, ou autrement, il se vît un jour hors de service, on voulût bien l'employer en Danemarc. Je l'ai confirmé dans cette espérance, la bornant cependant au cas de l'entière consommation de cet ouvrage. J'ai d'autant moins balancé à le faire, que cet homme n'est pas mal habile, et qu'en tout cas ce seroit une assez bonne acquisition. D'ailleurs, comme les visites de M. de Brömbsen sont moins suspectes que celles de M. de Pechlin, il nous est fort utile; le grand-duc l'aime et l'écoute, et je me sers aussi de lui pour marchander avec M. de Pechlin sur sa récompense, s'il s'acquitte bien de cette affaire.

Le grand-chancelier, ami de l'un et de l'autre de ces messieurs, et agissant de concert avec eux, n'a, dans le fond, d'autre but que d'éloigner pour toujours l'unique objet qui pût altérer la parfaite union entre V. M. et la Russie qu'il regarde comme un point essentiel de son système. Il m'a avoué que s'il n'avoit à ménager les idées du grand-duc, il conseilleroit, pour le bien de la Russie, de donner à V. M. le Holstein pour rien, et de faire en sorte que le successeur de cet empire n'eût aucunes possessions particulières, puisqu'elles ne faisoient que gêner les intérêts de la Russie sans lui apporter le moindre avantage. Cependant, comme il porte ses vues sur l'avenir, et qu'il tâche de se mettre à couvert de tout reproche par les conseils que le ministre du grand-duc donne à son maître, il est aisé à prévoir qu'il sera toujours du même sentiment que M. de Pechlin. Toutefois le grand-chancelier m'a dit que non seulement il travailleroit à cette affaire de son mieux, mais comme elle étoit d'une grande importance, qu'il croyoit aussi devoir différer mes audiences de congé jusqu'à ce qu'on vît jour s'il y avoit moyen de

parvenir à sa conclusion. Voilà, Sire, les dispositions que j'ai rencontrées; quoiqu'elles paroissent tout-à-fait favorables, je ne réponds pourtant point de la réussite, parce que je prévois qu'on formera des prétentions énormes, et qu'on ne voudra peut-être pas se relâcher là dessus autant que V. M. le pourra juger convenable à ses intérêts et à la situation où elle se trouve par son traité fait avec le prince successeur en Suède

II.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{18}{29}$ juin, 1750.

J'attends de moment à autre réponse de M. de Pechlin, si le grand-duc se sera décidé à entrer en négociation sur la permutation des pays respectifs, ou non. On s'attend à de fortes oppositions de la part de la g d Le grand-duc a la foiblesse de lui dire tout, non parce qu'il l'aime, mais pour avoir de quoi se disputer avec elle, et c'est dans la chaleur de ces disputes qu'elle a quelque fois l'adresse, sinon de le convaincre, du moins de l'ébranler.

M. de Pechlin m'a promis, qu'aussitôt que son maître auroit agréé la question *an?* il me délivreroit un plan qui contiendroit leurs prétentions. Quoiqu'il me fît entendre d'avance qu'il y auroit là dessus beaucoup à rabattre, je prévois néanmoins qu'on ne voudra pas démordre de ce million qui leur a été une fois offert. Je leur ai dit nettement qu'il ne falloit pas espérer que le roi fît de grands sacrifices; car étant d'accord avec le prince successeur en Suède, et le grand-duc n'ayant point de succession s'il venoit à mourir, ce seroit autant de perdu.

J'ai gagné par là, que M. de Pechlin a compris lui-même que si le roi donnoit de l'argent, il falloit que ce fût de manière qu'en tout cas le retour du capital fût assuré à S. M. Cela nous mènera tout droit à l'expédient qui a eu lieu dans l'accord avec le prince successeur; c'est-à-dire, de faire consister l'équivalent dans le transport des dettes; car alors nous ne perdons que les intérêts, le capital devant toujours être restitué par le successeur.

C'est dans cette idée, et pour leur accorder en quelque façon le million dont ils sont

entêtés, que j'ai pensé, si on ne pouvoit pas convenir de façon que le roi cédât les deux comtés, libres de toute dette, et le grand-duc le Holstein, chargé d'un million de dettes, sans évaluation ultérieure des revenus respectifs, et sans dédommagement pour le surplus. Comme je compte que le Holstein ducal rapporte 180 mille écus par an, et les comtés à-peu-près autant, le roi gagne la différence de l'argent, qui à raison de 16 pour cent, quoique le change soit souvent à 18, seroit annuellement au de-là de 82 mille écus, ce qui répond, en comptant cinq pour cent, à un capital d'au delà de 560 mille écus; il y a plusieurs dettes dont les intérêts pourroient être mis à quatre, ou a trois et demi pour cent, ce qui feroit aussi une diminution considérable. Le revenu des terres qui ont été hypothéquées à la ville de Hambourg, ne fait, à ce qu'on m'a très-positivement assuré, pas tout-à-fait trois pour cent à l'égard des 300 mille écus qu'on a empruntés, et qui entreroient sans doute dans les dettes qui seroient transportées; et comme non seulement il y a de grandes améliorations à faire dans la partie ducale du Holstein, mais

que les finances du roi se trouveroient aussi à plusieurs égards augmentées par la consolidation du pays et par tout ce qui en dépend, je ne crois pas que de cette manière nous perdions en revenus effectifs plus de 15 ou 16 mille écus par an, qui répondent à un capital de trois à quatre cents mille écus, et qui ne seroient pas même perdus; car le grand-duc venant à manquer sans laisser d'enfans, ces mesures cessent, et celles que nous avons prises avec le prince successeur entrent en vigueur; sans compter qu'il y a encore des espérances à l'égard de quelques belles terres, affectées à l'évêché d'Eutin, et qui retournent un jour au possesseur du Holstein ducal. Nous y perdrions peut-être si peu que nous pourrions encore, à tout hazard, et pour faciliter la chose, prendre sur nous six ou huit mille écus de pensions annuelles à payer à de vieux serviteurs que le grand-duc a sur les bras, et qui mourroient peu-à-peu, ou pourroient recevoir des emplois qui leur valussent la pension. Je ne vous donne pas, Monsieur, ce projet pour bien digéré; je réponds encore moins si on voudra y acquiescer ici; mais j'ai cru-

devoir le communiquer à V. E. pour fournir de la matière aux délibérations que cette affaire exigera.

Je viens de recevoir dans ce moment la réponse de M. Pechlin, par laquelle V. E. verra que, quoique ce ministre ne soit pas en état de me dire la résolution de son maître pour le courrier de demain, il n'est pourtant guères à douter que je ne l'aye bientôt, et que le grand-duc n'agrée la question *an?* que j'avois conçue en ces termes, savoir: *si S. A. I. veut s'arranger avec le roi, en cédant son duché contre les deux comtés à des conditions raisonnables?* Je crois donc, qu'après la réception de celle-ci on pourra mettre la main à l'oeuvre, et m'adresser les instructions et pleins pouvoirs nécessaires. . . .

12.

AU ROI.

St. Petersbourg, ce 23 juin / 4 juill. 1750.

. . . Ayant pris occasion de dire à l'impératrice que je serois bien aise, avant que de partir, de voir sa maison de Zarskoe-selo, S. M.

I., attentive à tout ce qui peut faire plaisir aux étrangers, a bien voulu me procurer cette satisfaction. J'y fus invité pour avant-hier, sans que d'autres ministres étrangers en eussent été, excepté le général Arnim et sa femme. L'endroit mérite d'être vu, quoiqu'il ne soit pas encore ce qu'il va être un jour, S. M. I. ayant un goût merveilleux pour tout ce qui peut contribuer à l'ornement et à la perfection d'un pareil ouvrage. Le plan en est vaste et superbe, et quelques milliers d'hommes y travaillent continuellement. On nous servit le dîner avec profusion et délicatesse dans l'ermitage, à une table de confidence. Il y eut deux services, chacun d'une trentaine de plats. Le dessert fut d'un goût exquis. Plusieurs carrosses, attelés à six chevaux, se tinrent toujours prêts pour nous transporter aux différens endroits où l'on travaille pour embellir les avenues de ce charmant endroit. Enfin, je puis dire que j'ai été très-bien reçu et splendidement régalé.

Le grand-chancelier, me parlant l'autre jour des affaires de Courlande, me dit que l'impératrice se faisoit un devoir de tenir V. M. informée de toutes les affaires qui pourroient

en

en quelque façon l'intéresser, et que, par conséquent, il me diroit que les bruits qui avoient couru, comme si la cour de Saxe travaill it pour le prince Xavier, étoient destitués de tout fondement; du moins n'avoit-elle fait ici aucune ouverture relative à ce sujet; que les négociations du comte Gurofsky qu'on avoit jugé à propos de renvoyer un peu promptement à cause de ses sourdes menées, ne s'étoient bornées, en tant que la cour de Saxe les avoit appuyées, qu'à persuader la Russie d'accorder le titre de duc de Courlande au comte de Saxe, et de ne pas s'opposer, au cas qu'il pût effectuer une nouvelle élection en sa faveur; à quoi il avoit encore ajouté que, pour seconder ces vues, on voulût bien déclarer ici qu'on ne relâcheroit jamais le duc Biron, ni n'appuyeroit ses intérêts en Courlande, propositions auxquelles l'impératrice avoit eu plus d'une raison de ne pas se prêter; que maintenant la cour de Saxe changeoit de langage, et que, sollicitée par les magnats de Pologne qui demandoient le rétablissement du duc Biron, elle se donnoit des mouvemens en conséquence; que S. M. n'étoit pas éloignée de déférer

à cette demande, d'autant qu'on pourroit facilement s'arranger avec ce duc par rapport aux intérêts que la Russie avoit à ménager dans cette occasion, et qu'il sembloit même être à propos de finir cette affaire pendant que le roi de Pologne, aujourd'hui régnant, occupoit le trône, parce qu'il se pourroit qu'après lui il en fût élu un autre avec lequel on trouveroit plus de difficultés, à cause de l'influence que d'autres cours y pourroient avoir; que cependant, comme les choses alloient ici fort lentement, il ne pouvoit me dire quand S. M. prendroit là dessus quelque résolution; mais qu'on ne manqueroit pas d'en instruire V. M. lors qu'elle seroit prise.

13.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{23 \text{ juin,}}{4 \text{ juill.}}$ 1750.

Je dois encore rendre compte à V. M. de ce qui s'est passé samedi entre le grand-chancelier et moi, par rapport à l'accommodement avec le grand-duc.

Ce ministre, après s'être étendu fort au long sur l'utilité de cette affaire, me demanda si je n'avois pas imaginé quelque plan pour cet effet? Je lui répondis que cela étoit fort difficile, vu que, malgré la persuasion où j'étois que V. M. se prêteroit à toutes les conditions raisonnables, il m'étoit impossible de savoir d'avance jusques où elle étendroit sa facilité à cet égard. A la fin, comme il me pressoit tant, je lui fis la proposition que j'ai hazardée dans ma dépêche No. 11., mais simplement comme une idée qui m'avoit passé par la tête, protestant de n'avoir ni ordre, ni même grande apparence à croire que V. M. l'agréeroit.

Le grand-chancelier repartit que cette idée lui plaisoit assez, vu qu'elle étoit simple et nous épargneroit l'embarras du calcul pour égaliser les revenus des pays respectifs; mais qu'il falloit, outre ce million de dettes dont le Holstein seroit chargé, et que V. M. ne perdroit point à la mort du grand-duc, encore de l'argent comptant; qu'il seroit bien satisfait, et que V M. le pourroit être aussi, si nous obtenions notre but au prix d'un autre million

qui seroit payé au surplus; ajoutant que l'ambassadeur, comte de Holstein, étoit déjà allé jusqu'à douze cent mille écus, simplement pour la renonciation au Schleswig, sans qu'il eût été question de l'échange des pays auquel V. M. gagnoit infiniment.

Je répliquai que M. de Holstein n'avoit eu ordre d'offrir qu'un million, et que s'il étoit allé plus loin, il ne l'auroit fait que *sub spe rati*; que je le priois de considérer que les circonstances d'alors étoient bien différentes de celles d'à présent; que lors de la mission de cet ambassadeur, la Russie et la Suède avoient été étroitement liées, et par conséquent le Danemarc intéressé à éloigner le danger dont il paroissoit menacé: qu'aujourd'hui V. M. se trouvant unie avec la Suède, et le différent avec le prince successeur étant applani, nous n'avions plus rien à craindre de ce coté-là, mais qu'il importoit à présent à la Russie de s'attacher le Danemarc en écartant tout sujet de contestation qui en pourroit altérer l'amitié; que cet intérêt étant évident, on ne sauroit exiger de grands sacrifices de la part de V. M., à la situation avantageuse de laquelle on devroit plutôt proportionner ses

prétentions, et regarder comme un bonheur que V. M., malgré cette situation, voulût encore sacrifier quelque chose pour s'accommoder avec le grand-duc, uniquement dans le dessein d'éloigner pour jamais tout ce qui pourroit donner atteinte à l'étroite union avec la Russie.

Pour mettre la chose dans un plus grand jour, j'ajoutai qu'il n'y avoit que deux motifs qui pourroient déterminer V. M. à faire un sacrifice; savoir, la justice et l'intérêt.

Quant à la justice, j'étois persuadé que V. M. l'avoit de son côté, et que lui, le grand-chancelier, le seroit de même, s'il vouloit seulement considérer que le duc, à l'égard du Schleswig, avoit été souverain, prérogative acquise par ses ancêtres dans une occasion qui de tout temps avoit crié vengeanee; que chaque souverain étoit en droit de faire la guerre et la paix sans que les tutelles en puissent jamais altérer la qualité; que les hostilités commises par l'administrateur contre le Danemarc, avoient mis cette couronne en droit d'en tirer raison par les armes, et qu'il étoit d'autant plus juste de retenir ce qui avoit été

conquis, qu'il étoit indubitable que si l'administrateur, à la faveur des armes suédoises, nous eût enlevé le reste du Schleswig, le duc ne se seroit pas cru obligé de le rendre, parce que cette acquisition avoit été faite durant sa minorité; et comme, au surplus. le duc étant devenu majeur, avoit approuvé et ratifié toute la conduite de son tuteur, il n'étoit que trop évident que si toutefois la perte de ce duc pouvoit être regardée comme un malheur de son côté, elle ne sauroit jamais passer pour une injustice du nôtre, et que, par conséquent, V. M., suivant toutes les lois divines et humaines, seroit toujours légitime possesseur, sans que sa conscience, ce tribunal respectable des souverains qui pensent avec délicatesse, puisse jamais rien lui reprocher là dessus; V. M. se flattant, outre cela, que si personne ne reconnoissoit son droit, la Russie le reconnoîtroit, du moins à l'égard d'une province dont la conquête avoit été faite par le secours de Pierre le grand, et laquelle étoit le seul fruit que le Danemarc avoit retiré de cette guerre onéreuse qui avoit valu de si belles provinces à la Russie et jeté les principaux fondemens de sa grande puissance.

Je continuai, que pour ce qui étoit de l'intérêt, j'avouois que V. M. en avoit un très-réel à s'assurer pour toujours la possession du Schleswig; mais qu'il falloit pourtant que le prix de cette sûreté fût proportionné à la grandeur du danger, et que je ne voyois pas à quoi V. M. pourroit être exposée, aussi longtemps que l'impératrice et son premier-ministre seroient en vie, parce qu'ils connoissoient trop bien le véritable intérêt de l'empire pour vouloir agir contre un allié naturel, de la conservation duquel la sûreté de la Russie dépendoit en grande partie, vu qu'affoiblir le Danemarc, ce seroit rendre plus forts la Suède et le roi de Prusse; toujours prêts, l'une, à reconquérir ses provinces perdues, et l'autre, à diminuer les forces d'un empire qu'il regardoit avec raison comme le principal et peut-être l'unique soutien formidable de la maison d'Autriche; et supposé même, qu'après la mort de l'impératrice le grand-duc voulût entreprendre quelque chose contre le Danemarc, il étoit évident que, sans décider même s'il affermiroit par là son trône, et s'il ne risqueroit point de perdre la faveur de la nation en l'en-

gageant pour un si petit objet dans une querelle tout-à-fait étrangère, il étoit, disois-je, évident qu'une pareille entreprise seroit extrêmement hazardeuse, pour ne pas dire impossible, attendu que, sans compter l'opposition que les troupes destinées à une telle expédition trouveroient tant par mer que par terre, la distance des lieux étoit trop grande pour pouvoir jamais songer à faire des conquêtes de cette nature, et encore moins à les soutenir; que V. M., malgré qu'elle en eût, se verroit alors obligée de s'unir avec la Suède et la Prusse, union qui pourroit devenir très-fatale à la Russie. Toutes ces circonstances bien considérées, et V. M. étant persuadée que la Russie ne voudra, ni ne pourra jamais lui enlever le Schleswig, et tout l'intérêt, par conséquent, qu'elle trouve dans un accommodement avec le grand-duc, se réduisant simplement à l'affermissement de la bonne amitié avec cet empire, il n'étoit pas naturel de s'attendre que V. M. achetât cet avantage, qui au bout du compte étoit très-réciproque, au double de ce qui avoit été offert pour détourner le péril le plus imminent.

Le grand-chancelier, fort attentif à tout ce que je lui alléguois, et convaincu en apparence de ce qui regardoit l'article de la justice, me dit enfin qu'il falloit pourtant quelque amorce pour persuader le grand-duc, et qu'un million d'écus ne faisoit pas une affaire, d'autant que V. M. le regagneroit facilement en épargnant ce que pourroient lui coûter les préparatifs de guerre qu'elle seroit obligée de faire, si un jour les sentimens de cette cour commençoient à devenir équivoques, et qu'on y fît des armemens ombrageux; à quoi je lui répondis que la prudence exigeoit de se trouver toujours en état de défense, et que les mêmes raisons qui formoient la difficulté d'une entreprise à craindre, décidant aussi des précautions à prendre, j'avois lieu de croire qu'une terreur panique ne nous engageroit jamais à de fort grandes dépenses.

Voilà, à peu près, le précis de notre discussion, à travers laquelle j'ai cru remarquer au grand-chancelier une grande envie de voir cette affaire portée à sa conclusion. Il me dit aussi, que sans aucun doute le grand-duc se décideroit pour l'affirmative; cependant, comme

M. de Pechlin ne m'a encore rien fait dire, je commence à soupçonner qu'on à de la peine à déterminer ce prince, et que les raisonnemens que ses ministres lui attribuent, sont moins ceux de leur maître que les leurs propres. La chose seroit facile, si le grand-chancelier vouloit porter l'impératrice à interposer son autorité; mais il ne hazarde rien qu'à mesure que le sentiment de M. de Pechlin, donné par écrit, l'y autorise; par conséquent, il dépend beaucoup de ce dernier qui, à son âge, et invité par des objets d'intérêt, risquera peut-être quelque chose, dans l'espérance d'éviter par la mort les reproches et d'autres suites du repentir du grand-duc que le grand-chancelier paroît appréhender.

14.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{30 \text{ juin,}}{11 \text{ juill.}}$ 1750.

Dimanche passé il y eut pour la premiere fois cour à Péterhoff. C'est un charmant endroit, à l'embellissement duquel la nature et l'art ont

également concouru. L'impératrice voulant conserver les appartemens de Pierre le grand, qui sont étroits, a nouvellement fait construire de très-vastes bâtimens qui seront ajoutés aux anciens, et où il y aura des pièces plus spacieuses.

. Je ne suis revenu que ce matin de Péterhoff, où l'on a célébré hier la fête de St. Pierre, jour de nom de monseigneur le grand-duc, qui reçut à cette occasion les complimens des ministres de la cour, aussi bien que de ceux des puissances étrangères. Il y eut bal et grand souper à la cour; on avoit cru que cette fête se donneroit à Oranienbaum, campagne qui appartient au grand-duc, et où ce prince a fait construire un nouveau bâtiment. Il doit, un de ces jours, y régaler l'impératrice, ce qui lui vaudra apparemment un beau présent, S. M. ayant coutume de donner à de pareilles inaugurations, même à de simples particuliers, des marques très-considérables de sa générosité.

. J'eus hier un long entretien avec le grand-chancelier, où j'ai compris que je ne m'étois pas trompé dans la conjecture que le

retardement de la réponse du grand-duc m'avoit fait naître. Il me dit, que maintenant que ce prince devoit prendre une résolution, il avoit changé d'avis et ne vouloit se prêter à rien. Je crois, que la gr... d.... dont on craignoit le plus d'opposition, a témoigné tant de facilité à goûter ce projet, que le grand-duc qui prend toujours le contre-pied, commence à se roidir uniquement par caprice et par esprit de contradiction. Il évite M. de Pechlin, pour qu'il ne lui en parle point. Le grand-chancelier a eu hier au matin une conversation assez vive avec ce prince, où il lui a dit que son intérêt exigeoit absolument qu'il donnât les mains à un accommodement avec V. M.

Sa réponse a été, qu'il ne falloit pas se presser, et qu'il verroit ce qu'il auroit à faire.

Le grand-chancelier qui m'a fait part de tout cela, me semble piqué au vif. Il me dit que le grand-duc étoit un enfant, et d'une humeur extraordinaire; que les prétentions qu'il formoit, étoient ridicules; qu'il ne falloit plus garder de mesures avec lui; que M. de Pechlin lui en parleroit encore une fois, et si cela

ne pouvoit rien effectuer, que l'impératrice s'en mêleroit, et trouveroit bien moyen de le rendre traitable.

Je lui demandai, s'il croyoit que je dusse en parler par occasion moi-même au grand-duc, vu que je pourrois lui alléguer plusieurs argumens persuasifs qui seroient déplacés dans la bouche de ses ministres. Le grand-chancelier me répondit, qu'il me conseilloit de ne le pas faire encore, mais d'attendre jusqu'à ce que l'esprit de ce prince qui étoit extrêmement fougueux, y fût mieux préparé.

En effet, je remarque, et d'autres personnes l'ont remarqué aussi, que depuis que cette affaire est en mouvement, le grand-duc a l'air tout pensif et effarouché, ce qui n'est pas étonnant, parce qu'il ne peut manquer de sentir à cette occasion l'état de subordination et de captivité où il se trouve, les revers de fortune où il est exposé se joignant aux motifs qui doivent le déterminer. Comme il croit, sans doute, que c'est moi qui pousse à la roue, il use d'une certaine réserve avec moi. Mais ayant, de tout temps, été avec lui sur un pied fort familier, et voyant que je

vais toujours mon train, il est fort embarrassé dans sa façon d'agir à mon égard.

Autant que je m'aperçois, sire, la cour d'ici veut sérieusement que l'accommodement se fasse, et le croit nécessaire pour empêcher qne V. M. ne se lie trop étroitement avec la Suède. On n'a donc qu'à laisser agir le grand-chancelier; on viendra assez à bout du grand-duc, malgré qu'il en ait, d'autant plus que ses ministres sont gagnés; mais la chose n'ira pas si vîte que les premières apparences sembloient le promettre. . . .

15.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{14}{25}$ juill. 1750.

Je suis revenu samedi fort tard du voyage que j'ai fait au canal de Ladoga. J'ai été logé à Schlusselbourg, aussi bien qu'à Kabana, dans les maisons de l'impératrice, et les ordres étoient donnés pour fournir tout ce qu'il falloit pour la cuisine et la cave. Le brigadier Resinow, ingénieur qui dirige les ouvrages du canal, et

plusieurs autres officiers m'ont accompagné, et à toutes les gardes où j'ai passé, les honneurs militaires m'ont été rendus. Comme ce sont là, en partie, des distinctions fort marquées, j'ai cru en devoir rendre compte à V. E.

. Hier M. Brömbsen est venu me voir, et m'a remis une lettre de M. de Pechlin qui me mande, qu'eu égard aux circonstances, il espéroit que j'excuserois ses lenteurs involontaires; que le grand-duc ne se décideroit guères sur l'échange des pays, sans en projeter, en même temps, les principales conditions, si bien qu'on regagneroit sur le *quomodo* le temps qu'on sembloit perdre pour la question préliminaire; que les ministres employés dans cette affaire étoient remplis de bonne volonté et éviteroient toute sorte de chicane; que, pour faciliter la chose, il croyoit que le mieux seroit qu'ils ne formassent point, de leur côté, des *postulanda*, parce qu'il faudroit alors en venir aux anciens, lesquels, tout équitables qu'ils pussent être, n'étoient pourtant plus, selon lui, admissibles dans la conjoncture présente, et par la répétition desquels on ne feroit que s'éloigner du but; que, par conséquent, il se-

roit plus convenable que je formasse d'abord un projet qui pût servir de base à la négociation, et que les remarques qu'ils y ajouteroient de leur côté, serviroient de contre-projet; qu'il espéroit enfin, que le roi donneroit à ses offres assez d'étendue pour qu'on pût parvenir à la conclusion d'une affaire si importante et si désirable pour le repos du Nord.

Mr. de Brömbsen me dit, en même temps, que le grand-duc avoit été dans les meilleures dispositions du monde; mais que le grand-chancelier avoit tout gâté par le ton impérieux dont il lui avoit parlé sur cette affaire; que ce ministre se flattoit d'avoir du crédit auprès du grand-duc depuis qu'il étoit brouillé avec Tschoglokof, ce gouverneur incommode que le grand-duc hait tant; mais qu'il se trompoit dans le fond, d'autant que la gr... d.... qui ne sauroit pardonner au grand-chancelier de s'être opposé à son mariage, trouvoit moyen d'empoisonner tout ce qui venoit de la part de ce ministre, et que, si le grand-chancelier en parloit encore une fois au grand-duc, n'ayant ni la douceur ni les connoissances qu'il falloit pour cela, il étoit assuré que la chose

seroit

seroit gâtée sans ressource, et que, par caprice, ce prince n'écouteroit plus aucune proposition; que les remèdes violens, comme l'autorité et les ordres de l'impératrice, auxquels il paroissoit qu'à toute extrémité le grand-chancelier en vouloit venir, lui sembloient sujets à caution, d'autant plus qu'il étoit à savoir si S. M. s'y prêteroit, et si le grand-chancelier, au cas que le grand-duc se roidît absolument, auroit le courage de le forcer, de quoi il doutoit beaucoup; mais que le mieux seroit qu'on laissât agir M. de Pechlin et lui, qui avoient la confiance du grand-duc, et qui le rameneroient par la douceur, à quoi ils étoient maintenant occupés.

V. E. verra par tout ceci, à quelles gens on a à faire, à quels incidens on est exposé, et quelle patience angélique il faut pour négocier dans cette cour, où on risque à tout moment de perdre sa réputation à la sienne.

. . . . Le général Arnim a reçu une lettre qu'il doit remettre dans une audience formelle, et par laquelle le roi de Pologne, au nom de toute la république, demande à l'impératrice l'élargissement du comte Biron, pour

pouvoir être rétabli dans son duché de Courlande.

16.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{\text{21 juill.}}{\text{1 août,}}$ 1750.

Je fus avant-hier à Péterhoff, où j'eus avec le grand-chancelier un entretien de plus d'une heure dont voici le précis. M. de Pechlin a donné son sentiment par écrit sur la question de l'accommodement entre V. M. et le grand-duc, où il a déduit par de très-bonnes raisons, que ce prince devant maintenant oublier qu'il est duc de Holstein, et ne porter ses vues que sur l'empire auquel il étoit destiné, son intérêt exigeoit absolument de s'arranger avec le Danemarc, et comme j'avois déclaré qu'il ne falloit pas y penser à moins que l'échange des pays ne fût mis pour base de cet accommodement, il étoit d'avis qu'on nous passât encore cette condition, pourvu que les autres fussent en quelque façon honorables. Le grand-chancelier me dit que jamais Russe n'auroit pu

écrire avec moins de partialité pour les affaires du Holstein et avec plus de zèle pour celles de cet empire, que M. de Pechlin l'avoit fait dans cette occasion. Cet écrit a paru si convaincant à l'impératrice, et les raisons dont le grand-chancelier qui en a fait la lecture à S. M. l'a accompagné, ont produit un si bon effet, que Sa dite Majesté étant persuadée, de son côté, que c'est l'affaire la plus salutaire, tant pour les intérêts de la Russie en général que pour ceux du grand-duc en particulier, a ordonné que ce prince signât les pleins pouvoirs pour M. de Pechlin, afin que ce ministre pût entrer en conférence avec moi, aussitôt que j'aurois reçu les miens. L'impératrice s'est écriée une couple de fois: »hélas! tout cela est »bon, juste et raisonnable; mais comment viendrons-nous à bout d'arracher du coeur de »mon neveu ce misérable Holstein et Kiel »qu'il chérit plus que nous tous ensemble?« Mais le grand-chancelier a saisi ce moment pour insinuer à l'impératrice que cet attachement du grand-duc ne se fondoit que sur des idées enfantines, que les petits objets devoient toujours disparoître devant les grands et que

c'étoit une oeuvre méritoire que de venir au secours d'un esprit qui nourrissoit des foiblesses si nuisibles, en interposant une autorité salutaire dont le grand-duc reconnoîtroit, avec le temps, lui-même toute l'utilité. C'est là dessus que l'impératrice a résolu, qu'après que le traité seroit préalablement ajusté entre M. de Pechlin et moi, le grand-chancelier se joindroit aux conférences, et quand nous serion sd'accord, qu'on mettroit le projet devant les yeux de S. M., laquelle l'ayant approuvé, le proposeroit au grand duc pour l'agréer, avec des recommandations si fortes et si efficaces qu'il n'auroit garde de s'y refuser. J'avoue que de pareils conseils maternels ont un peu l'air de contrainte; cependant on ne négligera pas aussi les voies de la douceur et celles de la persuasion. C'est dans cette vue, et pour disposer et gagner le coeur du grand-duc, que l'impératrice vient de lui accorder l'inauguration tant désirée de son château d'Oranienbaum qui se fera demain, et où le grand-duc recevra non seulement un très-beau présent en argent, mais jouira aussi de la distinction que l'impératrice soupera seule avec lui, pendant

que la grande-duchesse aura à sa table tous les ministres de la cour et ceux des cours étrangères qui sont invités à cette fête. V. M. remarquera en tout ceci qu'on a cette affaire d'accommodement fortement à coeur, et je me trompe fort, ou c'est l'effet d'une idée que j'ai fait naître insensiblement au grand-chancelier, eu lui disant, un jour, en termes vagues et comme en passant, que c'étoit-là l'unique moyen de s'attacher le Danemarc, et de prévenir de plus étroites liaisons qu'on pourroit contracter ailleurs d'une manière qui ne lui seroit peut-être pas agréable. Car depuis ce temps-là, il montre une activité qui lui est peu naturelle, et quoique je m'aperçoive assez du motif qui le fait agir, il prend néanmoins grand soin de me le cacher, et je lui laisse la satisfaction de croire que je ne le remarque point, d'autant que cela m'épargne l'embarras de m'embarquer avec lui dans la discussion des effets, en partie chimériques, qu'il se promet de cette affaire.

Il m'a aussi dit que, vu l'importance de traiter cette affaire avec le plus grand secret, l'impératrice avoit ordonné que personne

n'en eût connoissance que lui seul, et que M. Tschoglokof qui, comme grand-maître de la maison du grand-duc, assiste d'ailleurs régulièrement aux conférences que M. de Pechlin a avec son maître sur les affaires du Holstein, fût exclus de toutes celles qui regarderoient la dite négociation, ce qui ne pourra aussi manquer de faire plaisir au grand-duc qui n'aime pas Tschoglokof, et à qui la présence de cet homme pèse souvent. . . .

. . . . Voilà, Sire, la situation où les choses se trouvent. V. M. ne doutera pas de mon zèle et de mes efforts, non plus que des précautions dont j'userai, tant pour le fond de l'affaire que pour la forme; cependant l'événement reste toujours incertain, et c'est du ciel que j'attends la bénédiction et le fruit de mes soins. Il n'y a qu'une chose que je doive ajouter encore. Je prévois que le grand-chancelier, en vertu de son plein pouvoir, voudra signer le traité, non seulement comme médiateur, mais à cause de la garantie que l'impératrice s'est déjà offert de prendre sur elle, aussi, en quelque façon, comme partie contractante. C'est sur cette circonstance que j'ose

supplier V. M. de me faire parvenir au plutôt ses ordres. Il est vrai, qu'outre un présent pour le grand-chancelier dont on ne pourra d'ailleurs guères se dispenser, je n'y vois pas d'inconvénient; car la médiation de l'impératrice est conforme au dernier traité, et sa garantie ne peut manquer d'être avantageuse, puisqu'elle ajoutera une nouvelle force au traité, vu qu'alors le grand-duc ne sera pas seulement lié comme duc de Holstein, mais aussi un jour comme successeur de la Russie. Cependant, comme je ne sais si V. M. ne pourroit trouver des inconvéniens à la forme, je serois bien aise d'être informé de ses très-gracieuses intentions. . . .

17.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{31 \text{ juill.}}{11 \text{ août,}}$ 1750.

. . . Samedi passé je fus chez le grand-chancelier pendant trois heures consécutives, où nous avons débattu bien des matières qui re-

gardoient en partie la négociation en question, en partie aussi les circonstances et les intrigues de cette cour. Ce dernier point est trop ample pour que je puisse le rapporter par écrit, et je me réserve l'honneur de m'acquitter un jour de bouche de cette tâche. Pour ce qui regarde l'accommodement avec le grand-duc, le grand-chancelier me réitera l'assurance qu'il souhaitoit cet accommodement avec ardeur, et qu'il seroit très-fâché si nous le manquions, soit qu'il n'y eût pas moyen de rapprocher les conditions réciproques, soit que le caprice du grand-duc s'y opposât. Car, disoit-il, si on ne finit pas ce fatal différent par un traité, et que je vienne à mourir, je prévois qu'on fera changer l'impératrice de sentiment, et Sa Majesté, toujours plus adonnée aux plaisirs, sera bien aise de laisser le maniement des affaires entre les mains du premier venu, sans se mettre en peine s'il travaille dans le vrai système, ou s'il sacrifie les intérêts de l'empire. Alors les créatures du grand-duc gagneront le dessus; on s'entendra, (comme cela est déjà arrivé) avec le roi de Prusse et avec la Suède, et on se mettra en devoir d'attaquer ou d'inquié-

ter au moins le Danemarc. J'avoue, ajoutat' il, qu'on n'effectuera rien, et que la Russie se fera par là le plus grand tort à elle-même; maïs il suffit qu'on le fera, et il n'y a sorte de folie à laquelle on ne doive s'attendre si certaines gens viennent à avoir part au gouvernement. Il dit aussi qu'il savoit bien que, s'il survivoit à l'impératrice, il seroit la victime de ses sentimens patriotiques, et que, quand même l'accommodement n'auroit pas lieu, il se verroit néanmoins exposé au ressentiment du grand-duc pour l'avoir tant pressé sur cette affaire; mais qu'ayant la conscience bonne, et pensant en ministre zélé de la Russie, il se mettoit au dessus de tout, et attendoit avec fermeté sa future destinée; qu'au reste, il souhaitoit par les raisons qu'il m'a souvent alléguées, que notre cour évitât les inconvéniens auxquels elle seroit pareillement exposée, de son côté, par le sacrifice d'une somme qui pût tenter le grand-duc et effectuer l'accommodement.

. Le collége de l'empire a envoyé un secrétaire à tous les ministres étrangers pour les prier de délivrer une liste de leurs domestiques, afin d'empêcher toute contesta-

tion avec la police, dans le cas où des gens sans aveu réclameroient la protection d'un ministre, sous prétexte d'être à son service. La persécution contre les filles de joie a donné lieu à cette démarche; car il y en a plusieurs qui se sont réfugiées chez des ministres étrangers, et y ont trouvé un asyle. Ma charité n'a pas été mise à l'épreuve, aucune n'étant venue chez moi, et je donnerai incessamment ma liste, ainsi que l'ambassadeur de France et l'envoyé d'Angleterre l'ont déjà fait. . . .

18.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{4}{15}$ août, 1750.

. . . . Je me suis entretenu deux fois avec le grand-chancelier, une fois avec M. de Pechlin, et une couple de fois avec M. de Brömbsen. Le tout s'est réduit à m'assurer que dans les conférences que M. de Pechlin aura cette semaine avec le grand-duc, qui depuis mercredi se trouve en ville, il auroit la résolution finale de S. A. I. sur les points qu'il lui

a mis devant les yeux dans un long écrit qui renferme le pour et le contre. Il me la communiquera tout aussitôt, et cet exposé décidera du tour que prendra la négociation, et en même temps de sa réussite. Cependant je ne m'explique sur rien, devant naturellement attendre la réponse formelle sur la première ouverture que j'ai faite verbalement, et qui sert de base à la détermination du grand-duc. Je remarque, en attendant, avec bien du regret fort peu d'harmonie entre ces messieurs, et les deux Holstenois se plaignent amèrement de ce que le grand-chancelier brusque trop les choses, et y fait entrer de l'humeur et des haines personnelles; ils désapprouvent surtout l'exclusion de Mr. Tschloglokof qui s'est faite avec éclat et en lui présentant un ordre de l'impératrice. Le grand-chancelier est trop altier pour recevoir de bons conseils; quand on lui représente les choses, il répond toujours: laissez-moi faire; et ce que S. E. fait, est souvent très-mal fait. Il agit absolument comme s'il étoit question de forcer le grand-duc, et ce n'est pas-là l'intention de l'impératrice; aussi le grand-chancelier n'a t'il pas le courage de

le lui conseiller. Ses emportemens révoltent le grand-duc et l'éloignent de notre objet. Les personnes que le grand-chancelier néglige par haine personnelle, et qui ne laissent pourtant pas d'apprendre de quoi il s'agit, se font un plaisir de le traverser par de sourdes menées. Enfin le grand-chancelier qui est coiffé de ce projet, le veut faire réussir de haute lutte, et je crains fort qu'il ne compte sans son hôte. L'affaire est extrêmement embarrassée, et il me tarde de voir comment elle se développera. En attendant, je suis attentif à tout, et ne néglige rien pour assister mes amis de bons conseils, et pour les encourager à se conduire avee autant d'activité que de prudence.

19.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{7}{18}$ août, 1750.

M. de Pechlin s'est fait malheureusement, jeudi passé, une blessure à la jambe qui l'a obligé de rester à sa campagne sans pouvoir bouger de la place. Voilà donc toute la semai-

ne perdue. Cependant il espère d'avoir demain avec le grand-duc la conférence décisive dont j'ai parlé l'autre jour. Il mettra pour base de cette conférence un écrit de huit feuilles qu'il a composé, et qui renferme la discussion du *pourquoi?* et du *comment?* Cette pièce doit être parfaitement bien composée. D'un côté, elle dévoile au grand-duc une chose dont, pour ne pas le chagriner, on lui avoit jusqu'ici fait un mystère, c'est-à-dire, le très-mauvais état de son pays, tant pour ce qui regarde les finances que la situation politique, à l'égard de laquelle on lui fait entrevoir tous les risques auxquels l'exposeront la jalousie et les vues de la plupart des puissances, avec tous les préjudices qui en résulteront pour les intérêts de l'empire dont il est le successeur: d'un autre côté, cette pièce montre clairement l'avantage de l'échange des pays, et les conditions sur lesquelles cet avantage doit être appuyé. Cet écrit est différent de celui que M. de Pechlin avoit composé pour déterminer l'impératrice en faveur de ce projet, et qui n'est relatif qu'aux intérêts privés de la Russie; aussi en fait-on un mystère au grand-duc. V. E. se-

ra surprise de voir ce vieux Tribonien métamorphosé en politique; mais l'argent fait tout dans le monde. J'ai fait valoir, à lui aussi bien qu'à M. de Brömbsen, les très-gracieuses promesses du roi. Ils y ont paru fort sensibles, et il ne faut pas douter que cela ne les aiguillonne davantage. La poste prochaine me fournira vraisemblablement quelque chose de plus intéressant à mander en cour.

Le grand-duc a tenté d'obtenir une maîtresse par le moyen du grand-chancelier qui s'y est prêté par haine pour la gr.. d.... Le grand-duc lui a dit qu'on verroit par là qu'il n'y avoit pas de sa faute s'il n'avoit pas donné jusqu'ici des héritiers à l'empire; mais l'impératrice a été inexorable sur ce point. Sa religion s'y oppose; le zèle avec lequel S. M. I. oblige ses sujets à remplir les devoirs de la piété, paroît édifiant. De là l'étendue qu'on donne à la poursuite des femmes de mauvaise vie. Le grand-chancelier voudroit en arrêter le cours; mais il n'en est pas le maître. On enlève aux maris des femmes qui, avant que d'être mariées, ont eu avec eux ou avec d'autres un commerce illicite, ou qui en ont seu-

lement été soupçonnées. Il y a là dessus des plaintes amères et des désolations infinies dans les familles. . .

L'impératrice se donne la peine de lire elle-même les dépositions qui doivent être des plus circonstanciées. La lecture de ces détails peut tenir lieu de mémoires galans; mais les casuistes auront bien de la peine à débrouiller ce contraste de sentimens de leur souveraine, qui n'est tolérante que pour elle-même. . . .

20.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{22 \text{ août,}}{2 \text{ septb.}}$ 1750.

V. M. agréera très-gracieusement qu'à l'occasion du courrier que je crois pouvoir renvoyer à l'heure qu'il est, j'aye l'honneur de lui rendre un compte exact et circonstancié de la négociation dont je suis chargé, et de tout ce qui s'est passé depuis les derniers rapports que j'en ai faits.

V. M. y aura remarqué que jusqu'ici il a été impossible d'entrer en matière, puisque la

question préliminaire, c'est-à-dire, si le grand-duc vouloit s'accommoder au moyen de la cession actuelle du Holstein contre les deux comtés, est toujours resté indécise, et quoiqu'on m'ait donné, par écrit aussi bien que de bouche, les assurances les plus fortes que cette décision ne pouvoit manquer, soit que le grand-duc s'y déterminât de gré, ou que l'impératrice y fît intervenir son autorité, je n'ai pourtant pas laissé d'appréhender, surtout depuis quelque temps, et les dépêches que j'ai envoyées en cour auront assez fait voir à V. M. mes soupçons, que toutes ces protestations ne se fondassent sur de trop légères apparences, et que les personnes qui me les faisoient, quelque respectable que dût d'ailleurs me paroître leur avis, ne fussent dans le cas de se persuader trop facilement une chose qu'ils souhaitoient avec ardeur.

L'événement vient de le vérifier en quelque façon. Mercredi (19. d'août, n. st.) je fus déjà informé, sous main, que la cabale qui travailloit à traverser nos desseins, étoit parvenue à déterminer le grand-duc pour la négative; que M. de Pechlin avoit été ce matin pendant

deux

deux heures en conférence avec le grand-duc, et qu'après de longs débats assez vifs, ce prince avoit à la fin déclaré qu'il ne consentiroit jamais à l'échange des pays. Le lendemain au matin M. Brömbsen vint chez moi, pour m'avertir que Mr. de Pechlin ayant été chez le grand-chancelier pour l'informer de la résolution du grand-duc, ce ministre avoit été dans un très-grand embarras, et avoit même tenté de recourir à des moyens extrêmes; mais que M. de Pechlin lui avoit fait comprendre que, dans la conjoncture présente, ces moyens porteroient à faux, et qu'il valoit mieux gagner du temps et suspendre, en attendant, la négociation, ce qui pourroit se faire an moyen d'une réponse qui laisseroit la porte ouverte à d'ultérieures propositions.

Sur les onze heures M. de Pechlin se rendit chez moi, et me donna à connoître que nonobstant qu'il eût employé tous les moyens imaginables pour faire comprendre à son maître l'utilité d'un accommodement avec V. M., et que ce prince même n'en parût pas éloigné, S. A. I. n'avoit pourtant pu gagner sur elle de donner les mains à l'échange des pays que je

semblois avoir mis pour base de cet accommodement; que, cependant, le grand-duc qui autrefois n'auroit pu entendre parler d'une pareille affaire sans se laisser aller à de certaines vivacités, avoit écouté ces propositions avec beaucoup de tranquillité, et lu avec attention ce qu'il lui avoit présenté par écrit, paroissant même convaincu de plusieurs points; que toutes ces circonstances lui faisoient espérer, qu'après que d'anciens préjugés et des impressions que certaines gens lui avoient données, auroient fait place à des principes plus solides qu'on prendroit soin de lui inspirer, et que l'autorité et les conseils de S. M. I. appuyeroient, cet accommodement tant désiré pourroit encore, avec le temps, parvenir à sa consistance, et que, dans cette vue, il me délivroit une note qui, du consentement du grand-duc, avoit été conçue en des termes qui prouvoient assez que leur intention n'étoit pas de rompre entièrement la négociation, mais de la pouvoir reprendre avec le temps.

Après avoir lu cette note, je dis à M. de Pechlin, que quand j'aurois réfléchi plus mûrement sur son contenu, je lui en dirois mon

sentiment; qu'en attendant, je ne pouvois lui déguiser que j'étois extrêmement surpris, et que vraisemblablement V. M. le seroit aussi, de voir que l'effet répondoit si peu aux espérances que lui, aussi bien que M. le grand-chancelier, m'avoient données; qu'il savoit mieux que personne, avec quel empressement on m'avoit fait entendre que les dispositions ne sauroient être plus favorables, et qu'il en falloit profiter; qu'il savoit aussi que je leur avois d'abord déclaré qu'il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, de parvenir à un accommodement, à moins que le grand-duc ne voulût traiter sur le pied d'un échange des deux pays respectifs; et que ce n'étoit que sur leur assurance positive que cet échange ne trouveroit pas la moindre difficulté, que j'avois fait mon très-humble rapport en cour, et que V. M. m'avoit muni des instructions et pleins pouvoirs nécessaires; que maintenant il ne pourroit que lui être très-désagréable de voir manquer ce point préliminaire dont la supposition lui avoit fait faire toutes ces démarches. J'ajoutai, que je ne voulois rien dire de ce que cette affaire avoit de disgracieux pour moi, et combien on

m'y avoit exposé, puisqu'il ne s'agissoit pas de mes intérêts, mais de ceux de V. M.

M. de Pechlin, en haussant les épaules, me répondit qu'il espéroit que je ne douterois pas de sa droiture et de la sincerité de ses sentimens, non plus que de ceux du grand-chancelier, lequel n'étoit que trop porté pour ce projet; que la première fois que je viendrois chez lui, il me feroit lire sa représentation qui contenoit huit feuilles, et par laquelle je verrois qu'en zélé serviteur de son maître, il ne lui avoit pas caché la vérité, et qu'avec tout le respect dont il étoit pénétré pour les éminentes vertus de V. M., il avoit dépeint son voisinage comme si désavantageux au grand-duc que cela auroit dû naturellement lui faire passer l'envie de le continuer plus long-temps; que les espérances qu'on m'avoit données, n'avoient pas été sans fondoment; que le grand-duc avoit été dans les meilleures dispositions du monde, mais que de fatales intrigues s'en étoient mêlées; que je voyois moi-même qu'il n'y avoit pas moyen d'aller contre le torrent; qu'en attendant, toutes les espérances n'étoient pas perdues; que le silence étant une fois rom-

pu et la chose mise en train, il ne falloit que du temps pour triompher des obstacles; que peut-être ce temps nous amèneroit des conjonctures qui rendroient cet accommodement plus facile.

Sur ma demande si le grand-chancelier avoit lu la note, M. de Pechlin me l'affirma, ajoutant que ce ministre avoit dit que cela s'appeloit proprement ne s'expliquer sur rien; à quoi lui, Pechlin, avoit répliqué que c'étoit-là justement le dessein, puisqu'il valoit mieux ne rien dire du tout que de donner un refus. Il me confia, à cette occasion, qu'il avoit au commencement donné un autre tour à cette note, mais que le grand-duc lui en avoit rayé des passages, et qu'à la fin il avoit fallu céder à la volonté de ce prince qui étoit fort arrêté sur son sentiment, et ne se laissoit ramener qu'insensiblement et avec beaucoup de peine. Mr. de Pechlin continua: que quoiqu'il estimât bien, vu les circonstances, que je ne voudrois pas m'expliquer sur la somme qu'on étoit disposé à donner pour la renonciation au Schleswig, je pourrois néanmoins, si je le jugeois à propos, délivrer en réponse une note qui don-

nât lieu à des ouvertures ultérieures de leur part, et qui nous ménageât l'occasion de renouer la négociation. Je répondis qu'il avoit assez pu voir par la promptitude avec laquelle V. M. s'étoit prêtée à cette négociation, qu'elle saisiroit volontiers tous les moyens qui conduisoient à une fin si salutaire; que, cependant, il me permettroit que je lui fisse la question, si au cas qu'on en vînt à d'ultérieures explications, il croyoit que le grand-duc se détermineroit enfin à l'échange des pays? A quoi Pechlin répondit, qu'à l'avenir il y avoit toute apparence, mais que pour le présent, si l'on continuoit à négocier, le grand-duc feroit vraisemblablement proposer un autre projet que de certaines gens lui avoient mis en tête, et sur lequel S. A. I. lui avoit donné ses ordres éventuels; projet que lui, Pechlin, regardoit comme impraticable, et qu'il estimoit ne convenir ni à V. M. ni au grand-duc, mais qu'il seroit obligé de produire puisque son maître le vouloit. Je poursuivis à lui demander si ce projet aboutissoit peut-être à l'abolition de la communauté du Holstein et au partage de la ?nobles se Il répondit que je l'avoit deviné,

mais qu'il n'y falloit pas penser, parce que cela nous exposeroit à mille inconvéniens sans nous rapprocher de notre but et de l'objet principal de tout l'accommodement. C'est ainsi que finit cette conversation.

J'avoue, Sire, qu'ayant le coeur un peu gros de ce dénouement désagréable, j'ai eu de la peine à ne pas me répandre en reproches, surtout envers le grand-chancelier qui avec tant de légéreté m'avoit embarqué dans cette galère, échouée contre des écueils qu'il devoit connoître. Mais jugeant, d'un côté, qu'en mettant les gens dans leur tort on ne fait que les indisposer, et considérant, d'un autre côté, que si le grand-chancelier m'a rendu sa dupe, il a été la sienne propre, je me suis contenté de lui écrire en termes fort mesurés. Il me donna tout aussitôt une heure pour lui parler, où il ne put assez m'exprimer le chagrin que lui causoit l'obstination du grand-duc; il me dit que je savois par les informations qu'il m'avoit données de temps en temps, avec quelle ferveur et avec quelles apparences de réussir il avoit travaillé à cette affaire; mais que le grand duc, aussi bien que les intrigues de Tschoglo-

kof et de sa femme avoient tout gâté; qu'il pouvoit me dire en confidence, que le grand-duc, endoctriné par les personnes qui l'obsédoient, avoit dit d'un ton ferme à Pechlin: je vois bien que vous agissez de concert avec le chancelier, et que vous êtes l'un et l'autre bons Danois; mais je ne me laisserai pas surprendre, et j'ai la confiance que l'impératrice ne voudra point me forcer à me désaisir de mon bien paternel; sur quoi Pechlin avoit répondu avec tout autant de fermeté: je suis fidelle serviteur de V. A. I., et le grand-chancelier l'est aussi; mais nous consultons ici la haute destination de V. A. I. et ses véritables intérêts, et c'est là dessus que nous fondons nos conseils; je veux bien croire, at'il continué, que S. M. I. n'employera pas des moyens violens, mais l'amour pour le Holstein ne l'empêchera pas non plus de prendre telles mesures qu'elle croira convenir aux intérêts de son empire. Le grand-chancelier ajouta qu'il croyoit que le mieux seroit de laisser reposer un peu cette affaire, et qu'en attendant il me donnoit sa parole qu'il feroit tout son possible, et qu'il ne négligeroit aucune occasion pour nous faire encore arriver avec le temps au but désiré. . . .

Avant que de continuer mon récit, V. M. voudra bien permettre que je lui expose en quoi consistent les intrigues dont le grand-chancelier a parlé, et que je rapporterai telles que le chambellan Brümbsen me les a détaillées. Il m'a dit que, depuis que Tschoglokof qui fait les fonctions de gouverneur auprès du grand-duc, et sa femme celles de gouvernante auprès de la grand-duchesse, s'étoit jeté dans le parti du vice-chancelier, le grand-chancelier s'étoit flatté que ne se trouvant plus lié avec un homme que le grand-duc avoit toujours eu en aversion, ce prince se livreroit entièrement à lui, comme en effet il avoit paru que le grand-duc commençoit à témoigner au grand-chancelier plus d'amitié et de confiance que par le passé; que la g.... d.... voyant ce changement, et en craignant les suites, s'étoit mise en devoir de réconcilier son époux avec Tschoglokof et de lui rendre le grand-chancelier suspect; en quoi elle avoit bientôt réussi, y ayant travaillé avec d'autant plus de soin et d'empressement, qu'elle s'étoit aperçue qu'il se, négocioit un accommodement avec V. M., et qu'elle avoit même eu l'adresse de tirer tout

le secret du grand-duc, lequel ne pouvoit ni se cacher à elle, ni résister aux persuasions de ceux qui savoient le prendre par son foible et qui l'obsédoient jour et nuit; que Tschoglokof, informé par la gr... d.... de l'affaire en question, et outré de ce que le grand-chancelier cherchoit à lui en dérober la connoissance, n'avoit pas plutôt reçu la note par laquelle on lui enjoignoit de s'absenter quand Pechlin parleroit à son maître, qu'il s'étoit rendu d'Oranienbaum à Péterhoff pour en porter ses plaintes à l'impératrice, laquelle, aimant la femme de Tschoglokof qui est sa parente, et ne voulant non plus chagriner le mari, l'avoit consolé en lui faisant entendre qu'elle ne l'avoit exclus de ces conférences que pour lui ménager l'amitié du grand-duc, en ne le faisant point participer à une affaire qui n'étoit pas agréable à ce prince; que là dessus Tschoglokof et ses adhérens avoient su donner à ces paroles une telle explication, qu'ils étoient parvenus à persuader au grand-duc que, pourvu qu'il tînt ferme, l'impératrice ne l'obligeroit jamais à donner les mains à un projet que le grand-chancelier avoit enfanté, et qui ne ten-

doit pas à moins qu'à lui enlever son bien paternel. Le grand-chancelier ignore l'entretien que Tschoglokof a en avec l'impératrice, et nous lui en faisons un mystère, de peur qu'il n'aille le reprocher à S. M. I., ce qui ne produiroit pas un bon effet et pourroit facilement nuire à notre affaire. M. de Brömbsen ajouta que, selon lui, le grand-chancelier auroit beaucoup mieux fait de mettre Tschoglokof dans la confidence et de gagner la gr... d...., en lui promettant de procurer à sa mère la pension que cette princesse sollicite, moyennant quoi on ne se seroit pas exposé à des insinuations contraires et à des oppositions que le grand-chancelier auroit facilement pu éviter, s'il avoit voulu réprimer, pour un moment, les mouvemens de sa haine personnelle.

Pour reprendre maintenant le fil de la relation, j'aurai l'honneur de dire à V. M. qu'ayant mûrement réfléchi sur toutes les circonstances, il m'a paru que je ne ferois pas mal de répondre à la note que M. de Pechlin m'avoit délivrée, et j'ose me flatter que V. M. ne désapprouvera pas tout-à-fait les raisons qui m'y ont déterminé, ni la manière dont je l'ai

exécuté. D'un côté, il se pouvoit que le grand-duc ne se fût expliqué en termes si extrêmement vagues que pour voir si on se laisseroit d'abord rebuter; d'un autre côté, il se pouvoit aussi que Pechlin, en me faisant entrevoir qu'il ne seroit pas fâché d'obtenir une prompte réponse de ma part, eût eu le dessein sans oser le dire, que je lui fournisse des armes pour combattre encore une fois l'opiniâtreté de son maître; il étoit bon aussi, quoique j'eusse suffisamment détaillé de bouche aux ministres l'ob jet et le véritable but de cette négotiation, de l'exposer encore par écrit aux yeux du grand-duc, et d'intéresser en même temps, aussi bien l'honneur de ce prince que le crédit des ministres, en leur faisant sentir, d'une manière convenable, l'injustice et même l'indécence d'avoir commencé par solliciter, pour ainsi dire, la négociation, et après que V. M. s'y fût prêtée avec toute sorte de facilité, d'y répondre avec si peu de cordialité de leur côté; on pouvoit espérer que, s'il y avoit moyen de ramener le grand-duc, la facilité de V. M. et sa roideur, représentées sur un même tableau, pourroient peut-être piquer ses sentimens. Après cela, il

s'agissoit de tourner cette note de façon, qu'au cas que V. M. jugeât à propos de n'y pas faire répondre du tout, il me restât toujours libre de le déclarer, en laissant néanmoins au grand-duc la porte ouverte à des explications plus précises, moyennant une légère réflexion, ajoutée comme de moi-même. Je ne sais si j'ai travaillé dans les idées de V. M., mais j'ai tâché de réunir tous ces différens objets dans la note que j'ai envoyée à M. de Pechlin. Cette note fit son effet: le dimanche il y eut des messages entre le grand-chancelier et Pechlin qui se trouvoit à la campagne, et vers le soir le grand-chancelier m'envoya Simulin pour me remettre une lettre de la part de Pechlin, où il me mandoit simplement que le surlendemain il seroit de retour en ville; mais Simulin ajouta que le grand-chancelier me prioit de ne pas renvoyer le courrier avant que M. de Pechlin eût encore une fois parlé au grand-duc. J'y consentis avec beaucoup de plaisir, et me rendis immédiatement après à la cour, où je savois que le grand-chancelier se trouveroit aussi. Il y parla quelque temps à l'impératrice, et à la fin il me tira aussi à part pour s'entre-

tenir avec moi; mais malheureusement il avoit dîné ce jour un peu trop long-temps pour qu'il me fût possible de comprendre ce qu'il avoit dessein de m'expliquer; je pris donc le parti de lui dire que s'il le permettoit, j'irois le lendemain au matin chez Pechlin à la campagne, ce qu'il approuva beaucoup. En conséquence, je me mis en chemin lundi au matin; mais à dix werstes d'ici je rencontrai déjà Pechlin qui retournoit en ville. Après avoir mis pied à terre, nous nous écartâmes dans un bois pour y parler à notre aise. M. de Pechlin commença par me dire que je lui avois envoyé une note qui méritoit de l'attention, et qu'il espéroit bien que nous rapprocherions; qu'il retournoit en ville pour parler au grand-chancelier et ensuite au grand-duc, et qu'il espéroit de faire agréer à ce dernier une note qu'il venoit de projeter et qu'il me remettroit en peu de jours. Je lui témoignai que, ne souhaitant rien plus que de voir cette affaire en train, j'étois charmé d'apprendre que pour l'avancer, il voulût bien faire encore une tentative. Il fit semblant d'être surpris d'entendre que je m'expliquois avec tant de réserve par

rapport au prix que l'on accorderoit à l'échange des pays; je répondis que c'étoit assez s'expliquer que de mesurer ce prix à l'équité de V. M., comme je l'avois fait dans la note, et qu'au reste il étoit tombé d'accord lui-même qu'il ne me convenoit pas à moi de m'ouvrir davantage, tandis qu'il restoit indécis si le grand-duc vouloit entrer dans ce plan. Eh bien, poursuivit-il, c'est à quoi je veux travailler, et s'il plaît à Dieu, je serai en état de déclarer de la part de S. A. I. qu'elle est prête non seulement à s'accommoder, mais aussi à s'accommoder sur le pied d'échanger les pays, mais à condition qu'on lui fasse des avantages qui en vaillent la peine. Je répliquai que pour abréger la chose, on n'avoit qu'à spécifier d'abord ces avantages, d'autant qu'il étoit naturel que celui qui formoit des prétentions, s'expliquât le premier. Il répondit que cela ne se pouvoit point, parce que le grand-duc vouloit absolument qu'avant tout, cet autre projet concernant le partage de la noblesse dont il m'avoit parlé l'autre jour, fût préposé de sa part; mais qu'on pourroit trouver moyen à cela, en discutant ce projet par écrit, et en trai-

tant, en attendant, verbalement sur le véritable projet auquel il faudroit toujours revenir, et dont la réussite dépendroit de mes explications ultérieures. A travers de tout ceci je crus entrevoir que le dessein de Pechlin étoit de m'engager insensiblement à m'ouvrir sur la somme que V. M. étoit résolue de payer; mais voilà un pas que je me garderai bien de faire prématurément, et j'ai pour cela des raisons que j'ose espérer que V. M. trouvera valables; car quelque raisonnable que puisse être cette somme, on ne manqueroit pourtant pas de se récrier sur sa modicité, et on pourroit facilement en prendre occasion, ou de rompre la négociation et d'en rejeter la faute sur nous, ou d'accuser V. M. qu'elle ne songe pas sérieusement à s'accommoder; au lieu que s'ils parlent les premiers, c'est moi qui aurai l'avantage de pouvoir me récrier sur l'énormité de leurs prétentions et sur le peu de disposition qu'ils montrent à s'accommoder; et si alors je commence par offrir une somme modique, cela pourra plutôt passer pour une espèce de rétorsion que pour une détermination préméditée, et ils seront toujours obligés de se rapprocher davan-

tage.

tage. En général, il me parut que la conduite de Pechlin commençoit à prendre un air d'ambiguité, d'autant plus que je ne pouvois concilier son discours d'à présent avec celui de l'autre jour où il sembloit avoir perdu toute espérance de pouvoir, à l'heure qu'il est, continuer la négociation.

V. M., suivant sa très-profonde pénétration, en jugera avec plus d'évidence et de justesse que moi; mais il me semble, quand je combine toutes les circonstances, et que je considère surtout que le grand-chancelier a réellement cru l'obstination du grand-duc invincible, et qu'il a envoyé, comme j'en suis certain, Simulin avec un projet de réponse à ma lettre chez Pechlin, pour lui proposer de me déclarer aussi par écrit que le mieux seroit de suspendre la négociation; il me semble, dis-je, qu'il faut, ou que Pechlin, frappé par le premier refus du grand-duc, ne se soit reconnu qu'à la campagne, et qu'invité par la récompense qu'il ne voudroit pas volontiers perdre, il ait conçu le dessein de faire une nouvelle tentative, et de m'entretenir dans l'espérance pour gagner du temps; ou bien il faut aussi

que pour se prêter aux idées du grand-duc, et pour voir comment je m'y prendrois, il m'ait d'abord caché que les dispositions de son maître n'étoient pas tout-à-fait si contraires à nos intentions, et que, de peur que la précipitation du grand-chancelier n'y gâtât quelque chose, il ait jugé à propos d'en faire un mystère à lui aussi bien qu'à moi.

Quoi qu'il en soit, j'estimai que rien n'étoit plus important que de pénétrer les idées de Pechlin et le plan qu'il s'étoit formé des conditions auxquelles on pourroit conclure. Je me mis donc imperceptiblement à le sonder sur cette matière, et après l'avoir tourné de différentes façons sans m'expliquer sur rien, je parvins à la fin à mon but, et il m'avoua que le projet dont le grand-chancelier et lui étoient convenus, et qu'ils avoient proposé à l'impératrice, se réduisoit aux points suivans: savoir 1) que V. M. prît sur elle un million de dettes, et qu'elle payât au grand-duc encore un million d'écus au delà; 2) qu'elle consentît à la conservation du suffrage que le grand-duc a à la diète parmi les princes de l'Empire, et qu'elle promît d'employer ses bons offices pour

que ce suffrage fût transporté sur le pays d'Oldenbourg; et 3) qu'elle permît qu'on exceptât de la cession du Holstein les trois terres Neversdorff, Stendorff et Lantzahn dont le grand-duc ne pouvoit disposer, ces terres étant un fidéicommis affecté au chapitre d'Eutin aussi long-temps que cet évêché seroit occupé par un prince de la maison de Holstein. Il ajouta que l'impératrice avoit non seulement approuvé ce projet, mais aussi déclaré que, si l'on obtenoit ces conditions, elle obligeroit le grand-duc de céder le Holstein contre les deux comtés, et qu'il ne doutoit pas un moment que S. M. I. ne tînt parole, et que l'affaire ne pût se terminer sur ce pied-là. Pour justifier ce projet, il allégua plusieurs raisons dont voici les principales.

La cour de Danemarc, disoit-il, avoit offert, il y a près de vingt ans, uniquement pour la renonciation au Schleswig, un million d'écus; maintenant il ne s'agissoit non seulement de renoncer au Schleswig, mais aussi de céder le Holstein; ce nonobstant, on exigeoit seulement un million de plus, ce qui n'étoit que l'intérêt de ce million qu'on avoit, en at-

tendant, gardé en caisse, de sorte qu'en effet V. M. ne perdroit pas plus qu'elle n'auroit perdu si ce million eût été accepté, et que cependant elle gagnoit bien davantage. Si le prince successeur en Suède l'avoit accordé à moins, il falloit considérer la différence du cas; ce prince n'avoit cédé qu'une espérance, au lieu que le grand-duc cédoit une possession actuelle; et encore cela ne seroit-il jamais arrivé si la conjoncture n'y eût forcé la Suède et ses alliés, et qu'ils n'eussent été obligés de faire un sacrifice pour détourner un péril imminent, et pour éviter une guerre qui leur auroit coûté des sommes immenses.

Il étoit vrai, continua-t-il, que la Russie avoit besoin du Danemarc; mais il pourroit aussi arriver des cas où le Danemarc auroit besoin de la Russie; d'autant plus qu'il étoit persuadé, et qu'il connoissoit assez le génie de la nation suédoise, ayant été vingt ans en Suède, pour savoir que, tôt ou tard, on y changeroit la forme du gouvernement, sinon *in totum*, pourtant *in tantum*; et qu'alors les propres forces de la Russie suffiroient toujours pour défendre ses frontières, mais que le Danemarc pourroit faci-

lement être exposé, et que la plus forte barrière qu'on pourroit, dans ce cas, opposer aux entreprises d'une nation inquiète, hardie, pauvre et quasi désespérée, seroit une étroite union avec la Russie, union que l'accommodement avec le grand-duc pouvoit seul rendre stable et assurée, et qu'acquérir cet avantage au prix d'une couple de millions, ne seroit pas un grand sacrifice.

En même temps V. M. arrondiroit ses états, en tireroit plus de revenus, augmenteroit le commerce de ses sujets dans la Baltique, empêcheroit que l'héritier présomptif de la Russie n'y eût pas un port de mer, et éviteroit pour toujours les contestations désagréables que la communauté et la commixtion du pays faisoient naître sans cesse, et tout eela en ne sacrifiant qu'une somme d'argent pour laquelle il n'y avoit nulle part des pays de convenance à acheter.

Le grand-duc, en cédant le Holstein, évitoit à la verité un voisinage incommode et sujet à toute sorte d'inconvéniens. Mais en recevant les deux comtés, il s'exposoit à un autre voisinage bien moins avantageux encore: c'étoit

celui du roi de Prusse, lequel, à la moindre brouillerie, seroit à portée de s'emparer de l'Oldenbourg sans qu'on pût l'en empêcher autrement que par des mesures vigoureuses dont les frais importeroient plus que tout le pays.

M. de Pechlin ajouta qu'il ne communiquoit ces réflexions qu'à moi, et qu'il n'avoit garde d'en faire part au grand-duc, vu qu'elles ne serviroient guères à le disposer en faveur de nos vues.

Il finit par me dire qu'il n'avoit pu se dispenser d'établir des conditions tant soit peu honorables, et qui se justifiassent aux yeux de l'Europe, d'autant plus qu'il avoit entrepris non seulement de déterminer l'impératrice à faire, en tout cas, intervenir son autorité dans cette affaire, mais aussi de tenter le grand-duc lui-même par l'espérance qu'au moyen d'une somme d'argent, il pourroit, outre les milices qui se trouvent dans le pays d'Oldenbourg, y avoir encore un régiment de troupes réglées sur pied, idée capable de le flatter plus que toute autre chose, lui qui faisoit venir du Holstein les uniformes, les espontons, les fusils et d'autres armes de cette poignée de soldats qu'il y entre-

tient, s'occupant continuellement à arranger tout cela sur des chaises, et faisant de ces petites dispositions militaires son plus doux amusement.

Je me réserve de faire encore, ci-après, quelques réflexions sur le discours que je viens de rapporter et auquel j'ai répondu d'une manière convenable. V. M. peut être persuadée que j'ai fait voir à M. Pechlin tout ce que ses prétendus motifs avoient d'illusoire et de sophistique; je lui ai surtout témoigné à quel point j'étois surpris, pour ne pas dire scandalisé, des conditions exorbitantes sur lesquelles il fondoit la possibilité d'un accommodement, d'autant qu'il ne pouvoit ignorer la situation avantageuse où V. M. se trouvoit, et qui étoit telle qu'il faudroit qu'elle connût bien mal ses intérêts si elle prodiguoit son argent pour acheter des sûretés contre un danger qui n'existoit point. C'est ici que je crois devoir faire mention d'une objection qu'on m'a faite en d'autres occasions, et qui a quelque rapport à ce sujet. Après la mort, m'a-t'on dit, de l'impératrice, et peut-être même après que le grand-chancelier ne sera plus en place, le

système de cette cour changera totalement, et on se racrochera, à coup sûr, avec la France et ses alliés ; supposé donc que la Russie mît alors son amitié au prix d'une satisfaction pour le grand-duc, et que les conjonctures fussent telles que la France eût grandement besoin de cette amitié, ne sacrifieroit-elle pas le Danemarc, ayant des intérêts préférables à désarmer cinquante ou soixante mille combattans prêts à secourir ses ennemis, plutôt qu'à conserver un ami qui lui fourniroit peut-être, tout au plus, douze mille hommes de troupes auxiliaires? J'ai toujours répondu à cela que, sans compter que de pareils cas étoient fort éloignés et incertains, il me sembloit que, pour un intérêt momentané, la France et ses alliés ne renonceroient pas à des intérêts permanens, et que je ne croyois pas que, pour affoiblir le parti des puissances, avec lesquellss ils se trouveroient en guerre, ils voulussent s'attirer sur les bras un ami incommode qui, tôt ou tard, devoit nécessairement devenir leur ennemi, si bien que, selon moi, V. M. n'auroit jamais rien à craindre de ce côté-là. Comme il s'étoit passé toute une journée sans que j'eusse entendu parler de rien, j'en-

voyai mercredi le secrétaire Schneider chez le grand-chancelier pour m'informer en quels termes l'affaire étoit. Quoiqu'il ait trouvé ce ministre derechef dans le cas de dimanche passé, il a pourtant cru avoir compris, qu'aussitôt que les fêtes seroient passées et qu'on auroit encore une fois conféré avec Pechlin, je recevrois la note, et en même temps une réponse du grand-chancelier à la lettre que je lui avois adressée. J'ai mandé par ma dépêche précédente les raisons qui ont empêché Pechlin de parler au grand-duc. En attendant, je n'ai pas perdu mon temps, tâchant non seulement de m'éclaircir davantage dans les entretiens que je me suis ménagés avec Pechlin sur toutes les circonstances relatives à cette affaire, mais j'ai aussi parlé à Brömbsen qui m'a dit que Tschoglokof avoit derechef été se plaindre à l'impératrice de ce qu'on lui avoit donné la mortification de l'appeler premièrement à la conférence que Pechlin avoit eue avec le grand-duc, et de le faire retirer lorsqu'on en avoit voulu venir à la matière qu'il devoit ignorer; que lui, Brömbsen, en avoit rendu compte au grand-chancelier, lequel avoit

jugé qu'il valoit mieux qu'à l'avenir, quand il s'agiroit de cette matière, on n'admît plus Tschoglokof dès le commencement. Brömbsen a aussi cru devoir avertir le grand-chancelier que Tschoglokof venoit de rapporter au grand-duc que, lorsqu'il avoit parlé à l'impératrice, S. M. I. avoit assuré qu'elle ne conseilleroit rien au grand-duc dans cette affaire, et ne s'en mêleroit ni directement ni indirectement. Le grand-chancelier a répondu que cela pouvoit bien être, semblant se persuader que l'impératrice ne l'auroit dit que pour donner le change à Tschoglokof. Cependant cette finesse, si c'en est une, n'est guères de saison, et ne sert qu'à rendre le grand-duc plus intraitable. Brömbsen lui-même fit la remarque qu'il ne comprenoit rien à la conduite de l'impératrice, ne voyant pas pourquoi cette princesse dût faire tant de façons avec Tschoglokof; il paroissoit plutôt appréhender que l'impératrice n'en imposât au grand-chancelier, et que, pour se débarrasser de ses ennuyeuses représentations, elle ne fît semblant de lui accorder des choses qu'elle n'avoit pas envie d'exécuter.

Après avoir attendu pendant plusieurs jours

la note qu'on m'avoit fait espérer, M. de Pechlin me l'envoya dimanche au soir. Comme elle fixe le point où la négociation se trouve actuellement, V. M. permettra bien que je résume ici en peu de mots la marche de toute cette affaire.

C'est le grand-chancelier qui, voulant établir son système sur des fondemens solides, et croyant que l'accommodement entre V. M. et le grand-duc y entroit comme un point essentiel, s'en est ouvert à M. Pechlin, son ami, dont il se sert toujours pour rédiger les idées qui lui viennent sur tout ce qui regarde les affaires du grand-duc. M. Pechlin ayant là dessus fait un projet, de quelle manière et sur quel pied la chose pouvoit réussir, le grand-chancelier qui, quand il se passionne pour une idée, la croit tout aussitôt exécutée, m'en a parlé sur un ton, comme si la moitié des difficultés étoit déjà applanie, surtout après que l'impératrice eût approuvé ce projet. Je soupçonnai d'abord que les assurances qu'on me donnoit, pourroient bien ne pas être tout-à-fait dans le vrai, ainsi que mes rapports l'ont assez fait voir. Cependant, je reconnus trop l'im-

portance de l'fefaire et l'avantage qui en pouvoit revenir au service ds V. M., pour ne pas saisir ce moment, si favorable en apparence, et pour ne pas me prêter aux idées du grand-chancelier avec toute la facilité que je jugeois convenir aux intérêts de V. M. Si j'ai d'abord témoigné quelque empressement pour finir cette affaire promptement, après avoir suspendu mon départ contre les ordres de V. M., je l'ai au moins fait d'une manière plutôt propre à l'avancer qu'à y porter préjudice, et je n'eus pas plutôt appris que V. M. approuvoit très-gracieusement la continuation de mon séjour, que les sujets de mon inquiétude ont disparu; car n'ayant rien de plus cher que le service de de V. M., je n'ai aussi, en mon particulier, rien de plus pressé que de travailler dans toutes les occasions avec autant de patience que de zèle. Cependant, pour ne pas marcher à tâtons et pour mettre la chose à son véritable point, je leur ai d'abord dit qu'il falloit commencer par une déclaration du grand-duc, portant qu'il étoit prêt à céder la partie ducale du Holstein contre les deux comtés à des conditions raisonnables; car ce point étant la véri-

table pierre de touche, sinon des intenticns du grand-chancelier, au moins de la possibilité de les mettre en exécution, il me sembloit devoir l'établir comme une espèce de préliminaire. C'est ce point qui nous a toujours arrêtés, et il s'est écoulé deux mois et demi, avant qu'on en soit venu à une explication formelle; encore reste-t'il, en quelque façon, indécis, la dernière note ne disant autre chose sinon que le grand-duc ne sauroit entrer en négociation sur ce qui regarde l'échange des pays, sans qu'il sache auparavant que l'équivalent pour le Schleswig seroit tel qu'il n'auroit pas raison de regretter la cession du Holstein.

La première question est donc si, suivant ce qu'ils désirent, nous leur devons offrir, les premiers, un équivalent en argent pour le Schleswig? Je ne puis gagner sur moi de faire cette démarche sans les ordres exprès de V. M. J'ai marqué ci-dessus l'avantage qu'il y auroit de les voir venir avant que de faire nos offres. Toutefois il faudroit, suivant mes instructions, commencer par offrir deux cent mille écus, et alors je crains les inconvéniens que j'ai allégués plus haut; on parleroit avec

mépris de cette offre, on la relèveroit pour aigrir l'impératrice, et peut-être même que, sous prétexte que nos offres étoient trop minces, on ne feroit pas même des contre-propositions, ce qui romproit la négociation d'une manière fort disgracieuse; au lieu que, si nous insistons sur la déclaration nette et précise du grand-duc touchant l'échange des pays, comme aussi sur une explication préalable à l'égard de ses prétentions, il n'y a en cela rien d'injuste et rien qu'ils ne puissent faire s'ils ont sérieusement envie de s'accommoder; s'ils ne l'ont pas, et que dans cette vue ils ne veuillent absolument pas parler les premiers, V. M. sortira du moins d'affaire sans qu'on la puisse accuser de rien, toute la faute étant de leur côté, et la négociation restant, outre cela, comme suspendue par l'indécision du point préliminaire, moyennant quoi on pourra toujours la renouer quand la conjoncture aura rendu l'amitié de V. M. plus nécessaire à cette cour, et qu'elle sera devenue plus docile. Même les ministres portés pour l'accommodement pourront, en attendant, y travailler avec plus de liberté et de succès que si la négociation étoit

entièrement rompue, et que les insinuations des mal-intentionnés, appuyées sur la disproportion de nos offres, y avoient mis de nouvelles barrières. Comme j'ai songé à tous les moyens possibles, j'ai aussi imaginé que peut-être la difficulté pourroit être levée, si l'impératrice, en vertu de ses bons offices, vouloit se déterminer à proposer une somme telle que le grand-duc pourroit la prétendre. Mais on a rejeté cette idée par deux raisons: 1) parce que, suivant leur opinion, l'office d'un médiateur consistoit seulement à faire goûter aux parties les propositions faites de part et d'autre, mais point à en former lui-même; et 2) parce que, si V. M. n'acceptoit pas les propositions faites par l'impératrice, cette princesse y seroit trop sensible et ne voudroit, par conséquent, pas s'exposer à un refus.

La seconde question est, si on doit s'approcher davantage, en faisant de notre côté des offres plus fortes et plus proportionnées à leurs idées? question dont la discussion n'est pas de mon ressort, d'autant qu'il y entre des objets qui dépendent en partie d'événemens futurs, en partie du caprice d'autrui, l'un et l'autre

mal-aisé à prévoir. J'avoue pourtant, et il est vrai que l'avantage seroit grand si V. M. pouvoit arrondir ses états, et se voir, dès à présent, dans la seule et privative possession du Holstein; mais il n'est pas moins vrai aussi qu'aucun avantage n'est si grand qu'il ne puisse être acheté trop cher. Personne n'est plus éclairé que V. M. sur ses véritables intérêts, et personne ne connoît mieux qu'elle les moyens les plus propres à les avancer. Cependant, je ne remplirois qu'imparfaitement les devoirs de mon ministère si je n'exposois en toute soumission à V. M. mes réflexions sur ce qui se passe sous mes yeux, pour la mettre par là en état de peser d'autant mieux la valeur de toute chose, et de fixer, suivant sa grande pénétration, les incertitudes qui se présentent de tous côtés au point de vraisemblance qui doit décider.

Quand je considère les motifs, les affections et les démarches du grand-chancelier aussi bien que de M. de Pechlin, je ne puis que conclure que leurs intentions sont bonnes et sincères, et qu'ils font ce qu'ils peuvent pour avancer l'accommodement; mais ils ont les

mains

mains en quelque façon liées et des ménagemens à garder, ainsi que je l'ai marqué dans mes relations précédeutes.

Je présume que Pechlin m'a dit la vérité en me confiant qu'ils âvoient établi leur plan d'accommodement sur deux millions que V. M. devoit payer au grand-duc. La fin de la dernière note l'indique en quelque façon, et je n'en doute plus quand je combine le rapport de Pechlin avec ce qui est échappé de temps en temps au grand-chancelier, comme aussi avec ce qui en doit faire la plus forte preuve, c'est-à-dire, le caractère de l'impératrice.

Cette princesse est bien moins touchée de l'intérêt de son empire que de ce qui flatte ses passions. On la connoît mal si on la croit généreuse; il est vrai qu'il y a des occasions où elle fait des largesses et des dépenses assez inutiles; mais, dans le fond, elle est fort économe, pour ne pas dire avare. Or tout ce qui peut la tenter dans cette affaire, c'est l'espérance de n'avoir plus besoin de fournir au grand-duc des secours d'argent. Par conséquent il a fallu, pour la faire entrer dans ce plan, lui présenter un projet où le grand-duc

gagnoit pour le moins septante ou quatre-vingt mille écus par an, afin qu'il ne fît plus de dettes qu'elle seroit obligée de payer. Je ne crois donc pas me tromper, si je suppose qu'on ne persuadera guères l'impératrice de faire un pas en faveur de l'accommodement, à moins que V. M. ne donne au grand-duc une somme très-considérable, et quoiqu'on se relâcheroit bien, à ce que j'espère, sur quelque chose, il n'y a pourtant pas apparence que, sans un million et demi, on puisse en venir à bout.

Il y en a encore moins, que sans l'entremise de l'impératrice on obtienne rien du grand-duc. Ce prince a sucé avec le lait les anciens préjugés de sa maison, et bien que je ne veuille pas justement révoquer en doute ce qu'on m'a si positivement assuré des dispositions favorables où il s'étoit trouvé, il y a quelque temps, puisqu'il se peut qu'il ait eu quelque moment de raison ou peut-être de dépit contre le prince successeur en Suède, il est néanmoins bien sûr, et l'événement ne l'a que trop prouvé, qu'on ne peut jamais compter sur un caractère aussi léger et fougueux que celui du grand-duc, et il n'est pas moins sûr que, malgré

les contestations continuelles entre lui et son épouse, cette princesse a un tel ascendant sur lui, qu'aidée par ceux qui travaillent dans son esprit, elle le mène comme elle veut, et l'entretient sans cesse dans des principes qui ne laissent aucune espérance que de son propre mouvement il s'accommode jamais avec V. M. Il faut donc nécessairement que l'autorité de l'impératrice y intervienne, et voilà une démarche que S. M. I. fera difficilement sans y trouver son compte du côté de la bourse, se souciant peu du système du grand-chancelier et de tous ses beaux raisonnemens politiques dont elle n'est guères plus touchée que le grand-duc.

Après cela, car il faut tout dire, j'avoue franchement à V. M. que, malgré toutes les bonnes et belles assurances, la conduite de l'impératrice dans cette affaire me paroît un peu équivoque, surtout quand je considère ce que M. de Brömbsen m'a dit; et il est connu que cette princesse possède non seulement l'art de se déguiser au suprême degré, mais aussi qu'elle a une telle aversion pour les affaires et pour les embarras qu'elle y croit attachés, que

ce ne seroit pas une chose impossible que quand tout seroit réglé, et qu'il ne s'agiroit plus que d'obliger le grand-duc à oonsentir, elle nous fît faux-bond, comme elle vient de faire par rapport au duc de Courlande, pour l'élargissement duquel elle a donné sa parole sans que le grand-chancelier qui remue ciel et terre pour l'effectuer, en ait jusqu'ici pu venir à bout. Elle ne veut presque plus entendre parler de rien; il y a au de-là d'un an que le général Apraxin, ministre de la guerre, sollicite une audience pour faire son rapport sans avoir pu l'obtenir, et toutes les expéditions reposent en attendant. Il est impossible qu'on se forme au dehors une idée assez juste de la manière dont les affaires vont et dont elles se traitent ici; on ne peut faire fond sur rien; je regarde comme un miracle que ce gouvernement se soutient encore, et je ne comprends pas comment cela se soutiendra à la longue. Un autre soupçon qui m'est venu, et que V. M. a pareillement pris en considération dans ses ordres envoyés par le courrier, c'est qu'il se pourroit encore, lorsqu'on seroit déjà convenu d'un accommodement, que par la sugges-

tion même du grand-chancelier, l'impératrice mît l'entremise de son autorité au prix de quelques conditions tout-à-fait étrangères au sujet, et qui tendissent à faire entrer V. M. dans des liaisons contraires à ses intérêts, ou aux engagemens qu'elle a contractés; car on s'imagineroit peut-être d'avoir si bien mérité de V. M. qu'il n'y auroit rien qu'on ne fût en droit d'exiger; mais, comme je l'ai dit, ce n'est qu'un simple soupçon, sans qu'aucune autre chose y ait donné lieu, excepté le caractère de cette cour qui ne m'est que trop connu, et à qui une pareille démarche ressembleroit assez. Au reste, rien ne paroît avoir plus d'influence dans la résolution à laquelle V. M se déterminera, que la considération de l'avenir.

Il se peut que le grand-duc n'eût point d'héritiers, ou, ce qui pourroit encore plus facilement arriver, qu'il ne montât jamais sur le trône, et qu'à l'occasion de quelque révolution on l'envoyât en Sibérie. Un de ces cas arrivant, une somme d'argent, donnée sans retour, seroit perdue, et il est bien juste que de pareilles possibilités entrent en ligne de compte,

et qu'on y proportionne ses offres, d'autant plus qu'heureusement V. M. se trouve dans une situation trop avantageuse pour avoir rien à craindre, et pour qu'il soit, par conséquent, nécessaire de faire de grands sacrifices pour la sûreté de ses états. Je ne dis rien du cas où le grand-duc, parvenu au trône, pourroit se rétracter un jour, sous prétexte que son consentement n'avoit pas été libre, y ayant été contraint par l'impératrice. Car j'estime que pourvu que V. M. se trouve une fois en possession de tout le Holstein, une pareille rétractation ne seroit pas d'un grand effet.

Dans l'entretien que j'ai eu avec Pechlin après la réception de la dernière note, où il n'a que légèrement touché le projet favori du grand-duc de faire cesser la communauté dans le Holstein, il m'a dit qu'il ne voyoit, pour le présent, que deux points principaux où nos idées différoient, dont l'un regardoit la forme et l'autre l'essentiel; qu'à l'égard du premier j'étois d'opinion qu'ils devoient former les premiers leurs prétentions, et qu'il étoit naturel que je le désirasse; mais que la chose étoit impossible, parce qu'il faudroit alors qu'ils ras-

semblassent toutes leurs anciennes prétentions, en calculant les revenus de la partie ducale du Schleswig depuis plus de trente ans, ce qui feroit une somme terrible, et nous éloigneroit absolument de notre but: ajoutant, qu'en tout cas je n'avois qu'à commencer l'offre d'un million ci-devant faite en 1732, et puis répétée par M. de Holstein; et que je pouvois hardiment le faire, sans craindre qu'on y acquiesceroit. Que pour ce qui regardoit le fond de l'affaire, j'étois du sentiment qu'ils avoient le plus besoin de nous, et que, par conséquent, il n'étoit pas nécessaire de faire de grands sacrifices; mais qu'il croyoit que nous avions tout autant besoin d'eux, et qu'à cet égard ils pouvoient demander beaucoup, la situation du grand-duc etant telle qu'en tout cas il pouvoit attendre avec tranquillité l'issue des événemens. M. de Pechlin auroit fort bien pu ajouter un troisième obstacle, qui est l'obstination de son maître; mais comme il parloit en termes fort mesurés, il me laissa penser le reste. Brömbsen m'a aussi dit qu'il avoit représenté au grand-duc, que peut-être il se repentiroit un jour de n'avoir pas témoigné plus de faci-

lité pour cet accommodement, si tôt ou tard on venoit à lui enlever tout son pays; à quoi ce prince a répondu qu'il avoit appris ici à être philosophe, et que si un tel cas arrivoit, il s'en inquiéteroit peu et appelleroit la philosophie à son secours.

Dans ce moment je reçois la réponse du grand-chancelier: plusieurs points, comme par exemple, que l'impératrice ne gêneroit pas le grand-duc, y ont été mis, à ce que Simulin m'a dit, parce que le grand-chancelier est obligé de montrer cette lettre à S. M. I. qui ne veut sans doute pas qu'il s'explique autrement par écrit. Il s'y trouve d'autres choses, que je ne sais pourquoi il les y a mises. Il y a quelques jours que je n'ai pas parlé au grand-chancelier; mais il me semble que j'entrevois dans cette lettre une nouvelle défiance qu'on ne viendra pas si facilement à bout du grand-duc, parce qu'il y est parlé des instructions de mon successeur, quoique je lui aye dit qu'aussi long-temps qu'il y auroit une lueur d'espérance, V. M. me laisseroit ici pour finir cette affaire.

Maintenant je crois avoir tout dit à V. M.,

et si j'ose me fier à mon éloignement de tout préjugé, il me semble que je n'ai ni chargé trop, ni affoibli le coloris du tableau que j'ai présenté à V. M., etc.

21.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{\text{25 août,}}{\text{5 septb.}}$ 1750.

Le courrier est parti d'ici jeudi passé à midi, et j'espère qu'à l'arrivée de celle-ci les dépêches se trouveront entre les mains de V. E.

En attendant, j'ai eu l'honneur de recevoir celle dont elle m'a honoré en date du 15 août. Il seroit à souhaiter que pour rectifier peu à peu les idées du grand-duc, les ministres eussent de plus fréquentes occasions de lui parler. Mais ils ne le voient que très-rarement, surtout dans la bonne saison où ce prince est presque aussi inaccessible pour M. Pechlin que l'impératrice l'est pour le grand-chancelier. La cour et le ministère vivent toujours séparément, et se rapprochent le moins qu'il est possible; M. de Brömbsen lui-même, quoique

chambellan, ne suit jamais son maître à la campagne, et ne peut lui parler qu'à la dérobée. Il n'y a que des Russes qui soient admis auprès de la personne du grand-duc, et malheureusement ce sont des gens qui profitent de la légéreté et de la foiblesse de son esprit, pour détruire les principes que M. Pechlin tâche de lui inspirer. V. E. peut être persuadée que dans les représentations faites à ce prince, on n'a oublié aucun des objets qui pourroient le tenter et le disposer en faveur de l'accommodement. On y travaille encore, en tâchant d'adapter au génie du grand-duc tous les motifs qu'on lui fait valoir; mais il ne connoît d'autre jouissance que celle qui le mettroit assez au large pour pouvoir, à l'exemple de ses ancêtres, tenir sur pied un certain nombre de troupes, ce qui forme son unique objet favori, et sans lequel je doute fort que de son propre mouvement il veuille jamais se prêter à rien. Il est de ces humeurs pour lesquelles le caprice a quelque chose de si doux qu'on n'y gagne rien par la raison, et qu'il faut nécessairement intéresser leur passion pour les ramener. Aussi n'est-il nullement

persuadé que l'impératrice ne puisse un jour se résoudre à soutenir sa cause; il se fonde sur l'exemple des premières années du règne de cette princesse, où il est certain que, si le grand-chancelier ne l'eût empêché, elle auroit épousé les intérêts de la maison de Holstein avec autant de vivacité que Pierre premier et l'impératrice Catherine l'ont fait de leur temps; et il croit avec assez de vraisemblance que, pourvu que le grand-chancelier fût écarté, l'impératrice changeroit bientôt de sentiment, d'autant plus que l'on dit que le vice-chancelier et tous ceux qui sont de ce parti, le flattent que, si avec le temps ils obtenoient la direction des affaires, on verroit bientôt un autre système. Le grand-chancelier l'appréhende lui-même, et c'est pourquoi il voudroit, s'il étoit possible, y mettre une barrière par l'accommodement projeté. Outre cela, le grand-duc soutient que l'impératrice elle-même nourrit ses espérances, et qu'elle tient avec lui tout un autre langage qu'avec le grand-chancelier. Il se peut qu'il n'invente cela que pour se débarrasser des représentations incommodes de ses ministres; mais je ne jurerois pas non

plus que cela ne fût point vrai; car la duplicité règne assez dans cette cour. V. E. verra par là, à quel point il est difficile de se faire jour à travers tous ces obstacles, et elle a raison de dire qu'il faut être sur les lieux pour bien juger de toutes les circonstances: elles sont si équivoques et si extraordinaires, que quoique j'aye mis toute mon application à les peindre au naturel, je crois néanmoins n'en avoir fait qu'un tableau très-imparfait.

Je ne crois pas que le présent que le grand-duc a reçu puisse préjudicier à notre affaire. Cè ne sont que 60 mille roubles, qui ont à peine suffi pour payer ses dettes de jeu et marchandes. Le grand-duc reçoit 50 mille roubles par an, et comme sa dépense va ordinairement plus loin, il s'attend toujours qu'au bout d'une couple d'années l'impératrice lui fournisse une somme pour acquitter ses dettes. Le cas de la gr.... d.... est plus embarrassant; elle n'a que 30 mille roubles par an, et ses dettes vont à près de cent mille, sans que l'impératrice ait jusqu'ici voulu se déterminer à les payer.

Quant à notre affaire j'attends à présent les ordres du roi, de quelle manière S. M. veut que

je continue la négociation; lui ayant exposé fidellement et avec toute la clarté possible, les circonstances qui y ont rapport. En attendant, je ne resterai pas les bras croisés; je tâcherai non seulement d'entretenir les ministres dans des sentimens favorables, et les animerai à continuer d'employer leurs soins auprès du grand-duc aussi bien qu'auprès de l'impératrice, mais je ferai aussi tout ce qui dépendra de moi pour les persuader encore, s'il est possible, de former leurs prétentions, afin qu'on ait quelque chose qui puisse servir de base pour se décider.

22.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{1}{12}$ sptbr. 1750.

Je fus l'autre jour chez le grand-chancelier pour lui recommander le contenu de ma dernière note. Il me répondit que, quoique M. Pechlin et lui fissent en faveur de cette affaire tout ce qui dépendoit d'eux, il doutoit néanmoins qu'il y eût moyen de me satisfaire sur

ce que je désirois. Voulant ensuite me parler en ami et à coeur ouvert, il me dit que le grand-duc étoit trop prévenu et trop opiniâtre pour s'accommoder de bon gré; mais que, bien qu'il m'eût marqué dans sa dernière lettre, que l'impératrice ne lui lieroit pas les mains, je pouvois néanmoins compter qu'elle trouveroit moyen de lui faire entendre raison, pourvu que les conditions fussent telles que le grand-duc y trouvât son compte du côté de la bourse et que, par conséquent, l'impératrice n'eût plus besoin de lui fournir de l'argent. Après un calcul des plus exacts, ils avoient trouvé qu'il leur falloit le payement des dettes qui se montoient à environ un million, et encore un million au delà; à moins de cela on ne parviendroit à rien, ni ne persuaderoit jamais l'impératice d'interposer son autorité.

Je fis tous mes efforts, pour lui faire comprendre que pour une prétention mal-fondée et plus mal-aisée encore à poursuivre, comme celle du grand-duc sur le Schleswig, deux millions étoient une somme exorbitante, et que pour les autres objets d'utilité, ils étoient parfaitement réciproques, la Russie gagnant à cet

accommodement dans le fond autant que le Danemarc. Il répondit qu'en quelque façon je pouvois avoir raison, mais que si je faisois réflexion sur les circonstances, je trouverois qu'il n'étoit pas le maître de les changer; qu'il avoit travaillé, jusqu'à s'exposer, pour porter la chose à ce point; que maintenant il falloit que V. M. en proportionnant ses offres aux dites circonstances, secondât ses vues. Il retomba en même temps sur ses anciennes considérations de l'avenir, me présentant toute une perspective d'inconvéniens auxquels le Danemarc seroit exposé. Je lui répétai ce que j'ai tant de fois dit, que V. M. envisageoit le but de cette négociation sous tout un autre point de vue, et que l'appréhension de l'avenir ne la détermineroit jamais à rien. Mais cela n'empêcha point qu'il n'insistât toujours que la prudence exigeoit pourtant de se mettre en sûreté, et de sacrifier plutôt quelque argent que de se voir exposé à de plus grandes dépenses; que si le grand-duc montoit sur le trône, le Danemarc auroit en lui un ennemi bien dangereux; qu'il étoit échappé l'autre jour à ce prince de dire à M. Pechlin, que pourvu qu'on

ménageât les Suédois, ils agiroient tout autrement, et qu'il sauroit bien les persuader de l'aider à recouvrer le Schleswig. Le grand-chancelier poursuivit qu'il ne doutoit pas un moment que la première chose que le grand-duc feroit, ne fût d'offrir aux Suédois la restitution d'une partie des provinces conquises, pourvu qu'ils voulussent concourir à servir sa passion: que ce seroit une tentation, à laquelle les Suèdois résisteroient difficilement. Quand on réplique que de pareilles mesures ne seroient guères propres à affermir le trône d'un empereur de Russie, la réponse ordinaire est, que les vieux Russes ne demandoient pas mieux que d'être quittes de ces provinces conquises, et principalement de la ville de Pétersbourg qui les met en dépenses, et les empêche de jouir de leurs terres dans l'intérieur du pays, de sorte que ce seroit peut-être pour le grand-duc le moyen le plus sûr de gagner la faveur de la nation; et il est vrai que la plupart des Russes pensent ainsi, quoiqu'ils n'osent le dire: il est aussi remarquable qu'aucun Russe ne garde des terres en Livonie, mais qu'il les revend aussitôt qu'elles lui ont été données. Le

grand-

grand-chancelier continua, que le grand-duc gagneroit également le roi de Prusse en lui sacrifiant la maison d'Autriche, d'autant qu'il y a ici assez de gens qui soutiennent que l'étroite union avec cette maison est de pure perte pour la Russie, l'entraînant dans de fréquentes querelles, et que tout leur intérêt commun se réduisoit au voisinage des Turcs, lesquels pourroient fort bien être tenus en respect sans qu'on eût besoin de la cour de Vienne. Il avoua que tout cela feroit un renversement de systême total, et que vraisemblablement de pareilles entreprises ne réussiroient point, ou ne pourroient du moins pas être soutenues; mais qu'il suffisoit qu'on commençât, et qu'il ne falloit que cela pour jeter le Danemarc dans l'embarras et pour l'exposer à de très-grandes dépenses, d'autant plus qu'il n'étoit pas croyable que V. M., quoique munie des garanties les plus solemnelles, sur lesquelles il ne falloit, d'ailleurs, pas trop compter aujourd'hui, restât les bras croisés quand la Russie armeroit, et qu'elle n'armât pas à son tour, ce qui dans une seule année pourroit lui coûter plus qu'elle n'auroit besoin de donner à

présent pour éloigner à jamais tout ces fâcheux accidens. Quoique le grand-chancelier m'ait souvent dit à peu près la même chose, ainsi que je l'ai rapporté dans mes très-humbles relations, j'ai pourtant cru devoir rendre compte de cet entretien, parce qu'il renferme quelques circonstances qu'il n'avoit pas touchées auparavant. Je lui ai fait sentir que tout ce qu'il me disoit-là, étoient des futurs contingens qui pouvoient aussi fort bien ne pas arriver, et que, par conséquent, ce prétendu danger restoit pour le moins toujours incertain, au lieu que si V. M. donnoit une somme qui ne fût proportionnée ni à l'objet, ni à la situation où elle se trouvoit, la perte seroit certaine; qu'au reste V. M. feroit ce qu'on pourroit raisonnablement exiger d'elle, et qu'il ne s'agissoit que d'exposer, de leur côté, leurs prétentions dans les formes, afin qu'on pût voir s'il y avoit moyen de convenir, ou non. Ne m'étant pas laissé rebuter par ce que le grand-chancelier m'avoit dit, j'ai été chez M. Pechlin qui se trouve malade à la campagne, ayant une fluxion aux yeux qui l'empêche de lire et d'écrire, ce qui est aussi cause que je ne puis pas encore

envoyer à V. M. les autres pièces relatives au cartel. Je me suis donné toutes les peines imaginables pour le persuader de former un projet, ou de déclarer seulement dans une note, combien le grand-duc demandoit pour sa renonciation. Je ne suis pas tout-à-fait sans espérance qu'à la fin il le fera encore; mais cela demande du temps, d'autant que M. Pechlin est tout occupé d'une querelle qu'il a avec Tschoglokoff, ce dernier étant venu tout nouvellement lui déclarer que la volonté de l'impératrice étoit, que cette affaire dont on l'avoit exclus devoit être finie en quinze jours. Pechlin a répondu que si l'impératrice l'ordonnoit, il pouvoit rompre cette affaire dans un seul jour, mais que pour la finir en quinze, il n'en étoit pas le maître. Comme le grand-chancelier est persuadé que c'est une pure invention de Tschoglokoff, et que l'impératrice ne lui a rien dit de semblable, Pechlin doit présenter une requête à S. M. I. et se plaindre de ce procédé. On espère de culbuter Tschoglokoff à cette occasion, et pour cet effet on dira aussi à l'impératrice qu'il pousse son orgueil et sa grossièreté tous

les jours plus loin, et à un point que non seulement quand le grand-duc et la grande-duchesse se promènent à cheval, il marche au milieu, mais que sous prétexte de ne pouvoir aller à reculons en carrosse, il oblige aussi le grand-duc de se mettre sur le devant, et se place lui-même au fond à côté de la grande-duchesse, au grand scandale du public. Tous ces incidens n'avancent guères notre affaire, car on s'occupe toujours plus de ces sortes de haines personnelles que des grands intérêts.

Jeudi passé on célébra ici la fête de St. Alexandre; le soir il y eut à la cour appartement et bal. Le matin on alla en procession depuis l'église de Notre-dame de Casan jusqu'au couvent d'Alexandre-Newsky. Une forte pluie empêcha l'impératrice d'être de cette procession, comme d'ailleurs elle a coutume de faire, S. M. I. s'étant rendue au couvent en carrosse, et y ayant dîné après le service divin avec les chevaliers de l'ordre de ce saint. Le surnom de Newsky qu'on lui a donné, vient de ce qu'il doit avoir défait les Suédois sur les bords de la Néva. Pierre premier fit revivre St. Alexandre, ayant trans-

porté ici son corps dans un cercueil sur lequel il a apposé son cachet en prononçant anathème sur qui oseroit l'ouvrir; par sainteté, disent les prêtres: les incrédules, par contre, disent qu'il n'a rien trouvé dans la caisse, mais qu'il a cependant jugé nécessaire de faire croire le contraire au peuple, afin de l'encourager dans la guerre contre les Suédois. L'Impératrice d'aujourd'hui a fait faire tout nouvellement un autre cercueil d'argent qui coûte, dit-on, près de deux cent mille roubles, lequel a été transporté la veille de la fête au couvent où l'on y a mis la caisse de bois. Cette cérémonie a rendu cette fête plus sainte et plus remarquable que celles des années précédentes. L'impératrice a aussi fait construire à grands frais une belle galère toute dorée et sculptée, afin de pouvoir, le jour de cette fête, s'en servir pour se transporter au couvent. J'ai vu cette galère qui est de la dernière magnificence; mais comme elle est fort grande, et qu'on y doit avoir mal observé les dimensions, on doute qu'elle puisse jamais être lancée à l'eau, ou servir au moindre usage. Elle se trouve encore sur le chantier dans une espèce

de grand réservoir, où elle est à l'abri des injures du temps.

S. M. I. n'a point paru le soir à l'appartement, à cause d'un mal de tête, et étant sans doute fatiguée de s'être tenue debout à l'église pendant trois heures. D'ailleurs, elle aussi bien que le grand-duc et tous les cordons bleus qui ont ci-devant eu l'ordre de St. Alexandre, portent ce jour le cordon rouge avec l'uniforme de cet ordre, qui est un habit blanc ordinaire, mais à petits paremens, richement galonné en argent, des bas rouges, une petite perruque à queue, un chapeau ordinaire avec un galon d'argent, et une petite croix rouge sous le bouton.

23.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{11}{22}$ sptbr. 1750.

La lettre dont V. E. m'a honoré en date du 1 sept. m'est parvenue par la poste de samedi.

Si dans ma dépêche j'ai fait paroître quelque appréhension pour une heureuse réussite de notre grande affaire, V. E. aura la bonté de se rappeler que presque toutes les fois

que j'ai rapporté les belles apparences qui s'offroient à mes yeux, j'ai toujours ajouté un: *je ne réponds de rien*, ou quelque autre clause semblable qui doit avoir indiqué mes craintes et ma défiance. La seule chose sur laquelle je confesse d'avoir pendant quelque temps été dans l'erreur, c'est le consentement du grand-duc pour l'échange des pays, dont on m'avoit donné des assurances trop positives pour ne pas y ajouter foi, et pour que je ne croie encore que mes auteurs ont été les premiers à se tromper. D'ailleurs, la distance entre les offres et les demandes, et la différence des idées réciproques sur les conditions préalables de part et d'autre, m'ont toujours paru des obstacles très-difficiles à surmonter. Cependant, V. E. aura vu par mes rapports suivans, que je ne me suis pas laissé décourager, marchant toujours pas-à-pas, sans avoir jusqu'ici perdu du terrain. Je ne saurois douter que les intentions du grand-chaucelier et de M. Pechlin n'ayent été sincères, et qu'elles ne le soient encore; mais leur zèle est arrêté par les circonstances qu'ils trouvent dans leur chemin, et ils croient qu'il n'y a qu'une certaine étendue donnée aux

offres du roi, qui puisse leur faire jour à travers les difficultés qui s'opposent à leur bonne volonté. La lettre de V. E. est souverainement bien écrite, et contient des motifs très-puissans et très-persuasifs à l'égard du grand-duc; cependant vous me permettrez de vous dire, Monsieur, qu'il y en a quelques-uns dont je doute de pouvoir faire usage. On ne conviendra, par exemple, pas que le pays de Holstein soit tellement obéré qu'il puisse être censé appartenir aux créanciers; car les intérêts qu'on est obligé de payer annuellement, ne montent tout au plus qu'à cinquante mille écus: or tout le revenu du pays allant jusqu'à cent quatre-vingt mille écus, il en reste encore cent trente mille à la disposition du grand-duc; mais ce reste est absorbé par l'entretien des troupes, par les appointemens, par les pensions et mille autres dépenses dont l'état est chargé, dépenses qui, malgré un accommodement avec le roi, subsisteront toujours, et auxquelles on ne pourra guères remédier que par une bonne économie, en retranchant les emplois et les pensions superflues, et en mettant les capitaux à deux et demi ou à trois pour cent, intérêt

dont on se flatte que les Hambourgeois se contenteront toujours en prêtant de l'argent sur des hypothèques; et sur ce pied on ne regarde quelques centaines de mille écus, gagnés par un accommodement, que comme un revenu de douze on quinze mille écus de plus par an, ce qui ne leur paroît pas un objet capable de tenter le grand-duc et de le mettre à son aise. Je ne voudrois non plus risquer d'alléguer le testament de l'impératrice Catherine; car sans compter qu'on n'y exclut du trône de Russie qu'un prince qui porteroit déjà une couronne, et point celui qui auroit d'ailleurs quelques états ou possessions, ce testament est non seulement fort odieux ici, depuis que le grand-duc y a remarqué qu'en vertu de cette disposition, comme héritier de la fille aînée, il donnoit l'exclusion à l'impératrice régnante d'aujourd'hui, mais il doit l'être également à nous, parce qu'il ordonne au successeur d'employer touses ses forces pour remettre le duc de Holstein en possession du Schleswig. L'exemple de l'empereur d'aujourd'hui est certainement très-remarquable: mais je ne sais si l'on ne m'objecteroit point que, dans le cas

présent, il ne s'agit pas d'acquérir pour le grand-duc une couronne impériale, et que le principal objet d'un accommodement ne se réduit qu'à une convenance politique qui vaut son prix, je l'avoue, dans un esprit éclairé; mais qui ne fait malheureusement pas la même impression sur un esprit tel que celui du grand-duc, borné en lui-même, offusqué par d'anciennes préventions, animé par les intrigues de ceux qui l'obsèdent, et enivré par des chimères fondées sur l'exemple de Pierre premier, de l'impératrice Catherine et même de l'impératrice d'aujourd'hui au commencement de son règne, qui, au mépris des véritables intérêts de la Russie, ont épousé avec tant de vivacité les intérêts de la maison de Holstein. V. E. est trop éclairée pour ne pas voir toutes ces pierres d'achoppement que je dois écarter; mais comme je l'ai dit, je ne me laisse pas décourager: les difficultés ne font que ranimer mon zèle; les ordres ultérieurs du roi et les sages directions de V. E. m'indiqueront la voie la plus assurée et la plus salutaire, et en tout cas il n'y aura qu'une impossibilité absolue qui puisse faire manquer nos desseins.

. . . . On a renouvelé ici, il y a quelques jours, et publié partout la défense faite à chaque particulier d'avoir parmi ses livres quelques-uns, où se trouvent les noms du petit Ivan et de la princesse Anne, comme régente, sous peine de confiscation et d'une punition arbitraire; cette loi défigurera tous les livres de généalogie et d'histoire qui sont dans ce pays, parce qu'il en faut arracher les feuillets sur lesquels se trouvent les noms susdits dont on a l'intention d'extirper absolument la mémoire.

24.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{18}{29}$ sptbr. 1750.

Le conseiller privé Pechlin m'a prié de lui faire avoir quelque notice du pays d'Oldenbourg et de Delmenhorst, c'est-à-dire, de tous les officiers civils et militaires qui y sont; combien ils ont de gages, et à combien montent leurs émolumens; si les emplois sont de nature à être conférés à des gens d'un certain caractère,

et si on pourroit les multiplier; il dit qu'un des grands motifs qui pourroient déterminer le grand-duc, étant de pouvoir placer avec agrément d'anciens serviteurs dont il ne voudroit pas détériorer la condition, une pareille notice lui seroit d'une grande utilité. Comme je ne suis pas en état de la lui fournir; j'ose supplier V. E. de me la communiquer; ne croyant pas qu'il puisse y avoir de l'inconvénient, d'autant plus que l'usage que M. de Pechlin se propose d'en faire est conforme à nos intentions. Ce ministre espère encore toujours, que pour peu que les conditions soient telles qu'on puisse les faire goûter à l'impératrice, et qu'on lui laisse le temps de préparer peu-à-peu l'esprit du grand-duc, et de saisir pour cela des momens favorables, il viendra encore à bout d'effectuer cet accommodement, tout autant désiré, à ce qu'il paroît, de sa part qu'il peut l'être de la nôtre.

Ce que j'ai mandé une fois, que dans ce pays on envahissoit impunément les possessions d'autrui, vient d'être constaté par un exemple très-remarquable, arrivé à quelques lieues de Moscow, où un bojare est entré à

main armée sur la terre d'un autre, et lui a tué trente paysans; on a arrêté le premier, qui, pour échapper à la justice, fait semblant d'avoir perdu l'esprit. De pareilles violences arrivent assez souvent; les domestiques des seigneurs qui sont en faveur insultent et tuent même les gens dans les cabarets, sans que cela soit toujours examiné ou puni; il ne faut que de l'argent ou du crédit, pour que le crime soit à l'abri de la poursuite. Les prisons fourmillent de gens qui ont commis toutes sortes de forfaits. Comme personne, soit assassin, soit voleur de grand chemin, n'ose être mis à mort, le maître de police ne sachant plus où laisser tous ces malfaiteurs, pour s'en débarrasser indirectement, leur fait souvent doubler la dose du knuth, de sorte qu'ils en meurent; plusieurs périssent aussi de misère dans les prisons.

Le grand-chancelier se remet de jour en jour, et il y a tout lieu d'espérer que sa santé sera bientôt entièrement rétablie.

Comme on prépare un nouveau logement pour M. Lestock dans les casernes de la forteresse, qui sera moins commode que celui où

on l'a détenu jusqu'ici, le public a cru qu'il s'étoit manifesté des circonstances qui aggravoient son crime; mais la véritable raison est qu'il y a un ordre que tous les bâtimens de bois dans la forteresse doivent être abattus pour éviter le danger d'un incendie, et comme la maison où Lestock a demeuré jusqu'ici est de ce nombre, on le transportera dans une des casernes; sa femme, qui en son particulier s'est aussi rendue coupable, est gardée à part, sans qu'ils osent se voir. D'ailleurs, ce prisonnier d'état qui dans le commencement s'est démené comme un enragé, doit présentement être tout-à-fait tranquille et ne pas proférer une seule parole.

Un officier qui a eu la garde auprès du comte Munich, au de-là d'Irkuzkoi, dans un endroit qui n'est pas fort éloigné des frontières de la Chine, rapporte que ce général se trouvoit encore en bonne sauté, et se plaisoit à différens amusemens; il a enseigné les mathématiques et la langue allemande et françoise à cet officier, et lui a donné des letttes de recommandation qui lui ont valu le grade de major et le poste de commandant, à l'endroit où le comte Munich se trouve. . . .

25.

A S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{13}{24}$ octbr. 1750.

. . . . Ayant vu depuis M. de Pechlin, je l'ai préalablement informé des conditions que le roi vient d'offrir, et en conséquence de la seconde lettre de V. E. du 3 de ce mois, je lui ai parlé d'un million de dettes qu'on payeroit à l'acquit du grand-duc contre des hypothèques dans les comtés, et d'un autre million qui seroit payé au de-là en certains termes, et en argent d'Allemagne, monnoie dans laquelle on devoit fournir le million accordé en 1732, et que j'ai choisie parce que, de cette manière, on peut offrir un million sans passer de beaucoup les 800 mille écus argent danois, par lesquels j'avois à commencer suivant le dernier rescrit du roi. Après avoir expliqué toutes les conditions à M. de Pechlin, et après m'être efforcé à lui en faire envisager l'avantage, il m'a prié de lui laisser le temps d'y réfléchir, se bornant à me dire qu'autant qu'il pouvoit prévoir du premier coup-d'oeil, le grand-duc ne se contenteroit pas d'un seul million qui

suffiroit à peine pour acquitter ses dettes, dont une bonne partie provenoit originairement du pays de Schleswig auquel il s'agissoit de renoncer, et qu'il faudroit nécessairement à S. A, I. un autre million pour la mettre à son aise, ainsi qu'il me l'avoit souvent donné à connoître. Les hypothèques, continua-t'il, à constituer dans les nouvelles possessions du grand-duc trouveroient encore plus de difficulté, et qu'en fidelle serviteur de son maître, et sans s'attirer les reproches de la postérité, il ne pourroit jamais conseiller à S. A. I. de changer de créanciers pour en avoir un seul et un plus puissant que les précédens, d'autant que cela renverseroit tout le but du traité qui étoit de sortir d'une connexion embarrassante et propre à occasioner des contestations, lesquelles seroient bien plus à craindre si le grand-duc recevoit au milieu de son pays un autre prince pour jouir à plein droit de quelques possessions qui en faisoient partie, sans compter les disputes qui ne pourroient guères manquer de naître quand il seroit question de la restitution successive des sommes que le roi auroit payées pour les dettes, et

qu'il

qu'il s'agiroit d'une détermination proportionnée des hypothèques, qui dans ce cas-là devroient retourner au grand-duc. Il ajouta que ce prince aimeroit mieux céder au roi le Holstein affranchi de toute dette, et employer, pour contenter les créanciers, la somme qu'il recevroit de S. M., d'autant qu'il seroit difficile de placer d'abord cette somme avec sûreté à cinq pour cent, intérêt que le roi exigeoit dans l'évaluation du pays dont il désiroit la jouissance pour sa sûreté. Je l'interrompis pour lui dire, que de cette manière le grand-duc travailleroit pour le prince successeur en Suède, en lui faisant espérer un jour une succession libre de tout engagement, et que je doutois qu'il fût assez de ses amis pour vouloir lui procurer cet avantage; à quoi M. de Pechlin répliqua que S. A. I. étoit si persuadée d'avoir des enfans et de ne travailler, en tout cas, qu'en faveur de sa propre lignée, qu'elle ne feroit aucun autre usage de l'argent qu'elle obtiendroit que d'affranchir ses états et de les augmenter; que cependant il seroit juste que le roi fût assuré que l'argent seroit réellement employé à cet usage, et qu'à cet égard le grand-duc ne se

refuseroit point à des moyens convenables qui procurassent à S. M. les sûretés nécessaires, et missent le pays qu'elle alloit acquérir, à l'abri des prétentions des créanciers. Je me dispense de faire mes remarques sur tout ceci, jusqu'à ce que j'y voie plus clair, et jusqu'à ce que leurs intentions se développent davantage. En attendant, je me suis contenté de faire à M. de Pechlin différentes objections, et de le prier ensuite de peser mûrement toutes les circonstances, et d'agir dans cette affaire en ministre qui, comme il me l'a si souvent assuré, travaille tout de bon à effectuer un ouvrage si salutaire, et de ne pas avancer prématurément quelque réflexion qui, dans la suite, y puisse préjudicier et empêcher sa réussite. C'est ce qu'il m'a promis de faire, en tant que son zèle pour le service de son maître le permettroit; et nous sommes convenus que je lui ferois tenir une note qui renfermeroit les offres du roi, et que j'en remettrois la copie au grand-chancelier, avec une autre note par laquelle je requerrois l'interposition de l'impératrice, ce que j'exécuterai incessamment; et pour en accélérer le succès, M. de Pechlin m'a fait lire un mé-

moire qu'il venoit de concerter avec le grand-chancelier, et par lequel il insiste sur une résolution de S. M. I. par rapport aux plaintes qu'il a portées, il y a quelque temps, contre M. Tschoglokoff; lequel s'étant tout nouvellement brouillé avec le grand-duc, mes amis se flattent d'en pouvoir tirer parti en achevant de rompre des liaisons si nuisibles à notre négociation. Je prévois que j'aurai des obstacles infinis à surmonter, et qu'il faudra m'armer d'une patience extrême; mais elle sera à l'épreuva de tout, pourvu que le roi excuse très-gracieusement si je ne puis avancer les choses aussi vîte que je le souhaiterois, me trouvant vis-à-vis des lenteurs accoutumées de cette cour, et des empêchemens sans nombre qu'on rencontre de tout côté.

. . . . V. E. me permettra encore d'ajouter, que je conçois assez qu'il ne faut rien conclure qui gêne, ou qui renverse nos engagemens avec le prince successeur en Suède, et cela a de tout temps été mon idée; mais je ne puis entrevoir l'inconvénient qu'il y auroit, si nous ne nous tenions pas absolument aux règles établies dans ce traité; car supposé que le

grand-duc voulût employer l'argent qu'il recevroit du roi à l'extinction des dettes dont sa maison est chargée, il me semble que le prince successeur seroit bien aise de recevoir, le cas existant, un pays libre et affranchi de dettes, et qu'il renonceroit avec plaisir à l'arrangement fait par rapport à des dettes qu'il n'auroit plus besoin de bonifier; je crois même, qu'à la faveur d'un tel avantage, il ne feroit pas difficulté d'accorder au roi des sûretés convenables pour les 200 mille écus stipulés en faveur de sa renonciation, lesquels il recevroit alors en argent comptant, cette somme ne pouvant ni être décomptée sur les dettes qui n'existeroient plus, ni être reversible au roi par le moyen de la cession des créanciers que S. M. auroit entre les mains, au cas que la lignée du prince successeur fût éteinte, et que les agnats, auxquels la succession seroit dévolue, n'eussent point accédé au traité. Tout cela pourroit, ce me semble, être facilement obtenu du prince successeur, quoique je voie assez qu'il faudroit pour cet effet quelque explication dont on ne pourra, d'ailleurs, guères se dispenser, de quelque façon que le traité

avec le grand-duc soit conclu. Le seul inconvénient qu'il y auroit, et qui ne regarde proprement pas l'exécution des engagemens pris avec le prince successeur, seroit, selon moi, que le roi perdroit l'occasion d'acquérir, au moyen des hypothèques, du pays à cinq pour cent, quoique, d'un autre côté, il ne pourra jamais garder ces hypothèques qu'aussi long-temps que le grand-duc ne rend pas les sommes employées pour contenter les créanciers. Je ne sais si je m'énonce avec assez de clarté; la matière est un peu compliquée, et à force de méditation, en voulant embrasser tant de parties différentes, on peut facilement s'égarer. C'est à un ministre aussi éclairé et judicieux que l'est V. E., de débrouiller ce cahos et de rectifier mes idées: en attendant, je me borne exactement à mes ordres, et je ferai tout mon possible pour les effectuer au gré de S. M.

26.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{3}{14}$ novbr. 1750.

En répondant à la note de M. de Pechlin, mon point de vue a été d'avancer toujours vers le but sans m'engager à rien. Je dois garder ces mesures, tandis que M. Pechlin ne me parle que privativement. Je crois, cependant, que si le grand-duc n'en apprend rien, l'impératrice ne l'ignore point; et il est bien certain, que Pechlin ne fait pas un pas sans la participation du grand-chaucelier: aussi souhaite-t'on avec trop d'ardeur un certain assaisonnement de mes écrits pour n'avoir pas le dessein de les produire et d'en faire usage. Apparemment, on en use ainsi pour ne pas s'engager prématurément; toutefois, la prudence exige de mon côté, que je ne m'explique qu'avec beaucoup de circonspection. J'entrevois de plus en plus une possibilité de pouvoir obtenir pour le roi le retour du capital, au cas que le grand-duc vienne à mourir sans héritiers mâles; ce point est fort important, d'autant que cet événement pourroit exister bientôt, et qu'alors S. M. ne risqueroit

tout au plus que de perdre les intérêts de l'intervalle. La difficulté qu'il y a, c'est d'établir la sûreté de ce retour. On en obtiendroit peut-être facilement la promesse; mais de qui prendre l'argent, quand le grand-duc seroit décédé? J'ai d'abord proposé d'acheter des terres qui, le cas existant, reviendroient au roi; cependant il sera difficile d'en trouver, et principalement d'en trouver qui répondissent à la somme qui sera payée. Je ne connois pas assez le pays d'Oldenbourg pour pouvoir dire s'il en existe de ce côté-là; il s'en trouveroit peut-être ailleurs; mais le grand-duc voudra difficilement devenir feudataire ou sujet d'un autre prince; sans compter que, dans la nécessité d'acquérir de pareilles possessions, il faudra les acheter si cher qu'on n'en retirera peut-être que trois pour cent; si l'on en achetoit en Holstein, le grand-duc deviendroit sujet du roi et rentreroit dans des liaisons qu'on voudroit éviter. Je ne sais s'il y a quelque part des fonds publics où on pourroit mettre cet argent avec sûreté et à un intérêt raisonnable; d'ailleurs, il seroit aisé de prendre ses précautions pour qu'un tel capital ne fût ni dénoncé

ni touché que du sçu et consentement de celui à qui il doit revenir un jour. On dit que la république də Hollande cherche des emprunts ; mais ce seroit un débiteur incommode pour le grand-duc aussi bien, qu'à tout événement, pour le roi. Si S. M. vouloit garder le capital, et ne payer au grand-duc que les intérêts, il y auroit l'inconvénient que non seulement on exigeroit un intérêt de cinq pour cent, ce qui seroit fort onéreux pour la caisse royale, mais on demanderoit encore de certains fonds affectés au grand-duc pour l'assurance du payement, ce qui ne pourroit guères être accordé. Enfin, n'ayant rien pu imaginer jusqu'ici qui m'ait satisfait, je ne puis qu'avoir recours aux lumières de V. E., et la supplier de m'indiquer un moyen d'effectuer cette idée qui, comme je suppose, ne sera pas désapprouvée du roi.

Le grand-chancelier me dit l'autre jour, en passant, que je ne devois pas m'inquiéter de son inaction apparente par rapport à notre grande affaire; qu'il y travailloit toujours: et il me dit cela d'un air qui me persuade que les choses vont bien. Aussi M. Brömbsen m'a assuré que l'impératrice avoit promis qu'aussi-

tôt qu'on en seroit venu à un projet acceptable, et que le grand-duc ne voulût pas y souscrire, elle lui feroit déclarer par le *Reichs-Collegium* (le grand-chancelier ayant proposé ce moyen lui-même pour n'être pas seul chargé de cette affaire), qu'elle étoit d'avis que S. A. I. y consentît, que sans quoi elle se dédisoit de sa promesse de vouloir appuyer ses intérêts, et prendroit ses mesures avec le Danemarc suivant les intérêts de son empire. On se flatte qu'une pareille déclaration, au cas qu'on fût obligé d'en venir à cette extrémité-là, seroit plus que suffisante pour intimider le grand-duc, et pour le faire passer par où l'on voudra. Il y a de nouvelles brouilleries entre ce prince et Tschoglokoff qui est allé se plaindre de lui, et l'impératrice est fort irritée contre le grand-duc. Elle méprise ses états d'Allemagne à un tel point que, l'autre jour, comme il étoit question d'une affaire qui regardoit le Holstein, elle dit au grand-chancelier: «Ne »me parlez plus, je vous en prie, de ce misé»rable pays; il ne mérite pas mon attention; »Heinsohn (ci-devant ministre de Russie à »Hambourg) étoit, à la vérité, un grand mi-

»sérable; cependant je puis dire que jamais »rapport d'aucun de mes ministres ne m'a plus »divertie que lorsque ce fat écrivoit une gran- »de relation pour m'apprendre que les vingt »dernières vaches du duché de Holstein étoient »mortes.» Ce qui me fait le plus de plaisir, c'est que les nuages qui s'étoient élevés au dessus de la tête du grand-chancelier, et dont j'ai touché un mot dans ma dernière dépêche, sont entièrement dissipés. Sa faveur est rétablie par la levée des difficultés survenues par rapport à la nouvelle charge de Hetmann, et par l'acquiescement de quelques-uns des principaux membres des états de l'Ucraine dont la mauvaise humeur avoit été imputée à l'inconsidération du grand-chancelier, qui vient d'avoir là dessus une explication avec le grand-veneur qui a entièrement rétabli leur amitié chancelante, de sorte qu'ils sont plus unis que jamais. On a même trouvé moyen de détacher du parti contraire le comte Rasumofsky, le cadet, en lui faisant toucher au doigt qu'il étoit trompé par le vice-chancelier avec lequel il a toujours eu de fort étroites licisons; on a eu l'adresse de se ménager des amis parmi

ceux-mêmes qui étoient familièrement admis dans les conférences secrètes que ce parti tenoit régulièrement dans un lieu tiers.

27.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{27 \text{ novbr.}}{8 \text{ décbr.}}$ 1750.

Samedi passé on célébra ici la fête de Catherine dont madame la grande-duchesse porte le nom, et on alla, comme de coutume, vers le midi à la cour pour féliciter cette princesse. On y retourna le soir pour assister au bal que l'impératrice honora de sa présence, et pour y souper ensuite avec LL. AA. II. . . .

Le lendemain, anniversaire de l'avénement de l'impératrice à la couronne, on se rendit encore le matin à la cour; S. M. I. qui passa devant nous en venant de la chapelle, ne reparut point après pour recevoir les complimens des ministres étrangers, se faisant excuser par le grand-chancelier de ce qu'elle étoit trop fatiguée; il n'y eut que l'ambassadeur de l'empereur à qui on fit la distinction de l'appeler

seul pour qu'il se plaçât dans les appartemens intérieurs, où l'impératrice s'est entretenue un moment avec lui. Tous ces jours sont célébrés ici sur le pied des grandes fêtes de l'église, c'est-à-dire, le service divin se tient comme à noël ou à paques, et les boutiques, quoique régulièrement ouvertes les dimanches, sont fermées ces jours-là, et les différentes communions obligées de se conformer à cette célébration. Le grand-chancelier donna le midi un grand repas aux ministres étrangers et à plusieurs personnes de distinction, et le soir il y eut à la cour cette auguste cérémonie, où l'impératrice, comme capitaine de sa compagnie du corps, (*Leib-Compagnie*) se met, habillée en uniforme, à la tête de ce corps. Cela forme, en effet, un très-beau spectacle: déjà il est impossible de voir quelque chose de mieux fait et de plus noble que l'impératrice dans cet uniforme, un casque garni de plumes blanches sur la tête, l'épée au côté, avec une écharpe d'officier, des bottes qui marquent la perfection de sa jambe, et des éperons garnis de brillans. Elle salue, en touchant le casque de sa main, avec une grâce infinie, et sa démar-

che est si ferme et si dégagée qu'on en est véritablement surpris et ravi d'admiration. Le nombre de cette compagnie monte environ à trois cents hommes, mais il n'y en eut que 264 qui furent présens; il en reste fort peu de ceux qui ont accompagné S. M. I. dans cette heureuse expédition qui la mit sur le trône; ces gens étant devenus insolens, et ayant commencé à faire des exactions par la ville, (semblables à ces anciennes gardes prétoriennes qui mirent à la fin l'empire romain à l'enchère) on a tâché de s'en défaire peu-à-peu, et on les a remplacés par des gens plus moriginés, choisissant en même temps tout ce qu'il y a de plus beau et de mieux fait, le premier rang surtout étant composé d'hommes d'une taille presque gigantesque. Les simples soldats ont tous le rang de lieutenant, les bas-officiers et les sergens celui de lieutenant-colonel et de brigadier, et ainsi du reste. Le grand-veneur est capitaine en second, le vice-chancelier et le grand-inquisiteur sont premiers-lieutenans; le frère de ce dernier, sénateur, et le comte Henrikof, présentement en qualité de commissaire impérial en Ucraine, sont sous-lieutenans.

Tous ces messieurs ont été avec l'impératrice lorsqu'elle fit sa périlleuse expédition nocturne, en mémoire de laquelle cette cérémonie est établie. Quelques vieux soldats qui en ont également été, furent remarqués et indiqués à nous autres par S. M. I., lorsque toute la compagnie, rangée dans la grande galerie, passa devant elle pour lui baiser la main; à la suite vinrent aussi les officians et chantres de la chapelle qui appartiennent à ce corps, et à la tête desquels se trouva un vieux prêtre vénérable à longue barbe qui, en donnant la bénédiction à l'impératrice, eut la distinction qu'elle lui baisa très-respectueusement la main. Tout cela étant passé, S. M. I. se mit dans la grande salle à table avec toute cette compagnie du corps, et on y but à trois reprises à la santé du capitaine, des officiers et des simples soldats; chaque fois au bruit du canon et aux fanfares des trompettes. Leurs altesses impériales, qui pendant quelque temps s'étoient tenues avec nous autres derrière la chaise de l'impératrice, se retirèrent ensuite dans une chambre attenante où elles soupèrent avec les dames, les ministres étrangers et les principaux sei-

gneurs de la cour. Il y eut pendant la nuit de fort belles illuminations, en quoi on peut dire qu'on excelle dans ce pays.

Le général Arnim, à qui le grand-chancelier avoit proposé, il y a quelque temps, de lui remettre cette fameuse lettre du roi de Pologne qui concerne le duc de Courlande, et qui repose depuis plus de six mois dans les archives de ce ministre, s'en étant excusé sur les ordres précis de la cour qui portoient, qu'après avoir écrit par trois fois sur le même sujet sans avoir eu de réponse, on vouloit qu'il remît cette lettre en mains propres à l'impératrice; S. M. I. quelque répugnance qu'elle en ait témoigné dans les commencemens, s'est enfin déterminée à accorder, pour cet effet, une audience particulière au général Arnim, qu'il aura demain au matin sans que, cependant, je veuille lui répondre de se trouver plus avancé pour cela et d'obtenir encore si tôt une réponse satisfaisante, quoique les ministres de l'empereur, d'Angleterre et de Hollande ayent ordre de leurs maîtres respectifs d'appuyer la demande qu'on fait en faveur du duc de Courlande. On croit, par son rétablissement, lever une

partie des griefs qu'allèguent les mal-intentionnés en Pologne, et au moyen desquels ils se sont toujours opposés aux vues salutaires de la cour, et ont occasioné successivement la rupture de plusieurs diètes dans ce royaume. . .

28.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{4}{15}$ décbr. 1750.

. . . . C'est M. le grand-chancelier qui a répondu en langue allemande au général Arnim à l'audience que ce ministre a eue mercredi passé de l'impératrice. Cette réponse a consisté en complimens et assurances d'amitié, et quant à l'affaire principale, c'est-à-dire, l'élargissement du duc de Courlande, on a dit que S. M. I. ne manqueroit pas d'informer le roi de Pologne de la résolution qu'elle prendroit à ces égard. Il faut nécessairement qu'il y ait quelque anicroche secrète, dont peut-être ceux-mêmes qui travaillent à cette affaire ne sont pas informés. En attendant, les amis de ce duc le soutiennent non seulement par l'espé-

rance

rance de voir bientôt les fruits des peines qu'ils emploient en sa faveur, mais aussi par l'envoi des choses dont il peut avoir besoin, comme d'habits, de livres etc. dont tout un transport est parti ces jours passés pour Jarislow.

29

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{14}{25}$ décbr. 1750.

Comme je compte de renvoyer le courrier demain ou après-demain, V. M. permettra très-gracieusement qu'à cette occasion je continue de lui rendre un compte exact et fidelle de la suite de la négociation qu'elle a eu la bonté de me confier, et que je regardois comme suspendue lorsque j'eus la consolation de recevoir les dépêches du 4 d'octobre, dont le contenu étoit également propre tant à ranimer mon zèle par la très-gracieuse approbation dont V. M. honoroit ma conduite, qu'à remettre toute cette affaire en vigueur par l'étendue

que V. M. avoit eu la générosité de donner à ses offres.

Ces dépêches arrivèrent dans un temps où il y avoit eu une forte brouillerie entre le grand-duc et M. Tschoglokoff, d'autant que ce dernier ayant fait réprimander le grand-duc par sa femme, S. A. I. s'en plaignit à l'impératrice, et lui représenta que cet homme, non content d'affecter lui-même une autorité des plus absolues, employoit encore sa femme à lui débiter des impertinences; conduite dont S. M. I. fut tellement indignée qu'elle fit appeler sur le champ Madame Tschoglokoff dans son cabinet, et lui dit des vérités si dures que celle-ci en sortit toute déconcertée et les yeux baignés de larmes. Cette aventure dont le grand-chancelier fut d'abord informé, lui fit espérer que le moment seroit favorable pour obtenir de l'impératrice une résolution telle qu'on la souhaitoit sur les plaintes que Pechlin avoit portées contre Tschoglokoff, et dont j'ai fait mention dans mes relations précédentes.

C'est pourquoi il m'engagea à lui écrire un billet, afin de faire comprendre à l'impératrice que la négociation n'étoit arrêtée que par

l'inactivité où Pechlin se trouvoit mis par l'insinuation que Tschoglokoff lui avoit faite de la part de S. M. I. C'est par la même raison qu'une couple de jours après, je fus encore engagé à écrire au grand-chancelier un autre billet pour lui marquer l'arrivée du courrier, et combien il étoit nécessaire que Pechlin eût la liberté de parler au grand-duc toutes les fois qu'il le jugeroit à propos. Mais tous ces billets, aussi bien qu'un nouveau mémoire de la part de Pechlin, furent envoyés à l'impératrice, accompagnés, comme de coutume, des réflexions du grand-chancelier, sans qu'on pût tirer la moindre réponse de cette princesse, qui apparemment avoit lâché quelques mots devant Tschoglokoff qui ne permettoient pas qu'elle se determinât à lui donner un démenti dans les formes.

Cependant, quelque peu naturel qu'il soit de traiter avec un ministre qui n'a ni plein pouvoir, ni même la liberté de parler à son maître, dans la conviction où j'étois que l'impératrice ordonneroit à Pechlin de continuer la négociation, et comme il s'agissoit principalement de gagner du temps et de préparer les

matières; sans compter que j'avois à faire à un homme qui n'avance guères des choses sur lesquelles il pourroit être désavoué, je crus ne devoir pas balancer à m'ouvrir sur les nouvelles offres de V. M. qui devoient toujours, tôt ou tard, être connues du grand-duc.

C'est par ces raisons que je me déterminai à remettre une note à M. Pechlin, lequel après y avoir réfléchi, n'approuva point que j'y eusse déclaré comme non-admissible tout projet qui tendoit à l'abolition de la communauté et au partage de la noblesse, parce, disoit-il, que non seulement les lois donnoient à chacun la liberté d'en appeler à la séparation, mais que même le traité conclu entre le roi Fréderic II. et le duc de Holstein, par lequel la communauté avoit été établie, ne sauroit passer, en justice, pour un acte qui obligeoit les deux parties à perpétuité, et que nous perdrions la cause, aussitôt qu'elle seroit portée devant le tribunal du juge suprême de l'empire. Sans vouloir entrer dans cette dispute de droit, je lui répondis que je n'aurois jamais touché cette corde s'il n'en avoit été fait mention dans la dernière note qu'il m'avoit délivrée; sur quoi il

répliqua qu'on n'avoit parlé de ce projet que pour prouver que l'échange du pays de Holstein contre les deux comtés n'étoit pas, comme je l'avois soutenu, le seul moyen praticable d'éloigner pour toujours les sujets de désunion qui naissoient de la communauté, mais que, d'ailleurs, son intention n'avoit jamais été d'insister sur ce projet dont il connoissoit fort bien tous les inconvéniens, et que, par conséquent, il valoit mieux faire abstraction de cette matière qui, sans former un objet de négociation, pourroit exciter un sujet de dispute.

C'est là, à peu près, ce que M. de Pechlin me répéta aussi dans le mémoire qu'il ne me fit tenir que pour mon information particulière, et dont il accompagna le renvoi de ma susdite note, à la place de laquelle j'en substituai une autre, trouvant d'autant moins de difficulté de me conformer à ses idées qu'il ne s'agissoit proprement que d'une vétille qui ne touchoit pas à l'essentiel, et qu'en refondant ma note j'eus même l'occasion de donner à nos propositions un tour plus avantageux, et par conséquent plus propre à les faire goûter du grand-duc.

Dans la réponse que M. de Pechlin y fit, on nomma pour la première fois par écrit la somme que le grand-duc demande pour ses prétentions, savoir un million argent de Danemarc, et un autre million argent d'Allemagne. Cette démarche prouve la sincérité de M. de Pechlin et en même temps sa modération, puis qu'il a au moins rabattu la différence de la valeur, ou à peu près douze pour cent, sur l'un des deux millions, s'étant d'abord proposé de demander l'un et l'autre en argent de Danemarc. Je crois même qu'indirectement j'ai occasioné cette diminution, en proposant les offres de V. M. en argent d'Allemagne, ce que j'ai fait dans le dessein de grossir la somme, tout comme j'ai proposé le payement par termes, pour me ménager des conditions sur lesquelles je pourrois céder et faire valoir la complaisance de V. M.

Dans le même dessein d'avoir de quoi me relâcher, j'avois demandé à l'égard des dettes la constitution des hypothèques simplement et sans ajouter qu'il seroit libre au grand-duc de payer le surplus d'abord argent comptant; alternative qui se trouve dans l'article 12me du

traité définitif avec le prince successeur, mais par rapport à laquelle V. M. ne m'a pas donné des instructions particulières, parce qu'apparemment elle a supposé que le grand-duc voudroit avoir l'argent qu'on lui destinoit, à sa libre disposition. Comme, cependant, en toute justice et en suivant même les règles établies dans le dit traité définitif, on ne pourroit jamais empêcher le grand-duc d'employer l'argent qu'il reçoit de V. M. au payement des dettes, et de lever par là la nécessité de constituer des hypothèques dans les comtés, je profitai de la répugnance que Pechlin avoit pour ces hypothèques, et dont j'ai allégué les raisons dans une de mes dépêches, pour le conduire au point le plus avantageux et que je souhaitois le plus, c'est-à-dire, que le grand-duc, en permettant que V. M. payât les dettes et se procurât *jura cessa* des créanciers, se laissât décompter la somme employée pour cet effet, sur celle qu'il doit recevoir en général, moyennant quoi V. M. en conserveroit le capital, puisque les droits des créanciers, dans lesquels V. M. entreroit, lui garantiroient un jour la restitution de la part du successeur.

Cependant, pour ne pas faire semblant d'être fort sensible à cet avantage, et pour mener M. de Pechlin encore plus loin et jusqu'au point de consentir également à la conservation du reste de la somme, je déclarai par ma réponse que, sans les ordres exprès de V. M., je ne saurois me désister de l'article des hypothèques; mais que supposé que V. M. voulût céder là dedans et même augmenter ses offres, elle ne le feroit jamais à moins qu'on ne trouvât moyen de lui sauver, au cas que le grand-duc vînt à mourir sans laisser des héritiers mâles, tout le capital de la somme qu'elle auroit à payer. Je ne doute point, Sire, que V. M. n'envisage ce point comme très-essentiel, et que, par conséquent, elle n'approuve très-gracieusement que je fasse de mon mieux pour l'obtenir.

Car comme ce sont proprement les événemens futurs qui fixent l'utilité du présent traité, je dois dire que de tous les cas possibles, celui qui, selon moi, pourroit arriver le plus facilement, seroit, ou que le grand-duc qui avoue lui-même de n'avoir, pendant les sept ans qu'il est marié, pas encore consommé son

mariage, n'eût jamais d'enfans, ou qu'après la mort de l'impératrice il fût enveloppé dans une disgrâce qui le privât tout à la fois du trône et de la liberté. Cette idée se fonde, entre autres, sur une anecdote que j'ai apprise, il n'y a pas long-temps, et que je tiens de trop bonne part pour douter de sa réalité. L'année passée, lorsque l'impératrice eut à Moscow cette forte attaque de colique qui lui fit perdre toute connoissance et la mit à deux doigts de la mort, il y eut, comme il est aisé à croire, de très-grands mouvemens à la cour aussi bien qu'en ville; on prit des précautions pour dérober au public la connoissance du danger et même de la maladie de S. M. I, en répandant partout que le comte Schuwaloff, adjudant-général du jour, qui s'étoit en effet trouvé incommodé, avoit eu un si violent accès de fièvre que c'étoit pour l'amour de lui que les médecins étoient arrêtés à la cour. Il y avoit, à la vérité, de quoi douter de cette nouvelle, vu que, pour éviter que personne ne meure au château, quelqu'un n'y tombe pas plutôt malade qu'il est d'abord transporté ailleurs; mais on ajouta que, comme le dit comte étoit fort

en grâce auprès de l'impératrice, on avoit fait en sa faveur une exception à la règle. Cependant le public n'en fut pas la dupe; pendant toute la nuit il n'y eut que des assemblées et des conférences secrètes, où il fut concerté parmi les principaux ministres et officiers, qu'aussitôt que l'impératrice auroit rendu l'ame, on s'assureroit de la personne du grand-duc et de la grande-duchesse, et proclameroit le prince Ivan empereur. Le nombre des personnes qui ont trempé là dedans est fort grand, quoique jusqu'ici, malgré les querelles particulières qui en divisent plusieurs, il ne se soit encore trouvé aucun qui ait trahi l'autre, puisqu'étant tous complices, ils savent bien qu'il leur faudroit toujours commencer par souffrir le knuth, et qu'en rendant les autres malheureux, ils le deviendroient eux-mêmes. Je soupçonne beaucoup de gens d'avoir été du complot, surtout ceux qui ont raison de se méfier du grand-duc, et qui naturellement se promettent plus de faveur de la part d'un prince à l'élévation duquel ils auroient contribué.

Tout ceci prouve assez que le grand-duc ne doit guères compter sur la succession au

trône; quoique j'avoue que ce prince seroit à plaindre, si, après avoir été obligé de refuser la couronne de Suède, il ne sortoit un jour de la brillante captivité où il se trouve actuellement, que pour être enseveli dans un oubli éternel.

J'ai cru devoir rapporter cette anecdote, afin que V. M, suivant sa profonde sagesse, puisse décider à quel point de pareilles dispositions augmentent le hazard de voir bientôt cesser l'utilité du présent traité, et combien il seroit, par conséquent, nécessaire de s'arranger de façon qu'en tout cas on ne risquât que de perdre l'intérêt de quelques années. Il est vrai, Sire, que suivant le projet susmentionné, V. M. n'aura pas l'occasion d'acquérir, au moyen des hypothèques, du pays à cinq pour cent. Mais quand je considère que cette acquisition est sujette à plusieurs chicanes et incidens, et que V. M. n'en pourra jamais jouir qu'aussi longtemps que le grand-duc ne rend point l'argent, il me semble que cet avantage ne sauroit être comparé à celui, où au lieu de vingt-cinq tonnes d'or dont dix seulement auroient été sauvées, on n'en paye que quinze ou quelque chose de plus, et qu'on les sauve toutes.

Comme, cependant, durant la vie du grand-duc ou de ses descendans mâles, V. M. perd toujours les intérêts du total de la somme, j'ai tâché de rendre sa fixation la moins forte qu'il m'a été possible. Car nonobstant la restriction que j'avois mise à l'augmentation de mes offres, c'est-à-dire, qu'il falloit dans ce cas que tout le capital fût conservé à V. M.; je me suis néanmoins long-temps arrêté à douze cent mille écus, et ce ne fut qu'après avoir clairement vu que je n'obtiendrois pas mon but, que je suis enfin allé jusqu'à quinze cent mille argent d'Allemagne, ajoutant, cependant, que je ne le faisois que de mon propre chef et dans l'espérance de n'être pas désavoué.

Je commençai aussi, dans ce temps-là, à négocier avec un peu plus d'assurance après que l'impératrice eut rendu l'activité à M. de Pechlin moyennant une résolution donnée par écrit. Le grand-chancelier crut avoir obtenu la plus belle chose du monde; mais M. de Pechlin ne fut nullement content de cette résolution, attribuant aux sécretaires du grand-chancelier la faute de ne l'avoir pas conçue en termes plus convenables. Pour moi, je trouve

qu'elle renferme une contradiction manifeste, l'impératrice déclarant qu'elle ne vouloit pas s'ingérer dans les affaires du Holstein, pendant qu'elle ordonne au ministre qui les dirige de renouer la négociation, et éventuellement au grand-chancelier d'exhorter le grand-duc à la terminer. Toutefois cette résolution suffisoit pour remettre l'affaire en train, et pour donner à M. Pechlin la liberté d'en rendre compte à son maître. En attendant, ce ministre me fit remettre une note dans laquelle, quoiqu'il insistât sur la somme de deux millions, il consentoit néanmoins, que ce qu'il faudroit pour acquitter les dettes pût être payé par V. M. aux créanciers mêmes contre la cession de leurs droits.

Il seroit, je crois, superflu de parler ici de la première pensée qu'eut M. de Pechlin, et que j'ai rapportée dans ma dépêche du $\frac{13}{24}$ octbr. 1750, comme si le grand-duc pourroit bien se résoudre à payer pour son compte toutes les dettes de sa maison, et employer ainsi l'argent qu'il recevroit à l'affranchissement du Holstein en faveur même de ses successeurs collatéraux; idée qui me parut d'abord mal di-

gérée, et dont il n'a plus été question depuis, comme il étoit aisé de le prévoir à quiconque sait combien le grand-duc est éloigné de rendre un service si essentiel au prince successeur en Suède, contre lequel il est personnellement tout aussi animé que l'est M. de Pechlin en général contre toute la maison d'Eutin, qu'il ne cesse de représenter à son maître comme la source des malheurs dont lui et le feu duc, son père, ont été accablés. Au reste, quoique dans la susdite note M. de Pechlin eût soutenu qu'il falloit que l'autre million, ou, pour mieux dire, ce qui seroit payé au grand-duc indépendamment des dettes, restât à la libre disposition de S. A I., il avoit néanmoins ajouté un billet *sub rosa*, par lequel il admet le contraire, et propose même un expédient pour cet effet. Ce billet étoit l'effet d'une idée que je lui avois fait suggérer par Brömbsen, comme venant de lui, et que j'avois conçue, en voyant la répugnance de Pechlin d'entrer dans mon premier plan qui tendoit à obliger le grand-duc d'employer le reste de l'argent qui lui seroit payé, à l'achat de quelques fonds de terre dont il assureroit le retour

à V. M. Pechlin n'approuvant pas, comme je viens de dire, ce projet, je crus que celui de retenir l'argent et d'en payer les intérêts au grand-duc seroit plus de son goût, quoique j'avoue que ni ce projet, ni tous les autres que j'ai imaginés jusqu'ici pour arranger ce point, ne m'ayent pleinement satisfait; c'est aussi pourquoi j'ai écrit à M. le comte de Berckentin, pour savoir là dessus les très-gracieuses intentions de V. M., et pour obtenir la communication de quelqu'autre plan moins sujet à des inconvéniens et que je pourrai toujours proposer, ayant là dessus les mains entièrement libres, quoique faute de mieux, et pour profiter en attendant des bonnes dispositions de M. Pechlin, j'aye adopté dans ma réponse l'idée qu'il croit m'avoir secrètement fournie; et en même temps je suis entré, par rapport aux avantages pécuniaires qui reviendroient au grand-duc, dans un détail fort circonstancié qui m'a paru avoir fait un assez bon effet, d'autant que quelques jours après Pechlin est venu me dire qu'il alloit maintenant travailler pour obtenir de son maître les pleins pouvoirs nécessaires, afin de pouvoir entrer avec moi en négociation formelle.

Car, Sire, tout ce que nous avons fait jusqu'ici n'a été que par provision, et pour que les ministres tentassent entre eux s'il n'y avoit pas moyen de parvenir à un accommodement. Cela s'appelle proprement marcher à tâtons, et je ne reconnois que trop tout ce que cette façon de négocier a de hazardeux et de désagréable.

Le grand point est de gagner peu à peu l'esprit du grand-duc, et d'écarter ainsi la fâcheuse nécessité de recourir à des moyens extrêmes qui pourroient un jour donner à ce prince l'occasion de dire que son consentement lui a été extorqué par force. Car quoique suivant les règles du droit, il ne pourroit jamais, pour prouver l'invalidité de ses engagemens, alléguer cette raison envers V. M. qui n'est pas l'auteur de sa contrainte, mais qu'il faudroit, en tout cas, s'en prendre à l'impératrice dont cependant il doit, en qualité de successeur, respecter la volonté pendant qu'elle vit, et remplir les engagemens quand elle sera morte, on sait pourtant que ces règles, quelque fondées qu'elles puissent être, sont souvent sacrifiées à l'intèrêt et au caprice, et il

vaut toujours beaucoup mieux que le grand-duc se détermine librement et par la conviction qu'il y a des avantages réels que cet accommodement pourra lui procurer. C'est à quoi M. de Pechlin emploie tout son savoir-faire, et il n'est pas sans espérance de pouvoir réussir.

Il s'agit surtout de prendre ce prince par son foible et d'intéresser sa passion dominante, dont il est tellement possédé qu'il fournit quelquefois à ceux qui sont autour de lui des scènes bien divertissantes. C'est pour cela que Pechlin, aussi bien que Brömbsen, lui peignent avec les couleurs les plus vives le dérangement total de ses finances; l'infidélité de ceux qui en ont l'administration, et qui, comme de concert, augmentent la confusion pour faire leur bourse; la difficulté d'en trouver de plus fidelles, et de guérir par une réforme générale un mal si invétéré et si universel; la triste nécessité de contracter tous les ans de nouvelles dettes et d'engager de nouvelles terres, opération qui, à mesure qu'elle continue, devient toujours plus ruineuse, et mettra insensiblement tout le pays entre les mains des créanciers; enfin, l'état déplorable dans lequel il transmet-

tra un jour son duché à sa postérité, car il faut toujours lui en supposer quand on veut qu'il écoute favorablement; on ne manque pas aussi de lui faire remarquer le désagrément qu'il a de se voir servi là bas par des gens, suspects pour la plupart et dévoués à la maison d'Eutin, sans qu'il puisse ni les congédier, ni les remplacer par des sujets plus affidés. D'un autre côté, on lui représente l'ordre qu'on établira sans peine dans le nouveau pays, la tranquillité avec laquelle il le possédera, l'abondance qui régnera dans ses finances, et l'occasion qu'il aura de satisfaire ses goûts et de retirer, tout frais faits, annuellement une somme considérable qu'il pourra ou mettre dans ses coffres, ou employer aux embellissemens d'Oranienbaum, campagne qui lui appartient et qu'il affectionne beaucoup. M. Pechlin qui connoît parfaitement le penchant de son maître, et qui se prend en tout ceci avec une adresse que je ne lui aurois jamais supposée, tâche de l'amorcer toujours davantage en augmentant dans ses entretiens peu à peu la somme du surplus annuel qu'on pourroit se promettre d'obtenir; et il m'a dit qu'il avoit remarqué que le grand-

duc n'étoit pas insensible à entendre nommer des sommes moins fortes encore que celles qu'on cherche à lui procurer. Il est bien vrai que ce prince, vif et impétueux comme il est, s'échappe de temps en temps, et retombe dans ses premiers caprices; cependant son esprit est une fois ébranlé par les attraits du gain, et quoiqu'on ne puisse jamais répondre du succès quand on a à faire à de semblables caractères, il est néanmoins apparent que Pechlin, en qui le grand-duc a une confiance toute particulière, parviendra, avec le temps, à le déterminer au parti qui, sans contredit, est le plus avantageux qu'il puisse prendre.

Tschoglokoff ne paroît plus être un ennemi fort redoutable; c'est un esprit extrêmement borné, et son crédit a beaucoup diminué depuis peu; c'est aussi pourquoi je ne me suis pas servi du pouvoir que V. M. m'a donné de faire des offres à cet homme, d'autant que je n'aurois osé les mettre en avant sans désobliger le grand-chancelier, et que Tschoglokoff même n'auroit pu les accepter après s'être une fois si ouvertement déclaré contre cette affaire, quoique, d'ailleurs, il prenne

volontiers de l'argent, et qu'il m'auroit été aisé, dans le commencement, ou de le mettre dans notre parti, ou de l'engager du moins à un état passif en ne lui donnant que trois ou quatre mille roubles. Mais la gr... d.. est bien plus à redouter: elle a un grand ascendant sur l'esprit de son époux qui ne lui cache rien, malgré les remontrances de Pechlin.

...... Voilà, Sire, en quels termes se trouve présentement la négociation dont je suis chargé, et qui, comme V. M. jugera aisément, dépend en premier lieu de ce que le grand-duc se fixe à de certaines conditions, et qu'en conséquence, il fasse expédier à Pechlin les pleins pouvoirs et instructions nécessaires. Cette affaire paroît être en assez bon train, d'autant que le grand-duc commence à entendre raison, qu'il n'est plus si attaché à ses anciens préjugés, et qu'il continue même à me gracieuser et à prendre avec moi cet air de familiarité qui est toujours une marque de sa faveur, ne pouvant absolument pas se déguiser sur ce point. Cependant il n'a pas encore délivré cet écrit qui, comme je l'ai ci-devant marqué, devoit combattre les raisons de M. Pechlin, et

je doute, à la vérité, que cette production vienne au jour, quoique le grand-duc ait d'abord paru fort affairé et qu'il ait voulu s'enfermer pour méditer et pour écrire. Comme pour ne pas préjudicier à l'affaire, on n'oseroit rien précipiter, il se pourroit fort bien que la résolution de S. A. I. tardât encore quelque temps à paroître; mais aussitôt que les pleins pouvoirs seront donnés, sa dite altesse impériale ne pourra pas, par bienséance, se dispenser non plus de demander la médiation de l'impératrice, que j'aurai soin de réquérir immédiatement après au nom de V. M. par un mémoire que j'ai dressé éventuellement, afin de pouvoir l'envoyer par cette occasion à V. M. Je compte d'y joindre, en même temps, pour le grand-chancelier une lettre que j'estime nécessaire afin que ce ministre qui d'ordinaire oublie, ou ne conçoit pas avec assez de justesse ce qu'on lui dit de bouche, ait devant les yeux de quoi appuyer son sentiment; et c'est par cette raison que j'ai tâché de démontrer dans cette lettre; 1° que les liaisons de la maison de Gottorp avec la Suède ont été la source principale de sa division avec le Danemarc;

2° que comme V. M. possède le Schleswig de plein droit, et que les prétentions du grand-duc sont aussi injustes que l'idée est frivole de pouvoir jamais les poursuivre, on doit regarder comme une grande complaisance de la part de V. M., de vouloir néanmoins s'accommoder avec ce prince à des conditions si onéreuses pour elle; 3° que l'intérêt et la gloire de l'impératrice exigent également qu'elle tâche d'effectuer un tel accommodement; et 4° que le grand-duc lui-même y trouve son plus grand avantage. Comme je connois, à peu près, les préjugés qui s'opposent à notre dessein, et comment il faut s'y prendre pour les dissiper, j'ai ajusté mes raisons de la manière qui m'a paru la plus propre pour cet effet, et je ne manquerai pas, non plus, de faire valoir ces raisons auprès du vice-chancelier, aussitôt que je serai à même de pouvoir lui en parler; et puisque ce ministre qui sera sans doute nommé pour la médiation conjointement avec le grand-chancelier, se trouve souvent dans la nécessité, et que d'ailleurs il est, comme la plupart le sont ici, assez sensible aux attraits de l'argent, on aura soin, afin de l'intéresser

dans la réussite de cette affaire, de lui faire entendre dans la suite, qu'en pareille occasion les ministres avoient coutume de recevoir un bon présent.

En second lieu, il s'agira de la détermination de la somme que V. M. doit payer au grand-duc. Le grand-chancelier qui craint toujours que ce prince ne reçoive pas assez pour n'avoir plus besoin d'être à charge à l'impératrice, ne veut absolument pas démordre du second million, quelque représentation que je lui fasse. Pechlin soutient qu'il n'est pas en son pouvoir de me dire au juste si on pourroit se relâcher de quelque chose, n'ayant pas encore reçu un état bien vérifié et exact de toutes les dettes et prétentions qui se trouvent à la charge du grand-duc; mais qu'il l'attendoit incessamment, et qu'après cela, pour former son calcul, il falloit premièrement voir l'effet qu'auroient les ordres qu'on a donnés, pour qu'à la prochaine foire de Kiel, quand les créanciers viendront demander leurs intérêts, on tâche d'accorder avec chacun à part, afin de voir, si en leur promettant de payer le capital dans une année d'ici, on n'en pourroit

pas obtenir quelque rabais. Quoique sans doute on ait pris ces mesures dans l'espérance que le traité avec V. M. aura lieu, on a pourtant eu soin d'en dérober la connoissance à ceux qui sont chargés de cette commission, en leur faisant croire que le grand-duc s'attendoit à de nouvelles marques de générosité de la part de l'impératrice qui le mettroient en état d'acquitter une partie de ses dettes. On apprendra vers la fin de janvier comment les créanciers se seront expliqués, et c'est alors qu'on pourra non seulement former l'état des dettes qui doivent être décomptées dans la somme que V. M. payera, mais savoir aussi au juste, combien il reste au grand-duc de cet argent, et combien, par conséquent, il doit demander en général, pour avoir de reste la somme dont il prétend jouir.

Je compte, Sire, que les dettes qui montent au de-là de ce qui est marqué dans la spécification que nous avons eue de Kiel, pourroient bien, indépendamment d'un million argent de Danemarc, absorber encore près de quatre cent mille écus argent d'Allemagne; et comme le grand-duc voudra, pour le moins,

avoir quatre cent mille écus pour lui, il y a toute apparence, qu'outre le premier million argent de Danemarc, ils se roidiront encore sur huit cent mille écus argent d'Allemagne, ce qui feroit, en argent de Danemarc, à peu près deux cent mille écus de plus que V. M. ne s'est proposé de payer. Je marchanderai certainement de mon mieux, et employerai tous mes soins pour épargner à V. M. autant qu'il sera possible. Cependant, comme vers le temps que j'aurai réponse à cette dépêche, l'affaire pourroit être avancée jusqu'à son point de maturité, et que l'attente d'une résolution ultérieure pourroit avoir des inconvéniens, je crois qu'il sera nécessaire de me donner, en tout cas, des instructions précises, et j'ose supplier V. M. de me faire savoir sa très-gracieuse volonté, si supposé que le capital de toute la somme fût conservé de la manière ci-dessus marquée, je dois, à toute extrémité, aller, indépendamment d'un million argent de Danemarc, jusqu'à 800 mille écus ou à un million argent d'Allemagne, ou à quelle somme je dois m'arrêter finalement. Il se pourroit alors que, dans le feu de l'affaire, je fusse obligé de menacer de rompre et de

partir; ce qui peut faire ici, en de certaines rencontres, un très-bon effet. Cependant V. M. peut être très-persuadée que j'en userai avec toute la circonspection possible, et que je ne mettrai ce moyen en oeuvre, qu'autant que je verrai qu'il convient et qu'il peut être employé sans gâter l'affaire, mon but étant uniquement de rendre à V. M. les conditions de ce traité les moins onéreuses qu'il sera possible.

Voilà, sans doute, le point principal; cependant, comme il faut pourtant aussi ajuster éventuellement les autres points de ce traité, et qu'il se pourroit qu'il y eût un moment favorable pour le signer, et qu'il y auroit un grand inconvénieut si, par rapport à quelque incident, je dusse premièrement attendre des ordres ultérieurs que je ne puis recevoir sans que deux mois s'écoulent, j'ai conféré avec M. Pechlin sur tous les articles qui doivent entrer dans le traité, et c'est, en conséquence, que j'ai dressé un mémoire qui, pour l'essentiel, est conforme au traité fait avec le prince successeur, quoique, pour ne pas trahir celui-ci, j'aye tâché de changer un peu ma marche.

Enfin, j'ai eu soin de préparer la chose

autant qu'il m'a été possible; mais quoique les ministres soient bien intentionnés, et que je ne doute aucunement qu'ils ne continuent à travailler à un ouvrage auquel leur honneur aussi bien que leur avantage particulier sont également intéressés, il est pourtant toujours à craindre, surtout dans une cour comme celle-ci, qu'il n'y ait des incidens qui renversent les mesures les mieux concertées. Le caractère de l'impératrice est connu; ses sentimens et sa conduite sont marqués au coin de l'ambiguité; ingénieuse à trouver des échappatoires, on la voit quelquefois éluder la couclusion d'une affaire à laquelle elle a déjà donné son consentement; une certaine délicatesse sur tout ce qui regarde les intérêts particuliers de son neveu, gêne ses résolutions et la rend flottante et incertaine. Le grand-chancelier, quoique hardi et entreprenant par boutades, a des momens où sa circonspection dégénère en timidité; sa politique trop recherchée, ses haines particulières, ses petites menées sourdes qui se règlent suivant les intrigues de la cour, lui lient souvent les mains. Pechlin est celui sur lequel je compte le plus, quoiqu'il ne soit pas

exempt de certaines humeurs et passions qui influent sur les affaires qu'il traite, et que son âge, aussi bien que son naturel concourent également à le rendre fort timide dans l'occasion.

30.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{8}{19}$ décbr. 1750.

Comme je me suis réservé l'autre jour d'informer V. E. plus amplement de ce qui regardoit le départ inattendu de M. Wahrendorff, ministre de Prusse, j'aurai présentement l'honneur de lui dire ce que j'en sais.

Il y a déjà long-temps que M. Groſs, ministre de Russie à Berlin, s'est plaint dans ses rapports de la manière impolie et peu convenable dont on le traitoit là bas, et V. E. se souviendra que j'ai mandé, il y a quelques mois, que l'impératrice avoit eu l'intention de faire adresser sur ce sujet à M. Wahrendorff un compliment un peu sensible, mais que le grand-chancelier, pour éviter l'éclat, l'en avoit

dissuadée. Je ne sais ce qui peut être survenu depuis, excepté qu'à l'occasion des fêtes données à Berlin, lorsque la cour de Bareuth y fut, on doit encore avoir mis une différence fort marquée et très-désobligeaute entre M. Grofs et les autres ministres étrangers. C'est là dessus que l'impératrice a donné ordre à M. Grofs de partir sans prendre congé, et suivant les dernières lettres il doit déjà avoir passé Dantzig. En attendant, M. Wahrendorff qui depuis quatre ou cinq semaines s'étoit tenu chez lui sous prétexte d'une indisposition, reçut ordre du roi son maître de partir de la même manière, ce qu'il notifia au grand-chancelier par une lettre à la suite de laquelle on lui fit remettre par le conseiller de la cour Simulin une note dont j'ignore le contenu, mais qui ne doit pas avoir été fort agréable, parce que je sais que M. Wahrendorff a refusé de l'accepter, ne pouvant cependant pas empêcher que le sieur Simulin, en se retirant, ne la lui laissât sur la table. Maintenant M. Wahrendorff n'attend, pour se mettre en chemin, que les passe-ports nécessaires, qu'il ne recevra probablement qu'après qu'on sera informé que M.

Grofs aura quitté les frontières de Prusse; car sans que j'en puisse pénétrer la raison, je sais bien qu'on a appréhendé que sa majesté prussienne ne fît difficulté de laisser partir ce ministre. En attendant, M. Wahrendorff ne bougera de chez lui jusqu'à ce qu'il monte en carrosse, sans prendre congé de qui que ce soit, et sans qu'il voie personne, à la réserve de l'envoyé et du sécretaire de légation de Suède, et comme il ne m'a rien fait dire, non plus qu'aux autres ministres étrangers, je me dispenserai aussi d'aller lui souhaiter un bon voyage. Voilà, Monsieur, un événement qui, à la vérité, ne manquera pas de faire beaucoup de bruit, et de donner lieu à bien des réflexions. Il me semble que, quand on se trouveroit à la veille d'une rupture, on n'auroit guères pu en agir autrement. A en entendre parler le grand-chancelier, on diroit que ce ministre en a du regret, et que c'est l'impératrice seule qui, piquée au vif des mauvais procédés du roi de Prusse, a résolu de faire éclater son ressentiment, et qu'elle est même tellement animée que ses ministres ont de la peine à la retenir, et à l'empêcher qu'elle ne se porte à des extrémités

plus fâcheuses. Il est bien vrai que cette princesse est fort estomaquée contre la cour de Berlin, surtout après que quelques heyduckes qui ont été au service du roi de Prusse, ont conté à leur retour que ce prince parloit d'elle sans aucun ménagement et d'une manière fort méprisable et déshonorante pour sa personne. Ces discours ont été rapportés par des femmes de chambre à S. M. I. qui n'aime déjà guères le roi de Prusse, parce que, suivant ses idées, et comme elle s'explique, ce prince n'a point de religion, qu'il ne fait aucun cas de la reine, qu'il ne veut pas vivre avec elle, qu'il n'a pas été sacré, défaut qu'on regarde ici comme très-essentiel, et qu'il a encore d'autres qualités qui déplaisent souverainement. Tout cela, dis-je, est bien vrai; mais quand on connoît un peu le dessous des cartes, on ne peut douter que, si le grand-chancelier n'a pas soufflé le feu lui-même, il ne soit pourtant pas fâché de voir que l'animosité s'accroît de plus en plus, et que dorénavant toute liaison entre les deux cours sera rompue.

J'ai appris sous main, mais par une voie assurée, que le baron Korff vient de faire son

rapport de l'affaire de Kniphausen, en ajoutant que le roi, indigné du procédé du roi de Prusse, avoit dit qu'il sacrifieroit plutôt tout que de souffrir que la dignité de sa couronne fût blessée, et que sans une déclaration en termes radoucis qu'avoit faite M. de Vofs, la chose seroit allée fort loin. J'évite à présent de parler au grand-chancelier, jusqu'à ce que j'aye vû l'effet que ce rapport aura produit, et sur quel pied on regarde cette affaire, afin de savoir d'autant mieux comment m'y prendre, quand il s'agira de rectifier la dessus les idées du premier-ministre, en conformité des instructions que le roi m'a fait donner par V. E.

Comme l'impératrice prête une attention toute particulière aux politesses faites à ses ministres dans les cours où ils résident, je crois qu'il seroit d'un très-grand effet pour l'avancement de notre négociation, si on cajoloit un peu le baron Korff, et si on lui donnoit occasion de faire briller dans ses relations les distinctions qu'on lui accorde; peut-être même qu'on s'attend à un compliment par rapport au cartel à la conclusion duquel l'impératrice a coopéré, et j'imagine qu'il ne seroit pas mal,

si

si on ajoutoit que le roi se flattoit que l'impératrice s'employeroit également à effectuer à l'égard du grand-duc un accommodement avec S. M., qui seroit le moyen le plus propre à rendre les liens d'amitié entre les deux cours à jamais indissolubles. Cela pourroit se faire sans qu'on dise au baron Korff, en quels termes la négociation, dont je suppose qu'il n'est informé qu'en général, se trouve présentement. Plus ces complimens serónt assaisonnés es accompagnés de circonstances propres à être relevées, et plus ils seront utiles, surtout, si l'on y fait entrer quelque chose de la prudence que l'impératrice a eue d'avoir confié la direction de ses affaires à un ministre aussi éclairé que le grand-chancelier. Ce sont, je l'avoue, des petitesses; mais si V. E. voyoit tout de ses propres yeux, elle tomberoit d'accord que par ces sortes de petits soins on gagne souvent ici bien plus que par les raisons les plus solides et la conduite la mieux soutenue.

Je viens d'apprendre, dans ce moment, que M. de Wahrendorff a fait difficulté d'accepter la note, parce qu'il a cru n'être plus en activité; que ses ordres portoient de partir sur

le champ, ce qu'il n'a pu exécuter, personne ne pouvant sortir du pays sans passe-port; que la crainte qu'on a ici que M. de Grofs n'éprouve quelque insulte, provient des avis qu'un certain ministre étranger a reçus, et qu'au premier jour on fera remettre à tous les ministres étrangers qui résident ici, un exposé des motifs qui ont engagé cette cour d'ordonner à M. Grofs de se retirer de Berlin.]

31.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{\text{27 décbr. 1750.}}{\text{7 janv. 1751.}}$

Lundi passé le sieur Grofs arriva de Berlin, et le lendemain il eut l'honneur de faire sa cour à l'impératrice qui lui témoigna d'être entièrement satisfaite de son ministère, et le déclara conseiller d'état actuel au département des affaires étrangères, avec le rang de major-général, et un appointement de deux mille roubles.

Quoiqu'il n'ait jamais été auparavant en Russie, et qu'il voie à présent pour la première

ſois la cour qu'il a servie depuis plusieurs années, il parle néanmoins et écrit fort bien la langue russe, l'ayant apprise du célèbre prince Cantemir qui est mort comme ambassadeur à Paris, et dont il a été le secrétaire particulier.

Le sieur Groſs qui parle publiquement des mauvais traitemens qu'il dit avoir essuyés du roi de Prusse, prétend que M. Williams, envoyé d'Angleterre à Berlin, n'en souffroit pas moins, et que selon toutes les apparences le séjour de ce ministre n'y seroit plus de fort longue durée.

Le jour de noël où il y eut appartement, et où nous eumes l'honneur de souhaiter d'heureuses fêtes à S. M. I., le dit sieur Groſs parut pour la première fois à la cour, et rapporta, en présence de plusieurs personnes, une conversation que le roi de Prusse avoit eue avec mylord Hindford, lorsque cet ambassadeur passoit par Berlin pour s'en retourner en Angleterre. Autant que j'en ai pu retenir, mylord Hindford s'étant approché pour prendre congé et pour demander si sa majesté avoit des ordres à lui donner, le roi, après avoir fait semblant de chercher dans sa mémoire, a répondu qu'il

ne se souvenoit pas de connoître personne en Angleterre, excepté son ami Villers qu'il pouvoit assurer de son souvenir. Après une petite pause, il a demandé à mylord Hindford: que deviendrez-vous à présent, quand vous serez chez vous? Ce ministre lui ayant appris l'emploi qu'il avoit dans sa patrie, le roi a continué: êtes-vous aussi membre du parlement? L'autre l'ayant affirmé, S. M. a poursuivi d'un ton ironique: vous haranguerez donc? et comme mylord Hindfort n'étoit pas bien avec sa femme qui se trouvoit alors à la Haye, le roi lui a encore fait quelques questions embarrassantes sur le tendre plaisir qu'il auroit de la revoir à son passage par la Hollande. Tous ces propos et plusieurs autres de la même nature, sont rapportés et répandus avec soin, pour rendre ici le caractère du roi de Prusse d'autant plus odieux.

Je crois, d'ailleurs, que le sieur Groſs n'aura pas ici une demeure fixe, et que, si l'occasion se présente, on le renverra comme ministre dans les cours étrangères.

. . . . M. le grand-chancelier m'a dit en confidence, que l'envoyé d'Angleterre Guydi-

ckens étoit venu le sonder au sujet de ma négociation, lui disant que sa cour en avoit pris ombrage, et sembloit s'imaginer qu'à l'instigation de la France V. M. travailloit, sous main, à faire participer cette cour aux mesures prises avec le prince successeur en Suède, le dessein de la France étant, sans doute, de rentrer insensiblement en liaison avec la Russie par l'entremise de V. M., comme d'un ami commun; M. Guydickens a ajouté que cette conjecture ne lui paroissant pas vraisemblable, il avoit tâché d'en désabuser sa cour, mais que pour plus de sûreté il en avoit pourtant voulu parler au grand-chancelier, et lui dire en même temps que, si mes négociations avoient pour but de resserrer davantage les liens d'amitié entre le Danemarc et la Russie, pour le bien de la cause commune, il avoit ordre d'y coopérer de son côté, et d'aider à avancer un ouvrage aussi salutaire. Sur quoi le grand-chancelier lui a répondu qu'il avoit eu grande raison de désabuser sa cour sur une crainte qui n'étoit nullement fondée; que V. M. n'avoit jamais fait à cette cour la moindre ouverture qui tendît à l'engager à prendre quelque part

au traité fait avec le prince successeur en Suède; que mes négociations s'étoient bornées jusqu'ici à convenir d'un cartel avec le grand-duc, et que l'impératrice y avoit employé ses bons offices, ainsi qu'elle continuoit de faire par rapport à quelques différens qui restoient encore à régler relativement à la régence commune établie en Holstein; qu'au reste, s'il étoit jamais question d'un concert plus particulier entre V. M. et l'impératrice par rapport aux affaires générales, il ne doutoit nullement que l'une des cours, aussi bien que l'autre, ne profitassent de la bonne disposition où S. M. britannique témoignoit d'être de vouloir concourir à tout ce qui pouvoit avancer le bien commun.

Les fêtes de noël mettent un nouvel obstacle à ma négociation, et privent M. de Pechlin de l'occasion de parler au grand-duc. Il compte, cependant, de le faire encore cette semaine, d'autant qu'il a plusieurs choses fort pressantes à rapporter, tant à l'égard des affaires pécuniaires qui doivent être réglées à la prochaine foire de Kiel, que par rapport au procès intenté contre plusieurs personnes qui sont aux arrêts, et parmi lesquelles se trouve à

présent aussi le chancelier Westphalen. M. Pehlin s'est proposé de redemander alors au grand-duc son dernier écrit qui regarde notre négociation, et en cas que la résolution de ce prince ne soit pas satisfaisante, nous sommes convenus que j'écrirois à S. A. I. une lettre que j'ai déjà projetée éventuellement. . , . .

32.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{8}{19}$ janv. 1751.

Je voudrois pouvoir dire par l'ordinaire d'aujourd'hui quelque chose de positif à V. E. par rapport à la résolution du grand-duc. Mais M. Pechlin n'a pas encore pu parvenir à lui parler, quoiqu'il ait à lui proposer plusieurs choses qui ne souffrent point de délai. Mais tout cela n'inquiète pas ce prince; il y a toujours des empêchemens: tantôt c'est la veille d'une mascarade, où il faut essayer les habits; tantôt le lendemain d'un bal, où il faut dormir; tantôt c'est une fête, où il faut aller à l'église; tantôt il s'agit de faire un tour à la campagne,

et il faut employer la veille à choisir et à empaqueter les livres que l'on prend avec soi, mais qu'on ne lit jamais. M. de Pechlin voulant se rendre hier chez son maître, il ne put parvenir à lui parler: on prétexta avoir de grandes occupations; et tout cela désole le ministre qui alla s'en plaindre chez le grand-chancelier pour l'engager à prier l'impératrice d'y mettre ordre.

Autrefois, quand le conseil du cabinet chez le grand-duc étoit différé d'un jour à l'autre, on l'attribuoit toujours aux artifices de M. Tschoglokoff; mais, pour le coup, il est innocent, le pauvre homme ayant eu le malheur, pendant qu'il s'occupoit à un acte d'infidélité, d'être surpris par sa femme en flagrant délit, et de recevoir d'elle une correction si rude qu'il en est au lit depuis plus de quinze jours. Enfin, il faut prendre patience: la mienne demeure toujours la même; plût à Dieu qu'une heureuse issue en fût le fruit et la récompense.

Avant-hier, jour des rois, on invita tous les ministres étrangers à la cour, pour y voir du balcon de la grande salle la superbe cérémonie

de la bénédiction de l'eau. On avoit fait venir quelques régimens des endroits voisins qui se joignirent à ceux des gardes et de la garnison, moyennant quoi il y eut un nombre de vingt-quatre mille hommes sous les armes, lesquels formèrent, à quatre rangs de profondeur, sur la grande rivière un vaste cercle; au milieu se trouva le soi-disant Jourdain, c'est-à-dire, une grande ouverture que l'on fait dans les glaces, et au dessus de laquelle on construit une espèce d'arc de triomphe. L'archevêque bénit l'eau danc ce cercle: elle acquiert par là la miraculeuse vertu de guérir toutes sortes de maladies, et de rendre heureux tout ce qui en est aspergé; c'est pour cet effet qu'on y apporta, entre autres, les drapeaux de tous les régimens. L'impératrice y alla en procession, accompagnée de sa cour, et précédée de tout le clergé en habits pontificaux qui fit porter devant lui les bannières de l'église. Vers la fin de cette religieuse cérémonie, tous les régimens firent avec beaucoup d'ordre et d'adresse par trois fois un feu courant, le signal en étant chaque fois donné par douze coups de canon, et lorsque tout fut fini, S. M. I. se mit dans son traîneau et

fit le tour du cercle pour voir les régimens qui sont composés de très-beaux hommes. Le soir il y eut tragédie, et mercredi passé il y a eu une grande mascarade à la cour qui étoit des plus brillantes, tant pour la magnificence des masques que pour le nombre qui alloit jusqu'à quinze cents. La grande salle et plusieurs appartemens attenans étoient éclairés par quelques milliers de bougies; on y servit des rafraichissemens et ensuite un grand souper à différentes tables: le bal a duré jusqu'à sept heures du matin.

33.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{\text{26 févr.}}{\text{9 mars}}$ 1751.

. . . . Il y a eu tout nouvellement une forte brouillerie eutre le grand-duc et l'impératrice, laquelle a dit en présence de plusieurs personnes que, s'il se gouvernoit mal, elle lui feroit éprouver le même sort que Pierre premier avoit fait subir à son fils Alexis. Ce n'est pas la première fois qu'elle tient ce langage, et quelle a

même fait faire au grand-duc de pareils complimens; mais ce sont des fougues qui lui passent; une autre fois elle parle de lui avec beaucoup de tendresse, et dit que quiconque n'aimoit pas son neveu ne l'aimoit pas elle-même.

34.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{2}{13}$ mars, 1750.

Depuis le départ de la dernière poste je me trouve dans une situation des plus embarrassantes. Les mal-intentionnés ont profité du temps où M. de Pechlin, empêché premièrement par les plaisirs du carnaval et ensuite par sa maladie, n'a pu voir le grand-duc, pour gâter l'esprit de ce prince à un point que lorsque M. de Pechlin qui avoit, en attendant, tout préparé, est venu chez lui, mardi passé, pour faire approuver les contre-propositions et la demande de la médiation, le grand-duc lui a déclaré qu'il ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, se répandant en invectives contre le grand-chancelier, et n'écoutant aucu-

ne raison. Si j'ai été frappé de ce changement subit dans un temps où je croyois avoir surmonté toutes les difficultés, nos amis ne le sont pas moins. Cependant, je ne me suis pas laissé décourager; le grand-duc, en donnant ses pleins pouvoirs, en me nommant lui-même ceux qui travailloient contre l'accommodement, en acceptant mes propositions, et en occasionant par là que j'ai requis dans les formes la médiation de l'impératrice, a fait des démarches qui ne lui permettent point de rompre si cavalièrement. Le grand-chancelier, M. de Pechlin et moi, nous avons beaucoup conféré sur cet incident, ayant recours à tous les moyens capables de redresser l'affaire. Il m'est impossible de rapporter aujourd'hui tout ce qui a été fait, dit et écrit dans cet intervalle, d'autant que je suis encore fort occupé, et que M. Schneider n'a que peu de loisir pour chiffrer. Je ne manquerai pas, dans son temps, d'informer le roi exactement de toutes les circonstances.

En attendant, je me borne à rapporter que M. de Pechlin est derechef malade, et qu'après que la nouvelle tentative que M. de Brömbsen

a faite hier, n'a pas eu le succès désiré, il se trouve presque au bout de son latin; mais le grand-chancelier, plus courageux que jamais, soutient qu'il a bien fait réussir des affaires plus difficiles et plus désespérées que celle-ci, me priant de le laisser faire et d'avoir encore un peu de patience.

Je ne prétends pas décider si les espérances du grand-chancelier sont fondées ou non, parce que je vois bien qu'il s'agira du parti que prendra l'impératrice dont je connois trop les inégalités pour hazarder la moindre conjecture. Le plan, qu'en conformité des ordres du roi et de ce que me paroît exiger son service, je me suis tracé pour ma conduite, consiste en ce que, d'un côté, je ne négligerai aucun moyen décent et compatible avec la dignité de sa majesté pour parvenir à nos fins; mais que, d'un autre côté aussi, je ne me laisserai plus amuser par de vaines paroles et par des délais continuels; profitant de cette crise pour porter la chose, quoiqu'avec modération et sans rien précipiter, à un point de certitude qui mette fin à toutes ces variations et ambiguités auxquelles cette affaire a été sujette jusqu'ici.

Si mes derniers rapports ont été trop favorables, et que j'ai donné des espérances que l'événement ne justifie point, je paroîtrai toujours excusable à cause des apparences qu'il y a eu, et qui ont été telles que le plus clairvoyant s'y seroit trompé; encore je ne désespère pas, et ce ne sera qu'à la dernière extrémité que je quitterai la partie. J'ajoute encore, qu'en cas que la négociation se rompît entièrement, et que je pusse, à titre de dédommagement, obtenir de l'impératrice un acte d'extension de garantie sur le Schleswig, je suppose que je rendrois toujours par là un service agréable au roi.

35.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{5}{16}$ mars, 1751.

M. le comte de Berckentin aura sans doute rendu compte à V. M. de la situation fâcheuse où se trouve l'affaire en question, par le changement aussi subit qu'inopiné du grand-duc, qui vient même de défendre par écrit à

M. Pechlin de lui faire aucune représentation sur ce sujet.

J'ai balancé si ce n'étoit pas le moment d'exécuter les ordres très-gracieux de V. M., et de rompre la négociation. Car bien que le cas auquel ces ordres se rapportent, n'ait proprement pas existé, celui qui vient d'arriver à présent l'emporte bien sur l'autre, puisque, s'il est indécent de traiter avec un prince qui ne veut se déterminer à rien, il l'est bien davantage si ce même prince déclare n'en vouloir plus entendre parler.

Cependant, comme les ordres du grand-duc pour me signifier cette résolution de sa part, viennent d'être suspendus, et que, par conséquent, je ne la sais pas authentiquement, n'étant, en tout cas, autorisé qu'à me plaindre du retardement des contre-propositions, j'ai cru pouvoir, sans compromettre la dignité de V. M., céder aux instances du grand-chancelier qui, dans l'espérance de trouver une ressource dans la prudence de l'impératrice, m'a prié de lui laisser le temps de faire son rapport à S. M. I.

Quoique je ne me promette pas un grand

effet de ses efforts, j'espère néanmoins que V. M. ne désapprouvera pas ma condescendance que j'ai bornée à une couple de semaines, et qui servira toujours à éviter le reproche, comme si j'eusse précipité la moindre chose; il y a même une espèce de justice, comme toute cette négociation a été entamée du consentement de l'impératrice, de ne pas la rompre sans sa participation, et soit qu'elle rétablisse l'affaire par son autorité, ou qu'elle abandonne le grand-duc à ses caprices et à sa mauvaise destinée, il sera toujours bon d'avoir une déclaration claire et précise de la part de S. M. I.

Il est fort apparent que le grand-duc a donné sa parole à la gr . . . d . . . de vouloir rompre si brusquement, afin de fermer pour toujours le chemin à un accommodement. On flatte ce prince de l'appui de l'impératrice; le grand-chancelier se flatte à son tour qu'il sera préférablement écouté de cette princesse dèsqu'il parviendra à lui parler, ce qui n'est pas si facile. Il sent fort bien qu'il y va de son honneur, et peut-être de quelque chose de plus; car il n'ignore pas que le grand-duc a juré sa perte. Ce prince ne le regarde pas; la gr....

d....

d.... le traite avec froideur; ses ennemis travaillent avec chaleur contre lui; les esprits sont fort animés; il faut voir pour qui la victoire se déclarera. Pechlin, intimidé par le ton ferme de son maître et par les manoeuvres de la gr... d... qui le hait et le persécute, tremble comme une feuille et garde toujours le lit. Il n'y a que Brömbsen qui soutienne encore la gageure, et qui assiste le grand-chancelier; ils me font confidence de tout, et j'ai presque journellement avec l'un et l'autre des conférences de plusieurs heures, pour concerter ensemble les mesures les plus convenables dans cette conjoncture épineuse.

36.

A S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{16}{27}$ mars, 1751.

. . . . Le général d'Arnim vient d'écrire, par rapport à l'affaire de Courlande, une nouvelle lettre au grand-chancelier, laquelle dit en substance qu'on ne sauroit porter plus loin la modération et la patience que sa cour ne l'a-

voit fait dans cette occasion; que nonobstant que l'impératrice immédiatement après son avénement au trône, avoit reconnu elle-même l'innocence du duc Biron, et qu'en conséquence elle l'eût rappelé de son exil en lui accordant un séjour plus doux et plus honorable, tous les mouvemens que S. M. le roi et la république de Pologne s'étoient donnés en faveur de ce prince, avoient néanmoins été infructueux, et n'avoient pu jusqu'ici effectuer son rétablissement; qu'il s'étoit flatté qu'en conformité de la promesse de l'impératrice, donnée par la bouche de son chancelier lorsqu'il avoit eu l'honneur de lui remettre en mains propres la dernière lettre du roi son maître, que S. M. I. se feroit incessamment faire le rapport nécessaire de toutes les circonstances relatives à ce sujet, et qu'elle ne tarderoit point à se décider en conséquence, il restoit, cependant, toujours à attendre cette décision, étant obligé d'arrêter, pour cet effet, un courrier qui étoit déjà ici depuis plus de neuf mois; qu'il n'espéroit pas que la promesse susmentionnée ne lui eût été donnée que pour l'amuser et pour faire traîner cette affaire encore davantage, et qu'il prioit

M. le grand-chancelier très-instamment d'employer tout son crédit pour qu'il fût bientôt pourvu d'une résolution favorable, et telle que le roi son maître pouvoit l'attendre de la bonté et de la justice de l'impératrice. Le grand-chancelier, quelque bien disposé qu'il soit pour le duc Biron, n'agit pourtant que foiblement en sa faveur, afin d'éviter le soupçon, comme s'il se gouvernoit par les mouvemens d'une amitié personnelle, au préjudice des intérêts de la Russie qu'on fait consister dans la perception des 80 mille écus espèce que l'impératrice tire tous les ans de Courlande, et dont elle perd la jouissance dès le moment qu'elle consent au rétablissement du duc.

37.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce 23 mars, / 3 avr. 1751.

Le grand-chancelier ne parlera à l'impératrice touchant notre affaire que mardi prochain, n'ayant pu, malgré ses efforts, y parvenir plutôt. Cette difficulté qu'a le grand-chancelier

d'approcher l'impératrice ne m'allarme pas, sachant bien que cette princesse, quoiqu'entourée par ceux du parti contraire, ne souffre point qu'aucun d'eux lui parle d'affaires; mais il est impossible qu'en réfléchissant sur ces circonstances, on ne porte un jugement fort au désavantage de cette cour, et qu'on ne se forme une idée très-mince de l'étendue et de la sagesse de ses desseins, de sa vigueur pour les exécuter, et de sa fermeté pour les soutenir.

Cependant le grand-chancelier a dit à M. de Brömbsen en grande confidence, qu'ayant endoctriné le grand-veneur de quelle manière il devoit parler à l'impératrice et lui représenter le danger que le grand-duc couroit de perdre tout son pays, S. M. I. avoit répondu à ce favori: »Eh bien, que ce pays s'en aille à »tous les diables; je voudrois que les Danois »l'eussent déjà, afin que je n'en entendisse »plus parler.« On infère de ces paroles deux choses; premièrement que, si le roi, tant pour se mettre en sûreté contre la mauvaise volonté du grand-duc dont le procédé ne peut être regardé que comme une déclaration de guerre éventuelle, que pour empêcher qu'un pays

qui doit lui écheoir un jour, ne soit ruiné par une mauvaise administration et démembré par des aliénations que l'état obéré et les executions prochaines rendent inévitables; si, dis-je, le roi, par ces considérations, se trouvoit nécessité de séquestrer le Holstein ducal, l'impératrice ne feroit aucune démarche pour s'y opposer: en second lieu, on en infère que S. M. I. ne se déterminera pas à forcer directement le grand-duc à donner les mains à un accommodement, mais qu'elle l'abandonnera à sa destinée. Il me semble pourtant que cette dernière conséquence, quoique fort vraisemblable suivant les sentimens où l'impératrice se trouve à l'heure qu'il est, pourroit bien ne pas se vérifier dans la suite; d'autant que ces sentimens peuvent changer, quand S. M. I. qui n'est pas encore bien informée de toutes les circonstances, apprendra qu'il y va de l'intérêt et de la sûreté future de son empire, et il est même probable qu'elle ne se bornera pas à rester passive si le grand-chancelier, ainsi qu'il en a le dessein, peut tourner la chose de façon que tout le collége de la chancellerie, dans le sentiment qu'il doit donner par écrit, accède à son opinion.

Je me trompe fort, ou ce premier-ministre, infiniment plus animé contre le grand-duc qu'il n'affecte de le paroître, prépare de mauvaises affaires à ce prince qui se précipite, pour ainsi dire, aveuglément dans les piéges qu'on lui tend. L'autre jour, il a parlé avec chaleur et emportement au grand-chancelier qui l'écoutant avec beaucoup de flegme, et l'animant toujours davantage par de légères objections, lui a fait dire insensiblement toutes sortes de choses contre la conduite de l'impératrice à l'égard de la Suède et de la Prusse, propos qui ne manqueront pas d'être relevés dans l'occasion, et accompagnés d'un commentaire qui ne sera pas fort à l'avantage de celui qui a eu l'imprudenee de les tenir.

Je ne saurois assez exprimer à V. E. combien les propres ministres du grand-duc sont indignés contre lui; ils le regardent comme un prince assez foible pour se laisser conduire par les conseils les plus pernicieux, et assez violent pour se porter aux plus grandes injustices et aux cruautés les plus terribles. Avec de telles perspectives ils ne songent qu'à leur retraite, et il n'y a sorte de moyens qu'ils ne

me suggèrent eux-mêmes pour jeter leur maître dans l'embarras, et pour le faire repentir de l'opiniâtreté avec laquelle il a méprisé leurs avis salutaires. . . .

38.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{6}{17}$ avril, 1751.

. . . . Le général Pretlack, ministre de la cour de Vienne, est plus que jamais attaché au grand-chancelier. Pour cet effet, il s'intéresse aussi, à l'heure qu'il est, vivement à la réussite de notre affaire quoi que lui en dise M. Guydickens, qui pour mettre de la mésintelligence entre nous, lui avoit tout nouvellement insinué que je jetois feu et flamme contre la cour de Vienne, dans la supposition qu'elle s'opposoit à ma négociation: mais ce tour de finesse a porté à faux; le général Pretlack s'en est ouvert confidemment à moi, et m'a fourni par là le moyen de le désabuser. Il m'a dit, à cette occasion, qu'il m'avoueroit franchement qu'en arrivant ici il avoit été prévenu

contre le sujet de ma négociation, mais qu'il pouvoit m'assurer sur son honneur, qu'il étoit vrai que la cour d'Angleterre avoit formellement demandé à la sienne qu'elle concourût à s'y opposer; que cependant ses instructions ne portoient autre chose sinon qu'il examinât la chose de plus près, et agît ensuite suivant qu'il le jugeroit convenable; qu'il n'avoit pas été long-temps à s'apercevoir des ressorts secrets qui faisoient agir l'Angleterre; qu'il n'étoit question que des intérêts d'Hanovre, où il pouvoit me dire en confidence qu'on avoit eu le dessein, il y a déjà quelque temps, de se nicher en Holstein, en faisant au grand-duc l'offre de payer ses dettes contre un intérêt de cinq pour cent et la cession de quelques bailliages constitués en hypothèques; que la cour d'Hanovre, avide de ce gain, et craignant qu'au moyen d'un arrangement pris avec le roi, elle ne vît anéantir ses vues intéressées, avoit cherché toutes sortes de prétextes frivoles pour rendre cette affaire suspecte; que, cependant, sa cour n'en seroit pas la dupe, attendu qu'il lui avoit fait toucher au doigt qu'un accommodement entre le roi et le grand-duc étoit la

chose du monde la plus désirable pour la conservation de la tranquillité et pour l'affermissement du véritable système du Nord; que dans la ferme persuasion que sa cour, dont il pouvoit se flatter d'avoir toute la confiance, entreroit dans ses idées, il avoit déjà commencé à travailler pour la réussite de ma négociation, ayant présenté, pour cet effet, un mémoire en faveur du comte vàn der Nath, afin de mettre le grand-duc dans l'embarras et de le rendre plus traitable; qu'il croyoit presque que la ville de Hambourg s'en mêloit, qu'elle faisoit espérer au grand-duc des emprunts considérables, et se servoit, pour cet effet, de quelque voie détournée; qu'il étoit confirmé dans cette opinion, 1° parce que ce prince lui avoit dit, l'autre jour, qu'en peu de semaines il se vertoit en état de satisfaire le comte van der Nath, ce que je regarde pourtant comme un propos tenu au hazard; 2° parce que la ville de Hambourg cherchoit avec empressement à se concilier la bienveillance de l'empereur, avec qui elle s'étoit offerte de faire un traité d'association pour le commerce de Livourne, et vouloir participer à l'égard des corsaires turcs à la sû-

reté du pavillon impérial; que pour empêcher les influences de cette nouvelle liaison, il falloit presser ici la fin de ma négociation, à quoi il s'employeroit de son mieux, se souciant fort peu que le grand-duc lui fît la mine, et élevât jusques aux nues le mérite de son prédécesseur. Voilà, à peu près, le précis du discours de M. de Pretlack, par la fin duquel V. E. remarquera aisément que cet ambassadeur n'est pas moins piqué au jeu que son ami le grand-chancelier, et comme il est fort hardi, et s'émancipe souvent à parler d'affaires à l'impératrice qui l'écoute toujours fort favorablement, je crois que dans l'occurrence présente il pourra nous être d'une grande utilité, quoiqu'il ne me semble pas que son soupçon à l'égard des Hambourgeois soit fondé. Les ministres du grand-duc n'en savent rien du tout; d'ailleurs, il faudroit que le grand-chancelier qui fait ouvrir toutes les lettres tant soit peu suspectes, en fût informé; mais pour ce qui regarde les vues de la cour d'Hanovre, quoiqu'elles soient, si je ne me trompe, contraires à l'accord de Steinhorst, on ne sauroit pourtant en douter, pour peu qu'on réfléchisse

sur l'attention industrieuse de cette cour à se procurer des possessions de l'autre côté de l'Elbe, aussi bien que sur les démarches suspectes du ministre d'Angleterre.

Je n'ai pas vu le grand-chancelier, mais je suis exactement informé de l'entretien qu'il a eu avec l'impératrice. Il lui a dit tout ce qu'il avoit sur le coeur; l'impératrice a goûté ses raisons et accepté de ses mains le mémoire qui renferme tout ce qu'on peut dire en faveur de l'affaire, promettant de le lire avec attention et de ne pas différer à donner sa résolution; elle a paru fort en colère contre le grand-duc, gracieusant en public le chancelier et tournant le dos à ses ennemis. Tout cela est de bon augure; cependant, de quel côté que j'envisage la chose, je me trouve toujours dans l'embarras: c'est aujourd'hui la veille de pâques; après les fêtes l'impératrice va à la campagne; il est à craindre que le grand-duc ne force, en attendant, ses ministres à me faire quelque ouverture désagréable: j'aurois voulu que l'impératrice defendît préalablement à ce prince de faire la moindre démarche. Le grand-chancelier en reconnoît la né-

cessité; mais il avoue, à regret, qu'il ne peut rien forcer. Après tout, quand même l'impératrice agréeroit la déclaration projetée à faire de sa part au grand-duc, et que là dessus la négociation se renouât, il faudroit bien de l'adresse, pour ne pas dire du bonheur, pour fixer cette négociation à un point qu'elle ne soit de nouveau sujette à des subterfuges de la part du grand-duc, à toutes sortes d'incidens et aux longueurs accoutumées. . . .

39.

AU ROI.

St Pétersbourg, ce $\frac{13}{24}$ avril, 1751.

Lors du départ du dernier courrier, M. Pechlin étoit dans la ferme persuasion que le grand-duc n'hésiteroit plus à se rendre à la solidité des raisons qu'il lui avoit alléguées dans un mémoire fort ample que ce prince avoit gardé chez lui pour y réfléchir, et pour donner ensuite sa résolution.

En attendant, la gr... d... qui vraisemblablement avoit appris de son époux tout ce

qui se passoit, dressa de nouvelles batteries pour contrecarrer l'accommodement, et pour rendre suspectes les personnes qui y travailloient: elle concerta ses mesures avec Tschoglokoff et sa femme; le vice-chancelier fut mis de la partie, et tous ensemble concoururent à gâter l'esprit du grand-duc et à lui rendre cette affaire odieuse. Ce prince, dans les entretiens qu'il eut alors avec Pechlin, évita soigneusement de lui parler de l'écrit susmentionné, et celui-ci voyant l'esprit de son maître aigri et fort agité, ne voulut point risquer de le lui redemander, craignant que dans l'emportement il ne se déclarât pour la négative, et que ce parti une fois pris, la chose ne fût sans remède, ou du moins sujette à des difficultés infinies.

Cependant, comme je m'aperçus, aussi bien que le grand-chancelier, que tous ces délais ne faisoient qu'empirer le mal et encourager le parti opposé, nous convinmes que j'écrirois au grand-duc une lettre, conçue en termes flatteurs et persuasifs, par laquelle je le ferois souvenir de sa première promesse, et le solliciterois de faire expédier ses pleins pouvoirs. Je

ne tardai pas à en dresser la minute qui fut fort approuvée du grand-chancelier aussi bien que de Pechlin, quoique ce dernier, craignant, sans doute, qu'en cas de réussite il ne perdît par là une partie de son mérite, ne voulût point que cette lettre fût rendue au grand-duc jusqu'à ce qu'il eût auparavant fait une nouvelle tentative.

Il se mit donc à composer derechef un long écrit dont il m'a fait la lecture, et dans lequel il tâchoit de détruire les raisonnemens sur lesquels le grand-duc appuyoit sa répugnance. Ce prince n'avoit pas voulu, par exemple, convenir qu'il couroit risque que tôt ou tard on lui enlevât son pays, soutenant que l'empereur, en qualité de chef de l'empire, ne souffriroit jamais une pareille injustice: et c'étoit pour répondre à cette objection qu'il étoit dit dans cet écrit, que le cas existant, il étoit fort incertain si l'empereur auroit le pouvoir de s'opposer à une telle entreprise, et supposé qu'il l'eût, si ses intérêts et sa politique lui permettroient de s'en prévaloir.

Mais de toutes les idées frivoles dont le grand-duc nourrissoit ses espérances, celle qui

qui l'occupoit le plus, c'étoit l'assistance du roi de Prusse. On lui avoit fait accroire que ce prince l'aimoit et parloit de lui avec estime et fort avantageusement; d'où il tiroit la conséquence qu'aussitôt qu'il seroit monté sur le trône, S. M. prussienne rechercheroit avec empressement son amitié et se prêteroit à tous ses desseins. C'est sur ce point que M. de Pechlin avoit tâché de rectifier les idées de son maître, en lui faisant toucher au doigt que le roi de Prusse n'agiroit jamais que conformément à ses intérêts, et qu'il n'en avoit pas de plus importans ni de plus manifestes que l'abaissement de la Russie, auquel il ne manqueroit jamais de contribuer dans l'occasion, bien loin de permettre, ou d'y concourir, qu'un souverain de cet empire affermît ses possessions du côté de l'Allemagne, ou s'y en procurât de nouvelles.

Outre ces préjugés, il y en eut bien d'autres encore à combattre. Les personnes qui travailloient sous main contre l'accommodement avoient, pour en dégoûter le grand-duc, représenté à ce prince les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst comme un petit pays ché-

tif qui n'entroit pas en comparaison avec le Holstein. Le grand-duc lui-même en avoit parlé avec mépris, en disant à madame d'Arnim que de souverain d'un beau duché, on vouloit qu'il devînt possesseur d'un misérable comté. C'étoit pour le faire revenir de cette erreur que Pechlin avoit, dans son écrit, mis les deux pays en parallèle, et prouvé à l'égard de différens points que les comtés l'emportoient beaucoup sur le duché de Holstein.

Il avoit allégué, par exemple, que l'étendue de pays en étoit plus grande, qu'il y avoit plus de villes, plus d'occasions de faire un bon commerce, que la souveraineté n'en étoit pas partagée comme en Holstein, que pour la quantité de bois et le nombre des forêts, pour l'agrément de la chasse, pour la richesse des habitans, enfin, pour l'ordre établi dans l'administration et dans la régie des finances, les comtés avoient une grande préférence, qu'il s'y trouvoit des forteresses et un régiment de milices tout formé, prérogatives de la souveraineté auxquelles le grand-duc ne sauroit aspirer en Holstein sans violer les traités et sans surcharger ses finances.

Cet écrit dont je parle, finissoit par répéter à S. A. I. ce qui lui avoit déjà ci-devant été représenté à l'égard du déplorable état de son pays, de la confusion générale qui y régnoit et du dérangement entier des finances, maux irréparables et pressans qui menaçoient d'une ruine totale et certaine, si on ne tâchoit d'en sortir par un moyen tel que l'étoit l'accommodement proposé. Mais toutes ces raisons ne firent aucune impressien sur l'esprit du grand-duc; il lut le mémoire, et le rendit sur le champ, à l'exception du plan de la forteresse d'Oldenbourg qui s'y trouvoit joint, et qu'il garda pour le contempler à loisir.

Malheureusement, un particulier de Kiel venoit de lui envoyer un plan pour montrer qu'en dix ou quinze ans toutes les dettes pourroient être acquittées. Quelque chimérique que parût ce projet, et quelque impraticables que fussent les moyens qu'il proposoit, le grand-duc l'avoit d'abord saisi, et y appuyoit beaucoup; ce qui forma une espèce de contestation entre lui et Pechlin, lequel n'eut pas de peine à démontrer que ce visionnaire n'avoit pas la moindre idée du sujet qu'il traitoit,

ignorant entre autres choses, que dans les dernières années la dépense avoit encore excédé le revenu de près de cinquante mille écus, circonstance qui prouvoit évidemment que sans des retranchemens aussi impossibles en partie, que contraires au goût de S. A. I., il ne pouvoit manquer d'arriver que les dettes n'augmentassent tous les ans.

Toutes les fois que le grand-duc s'échauffe, il lui prend des accès d'héroisme où il se propose pour modèle le roi de Suède Charles douze, tout comme celui-ci avoit choisi Alexandre le grand pour être le sien. Il n'est donc pas étonnant que, dans cette occasion, pour justifier sa prétendue fermeté, il s'en rapporte à l'exemple de ce roi qui, sans avoir voulu se prêter à aucun accommodement, se faisant justice à lui-même par son épée, étoit devenu la terreur de l'Europe et le dispensateur des couronnes. Mais il ne sut que répondre, lorsque M. Pechlin le pria de réfléchir sur la triste fin de ce héros qui n'avoit retiré de sa funeste inflexibilité d'autre fruit que la ruine de ses peuples et la perte de ses meilleures provinces; sans compter qu'à l'heure qu'il est, la

situation des affaires en Europe diffère beaucoup de celle du temps de Charles douze, qui avoit trouvé dans ses entreprises des facilités qu'on se flatteroit envain de rencontrer aujourd'hui.

Cependant le grand-duc persista toujours dans son sentiment, de manière que Pechlin qui, avec peine, avoit obtenu de lui qu'il différât encore pour quelques jours sa résolution décisive, commençoit déjà à perdre courage, et à regarder le succès de cette affaire comme extrêmement douteux. Avec cela, le zèle du grand-chancelier s'étoit tellement rallenti qu'il étoit difficile de dire ce qu'on auroit à se promettre de sa part. Je ne doutois pas de la bonne volonté de Pechlin; les avantages personnels que ce traité lui présentoit, étoient trop attrayans à ses yeux pour ne pas exciter son ardeur; il le regardoit comme un moyen de se mettre, lui et ses enfans, à leur aise, et comme la meilleure occasion de pouvoir quitter un pays qu'il a en horreur, et où il ne voudroit pas finir ses jours: mais le grand-chancelier qui n'avoit pas les mêmes raisons, et qui par

un raffinement de politique biaisoit toujours, parut avoir besoin d'être un peu aiguillonné.

C'est dans ce dessein que je mis Brömbsen et plusieurs autres personnes en campagne qui insinuèrent, comme d'eux-mêmes, au grand-chancelier que ce projet dont il étoit l'auteur, venant à manquer après avoir été poussé si loin, indisposeroit beaucoup V. M. qui naturellement s'en prendroit à l'impératrice et à lui, d'autant qu'il ne dépendoit proprement que d'eux que le grand-duc ne se rendît à la raison; qu'au reste, V. M. s'en consoleroit facilement, mais que la Russie et son systême ne pourroient manquer d'en souffrir un notable préjudice.

Cette insinuation fit son effet; il y eut des conférences entre le grand-chancelier et Pechlin, où il fut résolu que lorsque le grand-duc, ainsi qu'on s'y devoit attendre, déclareroit de ne vouloir pas entrer en accommodement, Pechlin refuseroit de m'annoncer cette réponse, à moins qu'elle ne fût approuvée de l'impératrice, et qu'au cas que le grand-duc ne voulût pas lui-même demander préalablement les avis de S. M. I., Pechlin en informeroit le grand-

chancelier par écrit, lequel en feroit rapport à l'impératrice, et l'engageroit à ne pas permettre que le grand-duc se déterminât inconsidérément dans une affaire d'une telle conséquence, avant qu'elle ait été examinée à fond, et que, pour cet effet, on eût assemblé un grand conseil dont le résultat seroit porté devant S. M. I., afin qu'elle pût juger avec d'autant plus d'évidence ce qui convenoit au véritable bien de son neveu et aux intérêts de l'empire.

Ces grands conseils où l'on appelle tels ministres et sénateurs que l'on veut, ne sont établis que dans des cas extraordinaires et de grande importance, où le ministère juge à propos de se mettre à couvert du reproche, bien que les choses ne manquent guères d'y être décidées suivant son intention; car d'ordinaire les personnes dont ce conseil est composé, y arrivent sans savoir trop bien de quoi il est question; un secrétaire lit à haute voix un grand nombre de mémoires peu propres à instruire des esprits qui d'eux-mêmes ne sont pas fort éclairés; la lecture finie, il faut que l'un opine après l'autre; personne ne veut passer pour n'avoir pas compris la chose; chacun fait un

raisonnement à sa façon, le secrétaire l'écrit à la sienne, si bien que la plupart du temps le sentiment exposé de bouche, ensuite ce qui est mis dans le protocole, et enfin le sujet sur lequel on délibère, sont trois choses tout-à-fait différentes. L'impératrice qui a coutume d'écouter dans un appartement attenant, rit et s'en divertit; le grand-chancelier qui opine le dernier, est le seul qui soit au fait de l'affaire, et qui, par conséquent, touche le point de décision, de sorte que son suffrage l'emporte toujours.

Cependant, comme cet expédient étoit sujet à des longueurs et à des retardemens infinis, et que plus cette affaire traînoit, plus aussi l'embarras et les difficultés augmentoient, le grand-chancelier songea à d'autres moyens plus propres à abréger le cours de la négociation: et puisqu'il n'étoit pas douteux que la répugnance du grand-duc ne provînt principalement des intrigues du parti opposé, il porta l'impératrice à faire enjoindre à la gr... d... par M. de Tschoglokoff, qu'elle exigeoit qu'elle ne se mêlât plus de cette affaire. . . .

Je ne sai, si ce compliment intimida; mais le grand-duc commença insensiblement à devenir plus traitable, et à examiner sans prévention les raisons qui le sollicitoient en faveur d'un accommodement. Le dépit contre le prince successeur en Suède s'étant réveillé, Pechlin lui rappela, sans cesse, que ce prince, sans le consulter, s'étoit arrangé avec V. M., ce qui méritoit bien qu'on lui rendît la pareille; il le fit souvenir, pour l'animer davantage, que ce même prince, pour s'emparer de l'administration, avoit supprimé le testament du feu duc Charles Fréderic son père, où le prince Auguste avoit été nommé tuteur, suppression que les lois mettoient au rang des actions marquées d'une note peu honorable.

Mais ce même testament forma un nouvel obstacle: il y étoit dit qu'on ne devoit jamais abandonner le Schleswig, ni se désister des justes prétentions contre le Danemarc. Le grand-duc se fit un scrupule de transgresser la volonté de son père, et Pechlin eut bien de la peine à lui faire comprendre que les princes n'étoient tenus à se conformer à ces sortes de dispositions qu'autant que la justice le permettoit;

que l'intention du défunt n'avoit été que de procurer le bien de son fils, et que, s'il avoit pu prévoir les événemens et sa situation présente, il auroit été le premier à lui conseiller un parti qui tournoit manifestement à son avantage.

Immédiatement après, Pechlin tomba malade; et Brömbsen alla deux jours de suite travailler avec le grand-duc. Comme il avoit su se ménager l'amitié de Tschoglokoff, ce surveillant le laissa en toute liberté parler seul à son maître qui, d'ailleurs, s'ouvre avec moins de retenue à lui qu'à Pechlin dont l'air grave et composé, joint à la grande disproportion d'âge, met toujours quelque gêne dans leur conversation.

Brömbsen profita de l'occasion, et étant fort hardi de son naturel, il avança effrontément qu'il savoit de science certaine que si j'échouois dans ma négociation, j'irois d'ici droit à Berlin conclure un traité avec le roi de Prusse qui, pour se venger de la Russie, se prêteroit avec plaisir à l'occupation du Holstein. Cette nouvelle frappa le grand-duc qui resta d'abord comme immobile, et ne sortit d'une

profonde rêverie que pour donner à connoître que depuis long-temps il avoit envisagé ce cas comme possible et même comme apparent, et qu'à cet égard, le mieux seroit sans doute d'en venir à un accommodement.

Il y eut encore une autre circonstance qui contribua beaucoup à cet heureux changement. On s'étoit aperçu depuis quelques jours que le plan de la forteresse d'Oldenbourg plaisoit extrêmement au grand-duc, et qu'il s'amusoit continuellement à imaginer de quelle manière on en pourroit changer ou augmenter les fortifications. Brömbsen, voyant son maître occupé d'un objet qui flattoit ses prétendues inclinations guerrières, profita adroitement de ces idées: on chercha le plan, et on projeta toutes sortes d'embellissemens et de nouveaux ouvrages; la place fut rendue imprenable; on fit fournir par l'impératrice une nombreuse artillerie; on en hérissa les remparts, et le bruit du canon fit déjà trembler le roi de Prusse dans Berlin; on alla plus loin: une guerre s'allume aux Pays-bas; le grand-duc lève plusieurs régimens; les puissances maritimes, au moyen d'un traité de subsides, lui fournissent de l'ar-

gent; ses troupes, en servant d'auxiliaires, s'aguerrissent, et peu-à-peu il commence à tenir une place distinguée parmi les autres puissances.

Je dois ajouter ici que, bien qu'on ne puisse disconvenir que le grand-duc n'ait une certaine espèce d'esprit et la conception assez facile, il est néanmoins sujet à des égaremens terribles, et se laisse quelquefois aller à des fanfaronnades qui sont du dernier ridicule. Il n'est donc pas étonnant que ces châteaux en Espagne ayent eu des attraits pour lui, quoique Brömbsen ne négligeât point aussi de lui alléguer des raisons solides, comme entre autres, qu'il seroit en état, s'il recevoit de l'argent comptant, de s'en servir un jour lorsque la mort enlèveroit subitement l'impératrice, pour gagner les gardes et pour s'affermir sur le trône.

Le résultat de cet entretien fut que le grand-duc, en congédiant Brömbsen, le chargea de dire, de sa part, à Pechlin que la première fois qu'il le reverroit, il le trouveroit mieux disposé que par le passé; et nous eumes tout lieu de nous flatter qu'à la fin nous étions parvenus à fixer ce prince.

En attendant, le grand-chancelier fit appeler Pechlin pour lui dire que, bien que le grand-duc voulût à présent consentir à l'expédition des pleins pouvoirs, et que, suivant notre plan, ce fut-là le temps pour demander la médiation de l'impératrice, il croyoit néanmoins qu'il seroit plus convenable de suspendre cette démarche jusques vers la fin, et de ne la faire ci-après que pour la forme.

Pechlin représenta qu'étant d'accord sur les points principaux, il y auroit mauvaise grâce de demander la médiation de l'impératrice pour des choses peu essentielles; mais le grand-chancelier resta ferme dans son opinion, et allégua pour raison que son collégue, le vice-chancelier, qui dès le moment que S. M. I. auroit accepté la médiation, ne pourroit être exclus des conférences, susciteroit tant de difficultés, et feroit clandestinement à l'impératrice des rapports si faux et si artificieux qu'il y auroit à craindre qu'il ne gâtât les bonnes dispositions de cette princesse; au lieu que s'il continuoit à ignorer le détail de cette affaire, il ne pourroit au moins rien insinuer avec connoissance de cause, ou avec quelque apparence de fondement.

Pechlin qui n'approuva pas ce sentiment, crut qu'il ne provenoit que d'un raffinement de politique du grand-chancelier qui ne vouloit paroître dans cette affaire que le plus tard qu'il seroit possible, afin de pouvoir dire un jour que le traité étoit déjà comme fait, lorsqu'on y avoit mêlé l'impératrice et son ministère; politique que Pechlin n'aimoit nullement, parce qu'il comptoit bien, à son tour, de soutenir dans la suite qu'il n'auroit jamais mis la main à l'oeuvre, si le ministère de l'impératrice ne l'y eût obligé. Ces vues, de part et d'autre, gênèrent beaucoup la négociation, et j'avois besoin de toute mon attention pour en prévenir les suites préjudiciables.

C'est dans ce temps-là que je trouvai moyen, ainsi que je l'ai marqué dans ma dépêche, de me ménager un tête-à-tête avec le grand-duc qui, quoique pendant quelques semaines il m'eût battu froid et pas même regardé, commença, tout d'un coup, à s'humaniser, et me parla sur l'affaire en question avec assez d'ordre et de modération. Aussi n'oubliai-je rien pour gagner son esprit, pour le confirmer dans ses bons sentimens et pour me

concilier sa confiance; et comme je connoissois parfaitement ses goûts et sa façon de penser, je tâchai d'y conformer mes raisonnemens.

Il blâma beaucoup Tschoglokoff qu'il dépeignit comme un fort mauvais caractère et un homme plein d'ingratitude qui, au lieu de reconnoître la grâce que le feu roi lui avoit faite en l'honorant du cordon blanc, ne se lassoit de déclamer contre le Danemarc, et travailloit avec acharnement à empêcher l'accommodement.

J'eus grand soin, afin de prévenir la jalousie de Pechlin, de lui rendre service dans cette occasion, en suppliant le grand-duc de ne plus tarder à faire expédier les pouvoirs nécessaires, attendu que son ministre étoit d'une si grande cirsonspection et tellement réservé que sans les ordres précis de S. A. I. il n'y avoit pas moyen de le faire bouger de la place.

J'en avertis tout aussitôt M. Pechlin qui, ne voulant pas passer auprès de son maître pour avoir traité avec moi sans son aveu, me sut bon gré de cette insinuation dont il vit l'effet, lorsqu'étant retourné chez le grand-duc, ce prince lui parla avec une secrette satisfac-

tion de ma méfiance et de mon mécontemtement de sa conduite serrée, en lui ordonnant de se hâter à entrer avec moi en négociation formelle, et à dresser, pour cet effet, les pleins pouvoirs nécessaires, ce qui fut exécuté sur le champ; et après que le grand-duc les eût signés quelques jours après, M. Pechlin m'en communiqua la copie.

Je n'eus pas plutôt reçu cette copie que je remis à Pechlin des propositions qui ne sont autre chose que les articles du projet en raicourci; car nous étions convenus que je proposerois les différens points qui forment l'objet du traité, d'une manière que le grand-duc pourroit aisément le comprendre, et que j'omettrois même quelques-uns sur lesquels nous étions déjà d'accord, afin de me ménager l'occasion de céder aux demandes qu'on me feroit.

Peu de jours auparavant, ayant dîné avec le vice-chancelier, ce ministre me tira à part et me dit qu'il savoit que je négociois un accommodement avec le grand-duc, et quoique je n'eusse pas jugé à propos de lui en rien communiquer, que je pouvois néanmoins être assuré que, de son côté, il y contribueroit de

grand coeur, estimant fort utile pour la Russie de voir terminé un différent qui, sans concerner en aucune façon les intérêts de cet empire, pourroit facilement les gêner un jour; il ajouta qu'il devinoit à peu près la raison du silence que je gardois avec lui, me faisant entendre que je me laissois gouverner par les avis de son antagoniste.

Je me bornai à lui répondre qu'il étoit vrai que j'avois eu ordre de prolonger mon séjour pour tenter un accommodement très-désirable à tous égards; mais que malheureusement les affaires n'avoient pas été assez avancées pour que j'euse pu jusqu'ici requérir la médiation de l'impératrice; que, par conséquent, je n'étois guères en état de m'expliquer sur ce sujet avec les ministres de sa majesté, mais que j'attendois cette époque avec d'autant plus d'impatience que cela me mettroit à même de profiter des dispositions favorables dont il venoit de me donner l'assurance.

Je crus d'abord que ce discours du vice-chancelier provenoit de ce qu'il auroit appris par Tschoglokoff le changement du grand-duc, et que ne doutant plus de la réussite de l'af-

faire, il avoit voulu me prévenir sur ses dispositions favorables, afin de se ménager quelque part à ma reconnoissance; car c'est assez le caractère de la nation, quand ils ne se croient plus en état d'empêcher une chose, qu'ils se hâtent de tourner casaque, et de faire semblant de n'y avoir jamais été contraires.

Mais le grand-chancelier que j'informai incessamment de cet entretien, l'expliqua tout autrement, et le prit pour une pure finesse de la part du comte Woronzow, qui n'avoit cherché qu'à me surprendre et à masquer ses intrigues, en me donnant le change sur ses véritables intentions.

Toutefois, j'aurois souhaité de pouvoir requérir la médiation de l'impératrice, afin de mettre la chose plus en train; mais le grand-chancelier ne voulut pas le permettre, disant qu'il avoit pour cela des raisons très-valables.

En attendant, le général Pretlack qui étoit arrivé ici en qualité d'ambassadeur de l'empereur, reprocha vivement à son prédécesseur, le comte Bernes, sa négligence de n'avoir pas tâché d'approfondir le sujet de ma négociation.

Celui-ci ne sachant que répondre, eut recours

cours au grand-chancelier qui le consola par une petite note où il étoit dit que, ma négociation tendant à l'utilité de la cause commune, on en donneroit communication à la cour impériale, aussitôt qu'elle seroit parvenue à un certain point de maturité.

Le comte Bernes envoya cette note à Vienne, et en fit un mystère au général Pretlack qui, impatienté de l'incertitude où il se trouvoit à l'égard de cette affaire, se donna toutes sortes de mouvemens pour en pénétrer le secret.

Il fut confirmé dans ses soupçons par M. Guydickens, envoyé d'Angleterre qui, malgré tout ce qu'on lui avoit dit pour le tranquilliser, en revenoit toujours à ses anciens préjugés, croyant que le tout n'étoit qu'un jeu de la France et de ses alliés.

Le général Pretlack, résolu de s'opposer à cette affaire, attaqua brusquement Pechlin, et lui dit que l'empereur n'auroit pas pour agréable qu'on s'arrangeât à son insçu, moyennant la cession des pays qui, comme fiefs de l'empire, se trouvoient sous la direction du chef; que le grand-duc feroit beaucoup mieux d'attendre des conjonctures plus favorables; et

qu'en tout cas, s'il s'agissoit d'aliéner le Holstein, il recommanderoit un acheteur (c'est-à-dire, la cour d'Hanovre) qui en donneroit jusqu'à cinq millions.

Pechlin, à qui ce discours ne plut point du tout, non plus que la manière dont on le lui adressoit, répondit fort sagement qu'il doutoit beaucoup que l'empereur fût d'humeur de fournir au grand-duc 40 à 50 mille hommes pour aller recouvrer le Schleswig; que la situation de ce prince étoit telle qu'il falloit absolument, de façon ou d'autre, sortir de ce labyrinthe; que l'idée de la vente du Holstein étoit mal digérée et impossible dans l'exécution; qu'il n'en seroit jamais question, et qu'au reste il ne connoissoit aucune loi d'empire qui défendît aux états de traiter entre eux sur la cession des pays qui leur appartenoient; qu'il suffisoit qu'on en demandât, dans la suite, l'agrément de l'empereur, sans avoir besoin d'obtenir préalablement sa permission pour entamer une négociation qu'on jugeoit convenir à ses intérêts.

Le général Pretlack, piqué de cette réponse, s'en plaignit au grand-chancelier, et lui re-

présenta qu'on devoit bien se garder de donner les mains à un accommodement qui ne serviroit qu'à priver la Russie de l'avantage de pouvoir tenir le Danemarc en échec, et l'obliger par là, dans l'occasion, à se prêter à ses desseins.

Mais le grand-chancelier lui répondit que, sans pouvoir entrer dans le détail de l'accommodement même, lequel étoit une affaire qui ne se traitoit encore qu'entre Pechlin et moi, et dont il ne se mêleroit qu'après qu'on auroit requis la médiation de l'impératrice, il ne lui dissimuleroit point qu'il approuvoit beaucoup cette affaire et la regardoit comme un arrangement très-désirable et très-utile aux intérêts de la Russie, vu que les différens du grand-duc par rapport au Schleswig ne fixoient ces intérêts, ni ne les regardoient en aucune façon, et qu'il seroit bien injuste de sacrifier à une prétention étrangère et de si peu de valeur le repos du Nord et la conservation d'un allié naturel comme le Danemarc. Il poursuivit que l'impératrice estimoit nécessaire d'éloigner, pour l'avenir, des troubles qui exposeroient son empire, et d'ôter au grand-duc l'envie de com-

mettre un jour, quand il seroit monté sur le trône, la folie d'aller faire des courses à Kiel, comme le roi d'Angleterre en faisoit à Hanovre, ou d'équiper des flottes qui donneroient de l'ombrage aux voisins, et le brouilleroient mal à propos avec ses alliés; que la conquête du Schleswig étant aussi hazardeuse qu'inutile, il falloit prévenir les occasions qui pourroient séduire S. A. I. à partager son attention et à négliger ses véritables intérêts. Il ajouta qu'il espéroit que la cour de Vienne qui, ci-devant, avoit travaillé elle-même à cet accommodement, ne démentiroit pas ses anciens principes; et, qu'après tout, il le prioit de ne faire aucune démarche contre cette affaire, vu qu'à coup sûr il ne réussiroit point, et ne feroit qu'indisposer l'impératrice qui prétendoit bien que pendant que l'empereur exigeoit sans cesse des offices de sa part pour seconder ses vues aux cours d'Allemagne, il fît, de son côté, aussi quelque chose dans une occurrence où il y alloit de l'intérêt de la Russie.

Le ton ferme dont le grand-chancelier parla au général Pretlack, joint à une explication amiable que j'eus immédiatement après

avec cet ambassadeur, contribuèrent beaucoup à calmer ses vivacités, et il se radoucit à un point qu'il n'y avoit plus à appréhender qu'il n'allât tenir au grand-duc des propos qui auroient pu altérer les bonnes dispositions de ce prince. D'ailleurs, M. de Pretlack n'eut garde de s'opposer aux idées du grand-chancelier, avec lequel il avoit, du temps de sa première ambassade, été fort étroitement lié, partageant avec lui toute la haine du parti contraire qui à l'esprit de faction joignoit encore la jalousie contre ce général, à cause des marques de faveur et de distinction que l'impératrice lui avoit toujours et encore nouvellement témoignées, en le redemandant avec empressement à la place dn comte Bernes.

M. de Pechlin fit, dans ce temps-là, naître quelques difficultés touchant l'article qui concerne la réservation des expectatives réciproques, craignant que, si l'on faisoit mention de la succession de Jever, cela ne donnât occasion au grand-duc d'en parler à son épouse, à laquelle il supposoit que ce prince feroit un mystère de toute cette affaire, pour n'être point troublé dans une résolution qu'il avoit

une fois prise, quoique l'événement ait bien prouvé le contraire. Cette difficulté donna lieu à une lettre que j'écrivis à Pechlin. Nous convînmes que je consentirois, pour le présent, à l'omission de cet article, mais que je me réservois de l'insérer quand nous en viendrions à la conclusion.

Malheureusement, nous étions alors dans le temps du carnaval, où les plaisirs se suivoient comme les jours, et où il ne fut question que de bals, de mascarades, de comédies et d'autres divertissemens qui arrêtoient absolument le cours des affaires, si bien qu'il se passa plusieurs semaines sans que Pechlin pût aller travailler avec le grand-duc.

Cependant, comme je jugeai que, pour toute sûreté, il valoit toujours mieux de ne plus différer la demande de la médiation de l'impératrice, afin de faire de cette négociation une affaire publique, le carême n'eut pas plutôt commencé que je fis tous mes efforts pour persuader au grand-chancelier de consentir à cette démarche, ce qu'ayant enfin obtenu, je lui remis, pour cet effet, mon mémoire, tel que V. M. l'a approuvé, et le grand-chancelier

l'envoya tout de suite au collége de la chancellerie, accompagné de ma lettre, à laquelle il avoit trouvé nécessaire que je fisse quelques changemens pour qu'elle pût d'autant mieux servir à l'usage qu'il comptoit d'en faire.

J'en parlai même, par manière d'acquit, au vice-chancelier qui promit de seconder cette affaire de son mieux, pendant qu'il travailloit, sous main, à la traverser.

Lui, aussi bien que ses adhérens, avoient si bien su profiter de l'intervalle où Pechlin, empêché tant par les plaisirs du carnaval que par une maladie qui lui étoit survenue, n'avoit pu parler au grand-duc, et ils s'étoient tellement emparés de l'esprit de ce prince que, lorsque Pechlin vint chez lui dans la ferme persuasion d'obtenir son agrément, tant par rapport aux contre-propositions qu'il avoit projetées, qu'à l'égard de la médiation qu'on devoit demander à l'impératrice, il trouva, à sa grande surprise, le grand-duc entièrement changé, se déchaînant contre le grand-chancelier, déclarant qu'il ne vouloit absolument plus entendre parler de cette affaire, et ordonnant à Pechlin de signifier cette résolution au grand-chancelier aussi bien qu'à moi.

M. de Pechlin eut beau lui représenter tout ce que ce procédé avoit d'irrégulier et même de hazardeux; il ne voulut entrer sur rien, ajoutant qu'il n'avoit pas besoin de s'accommoder parce qu'il seroit dans peu en état de poursuivre son droit l'épée à la main, le temps n'étant pas fort éloigné où il se verroit sur le trône, puisque l'impératrice entreroit bientôt dans le couvent qu'elle faisoit construire dans le voisinage de cette ville.

Ces dernières paroles, échappées au grand-duc, et redites par Pechlin à Brömbsen qui vint chez moi pour m'apprendre tout le détail de cette conversation, prouvent évidemment à quel point le parti opposé a poussé son animosité, puisqu'il n'a pas hésité à faire au grand-duc des insinuations aussi téméraires, et qui, si elles étoient sues de l'impératrice, leur coûteroient bien cher. Aussi Brömbsen, qui dans le premier mouvement de sa sensibilité m'avoit lâché ces paroles, après quelque réflexion, me pria fort instamment d'oublier cette confidence et de n'en faire aucun usage; jugeant bien que, si j'allois le redire au grand-chancelier, et que celui-ci en fît part à l'im-

pératrice, cela allumeroit un feu des plus terribles, et occasioneroit une catastrophe dont personne ne pouvoit prévoir toutes les suites, vu que, suivant la coutume de ce pays, de pareilles matières délicates sont toujours éclaircies par le knuth distribué à droite et à gauche; car quelque indolente que l'impératrice soit d'ailleurs, elle n'entend pas raillerie sur des points de cette nature.

Je me rendis encore le même jour chez le grand-chancelier qui me fit des reproches sur ce que je l'avois surpris, en le portant à envoyer mon mémoire au collége de la chancellerie, dans la supposition que le grand-duc continuoit dans ses bonnes dispositions; mais il se consola facilement, après que je lui eus fait remarquer qu'il valoit beaucoup mieux que cette démarche eût été faite, parce que maintenant l'impératrice se trouvoit plus particulièrement intéressée à l'affaire, et que le parti contraire étant obligé d'agir ouvertement, seroit bien plus embarrassé qu'auparavant, parce qu'il n'auroit jamais que de mauvaises raisons à opposer.

Pechlin et Brömbsen se trouvèrent en mê-

me temps chez le grand-chancelier, et après avoir long-temps délibéré sur ce qu'il y auroit à faire, il fut résolu que j'écrirois au grand-duc, et que le grand-chancelier écriroit de même à Pechlin, moyennant quoi il lui communiqueroit ma réquisition pour la médiation de l'impératrice, et s'informeroit en quelle situation la chose se trouvoit, et ce qui s'y étoit passé depuis. L'une et l'autre de ces deux lettres, où nous faisions semblant d'ignorer le changement du grand-duc, devoit servir à faire rentrer ce prince en lui-même et à lui faire prendre une résolution plus favorable.

M. Pechlin n'eut pas le courage d'envoyer ma lettre au grand-duc, mais il se chargea de celle du grand-chancelier, et l'accompagna d'un mémoire où l'embarras et la timidité lui firent dire je ne sais combien de contre-vérités, pour excuser l'inexécution des ordres de son maître touchant la déclaration qu'il devoit faire au grand-chancelier et à moi. Cette timidité provenoit de ce que ce bon vieillard, se représentant toujours le cas où le grand-duc monteroit sur le trône, et refléchissant sur le caractère fougueux et violent de son maître,

craignoit que de ses liaisons avec le grand-chancelier et moi, on ne lui fît un crime qu'il expieroit un jour sur l'échafaud. Ces effrayantes idées, jointes au chagrin de voir tomber une affaire qui promettoit tant d'aisance à lui et à sa nombreuse famille, l'accablèrent tellement qu'il en tomba malade.

Il fallut donc choisir Brömbsen pour porter le susdit mémoire, avec les pièces y jointes, au grand-duc, et pour demander là dessus ses ordres ultérieurs; d'autant que la démarche que j'avois faite en requérant la média tion de l'impératrice sembloit avoir altéré la chose, et Brömbsen eut ordre d'ajouter de bouche que vraisemblablement l'impératrice ne le prendroit pas en bonne part, si une puissance étrangère lui témoignoit plus de confiance que son propre neveu.

La réponse du grand-duc fut que tout cela ne faisoit rien à l'affaire, et qu'il s'en tenoit à sa première résolution. Brömbsen ayant prié S. A. I. de la lui donner par écrit, ce prince prit la plume et écrivit sous le mémoire de Pechlin ces mots en françois:

»Je vous dirai, Monsieur, en réponse de vo-

»tre note, que vous devez donner à connoî-
»tre au grand-chancelier aussi bien qu'au
»comte de L..., ministre de Danemarc, la
»résolution que je vous ai donnée dernière-
»ment, et je vous défends de me faire plus
»aucune remontrance dans cette affaire.»

Ce fut encore un coup de foudre pour M. Pechlin qui, par là, crut avoir les mains absolument liées, et quelques instances que lui fît le grand-chancelier, refusa constamment de se charger de ma lettre; si bien que je m'adressai pour cet effet à M. Tschoglokoff, lequel s'excusa également de la remettre au grand-duc, et me la renvoya accompagnée d'une lettre fort obligeante de sa part, dont l'auteur est un certain Hambourgeois, nommé Datt, homme fort intrigant, que M. Tschoglokoff emploie en pareilles occasions, ne sachant pas écrire un mot en françois: c'est ce même homme qui avoit fait accroire au grand-duc que, pour se dérober à la poursuite des créanciers, il lui seroit aisé d'obtenir des lettres de répit, l'empereur en ayant pareillement accordées au prince de Waldeck; et quoique Pechlin, en contestant le vérité du fait allégué, eût représenté à son

maître qu'on se flatteroit envain d'obtenir une chose prohibée par les lois de l'empire et contraire au crédit public, il n'y eut pourtant pas moyen de le faire revenir de cette idée.

Je ne tardai pas d'informer le grand-chancelier du renvoi de ma lettre, lui en ayant déjà communiqué auparavant la copie en lui écrivant, en même temps, un billet ostensible, lequel, aussi bien que tout le reste, fut préalablement concerté avec le grand-chancelier, aux idées duquel je fus obligé de me conformer à plusieurs égards, comme, entre autres, par rapport aux personnes dont le grand-duc m'avoit dit dans l'entretien que j'avois eu avec lui, qu'elles travailloient contre l'accommodement, et dont je fis mention sans les nommer, afin que l'impératrice, aux yeux de laquelle toutes ces pièces devoient être mises, pût s'en informer si elle avoit envie d'approfondir la chose, sans être obligée d'entrer dans ces personnalités, si cela lui faisoit de la peine, et sans soupçonner le grand-chancelier que par haine il m'eût engagé à dénoncer Tschoglokoff.

En attendant, Pechlin appréhendoit d'encourir la disgrâce de son maître si, après tant

d'ordres réitérés il différoit encore à me faire la déclaration ordonnée, c'est pourquoi il la projeta et voulut absolument me l'envoyer. J'eus toute la peine du monde à l'en détourner, en lui faisant comprendre que dès le moment que j'aurois reçu une déclaration si offensante et faite avec si peu de décence, je serois obligé d'en faire une autre, à mon tour, qui, pour sauver la dignité de V. M., ne pourroit manquer d'être un peu forte; ce qui aigriroit la chose à un point que, si après cela l'impératrice vouloit que la négociation fût renouée, cela ne pourroit se faire que par des explications et même par des avances si humiliantes pour le grand-duc, que cela embarrasseroit extrêmement l'affaire et y apporteroit de nouveaux obstacles.

A la fin, Pechlin se contenta de commencer par faire préalablement cette déclaration au grand-chancelier, et lui écrivit pour cet effet. Son but étoit d'engager par là le grand-duc à faire suspendre la déclaration qui devoit m'être faite, jusqu'à ce que l'impératrice en eût été informée.

Brömbsen fut encore chargé d'en faire le rapport au grand-duc, et reçut de Pechlin les instructions nécessaires. Aussitôt que Brömbsen s'en fut acquitté, il en fit, en ma présence, un récit circonstancié au grand-chancelier, dont voici le précis.

Le grand-duc, disoit-il, ayant trouvé fort extraordinaire et même impertinent que M. le chancelier voulût s'arroger le droit d'interdire à ses gens l'exécution de ses ordres, il avois pris la liberté de lui représenter qu'il n'étoit pas croyable que ce ministre eût fait une pareille démarche sans y être autorisé par les commandemens supérieurs de l'impératrice; que le grand-duc avoit répliqué qu'il étoit tout autrement instruit des intentions de S. M. I., prévoyant cependant assez que le chancelier qui ne faisoit que des intrigues, alloit le desservir auprès de l'impératrice en lui insinuant que V. M. témoignoit plus de confiance en elle que lui; mais qu'il sauroit mettre bon ordre à toutes ces sourdes menées: que lui, Brömbsen, avoit répondu que si c'étoit là le dessein du chancelier, il se seroit bien gardé de faire prévenir la dessus S. A. I., et qu'au bout du comp-

te la bienséance exigeoit toujours que l'impératrice ne fût pas la dernière à apprendre sa résolution dans une affaire de telle importance et dont elle s'étoit mêlée du premier commencement; que Tschoglokoff qui depuis un certain temps ne quittoit plus le grand-duc de vue, avoit été présent à cet entretien et s'étoit même mêlé de la conversation, mais que, malgré cela, lui, Brömbsen, avoit eu la hardiesse de dire à son maître que le parti qu'il venoit de prendre lui attireroit infailliblement la perte de son pays, sur quoi, après quelques débats, le grand-duc n'ayant pas réitéré l'ordre de me faire la déclaration, et convenant lui-même de la bienséance ci-dessus mentionnée, il avoit pris son silence pour un consentement tacite à la suspension du dit ordre. M. Brömbsen ajouta que le grand-duc lui avoit rendu tous les papiers, excepté l'original de la lettre du grand-chancelier qu'il avoit retenu, comme s'il en vouloit faire usage en temps et lieu.

V. M. jugera aisément que ce rapport ne plut point au grand-chancelier qui n'étoit que trop allarmé déjà de ce que le jour auparavant, lorsqu'il se trouvoit à la cour, le grand-duc,

aussi bien que la gr . . . d lui avoient fait froid d'une manière fort marquée, traitement auquel il n'est nullement accoutumé, et dont il craignoit avec raison que ses ennemis ne se fissent une fête et ne le regardassent comme une espèce de triomphe pour eux.

Il me dit là dessus qu'il prévoyoit sans difficulté que cette affaire le brouilleroit absolument avec le grand-duc, et que l'impératrice n'auroit pas plutôt fermé les yeux qu'on l'enverroit à la forteresse et lui couperoit la tête; à quoi je lui répondis avec franchise, que dans sa situation il étoit, d'ailleurs, toujours exposé à une pareille disgrâce qu'il ne pourroit éviter à moins qu'il ne prît ses précautions à temps, et qu'en attendant j'étois persuadé que le risque d'une injustice future n'empêcheroit pas un homme de coeur, comme lui, d'agir suivant les mouvemens de sa conscience et en conformité de ce qu'il reconnoissoit utile au bien de sa patrie et aux intérêts de la souveraine qu'il servoit, sentimens auxquels je savois bien qu'il étoit fort sensible; aussi ne put-il s'empêcher d'y applaudir en promettant d'employer tout

son savoir-faire pour mettre l'impératrice dans nos intérêts.

Le grand-chancelier souhaitant fort que le grand-duc n'ignorât pas le contenu de ma lettre, prit le parti d'en envoyer la copie à Pechlin, et de le prier de la communiquer à S. A. I. Pechlin ne s'y détermina qu'avec peine, accompagnant ces pièces d'une note conçue en termes fort mesurés. C'est que, connoissant l'humeur acariâtre du grand-duc, il eut quelque pressentiment d'une réponse un peu vive, comme le fut, en effet, celle qu'il reçut le lendemain de la part de ce prince.

Il n'y eut donc plus aucune espérance que le grand-duc pût être ramené par la voie de la persuasion, d'autant qu'il étoit obsédé par ceux du parti contraire qui avoient, pour ainsi dire, barricadé toutes les avenues de sa personne, si bien qu'il ne restoit plus rien à faire que d'engager l'impératrice à interposer son autorité.

On pouvoit naturellement s'attendre que l'autre parti ne négligeroit rien pour prévenir cette princesse en sa faveur, et, par conséquent, il ne falloit pas perdre du temps à pren-

dre ses mesures. C'est pourquoi le grand-chancelier qui n'est pas toujours le maître d'aller chez l'impératrice quand il veut, et qui n'obtient même que fort rarement la permission de lui parler d'affaires, prit la résolution de s'adresser au grand-veneur, ce favori étant plus à portée de faire parvenir les choses à la connoissance de S. M. I. On travailla jour et nuit pour traduire toutes les lettres et mémoires qui avoient été écrits, et on n'eut pas plutôt achevé que le grand-chancelier envoya toutes ces pièces au comte Rasumofsky, accompagnées d'une lettre dont j'ai lu la traduction, mais dont il ne m'a pas été permis de tirer copie. Je tâcherai cependant d'en rapporter le contenu autant que ma mémoire me le fournira, et suivant ce que je m'en suis d'abord noté par écrit.

Le chancelier y disoit que les papiers y joints regardoient une affaire de la dernière importance, et qu'il le prioit de saisir la premières occasion favorable pour les faire lire à S. M. I.; qu'il s'agissoit de l'accommodement de V. M. avec le grand-duc dont la négociation avoit été approuvée de l'impératrice et conti-

nuée par son ordre entre Pechlin et moi jusqu'au point de sa maturité; que le grand-duc, après y avoir acquiescé et fait expédier ses pleins pouvoirs, venoit de changer tout d'un coup, et ne vouloit plus entendre parler de rien, ordonnant à Pechlin de rompre sans cérémonie, démarche extrêmement dangereuse dont il avoit cru devoir conseiller la suspension jusqu'à ce que l'impératrice en fût informée; qu'à la vérité, cette princesse avoit témoigné au grand-duc de ne vouloir ni le gêner, ni se mêler directement de ses affaires de Holstein; mais que naturellement cela ne devoit s'entendre qu'en tant que ces affaires ne se trouvoient pas tellement liées avec celles de la Russie que sa majesté, en tendre mère de ses sujets, fût obligée de prendre à coeur le bonheur de ses peuples et de ne pas voir patiemment le sacrifice d'un objet aussi intéressant; que la manière dont le grand-duc vouloit rompre la négociation, étoit si inouïe et si indécente que V. M. ne pouvoit manquer d'en être vivement offensée, et quand même elle voudroit, par modération, ne pas faire rejaillir sur l'impératrice les effets de son juste ressentiment, il falloit

pourtant considérer que V. M. avoit de la mani re la plus amiable requis la médiation de l'impératrice, et déclaré de ne vouloir traiter que sous ses auspices; et que le retour qu'exigeoient des sentimens si honnêtes et si obligeans, ne permettoit pas à S. M. I. de rester simple spectatrice, et de regarder avec indifférence un procedé aussi insultant que l'étoit celui qui venoit de se passer sous ses yeux; qu'il s'agissoit de conserver l'amitié d'une puissance qui, suivant le système de Pierre le grand, et suivant celui que S. M. avoit adopté elle-même, devoit être regardée comme un allié naturel et nécessaire de la Russie; que l'impératrice ne pouvoit donner au grand-duc une marque plus essentielle de sa tendresse qu'en lui épargnant, d'un côté, un mauvais pas, et en le portant, d'un autre, à se prêter à un accommodement qui seul étoit capable de rétablir ses affaires de Holstein qui se trouvoient dans un état tout-à-fait désespéré; que s'il étoit vrai, comme je l'alléguois dans ma lettre au grand-duc, qu'il m'avoit nommé lui-même les personnes qui travailloient contre cette affaire, il ne savoit qu'en penser et suspendoit son

jugement; mais qu'il savoit bien qu'il ne falloit pas abandonner aux préjugés d'un jeune prince et aux artifices de ceux qu'il pourroit écouter, une affaire d'une si grande conséquence et dont les suites pourroient être très-préjudiciables; qu'en plusieurs occasions il avoit été bon prophète, comme par exemple à l'égard du mariage du prince successeur en Suède et de l'invasion du roi de Prusse en Saxe, où l'événement avoit justifié ses prédictions; qu'il souhaitoit de se tromper par rapport aux mauvaises suites qu'il prévoyoit devoir résulter de cette obstination du grand-duc, mais qu'elles étoient trop évidentes pour échapper à la pénétration de l'impératrice, et trop pernicieuses pour qu'en qualité de bon citoyen et de fidelle serviteur de sa majesté, il pût les lui déguiser; qu'il n'étoit que trop probable que le grand-duc ne seroit pas plutôt monté sur le trône qu'il précipiteroit l'empire dans un abyme de malheurs; qu'on n'avoit qu'à se rappeler l'exemple du roi d'Angleterre qui, sacrifiant ses trois royaumes à l'électorat d'Hanovre, s'attiroit par là les reproches, la haine et les murmures de toute la nation britannique; qu'à la

vérité, les Russes, plus accoutumés à obéir, et moins à raisonner, ne déclameroient pas publiquement coutre les entreprises de leur souverain, mais qu'ils n'en souffriroient pas moins, et sentiroient également la tristesse de leur sort et le poids de leur misère; que les glorieuses conquêtes de Pierre le grand qui avoient coûté tant de sang, seroient exposées au péril le plus éminent; que pour sa personne, il ne croyoit pas survivre à tous ces malheurs, mais que la patrie qui ne mouroit point, seroit également surprise et affligée, un jour, que sous le règne le plus sage, et dans un temps où l'on pouvoit prévoir tous ces inconvéniens, on ne les eût point prévenus, d'autant que le grand-duc manifestoit assez ses sentimens, et n'attendoit que l'occasion pour exécuter ses desseins aussi hazardeux pour lui que nuisibles à l'état; que, quand même on voudroit donner un tour plus poli à la rupture de la négociation, on n'en seroit pas plus avancé pour cela, attendu que la tranquillité de la Russie et celle de tout le Nord resteroit toujours exposée, aussi longtemps que cette pierre d'achoppemcut touchant le Schleswig ne seroit pas écartée; qu'il feroit,

sur ce sujet, à l'impératrice une très-humble représentation par écrit, telle que la lui dicteroient sa conscience et son zèle pour le service de sa souveraine; qu'il prieroit, en même temps, S. M. de faire examiner son sentiment par les autres membres de la chancellerie et de se déterminer ensuite suivant sa profonde sagesse; qu'en attendant, le grand-duc s'étant hâté de prendre sa résolution, il falloit aussi de la promptitude pour y remédier, de peur que V. M., informée de cet incident et rompant à son tour, ne fît perdre à la Russie la plus belle occasion de pourvoir à sa sûreté et à la conservation de la tranquillité publique; que, pour cet effet, il étoit d'opinion que S. M. I. ne différât point à faire connoître au grand-duc qu'étant fort surprise de la manière peu convenable dont il avoit dessein de rompre une négociation qui avoit été entamée sous son approbation, elle l'exhortoit à la continuer et à en faciliter la conclusion, s'attendant de sa part qu'il voudroit bien ne pas se refuser à ses conseils maternels, mais que si, contre toute espérance, cela arrivoit, elle lui déclaroit qu'elle l'abandonneroit absolument et ne l'assisteroit ja-

mais, quelles que pussent être les suites fâcheuses de son inflexibilité, etc.

Je ne sais si c'est par mégarde qu'on avoit oublié d'ajouter au projet de cette déclaration encore un point que M. Pechlin souhaiteroit qui y fût inséré, savoir que S. M. I. sauroit bien prendre ses mesures de façon qu'aussi après sa mort le grand-duc eût les mains liées par rapport aux entreprises qu'il pourroit méditer pour exécuter ses desseins; ce qui doit être une menace de vouloir faire à cet égard quelque disposition testamentaire laquelle ne laisseroit pas que d'avoir de la force auprès d'une nation qui respecte infiniment les dernières volontés de ses souverains.

Il se passa plusieurs jours avant que le grand-veneur pût parvenir à faire lire cette pièce à l'impératrice qui après l'avoir lue, s'expliqua sur ce sujet de la manière que je l'ai rapporté; à quoi je dois seulement ajouter une circonstance que le grand-chancelier, en contant cette affaire à Brömbsen, n'a sans doute pas voulu lui dire, savoir que l'impératrice en marquant du mépris pour le Holstein, en a aussi témoigné pour le grand-duc lui-même,

en disant: »que le diable emporte tout le Holstein et le grand-duc en même temps.» Cette résolution n'étant pas d'une nature à pouvoir être donnée par écrit, il fallut tâcher d'en obtenir une autre qui fût un peu plus de mise.

Le chancelier jugeoit avec raison qu'il seroit d'une grande utilité si, de façon ou d'autre, c'est-à-dire, par persuasion ou par surprise, le collége de la chancellerie pouvoit être porté à se ranger de son sentiment, ainsi qu'il l'a déjà pratiqué en d'autres occasions où il a désarmé les membres de ce collége, en leur communiquant ses raisons pour les combattre s'ils les trouvoient mauvaises, ou pour y accéder si elles étoient bonnes. Il envoya donc à la chancellerie tous les mémoires et pièces relatives à cette négociation, accompagnées d'un exposé circonstancié de la part de M. Pechlin qui en contenoit toute l'histoire, et que je n'ai pas eu le temps de copier pendant que je l'ai eu entre mes mains, mais où M. Pechlin avoit fidellement rapporté tout ce qui s'est passé, en reprenant la chose d'un peu loin, c'est-à-dire, du temps de M. l'ambassadeur de Holstein, et quoiqu'il eût déguisé les premières avances qui

m'ont été faites, il avoit néanmoins rendu justice à la facilité, à la modération et aux sentimens généreux que V. M. a fait paroître dans toute cette affaire.

Il me parut aussi nécessaire que je fisse valoir moi-même d'une manière formelle cette façon de penser et d'agir de V. M., en témoignant en même temps de la sensibilité par rapport à la conduite du grand-duc et en déclarant que V. M. ne s'accommoderoit plus de ces délais indécens dont l'admission blesseroit sa dignité, et auxquels je ne saurois acquiescer sans crainte d'arrêter peut-être d'autres mesures que V. M. pourroit juger à propos de prendre. Ce fut-là le but et à peu près le contenu d'un second mémoire que je présentai au ministère, et dont j'ai déjà eu l'honneur d'envoyer un extrait en cour.

Dans toute cette crise il ne sembla plus guères de saison d'employer la voie de l'argent pour gagner nos adversaires, voie à laquelle le grand-chancelier s'étoit toujours opposé, mais qu'il commença tout d'un coup à affectionner, peut-être uniquement dans le dessein de tendre des filets à ses ennemis, voulant absolu-

ment qu'on tentât la femme de Tschoglokoff, réputée sen ible aux attraits de l'argent. Ainsi, pour ne pas m'attirer le reproche d'avoir négligé la moindre chose, je cédai à ses volontés et me servis, pour cet effet, d'un marchand italien, sur l'habileté et la discrétion duquel je pouvois compter; cependant, comme c'étoit uue chose extrêmement délicate qui, au lieu d'avancer notre affaire, auroit facilement pu tourner à notre préjudice, j'usai de tant de précaution et donnai à mon homme des instructions si mesurées qu'il étoit aisé de prévoir que le projet ne réussiroit point, et quoiqu'on fît à différentes reprises des tentatives auprès de madame Tschoglokoff, il n'y eut pourtant pas moyen de la faire mordre à l'hameçon.

En attendant, le grand-duc fit plusieurs démarches pour parvenir à ses fins; il attaqua brusquement le grand-chancelier et lui tint des propos fort hazardés dont j'ai rapporté quelques-uns dans ma dépêche en date du
23 mars. / 3 avril. Il s'adressa aussi un jour au grand-veneur, et le pria de lui procurer une audience particulière de l'impératrice, à quoi ce favori répondit qu'il ne tenoit qu'à lui de par-

ler à S. M. I. quand il le voudroit, mais qu'il seroit pourtant bien aise de savoir ce qu'il auroit à lui dire; sur quoi le grand-duc eut la malice de répliquer que V. M. le menaçoit de lui enlever son pays de Holstein, et qu'il alloit implorer l'assistance de l'impératrice. Le comte Rasumofsky jugea à propos de briser là dessus, et le grand-duc n'eut point son audience. J'ai déjà rapporté que ce prince fit aussi appeler Brömbsen pour presser la déclaration qui devoit m'être faite, et qu'enfin il résolut de former des contre-propositions où il demanderoit simplement la restitution du Schleswig avec intérêts et dommages J'ai, en même temps, rendu compte de la manière dont on a éludé jusqu'ici cette idée extraordinaire qui n'est nullement conforme à la note qui me fut remise l'année passée, et où le grand-duc déclaroit vouloir se contenter d'un équivalent, circonstance qui vraisemblablement lui est échappée, mais dont il ne pourra jamais disconvenir, parce que Pechlin a pris la précaution d'en faire signer la minute de la propre main de S. A. I.

Le chancelier fut long-temps à travailler

à sa grande représentation pour laquelle il avoit amassé toutes sortes de matériaux, et où ses idées sur les intérêts, le système et les engagemens de la Russie sont rédigées par ordre et appliquées au cas présent. Il fit également usage du mémoire que Pechlin a remis à son maître, il y a déjà du temps, pour lui expliquer tout au long les raisons qui pourroient le déterminer à un accommodement. La plupart de ce que contiennent ces pièces, joint à quelques additions et éclaircissemens que le chancelier a tirés de son propre fond, tout cela est entré dans la susdite représentation dont ce ministre m'a fait lire confidemment dans son cabinet la traduction, prônant beaucoup à cette occasion sa cordialité, son zèle et le sacrifice qu'il faisoit souvent de son sommeil pour réfléchir sur cette affaire, et me faisant remarquer, en même temps, que jamais Danois n'auroit pu s'intéresser plus vivement que lui à l'avantage de V. M., ajoutant qu'il resteroit toujours ferme, et que le risque de perdre sa tête ne seroit jamais capable de l'ébranler un moment.

Il faut avouer que cette représentation est

très-forte, que la vérité n'y est pas déguisée, ni les termes ménagés en aucune façon, et que le caractère dangereux du grand-duc s'y trouve peint avec les couleurs les plus vives; cependant, je ne pouvois approuver le projet du chancelier qui vouloit prier l'impératrice de communiquer cette pièce au grand-duc; car la même déclaration par laquelle finissoit la lettre susmentionnée au grand-veneur, y étoit annexée. Le grand-chancelier lui-même, en réfléchissant à mes raisons, comprit enfin que, d'un côté, il étoit à craindre que l'impératrice, pour se soustraire à l'ennuyeuse lecture d'un si long mémoire, ne saisît d'abord l'idée de l'envoyer au grand-duc, et que, d'un autre côté, ce seroit fournir mal-à-propos des armes à ce prince que de l'avertir d'avance d'une pareille déclaration, en lui laissant le temps de se préparer à la réponse, pendant qu'il n'y avoit pas la moindre lueur d'espérance qu'il se rendroit aux raisons contenues dans cet écrit, quelque solides qu'elles pussent être.

Le chancelier qui ne croyoit devoir négliger aucun moyen pour mettre le grand-duc dans l'embarras, persuada au général Pretlack

de présenter un mémoire par lequel il insistoit sur le payement de la dette du comte von der Nath, l'accompagnant d'une lettre où il est dit que c'étoit uniquement par considération pour S. M. l'impératrice que l'empereur avoit bien voulu jusqu'ici suspendre l'exécution des arrêts donnés en faveur du dit comte. Cette démarche acheva de révolter le grand-duc contre l'ambassadeur qu'il n'aimoit déjà guères, et sur le compte duquel il tint des propos fort désobligeans qui ayant été rapportés à M. de Pretlack, celui-ci se fâcha à son tour, et depuis ce temps-là il se prête à tout ce que le chancelier exige de lui pour favoriser notre affaire.

Ce premier ministre qui a un talent particulier pour de certains petits tours, en a imaginé un qu'il a mis en exécution à mon inscu. Voici de quoi il est question: le vice-chancelier ayant, lors de ses voyages, passé à Zerbst, la pr.... mère de la gr.... d.... écrivit à sa fille une lettre secrette et instructive, dans laquelle elle s'énonça au sujet de l'impératrice d'une manière fort offensante, et où elle dépeignit le caractère des principales personnes de cette cour, en conseillant à la gr... d...

de

de ne se fier à personne, excepté au comte Woronzow lequel fut chargé de lui remettre cette missive en cachette, pendant qu'elle en écrivit une autre qui pouvoit être vue de tout le monde et qui devoit être envoyée par la poste. Le malheur voulut que ces deux lettres fussent changées, que le vice-chancelier reçut l'ostensible, et que l'autre passât dans l'enveloppe qu'on donna à la poste. Cette lettre ne fut pas plutôt arrivée ici qu'on l'ouvrit et la porta à l'impératrice, qui en fut outrée au point qu'elle la déchira et la jeta à terre; mais un moment après étant revenue de son emportement, elle ordonna au chancelier de la ramasser, d'en rejoindre les pièces et de la conserver. C'est cette lettre dont vraisemblablement l'impératrice avoit déjà oublié le contenu, que le chancelier lui a remise, en la priant de vouloir bien la reprendre puisqu'il étoit vieux, et qu'il seroit fâché qu'après sa mort une pièce aussi scandaleuse fût trouvée parmi ses papiers. Cette lettre a fait son effet et a réveillé le dépit de l'impératrice.

Le grand-chancelier parvint aussi à remettre à l'impératrice sa représentation. Il sai-

sit cette occasion pour lui dire tout ce qu'il avoit sur le coeur, et S. M. I. non seulement l'écouta favorablement, mais approuva aussi tout ce qu'il lui dit et le gracieusa infiniment. Le chancelier en eut tant de satisfaction qu'il envoya d'abord le lendemain chez Pechlin et Brömbsen, pour leur faire dire par un de ses secrétaires confidens qu'ils ne devoient pas perdre courage, et que tout iroit bien. Cependant, ce ne seroit pas la première fois que ce ministre auroit chanté victoire avant le succès, et qu'il eût été la dupe des caresses de sa souveraine et des espérances qu'il fondoit là dessus.

Car après que j'ai parlé moi-même au grand-chancelier et que je me suis surtout informé de ce que l'impératrice avoit répondu, le tout se réduisit à ce qu'elle avoit blâmé la conduite du grand-duc et approuvé le projet de l'accommodement, sans dire, ni qu'elle vouloit y forcer ce prince, ni qu'elle agréoit la déclaration qui lui doit être faite. Cependant, il y a apparence que S. M. a lu la représentation du grand-chancelier, et je ne doute nullement qu'elle ne soit convaincue de la solidité de ses raisons; mais je ne crois pas qu'elle soit résolue d'agir avec autant de vigueur qu'il se-

roit nécessaire, d'autant qu'elle ne paroît pas encore bien sentir la vérité, que ce seroit une délicatesse hors de saison que de ne pas vouloir contraindre le grand-duc sur un objet qui regarde moins ses propres affaires que celles de la Russie.

C'est une chose bien particulière que le caractère de cette princesse; on ne sauroit disconvenir qu'elle n'ait du discernement, qu'elle ne conçoive avec justesse ce qu'on lui propose et qu'elle n'en juge sainement; mais je ne sais si elle ne veut pas se donner la peine de réfléchir, ou si le chancelier, quand il lui parle, n'a pas le don de s'énoncer avec clarté, ou le courage d'appuyer sur certains points autant qu'il devroit le faire. Il faut dire aussi que malheureusement pendant tout ce temps il y a eu un nouvel amour sur le tapis qui a absorbé toute l'attention de l'impératrice, un de ces cadets qui jouent la tragédie russe, nommé Peketoff, et qui a été fait officier depuis, étant monté sur les rangs. Jusques là le gentilhomme de la chambre Schuwalof avoit été favori en second, comme il en faut toujours, vu que le grand-veneur qui est gouteux et cassé, n'y

est guères plus que pour la forme; ce Schuwalof, quoique tout épuisé aussi, s'est avisé de faire le jaloux et l'impertinent; cependant, on a voulu le conserver conjointement avec l'autre, ce qui a occasioné toutes sortes de tracasseries dont l'impératrice a eu l'esprit tellement occupé qu'elle n'a, pour ainsi dire, pas été capable de penser à autre chose.

C'est à regret que je me vois obligé de relever ainsi les foiblesses d'une grande princesse que son rang et sa dignité me font respecter; mais je ne remplirois qu'imparfaitement mon devoir, si dans une négociation aussi importante que celle dont je suis chargé, je n'indiquois à V. M. toutes les sources de cette malheureuse indolence, ou plutôt de ce relâchement inouï qui doit surprendre tout le monde, et qui paroît quelquefois incompréhensible à ceux-mêmes qui en connoissent les ressorts secrets et qui sont les témoins oculaires de la triste situation où cela met toutes les affaires qui se traitent en cette cour.

En attendant, V. M. aura la bonté de remarquer très-gracieusement par le récit circonstancié que je viens d'avoir l'honneur de lui

faire, que je n'ai rien omis de tout ce qui pouvoit contribuer au succès de la négociation, et qu'après ce fatal changement du grand-duc, où il n'y avoit plus rien à éspérer de sa part, je me suis appliqué, d'un côté, à la réussite de l'autre moyen qui étoit de faire intervenir l'autorité de l'impératrice, en profitant de la faveur que je me suis ménagée auprès des ministres pour soutenir et diriger leurs pas chancelans et pour les pousser toujours vers notre but, comme, d'un autre côté, j'ai tâché, moyennant toutes les précautions possibles, de prévenir des incidens fâcheux et de tenir les choses dans une espèce d'équilibre qui laisse à V. M. la liberté de se déterminer suivant ses intérêts, sans qu'il se soit fait aucune démarche décisive qui puisse gêner ses résolutions à cet égard.

Il est, sans doute, très-important d'avoir de la part de l'impératrice, avec l'approbation de laquelle toute cette négociation a été entamée, une réponse formelle et nette qui fasse voir clair dans ses véritables intentions, et qui serve, pour ainsi dire, de boussole dans les mesures que V. M. pourroit juger nécessaires de prendre.

Sans pouvoir dire d'avance quelle sera cette réponse, je croirai, au cas que la négociarion vienne à être continuée, d'agir suivant les intentions de V. M., en ne faisant, en premier lieu, aucun pas sans que le grand-duc ait préalablement accepté et demandé même la médiation de l'impératrice, afin que cette princesse étant, en quelque façon, l'arbitre de ses prétentions, il n'en puisse point former qui n'aboutisse qu'à éluder la négociation et à la rendre infructueuse, et en n'entrant, en second lieu, sur rien qui s'éloigne du projet qui a une fois été mis pour base de l'accommodemeut, mais en déclarant l'affaire rompue dès le moment qu'on voudroit insister sur le moindre changement essentiel.

Mais au cas que l'impératrice ne puisse ou ne veuille point déterminer le grand-duc à traiter davantage, je crois que V. M. ne désapprouvera pas que, premièrement, je ne mette plus aucun obstacle aux déclarations que ce prince ordonnera de me faire, quelque désobligeantes qu'elles puissent être, vu que cela servira toujours à le mettre dans un tort d'autant plus évident que ses indécences ne feront que donner un nouveau relief aux sentimens pleins de

modération et de générosité de V. M; 2°) que voyant ainsi la négociation rompue, je rétracte toutes les offres que j'ai faites en des termes ménagés et décens, mais fermes et soutenus, dignes de la majesté d'un grand roi dont les offres les plus généreuses, après avoir été, pour ainsi dire, mendiées, ont ensuite été si indignement rejetées; 3°) que je tâche d'obtenir de la part de l'impératrice une déclaration qui, d'un côté, soit conforme à l'amitié et à la bonne harmonie qui subsistent entre les deux couronnes, et où, d'un autre côté, elle témoigne le mécontentement qu'elle a de la conduite du grand-duc, d'une manière qui autorise V. M. à faire éclater son juste ressentiment comme elle le jugera convenable.

Je ne doute nullement qu'en pareil cas le grand-chancelier, suivant les sentimens que je lui connois, ne contribue de son mieux à me faire donner une telle réponse, son intention étant de procurer à V. M. toutes les facilités possibles pour effectuer par la force ce qu'elle n'a pu obtenir par la douceur. C'est-là un projet qu'il m'a communiqué il y a quelque temps, sans que j'aye pu, comme il est aisé à juger, m'expliquer là dessus envers lui,

ignorant absolument comment V. M. pense sur cette matière, mais dont j'ai promis de faire un rapport fidelle et exact, en me servant, pour cet effet, de la voie d'un courrier, afin de ne pas exposer les lettres qui traiteroient une matière aussi délicate, à l'habileté des déchiffreurs prussiens.

Pour revenir donc à ce projet, le chancelier m'a dit que, sans doute, il étoit très à souhaiter que le grand-duc voulût, soit de son propre gré, soit par l'autorité de l'impératrice, se ranger à la raison, et que j'étois témoin moi-même des peines infinies qu'il se donnoit pour parvenir à ces fins salutaires; mais que si les fâcheuses circonstances de cette cour que je connoissois aussi bien que lui, rendoient tous ses efforts inutiles, et que l'accommodement ne se fît pas de bonne grâce, il falloit tâcher d'y parvenir indirectemant, d'autant plus qu'il ne conseilleroit jamais de laisser la chose indécise, après que le grand-duc avoit manifesté ses mauvaises intentions à un point que personne ne pouvoit douter qu'il ne les mît en exécution aussitôt qu'il en auroit le pouvoir, et qu'il étoit même persuadé que non seulement ce prince,

capricieux et téméraire comme il l'étoit, risqueroit tout et sacrifieroit jusqu'au salut de son empire pour assouvir sa haine invétérée en portant le fer et la flamme dans les états de V. M., mais que, pour ne pas trouver d'obstacle dans son chemin, il ne feroit aussi aucune difficulté d'accorder à la Suède et à la Prusse des avantages si considérables que ces puissances, pour profiter de l'occasion, le laisseroient faire, ne fût-ce que pour un certain temps, qui, cependant, suffiroit toujours pour attirer au Danemarc des pertes qui ne seroient point réparées, quand-même les dites puissances voudroient après cela concourir à accabler le grand-duc.

Le grand-chancelier ajouta qu'il étoit même à craindre que dès le moment que, par sa mort ou d'autre façon, son ministère viendroit à cesser, les sentimens de cette cour à l'égard du Danemarc ne changeassent entièrement, vu que l'indolence de l'impératrice et son goût pour les plaisirs alloient toujours en augmentant, et que le ministre qui lui succèderoit ne seroit vraisemblablement pas assez honnête homme pour préférer les intérêts de sa

patrie à ses vues particulières qui le porteroient à servir les caprices de son maître futur, sans qu'il lui en coûtât beaucoup pour faire souscrire l'impératrice à toutes sortes de mesures hazardeuses, quand-même le système établi et suivi jusqu'ici en seroit entièrement renversé.

Or, comme il s'ensuivoit de là, qu'il falloit nécessairement finir cette affaire du vivant de l'impératrice, et même pendant qu'il étoit encore en place, à moins qu'on ne veuille éprouver les revers les plus préjudiciables, ou s'exposer à apprendre tout à la fois la mort de S. M. I. et les ordres donnés pour le départ des vaisseaux ou des galères et des troupes, circonstances qui demandoient un armement continuel, pour peu qu'on veuille suivre les règles de la prudence, il n'y avoit pas de temps à perdre pour conjurer un tel orage, et que le seul et unique moyen pour cela, et même celui qui dans la conjoncture présente convenoit le plus à la dignité de V. M., seroit d'occuper le Holstein ducal et de le mettre en séquestre.

Que, d'un côté, il répondoit que non seulement l'impératrice ne s'y opposeroit pas, mais que, sans vouloir justement le conseiller direc-

tement à V. M., ce que la bienséance ne permettroit point, elle en seroit toujours bien aise, surtout si V. M., comme il n'en doutoit pas, lui donnoit sous main l'assurance de vouloir, malgré cette occupation, s'arranger avec le grand-duc aux mêmes conditions qu'elle s'étoit offerte de le faire à présent, ce qui seroit d'autant plus aisé à effectuer qu'un pareil événement étonneroit sans doute ce prince, et l'engageroit à implorer l'assistance de l'impératrice qu'elle ne lui accorderoit qu'à condition de traiter sous sa médiation d'un accommodement pour la négociation duquel on enverroit Pechlin ou Brömbsen à Copenhague, et dont la Russie retireroit toujours non seulement l'honneur de l'avoir moyenné, mais aussi l'avantage d'avoir assuré la tranquillité du Nord et détourné le danger futur de cet empire.

Que, d'un autre côté, l'empereur, bien qu'en qualité de chef de l'Empire il ne pût se dispenser d'écrire pour la forme quelques lettres déhortatoires, ne feroit néanmoins aucune démarche qui pût embarrasser ou exposer V. M., d'autant qu'on ne manqueroit pas ici de communiquer confidemment à la cour de Vien-

ne la part que l'on avoit dans cette affaire, et qu'on se concerteroit même là dessus avec le général Preilack, homme de composition qui avoit un très-grand crédit à sa cour et qui étoit l'ami intime des comtes Uhlefeld et Colloredo, les deux ministres que l'empereur écoutoit le plus.

Que le roi de Prusse ne pourroit s'y opposer en qualité de directeur du cercle de la Basse-Saxe, n'étant pas sollicité ou requis pour cet effet par le grand-duc qu'on empêcheroit bien d'écrire ni à lui ni à qui que ce fût; bien plus, qu'il ne le voudroit pas même, ignorant les ressorts secrets de cette affaire, et devant naturellement la regarder comme un commencement de mésintelligence entre V. M. et la Russie qu'il auroit plutôt soin d'entretenir que de s'intéresser en faveur du grand-duc; que, par la même raison, la Suède ne s'en mêleroit non plus, d'autant que le prince successeur devoit avoir à V. M. les plus grandes obligations de ce qu'elle prenoit des mesures capables d'empêcher l'augmentation des dettes qui, tôt ou tard, seroient pourtant à sa charge, sans compter que pour peu que la chose se traitât

avec secret et s'exécutât avec promptitude, on se trouveroit en termes de composition avant que les dites puissances pussent se reconnoître, et qu'après tout on auroit encore l'avantage de préparer, durant la séquestration, toutes choses pour l'échange des pays, de manière qu'après l'accommodement conclu, l'arrangement des revenus et des dettes se feroit avec bien moins de difficulté.

Le chancelier poursuivit que V. M. ne manquoit non plus de raisons légitimes pour justifier cette démarche aux yeux du public, vu qu'ayant acquis le droit de la succession immédiate en Holstein en vertu du traité fait avec le prince successeur en Suède, elle ne pouvoit regarder tranquillement et avec indifférence ce dérangement total qui abymoit le pays et en mettoit insensiblement un bailliage après l'autre entre les mains des créanciers, d'où on ne les retireroit qu'avec peine et désagrément après la mort du grand-duc. Sans compter que les exécutions militaires dont ce pays étoit continuellement menacé, l'exposoient à toutes sortes de désastres, inconvéniens pour le redressement desquels, et pour prévenir des pertes et

dommages inévitables, V. M. n'avoit négligé aucun moyen honnête et amiable, en faisant au grand-duc les offres les plus avantageuses et les plus propres à lui procurer une situation heureuse, avec tous les agrémens qu'il pourroit désirer; mais que la répugnance de ce prince et la manière indécente dont, au mépris même des conseils de l'impératrice, il avoit rejeté les propositions faites de la part de V. M., lui fournissoient un nouveau motif pour se saisir d'un pays qui pourroit servir, du côté de la mer, à l'exécution des desseins que le grand-duc venoit de déclarer d'avance et qu'il étoit juste de prévenir pour ne pas exposer les états de V. M. et en même temps le repos et la tranquillité de tout le Nord.

Il ajouta qu'une pareille démarche seroit d'autant plus approuvée par tout, si V. M. déclaroit en même temps que, sans vouloir gagner la moindre chose, elle se bornoit uniquement à prévenir ses dommages et à pourvoir à sa sûreté, que pour cet effet elle ne feroit percevoir les revenus du pays que pour en tenir bon compte au grand-duc quand on en viendroit à un accommodement avec lui, à l'é-

gard duquel V. M. non seulement conservoit toujours les mêmes sentimens pacifiques, mais les avoit aussi déclarés de nouveau à la cour d'ici, dans l'espérance que par l'entremise de l'impératrice le grand-duc se laisseroit enfin persuader d'entrer en composition; qu'une pareille déclaration, faite ici en même temps qu'on occuperoit le pays, ouvriroit d'abord le chemin à la négociation que l'impératrice ne balanceroit pas un moment à accepter sur le pied proposé, moyennant quoi tout se passeroit sans bruit, sans embarras et avec toute la dignité possible, et que V. M. auroit toujours la gloire, après qu'une fois les choses étoient allées si loin, d'avoir par une conduite ferme et soutenue effectué ses intentions salutaires, et d'être parvenue à écarter cette pierre d'achoppement qui, tôt ou tard, auroit pu troubler la paix.

A la fin il fit emcore la réflexion que, quand-même cette voie paroîtroit un peu disgracieuse pour le grand-duc, il ne pourroit pourtant qu'imputer à lui-même de n'en avoir pas choisi une plus douce et plus amiable qui lui avoit été proposée et offerte avec assez de patience, et qu'au bout du compte toute l'af-

faire tourneroit pourtant à son véritable avantage.

Voilà, sire, les avis que le grand-chancelier donne éventuellement à V. M., et auxquels une dent de lait qu'il garde au grand-duc et à ceux que ce prince écoute, pourroit bien avoir autant de part que le zèle dont on ne peut disconvenir que ce ministre est animé, pour voir finir, de façon ou d'autre, une affaire dont l'indécision pourroit être préjudiciable aux interêts de sa patrie et au systême qu'il a établi. Je ne doute nullement qu'en cas qu'on en vînt à l'occupation du Holstein, il n'eut, et la volonté, et le pouvoir d'effectuer ses promesses; je crois aussi qu'il sera le maître de diriger, dans cette occasion, suivant ses volontés la cour de Vienne qui fonde toutes ses espérances sur la Russie, cherchant à l'intéresser plus particulièrement dans l'affaire de l'élection du roi des Romains, ce qui est un objet qu'elle ne pourra jamais remplir sans la concurrence du chancelier, et en faveur duquel elle fera tout ce qu'on exigera d'elle. Je ne dissimule pas, non plus, qu'il me paroît y avoir beaucoup de vrai dans le raisonnement du grand-

chan-

chancelier, quoique, d'un autre côté, j'entrevoie des considérations qui pourroient faire hésiter V. M. à donner les mains à un pareil projet..

40.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{18}{29}$ avril, 1751.

Le grand-duc, en apprenant la mort du roi de Suède, a eu l'imprudence de gémir du triste sort qui l'avoit conduit en ce maudit pays dans lequel il ne pouvoit se considérer que comme un prisonnier d'état, et où il ne lui restoit que des espérances éloignées et incertaines, au lieu que s'il avoit eu la liberté de suivre sa première destination, il se verroit maintenant la couronne sur la tête, et règneroit sur une nation policée à laquelle il ne balance pas de donner la préférence.

V. E. jugera aisément de l'impression que font de pareils discours, tenus en présence de Russes et rapportés tout chaud à l'impératrice.

41.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{22 \text{ avr.}}{2 \text{ mai,}}$ 1751.

Le lendemain après le départ du courrier, le chancelier me fit appeler pour me dire qu'il étoit au désespoir de ne pouvoir avancer dans notre affaire, quoiqu'il eût fait tout au monde, et qu'il fût même allé jusqu'à dire à sa souveraine »qu'elle se rendoit responsable devant Dieu et devant les hommes;» qu'à la vérité elle approuvoit et promettoit tout, mais qu'elle ne faisoit jamais rien, éloignant de son esprit toutes les affaires sérieuses, et vivant depuis un certain temps dans une ivresse perpétuelle de plaisirs et de dissipations qui augmenteroient encore quand la belle saison permettroit les divertissemens de la campagne.

Il continua que, supposé même que l'impératrice agréât la déclaration à faire au grand-duc, et que là dessus il le déterminât à continuer la négociation, ce prince ne chercheroit pourtant qu'à en éluder le succès en disputant le terrain pas à pas, moyennant mille chicanes et tergiversations pour le redressement

desquelles il faudroit chaque fois recourir à l'impératrice, et éprouver pour le moindre petit incident les mêmes retardemens qui nous désespéroient aujourd'hui, circonstances qui présentoient une perspective d'ennuis, d'incertitudes et même d'indécences, nullement compatible avec la dignité de V. M. pour laquelle, comme un grand roi et bon allié de sa souveraine, il avoit trop de respect et de vénération pour vouloir l'exposer à de pareils inconvéniens, sans compter qu'en continuant la négociation, on fourniroit au grand-duc l'occasion de la rompre de meilleure grâce, et se priveroit de l'avantage de le mettre dans tout son tort.

Il concluoit de là que le meilleur parti à prendre seroit, sans doute, de ne plus s'amuser à tenter les voies de la douceur et de la persuasion, mais de s'en tenir au projet dont il m'avoit fait l'ouverture il y a quelque temps, et à l'égard duquel il répétoit encore qu'il me répondoit sur sa parole du parfait consentement de l'impératrice et de la condescendance de la cour de Vienne; que pour cet effet il étoit d'avis que, d'un côté, on n'empêchât plus

le grand-duc de me faire déclarer ses volontés suivant ses caprices, et que, d'un autre côté, je lui écrivisse à lui, grand-chancelier, une lettre par laquelle je donnasse à connoître que, voyant non seulement les irrésolutions ou plutôt la répugnance du grand-duc, mais aussi le peu d'empressement que témoignoit l'impératrice à le fixer, n'ayant encore reçu aucune réponse sur les différens mémoires que j'avois présentés, je croyois blesser la dignité de V. M. en voulant me prêter plus long-temps à un train de négociation qui ne manifestoit que trop un dessein caché de nous amuser inutilement, et que, pour cet effet, je demandois mes audiences de congé, déclaration qui tireroit l'impératrice de sa léthargie et faciliteroit les moyens d'obtenir de sa part une réponse telle qu'il la falloit pour mettre V. M. à même de pouvoir prendre des mesures conformes à son honneur et à ses intérêts, d'autant qu'il ne voyoit plus l'ombre d'apparence de pouvoir réussir d'une autre manière, quoique si, dans la suite, il y voyoit, contre son attente, le moindre jour, il ne négligeroit rien pour saisir l'occasion et les moyens les plus convenables.

Je lui répondis qu'ayant ordre de V. M. de différer mon départ jusqu'à ce que les affaires de la Suède, que la mort du roi avoit mises dans une espèce de crise, fussent tirées au clair, je ne pourrois me porter à prendre mes audiences de congé jusqu'à ce que je fusse entièrement rassuré de ce côté-là.

Le grand-chancelier répliqua que cette considération ne pouvoit m'arrêter, vu que je connoissois les sentimens de sa cour à cet égard; et que pour qu'il ne me restât plus le moindre doute là dessus, il me feroit confidemment part du contenu des dépêches qu'on alloit envoyer à M. Panin à Stockholm, et qui portoient en substance que le successeur s'étant obligeamment souvenu de la reconnoissance qu'il devoit à l'impératrice, et s'étant recommandé à la continuation de sa bienveillance et de sa protection, propres termes dont le comte Tessin s'est servi en faisant ce compliment, il devoit témoigner que S. M. I étoit fort sensible à cette marque d'attention; qu'elle promettoit, à son tour, d'avoir pour le roi et le royaume de Suède tous les égards et toute l'amitié possibles, et qu'ayant, en outre, vu la dé-

claration de ce prince pour la conservation de la forme du gouvernement, elle ne pouvoit se dispenser d'en témoigner sa satisfaction; qu'au reste, il pouvoit faire connoître, par occasion, que malgré la résolution prise en Suède d'envoyer huit mille hommes en Finlande, la Russie ne feroit pas marcher un seul homme de plus, mais que si l'on insistoit sur un désarmement total, et qu'on mît à cette condition la suspension du nouveau transport, il devoit faire entendre que ce transport étoit entièrement indifférent à la Russie, et que sans avoir le dessein d'offenser la Suède, ni de faire le moindre pas qui puisse l'inquiéter, elle croyoit devoir rester encore quelque temps dans la même position, et ne retireroit ses troupes que lorsque les raisons qui en conseilloient la demeure auroient entièrement cessé. Le grand-chancelier ajouta qu'il ne seroit pas fâché que le transport des Suédois eût lieu, parce que cela justifieroit d'autant plus la continuation de l'armement qu'on estimoit nécessaire de prolonger, par précaution, jusqu'à ce que le nouveau roi fût couronné et qu'on eût vu quel train prendroient les affaires à la diète prochaine.

J'avoue, Sire, de n'être pas fâché que le grand-chancelier m'ait conseillé le premier une démarche que, dans la conjoncture présente, j'envisage comme la plus convenable à la dignité et aux intérêts de V. M., ayant assez prévu tous les inconvéniens qu'il m'a allégués; et comme, d'un côté, ma présence ne peut plus rien contribuer à la conservation de la tranquillité du Nord que je regarde comme suffisamment assurée, et que, d'un autre côté, quand même je demande mes audiences de congé, elles traîneront toujours assez pour que je puisse, en attendant, recevoir les très-gracieux ordres de V. M. sur mes dépêches envoyées par le courrier, je me suis déterminé à faire, avec la circonspection requise, dans le cours de la semaine prochaine ou peut-être dans la suivante, la démarche que le grand-chancelier m'a indiquée, parce qu'il faudra du temps pour concerter premièrement avec lui la lettre que je lui dois adresser, et pour en bien peser toutes les expressions.

Le chancelier m'a aussi dit que, selon lui, il ne seroit pas mal, en cas que V. M. agréât le projet de la séquestration, que je prisse mon

chemin par Stockholm, et que j'y préparasse les esprits, en faisant connoître au roi de Suède l'intérêt qu'il trouveroit, en son particulier, dans cet arrangement. C'est là dessus, comme sur tout le reste, que je supplie V. M. de me pourvoir de sa très-gracieuse volonté. . . .

42.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{\text{27 avr.}}{\text{8 mai,}}$ 1751.

Je viens d'avoir l'honneur de recevoir la lettre de V. E. du 20 d'avril. L'insinuation de M. de Brömbsen que V. E. désapprouve, étoit sans doute une démarche fort imprudente que je lui ai d'abord reprochée; mais il l'a, en quelque façon, redressée, en persuadant M. de Pechlin qui a toujours voulu jusqu'ici sauver l'honneur de son maître, à se prêter à nos desseins qui ne tendent qu'à faire tomber sur le grand-duc toute la faute du mauvais succès de la négociation. C'est aussi pourquoi, après avoir bien mûrement réfléchi sur ce que contient ma dépêche du $\frac{\text{21 avril,}}{\text{2 mai,}}$ j'ai retouché le plan du

grand-chancelier, et après lui avoir communiqué mes idées, il les a approuvées, ayant compris que, puisqu'il est une fois décidé que l'impératrice n'agira pas en faveur de la négociation avec la vigueur nécessaire, et que malheureusement il n'est plus question que de la rompre, il sera très-essentiel que ce ne soit pas moi qui fasse, pour cet effet, la première démarche, mais que j'obtienne préalablement du grand-duc une déclaration qui rompe l'affaire. C'est en conformité de cette idée que je viens de remettre à M. de Pechlin une note, par laquelle je le prie simplement de m'informer de la résolution du grand-duc, afin que je sache à quoi m'en tenir. M. de Pechlin qui se rendra lui-même avec cette note chez le grand-duc, m'a saintement promis, aussi bien qu'au grand-chancelier, supposé qu'il ne se vît pas en état de ramener ce prince, (ce que je regarde comme une chose impossible) qu'il m'obtiendroit une réponse telle qu'il la faut pour mettre le grand-duc dans tout son tort, sans qu'il fût parlé de nouvelles propositions qui pourroient fournir à S. A. I. le moyen de se retirer de bonne grâce. Quand j'aurai cette ré-

ponse, je répliquerai en rétractant et annullant toutes les offres que le roi a faites, et ce n'est qu'alors que je pourrai écrire au grand-chancelier et lui faire part de la rupture de l'affaire. J'espère d'obtenir ensuite de la part de l'impératrice une réponse telle que nous pourrons la désirer dans la conjoncture présente. V. E. peut compter que je ne prendrai pas mes audiences de congé avant que j'aye réponse à mes dépêches envoyées par le courrier. Le roi pense d'une manière bien digne de lui, en ne voulant pas faire éclater par de vains discours les effets de son ressentiment. J'aurai soin d'ajuster mon compliment de façon que le public n'y remarque aucun mécontentement, sans que néanmoins le grand-duc en puisse tirer parti pour se glorifier de ses indécences. Le grand-chancelier croit qu'au cas que le roi approuvât son projet, il vaudroit mieux que M. de Maltzahn n'arrivât ici qu'après qu'on en seroit venu à une composition. V. E. juge aisément que, par rapport à tout ceci, je n'entre sur rien et que je me borne toujours à prendre tout ce qu'on me dit *ad referendum*. Je dois seulement ajouter que, quand même M.

Schneider seroit seul ici, non seulement le grand-chancelier a promis de lui accorder toujours un libre accès et d'en agir envers lui avec la même franchise, mais qu'il me sera aussi facile d'arranger les choses de façon que le dit M. Schneider pourra être informé de tout et faire en cour les rapports les plus exacts.

43.

AU ROI.

St Pétersbourg, ce $\frac{4}{15}$ mai, 1751.

.... Après avoir eu toutes les peines du monde pour faire revenir M. de Pechlin de la répugnance qu'il avoit de prêter son ministère à des démarches qui ne sont ni à l'avantage ni à l'honneur de son maître, il s'est enfin déterminé à se rendre jeudi passé chez ce prince, pour lui dire que j'insistois sur une résolution finale, et pour entendre là dessus les ordres de S. A. I. Après quelques déliberations, le grand-duc persistant toujours dans son obstination, a ordonné qu'on me fît réponse. Elle m'a été remise aujourd'hui, et j'en ai vu hier la minute signée de la propre main de S. A. I.

V. M. verra par son contenu que cette réponse, qui est expédiée sous le grand sceau et parafée par Brömbsen, ne renferme pas moins qu'une déclaration de guerre éventuelle; par conséquent le grand-duc s'est mis dans le plus grand tort qu'il puisse jamais avoir. Il ne s'agira plus que d'obtenir encore une déclaration de la part de l'impératrice, puisque cette princesse, soit par indolence ou par délicatesse, ne peut se résoudre à forcer le grand-duc à un accommodement. J'ai déjà communiqué un plan au grand-chancelier qui se fait fort de me procurer cette déclaration telle que je la souhaite; en attendant, je veux rétracter dans un mémoire les offres qui ont été faites de la part de V. M. Je ne manquerai pas d'y parler avec modération, mais aussi avec dignité; et j'en donnerai, immédiatement après, communication formelle au grand-chancelier. . . .

44.

A S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg ce $\frac{14}{25}$ mai, 1751.

M. de Pechlin a envoyé au grand-duc ma réplique à sa déclaration; quelques jours après M. de Brömbsen lui a demandé comment elle lui plaisoit? Il a répondu que j'y étois devenu plus impoli encore qu'auparavant. Brömbsen a hazardé de lui dire que tout le monde trouvoit que je m'étois expliqué avec beaucoup de modération, et plus qu'on n'auroit pu l'attendre d'un ministre qui avoit été si grossièrement abusé, et que S. A. I. qui, de gayeté de coeur, avoit rompu en visière à la cour de Danemarc, ne pourroit guères se promettre un bon voisinage pour l'avenir. Le grand-duc qui est craintif, et qui sent intérieurement l'incongruité de sa démarche quoiqu'il ne veuille pas en convenir, a demandé s'il n'y avoit pas moyen de redresser la chose en assurant au roi qu'il avoit pour lui toute sorte d'amitié, à cela près qu'il n'avoit pas voulu s'accommoder, et que la facilité qu'il avoit témoignée par rapport au cartel prouvoit bien sa complaisance;

sur quoi Brömbsen lui a fait sentir que l'accommodement étant la véritable pierre de touche de ses sentimens, il étoit impossible de persuader le roi qu'il en eût de favorables, après la déclaration qu'il venoit de faire remettre à son ministre.

45.

AU ROI.

St. Pétersbourg ce $\frac{28 \text{ mai,}}{8 \text{ juin,}}$ 1751.

Mes précédentes dépêches auront fait voir qu'après le départ du courrier Rosenfeldt, les affaires ont toujours été de mal en pis; et quand on réfléchit sur l'ouverture que le grand-chancelier me fit dans ce temps-là, et que j'ai rapportée dans ma très-humble relation, il est fort probable qu'il doit s'être passé une explication entre l'impératrice et lui qui l'a fait entièrement désespérer de la réussite de l'affaire, et quoiqu'il n'en convienne pas, même envers ses amis les plus affidés, sans doute pour ne pas avouer sa défaite, je ne puis plus en douter. Il est probable que l'impératrice,

ayant apparemment promis au grand-duc de ne pas vouloir le forcer à un accommodement, ait déclaré sans retour au chancelier qu'elle n'entreroit pas dans les mesures qu'il lui avoit conseillées, et ce qui paroît le prouver encore davantage, c'est que, malgré les tentatives que j'ai faites depuis pour porter ce ministre à faire agir l'impératrice, il a toujours soutenu qu'il n'y avoit rien à faire; et comme il a voulu absolument que le refus du grand-duc me fût signifié, à quoi il s'étoit tant opposé auparavant, il y a encore apparence que tel aura été le sentiment de l'impératrice, afin de pouvoir établir sur ce cas la réponse qui me seroit donnée de sa part. Voilà du moins ce que je soupçonne, et les circonstances ne le rendent que trop vraisemblable. Comme il fut donc décidé que la négociation seroit rompue, et qu'à mon plus grand regret, comme il est aisé de le croire, je ne vis pas moyen de la sauver, je ne songeai plus qu'à en faire tomber la faute sur le grand-duc, en quoi j'ai réussi, et la manière dont j'ai rétracté mes offres s'est faite, suivant la très-gracieuse intention de V. M., avec toute la modération et la décence possibles. J'ai donné communication

de tout ceci au grand-chancelier, comme je l'ai rapporté, mais je suis encore toujours à attendre la réponse de l'impératrice; elle seroit capable de la différer encore deux ans sans que sa tranquillité en fût troublée. On la porte facilement à un état passif, mais l'activité n'est pas son fait. Cela n'empêchera pas que je ne fasse encore, d'une manière convenable et conforme aux ordres de V. M., tous mes efforts pour remédier à l'affaire; quoique j'avoue qu'il ne me reste pas la moindre lueur d'espérance. V. M., suivant sa grande pénétration, en jugera de même quand elle aura réfléchi sur les circonstances alléguées. Si le grand-chancelier n'eût pas été si tardif, et que Pechlin n'eût pas compté avec tant de sûreté sur la prétendue fermeté de son maître, nous ne nous trouverions pas dans le cas fâcheux qui nous désole aujourd'hui. Mon unique consolation est de n'avoir rien à me reprocher, et d'entrevoir même des événemens très-possibles où il pourroit être avantageux à V. M. de n'avoir point fait l'accommodement. Je suis, au reste, persuadé, comme la sagesse préside à tous les desseins de V. M., que la providence veille aussi à leur réussite.

46.

46.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{1}{12}$ juin, 1751.

Me trouvant l'autre jour chez le grand-chancelier, je lui communiquai le dessein où V. M. est d'envoyer une ambassade à Stockholm. Il parut sensible à cette marque de confiance et de distinction.

En lui faisant entrevoir combien il seroit difficile, pour ne pas dire impossible, que V. M. entrât dans le plan qu'il a proposé, il le reçut fort bien, d'autant que je l'y avois déjà insensiblement préparé auparavant, quoiqu'avec beaucoup de précaution, parce que j'ai cru devoir éviter qu'il ne crût pas que ce fût moi qui l'eût déconseillé.

Bien loin que cela ait changé les bonnes dispositions du grand-chancelier, il concourt avec zèle à imaginer des moyens plus doux et moins hazardeux pour parvenir à nos fins.

J'ai conféré là dessus avec lui en présence de M. de Pretlack dont je ne saurois assez louer l'ardeur et l'empressement pour seconder nos desseins.

Le chancelier envoya hier M. de Pechlin chez moi pour me communiquer les idées qui lui étoient venues, et de chez moi il est allé chez M. de Pretlack.

Je me réserve de faire de tout ceci un rapport circonstancié à V. M. au retour du courrier que je crois pouvoir renvoyer bientôt; d'autant que j'espère d'avoir la semaine prochaine la réponse de l'impératrice à mes deux mémoires. J'en ai lu la minute; elle est aussi amiable et satisfaisante qu'on puisse la désirer, à cela près que S. M. I. n'a pu gagner sur elle d'interposer son autorité pour obliger le grand-duc à un accommodement. Elle le souhaite dans le fond, mais elle a de la répugnance pour des moyens qui seroient pourtant si naturels et si aisés. Elle veut que le grand-duc vienne à elle, et que, pour cet effet, il se trouve dans l'embarras; c'est pourquoi elle a différé sa réponse jusqu'à ce que le grand-duc m'eût signifié sa résolution, démarche dont le parti opposé n'est pas bien aise, parce que cela a dérangé le dessein qu'il avoit de ménager à ce prince les moyens de rompre la négociation de bonne grâce. L'impératrice dit dans

sa réponse, qu'aucun effet et aucune suite de cette affaire ne seroit jamais capable d'altérer son amitié pour V. M. Elle a ordonné en même temps au chancelier de me dire de bouche, mais sur le pied d'une confidence de sa part, qu'elle avoit déclaré que, si le grand-duc faisoit des sottises, (c'est-là le propre terme) il n'avoit qu'à les expier. Comme ce prince est si têtu qu'il n'entend absolument pas raison, le seul moyen d'emporter l'affaire, c'est de l'embarrasser d'une manière faisable et conforme à la façon de penser de V. M., au point qu'il recoure à l'impératrice, et qu'alors cette princesse agisse avec vigueur pour le redresser et pour lui faire embrasser l'unique moyen de se sauver de son labyrinthe. C'est-là l'objet de nos délibérations, et à quoi je m'applique avec tout le zèle et la fidélité possibles pour le service de V. M.

47.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce 22 juin, / 3 juill. 1751.

V. M. aura vu par mes très-humbles rapports qu'il reste au grand-chancelier encore quelque espérance, depuis que le vice-chancelier s'est déclaré favorable au plan de porter l'impératrice à redresser l'affaire par son autorité, et c'est relativement à ce cas que j'ai pris la liberté de demander les ordres éventuels de V. M. Quoique le grand-chancelier soit resté à Péterhoff jusqu'au départ de l'impératrice pour Zarskoe-Selo, et que le vice-chancelier y soit également retourné, ils n'ont pourtant pu, ni l'un ni l'autre, parvenir à parler d'affaires à sa majesté; si bien que les nouvelles remontrances que ces deux ministres se proposent de faire conjointement, restent différées jusqu'au retour de l'impératrice qui est attendue en ville pour aujourd'hui ou demain.

Outre cette affaire, il y en a encore une soixantaine de toutes préparées comme, par exemple, les nouvelles lettres de créance pour M. Panin, les expéditions de son frère, la ré-

ponse aux lettres de notification de Vienne et d'autres plus pressantes qui n'attendent, pour être expédiées, que le moment où l'impératrice permettra qu'on les mette devant elle. J'ai déjà mandé en dernier lieu, que le grand-chancelier m'a promis que celle qui intéresse V. M. marcheroit devant toutes les autres.

L'ambassadeur, baron Pretlack, vint hier chez moi pour me dire qu'ayant pressé le grand-duc pour la dette du comte von der Nath, et ce prince l'ayant renvoyé à M. Pechlin, ce ministre lui avoit dit que les espérances de S. A. I. étoient fondées sur des lettres de répit qu'il croyoit obtenir de l'empereur; sur quoi l'ambassadeur lui a répondu, et se propose de le dire aussi au grand-duc lui-même à la première occasion, qu'il se flattoit en vain, et qu'à moins qu'il ne payât, l'exécution seroit sûrement décrétée.

Mr. Schwart, envoyé de Hollande, m'a dit que les Etats-généraux n'ayant été que tout nouvellement informés du véritable objet de ma négociation, lui avoient ordonné de déclarer au ministère d'ici, aussi bien qu'à moi, qu'ils l'avoient chargé de seconder et d'appuyer cette

négociation en toute façon, comme nous le jugerions à propos et suivant que nous lui en indiquerions les moyens; ajoutant qu'on étoit informé à la Haye que si M. Guydickens n'avoit déjà reçu de pareils ordres de sa cour, il les recevroit incessamment. Je regarde tout comme l'ouvrage de la cour de Vienne, ou plutôt du baron Pretlack qui persuade à sa cour, qu'à moins que les différens entre V. M. et le grand-duc ne fussent applanis, on risquoit toujours de voir donner un jour la Russie dans des mesures qui la rendroient inutile à ses alliés. J'ai répondu à M. Schwart que j'en rendrois compte à V. M., et comme je supposois que pareille ouverture auroit été faite à Copenhague, qu'on apprendroit de là, comment V. M., à qui naturellement cette marque d'amitié plairoit beaucoup, se seroit expliquée sur ce sujet. Cette démarche de la Hollande et celle de l'Angleterre à laquelle on s'attend, ont fait bien du plaisir au chancelier qui croit s'en pouvoir servir utilement auprès de l'impératrice.

48.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{16}{27}$ juill. 1751.

Lorsque je m'attendois à recevoir la réponse à mes deux mémoires, le grand-chancelier me fit savoir que le secrétaire d'état Pugowischnikof venoit de porter au vice-chancelier et au conseiller-privé Wesselofsky l'ordre de l'impératrice, qu'ils eussent à donner chacun à part leur sentiment sur la question: quel préjudice en pouvoit résulter pour la Russie, si le différent entre V. M. et le grand-duc demeuroit indécis? Pour expliquer ce nouvel incident, j'aurai l'honneur de dire à V. M. que je suis très-exactement informé qu'au dernier conseil qu'il y a eu à Péterhoff, lorsqu'il fut quesion de l'accommodement, le vice-chancelier n'a point parlé du tout, et que le grand-chancelier a dit son sentiment, comme à l'ordinaire, c'est-à-dire, pas avec autant d'ordre et d'énergie qu'il seroit à souhaiter, n'y ayant que Pugowischnikof qui ait plaidé la cause, ce secrétaire d'état étant très-bien intentionné pour nous, et ayant de la hardiesse et du crédit.

L'impératrice, touchée par les plaintes du grand-duc qui, à ce que cette princesse a dit elle-même, l'avoit priée, les larmes aux yeux, de ne pas le contraindre, déclara à ses ministres qu'il falloit attendre jusqu'à ce que son neveu revînt lui-même de ses préventions, et c'est là dessus que le chancelier me dit ce que j'ai rapporté dans ma dernière dépêche.

Quelques jours après l'impératrice ayant réfléchi sur cette matière, a fait appeler Pugowischnikof pour lui dire que son intention n'étoit point de désobliger V. M. et de risquer par là de perdre un allié naturel dont elle estimoit nécessaire de conserver l'amitié; que la réponse projetée, quelque polie qu'elle soit, ne vouloit proprement rien dire et ne renfermoit rien qui pût réellement satisfaire V. M., et qu'elle désiroit que le grand-chancelier donnât son sentiment par écrit.

Pugowischnikof a répliqué que la réponse ne pouvoit être autrement, puisque S. M. persistoit dans l'intention de ne pas vouloir forcer le grand-duc; et pour ce qui étoit du sentiment du grand-chancelier, qu'il y avoit plus de deux mois que ce ministre l'avoit fait con-

noître dans un mémoire fort détaillé qui se trouvoit entre les mains de S. M. I.

L'impératrice voulant alors cacher sa confusion de n'avoir pas encore lu cet écrit, lui a dit que cela étoit fort bien, mais que le vice-chancelier, Wesselofsky et lui-même, Pugowischnikof, devoient également opiner par écrit, et qu'elle lui ordonnoit de partir pour insinuer cet ordre à ces deux ministres.

C'est à l'occasion de cette résolution de l'impératrice qui réveille les espérances du grand-chancelier, qu'il a cru devoir encore différer à me remettre la réponse en question, jusqu'à ce qu'il ait vu l'effet de ce nouvel examen, auquel l'affaire paroît être sujette.

Comme la vérité a toujours un langage uniforme, ces variations continuelles de l'impératrice pourroient faire douter de la sincérité de ses sentimens; mais puisque ce n'est pas là l'unique occasion où cette princesse tient une pareille conduite, et que, surtout depuis quelque temps, toutes ses actions se ressentent de son irrésolution, et s'il m'est permis de le dire, de sa légéreté d'esprit, il me semble qu'il faut plutôt l'attribuer à son caractère qu'à un

dessein prémédité de nous amuser. Toutefois, V. M. juge bien que je dois soigneusement éviter le reproche d'avoir précipité la moindre chose; d'autant que le grand-chancelier qui dans toute cette négociation a si souvent trahi sa foiblesse et le peu de pouvoir qu'il a de pousser sa pointe, saisiroit la plus légère apparence pour me charger de la faute du mauvais succès de cette affaire; et comme, d'ailleurs, il ne convient pas que je marque une grande envie de recevoir la réponse, V. M. m'ayant ordonné elle-même de ne pas la presser, je me vois de nouveau réduit à l'attente et à l'inaction, à moins que V. M. ne juge à propos de m'ordonner de faire une démarche propre à tirer cette affaire de son état d'indécision, où, suivant le train que les affaires vont ici, elle peut encore rester long-temps.

49.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{\text{27 juill.}}{\text{7 août,}}$ 1751

Par la lettre que M. le comte de Bercken-tin m'a écrite en date du 13. juillet, j'ai vu

les ordres éventuels dont il a plu à V. M. de me pourvoir, et auxquels je ne manquerai pas de me conformer très-humblement, en me servant, le cas existant, du pouvoir donné pour renouer la négociation.

Depuis mes dernières dépêches l'affaire est toujours restée dans la même situation, excepté que, ces jours passés, on m'a remis la réponse de l'impératrice à mes deux mémoires, signée des comtes Bestoucheff et Woronzow.

Le grand-chancelier n'avoit d'abord voulu me délivrer cette réponse qu'après qu'il auroit vu l'effet de la nouvelle discussion à laquelle les ordres de l'impératrice soumettoient l'affaire; mais après y avoir mieux réfléchi, il ne s'est pas cru autorisé à arrêter la dite réponse qui avoit déjà été approuvée par S. M. I., et que ses ordres postérieurs n'avoient proprement point suspendue.

C'est-là du moins la raison que ce premier-ministre m'allégua, lorsque je lui demandai l'explication de ce nouveau phénomène, et il ajouta que cette réponse pourroit d'autant moins mettre quelque obstacle à la continuation de la négociation, qu'il y étoit expressément

dit qu'au cas que, tôt ou tard, on voulût renouer, l'impératrice s'y prêteroit toujours avec plaisir. Le grand-chancelier me pria aussi d'arrêter le courrier encore quelque temps et de ne pas insister sur mes audiences de congé, parce que la chose n'étoit pas entièrement tirée au clair et qu'il lui restoit encore quelque espérance. Par le principe que j'ai une fois adopté, de ne rien précipiter et de suivre la route que le grand-chancelier m'indiqueroit, afin de lui combler la mesure et d'éviter ses reproches, j'ai consenti à sa demande et j'attendrai tranquillement l'issue de l'affaire, à moins que V. M. ne juge à propos d'en disposer autrement.

En attendant je ne suis pas oisif, ayant de fréquens entretiens avec M. de Pechlin, pour aviser aux moyens les plus propres à faire revenir le grand-duc de son obstination. V. M. juge bien qu'en tout ceci je n'agis qu'en simple particulier, et M. de Pechlin fait de même. C'est dans cette qualité qu'il s'est laissé persuader de dresser un écrit qu'il m'a remis sous le sceau du secret, et qui renferme son sentiment par rapport aux mesures que V.

M. auroit à prendre si l'affaire demeuroit dans les termes où elle est à présent. Au retour du courrier j'aurai l'honneur d'envoyer à V. M. ce mémoire qui, selon moi, est écrit avec sincérité et beaucoup de dextérité.

Comme il est aussi à craindre que les messieurs qui par ordre de l'impératrice doivent opiner dans cette affaire, soit à dessein, soit par malhabileté, ne touchent pas dans leur sentiment le vrai point de décision, on a eu soin de former quelques questions sur lesquelles roule le principal de l'affaire, et que Pugowischnikof doit faire agréer par l'impératrice, afin que le vice-chancelier et Wesselofsky soient obligés de répondre *ad rem;* et comme Pugowischnikof n'est pas un grand génie, on lui a fourni, en même temps, les argumens dont il pourra se servir en opinant luimême. Enfin, Sire, comme V. M. a une fois jugé que l'accommodement avec le grand-duc convenoit à ses intérêts, je ne me lasse point d'imaginer et de concerter avec mes amis tout ce qui peut conduire à ce but que j'aurois obtenu il y a long-temps, si

50.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{2}{13}$ août, 1751.

Le grand-chancelier, chez qui j'avois été à la campagne lundi passé, m'ayant fait dire deux jours après qu'il avoit encore à me parler, j'y retournai hier, et appris de ce premier-ministre que M. Guydickens avoit reçu son courrier qui, quoique chargé de différentes dépêches, (lesquelles, autant que je puis juger, concernent principalement un traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie) ne lui avoit pourtant point apporté l'ordre annoncé en dernier lieu par la lettre du greffier Fagel, pour passer ses bons offices en faveur d'un accommodement entre V. M. et le grand-duc, et que le dit Guydickens s'étoit borné à lui déclarer que sa cour étoit prête à avancer cet accommodement dès le moment qu'elle en seroit requise par V. M. C'étoit, continua le grand-chancelier, cette ouverture de M. Guydickens qui lui avoit fait souhaiter avec empressement de m'en parler et de me dire que, comme il étoit incontestablement vrai que rien

ne seroit plus capable de déterminer l'impératrice à agir efficacement dans cette affaire que la part que ses alliés témoignoient d'y prendre, et que, selon lui, V. M. pourroit, sans le moindre inconvénient, se prêter aux idées de la cour d'Angleterre en faisant la demande préalable qu'elle désiroit, il estimoit nécessaire que j'en informasse V. M. sur le champ, puisque l'affaire pressoit et que la grande distance des lieux ne pouvoit manquer de causer des retardemens.

Je lui répondis que cette délicatesse de l'Angleterre me surprenoit d'autant plus que, d'un côté, elle étoit tout autant intéressée que l'empereur et la Hollande à la tranquillité du Nord dont la conservation formoit le principal but de toute cette affaire, et que, d'un autre côté, l'Angleterre devroit, plus qu'aucune autre cour, souhaiter la composition des différens touchant le Schleswig, parce qu'elle seroit délivrée par là des obligations onéreuses auxquelles elle se trouvoit engagée à cet égard, et qu'au reste je ne savois pas si V. M. se porteroit à faire une démarche qui pourroit être regardée comme un certain empressement

que la situation de V. M. ne rendoit ni décent, ni nécessaire. Le chancelier répliqua que la négociation avec le grand-duc étant une fois connue, aussi bien que l'éloignement peu raisonnable de ce prince et la nécessité qu'il y avoit de le déterminer par l'autorité de l'impératrice, qui par sa dernière réponse avoit déclaré de souhaiter l'accommodement elle-même, il ne croyoit pas contraire à la dignité de V. M., si elle donnoit à connoître à la cour d'Angleterre que son but étant d'écarter tout ce qui pourroit un jour troubler la tranquillité publique, elle étoit allée au devant des bonnes dispositions qu'on avoit témoignées ici par rapport à un accommodement avec le grand-duc, et comme cette affaire sembloit dépendre de l'entremise efficace de l'impératrice qui s'étoit expliquée sur ce sujet fort favorablement, que V. M. ne doutoit pas que l'Angleterre n'envoyât sans délai à son ministre des ordres pour avancer, conjointement avec ceux de l'empereur et de la Hollande qui témoignoient en cela toutes sortes de facilités, un ouvrage aussi salutaire et aussi désirable à tout égard.

Je dois ajouter à tout ceci que, bien que M. Guy-

M. Guydickens, fertile en soupçons et vague en idées, veuille toujours coudre à cette affaire des objets étrangers et contraires aux engagemens de V. M., il a néanmoins beaucoup de déférence pour les avis du chancelier, du général Pretlack et de M. Schwart, envoyé de Hollande, qui tous trois travaillent à le mettre dans le bon chemin; les deux derniers s'étoient même offerts, en cas qu'il voulût se joindre à eux, de présenter un mémoire à l'impératrice pour l'exhorter au nom de leurs cours respectives à ne négliger aucun moyen capable d'effectuer l'accommodement. En attendant, ils espèrent de pouvoir porter le dit Guydickens à consentir que le grand-chancelier, en parlant à l'impératrice, nomme préalablement l'Angleterre parmi les puissances qui désiroient la conclusion de l'affaire, dans laquelle il n'est, au reste, arrivé aucun changement depuis ma dernière dépêche.

51.

AU ROI.

St Pétersbourg, ce $\frac{10}{21}$ août, 1751.

. . . . Le grand-chancelier m'a fait confidence de l'anecdote suivante. Un officier du Holstein qui alloit partir pour Kiel, fut soupçonné d'avoir des lettres secrètes du grand-duc: on envoya ordre à Kronstadt pour faire examiner cet officier; il fit d'abord quelque difficulté d'avouer le fait; mais se voyant trahi, il rendit enfin le paquet qu'on ouvrit, et il s'y trouva des lettres de la gr . . . d à sa mère, comme aussi à sa grand-mère à Hambourg, dans lesquelles elle se plaignoit de sa situation disgracieuse, sans que néanmoins ni elle, ni le grand-duc eussent touché l'affaire de la négociation. L'officier étant retourné chez le grand-duc pour lui apprendre ce qui venoit de se passer, ce prince écrivit une lettre fort vive à M. Brömbsen qui se trouvoit chez le grand chancelier, et le chargea de se plaindre à ce premier-ministre qu'on avoit maltraité son officier. Le chancelier lui fit répondre par Brömbsen qu'on avoit retiré le susdit pa-

quet de lettres en conformité d'une ukase qui défend à tous ceux qui partent par mer, de se charger d'aucune lettre au préjudice des revenus de la poste impériale; que si, au reste, on avoit maltraité l'officier, les coupables seroient punis, tout comme on puniroit celui qui auroit fait un faux rapport à S. A. I., en cas que ce prétendu mauvais traitement ne se trouvât point vérifié; qu'au reste, le paquet étant du grand-duc, on le rendroit à l'officier, et qu'il pourroit le transporter en toute liberté. On a tiré copie de toutes les lettres pour les envoyer à l'impératrice, du sçu et consentement de laquelle toute cette affaire s'est faite.

52.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{13}{24}$ août, 1751.

La lettre dont V. E. m'a honoré en date du 31 du passé, m'est parvenue par le dernier courrier. Je ne m'attendois pas à une ouverture aussi favorable de la part de M. Titley,

pendant que M. Guydickens ne parle ici que de la nécessité d'une réquisition préalable.

Ce n'est pas qu'on ne puisse facilement se prêter à de pareilles formalités, les complimens ne coûtant rien; mais il n'est pas probable que la cour d'Angleterre ait donné sur le même sujet des ordres différens à ses ministres. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que toutes les fois qu'il s'agit de reconnoître l'utilité de l'accommodement et l'intérêt que l'Angleterre y trouve elle-même, la façon dont M. Guydickens en convient, renferme d'ordinaire quelque trait mal arrangé qui semble trahir un empressement secret de vouloir faire servir cette affaire à ses vues systématiques dont il a toujours l'imagination remplie. Quoiqu'il en soit, je suis persuadé, que si, en attendant, les circonstances exigeoient de faire connoître à l'impératrice le désir qu'ont ses alliés de voir réussir la négociation, M. Guydickens ne refusera point d'adhérer à toutes les représentations que les deux autres ministres jugeront à propos de faire.

Le raisonnement que le comte Uhlefeld a allégué au baron Bachoff, comme un obstacle

de la part du ministère d'ici, n'a jamais fait la moindre impression sur l'esprit du grand-chancelier; c'est le comte Woronzov qui l'a formé, moins par conviction que par haine contre une affaire qui ne lui avoit pas d'abord été communiquée.

Aussi n'a-t'il guères poussé ce raisonnement auprès de l'impératrice; mais on prétend qu'indirectement il lui en a insinué un autre, c'est-à-dire, qu'en forçant le grand-duc de céder le Holstein, on lui ôteroit l'unique chose qui l'amusoit et qui lui faisoit oublier ses désagrémens, et que ce prince, privé d'un objet si chéri, commenceroit à réfléchir sur sa situation et formeroit des projets dangereux, insinuation extrêmement captieuse, et d'autant plus à craindre qu'elle roule sur une matière qui, par sa délicatesse, n'admet guères d'explication.

Je ne néglige aucune occasion pour témoigner au baron de Pretlack la reconnoissance du roi à l'égard du zèle avec lequel il continue de seconder les intentions de S. M. Ce ministre n'auroit pas manqué de faire entrevoir au grand-duc, que l'empereur chargeroit

le roi de l'exécution décrétée en faveur des créanciers, s'il n'avoit été retenu par la considération que les lois de l'Empire ordonnent que de pareilles saisies se fassent par les directeurs du cercle: si les cours de Berlin et d'Hanovre vouloient y acquiescer, ou renoncer à leur compétence en faveur du roi, je crois que cette affaire ne rencontreroit pas beaucoup de difficulté à Vienne; et alors cette menace pourroit réellement s'effectuer, et feroit sans doute un très-bon effet. Il me semble même que la demande en pourroit être faite à l'empereur, en alléguant qu'il n'étoit pas juste que des troupes étrangères entrassent dans un pays dont, en vertu du traité avec le roi de Suède, la succession immédiate revient à S. M. En attendant, je tâcherai encore de persuader M. de Pretlack à parler de cette affaire, comme d'une chose qui pourroit se faire, d'autant qu'il ne doit pas craindre qu'on lui fasse ici des objections tirées du droit public.

APOSTILLE.

Le baron Korff vient de mander en cour que M. le grand-maréchal avoit dit au comte

Rosenberg que le roi étoit fort content de l'impératrice et de son ministère, et même du grand-duc; mais que la réussite de la négotiation étoit empêchée par les ministres Holstenois qui se prêtoient aux vues du roi de Prusse. Ce rapport a donné lieu à différentes réflexions; messieurs de Pechlin et de Brömbsen en ont été allarmés, et se plaignent qu'on ne leur rend pas justice. Je leur ai assuré que, bien loin d'écrire la moindre chose qui pût les faire soupçonner, j'avois à toute occasion exalté leur zèle et la droiture de leurs sentimens, et j'ai soutenu qu'il falloit nécessairement que quelque mésentendu eût donné lieu au rapport susmentionné. Cela a paru les appaiser; cependant c'est un incident dont je ne suis pas bien aise.

53.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{24 \text{ sept.}}{5 \text{ oct.}}$ 1751.

Dans le temps que LL. AA. II., le grand-duc et la grande-duchesse faisoient encore leur sé-

jour à Oranienbaum, il y est arrivé une aventure assez singulière. Un sergent congédié se présente à la garde et demande à parler au grand-duc qui étoit à la chasse. On le mène chez M. de Tschoglokoff qui l'interroge sur le sujet de sa venue; il refuse de s'expliquer devant lui; étant conduit aux arrêts, il y harangue les soldats de la garde, et leur dit qu'il avoit dans sa poche un papier de la dernière importance, et qu'il ne s'agissoit pas moins que de la vie et du bonheur du grand-duc, à qui il falloit nécessairement qu'il parlât, puisque Tschoglokoff étoit un traître qui conspiroit lui-même contre les intérêts de ce prince. Le grand-duc étant revenu de la chasse, tous les soldats de la garde l'entourent et le prient d'écouter cet homme qu'ils amênent et qui veut à toute force donner son papier au prince, lequel refuse de l'accepter, sans pouvoir cependant se débarrasser de ces importuns qui l'obsèdent et lui tiennent des propos aussi flatteurs pour lui qu'ils l'étoient peu pour d'autres. Sur ces entrefaites M. Tschoglokoff arrive et veut interposer son autorité; mais il est repoussé avec impétuosité,

et peu s'en est fallu qu'on ne l'eût renversé. Quelques officiers et d'autres gens étant survenus, on dégage enfin le grand-duc et arrête les mutins qui ont tous été conduits à la forteresse, après que l'impératrice, instruite par un courrier de cet incident, eût envoyé messieurs de Schuwalof sur les lieux pour en prendre information. On a fait défiler depuis le régiment dont étoit le détachement qui formoit la garde, pour aller prendre ses quartiers à quelque distance, de l'autre côté de Moscow.

Quoique le grand-duc se soit comporté dans cette occasion d'une manière tout-à-fait irréprochable, l'affection que les soldats ont fait paroître pour lui, jointe à leurs discours séditieux, et une certaine lettre interceptée écrite d'Archangel, forment néanmoins pour l'impératrice des sujets d'inquiétude qui lui rendent la personne de son successeur, sinon odieuse et suspecte, du moins incommode et désagréable.

D'ailleurs, le mécontentement de la nation va toujours en augmentant: on murmure surtout contre les injustices qui se commettent; l'ukase émanée il y a environ un an, qui

restreint la liberté des cabarets et le débit de l'eau de vie, ayant ôté aux habitans des villes aussi bien que du plat-pays le principal moyen de leur subsistance, n'a pu manquer de donner lieu à de fréquentes controventions que l'on punit si sévèrement, que depuis ce temps-là il y a jusqu'à trente mille personnes, et parmi ce nombre des gentilshommes et des gens d'une certaine façon, à qui on a donné le knuth, et cela uniquement pour satisfaire l'avidité des deux frères Schuwaloff qui, étant les auteurs de la susdite ukase, s'enrichissent des dépouilles des malheureux.

54.

AU ROI.

St. Pétersbourg, ce $\frac{\text{28 sept.}}{\text{8 oct.}}$ 1751.

Le peu d'apparence qu'il y a que la négociation se renoue si tôt, m'ayant déterminé à renvoyer le courrier, V. M. permettra très-gracieusement que je profite de cette occasion pour détailler quelques circonstances propres à éclaircir les matières contenues dans mes très-humbles relations.

Dans la fâcheuse conjoncture où le grand-duc avoit changé de sentiment sans qu'on pût porter l'impératrice à lui faire entendre raison, rien n'étoit plus important pour le service de V. M. que d'empêcher qu'au moyen d'une négociation simulée et artificieuse, le grand duc ne se ménageât quelque prétexte spécieux pour rompre de bonne grâce, ce qui auroit pu mettre en doute la facilité et la modération de V. M., et nous auroit obligés de faire le premier pas pour renouer, au lieu que c'est maintenant au grand-duc et à cette cour de rechercher V. M., et que l'indécence avec laquelle ce prince a rompu le charge non seulement seul de toute la faute, mais donne aussi de l'inquiétude à l'impératrice, qui dans la crainte où elle est que V. M. ne ressente un si mauvais procédé, souhaite que l'affaire soit redressée et que l'accommodement se fasse encore.

Nous avons obtenu ce point dans un temps, où le parti opposé avoit formé, et même déjà fait goûter au grand-duc le projet de faire échouer la négociation par des contre propositions captieuses, et c'est par une espèce de surprise qu'on a porté ce prince à consen-

tir à la déclaration qui m'a été délivrée de sa part. M. Brömbsen nous a servis très-utilement en cela, ayant vaincu la répugnance qu'avoit M. Pechlin de prêter son ministère à une démarche qui ne fait pas honneur à son maître, en représentant à ce ministre que ce seroit une délicatesse hors de saison, que de vouloir épargner au grand-duc des embarras capables de le guérir de ses préjugés et de le faire songer à ses véritables intérêts.

V. M. a eu la bonté d'approuver très-gracieusement ma réplique à la susdite déclaration du grand-duc, que j'ai tâché de concevoir en des termes modérés et propres à laisser dans l'esprit de ce prince un aiguillon qui, s'il conserve encore le moindre sentiment, doit le faire rentrer avec le temps en lui-même et répondre aux dispositions favorables de V. M.

J'ai fait tout mon possible auprès du grand-chancelier pour que le refus d'entrer dans son plan, par rapport à l'occupation du Holstein ducal, n'altérât point ses bonnes dispositions, l'ayant insensiblement préparé à envisager les inconvéniens attachés aux moyens extrêmes. Je n'eus pas plutôt reçu par le

courrier les ordres nécessaires, que je me rendis chez ce premier-ministre pour lui témoigner la parfaite reconnoissance de V. M. pour toutes les marques qu'il avoit données de son zèle, et pour lui répéter, en même temps, que V. M. n'agissant par aucune envie d'arrondir ses états, mais uniquement par le désir de s'arranger avec un prince de sa maison et d'éloigner tout ce qui pourroit un jour troubler la tranquillité du Nord et altérer la bonne harmonie avec la Russie, il comprendroit aisément que, quelque disposée qu'elle soit à sacrifier ses trésors pour obtenir ces points, elle hésitoit pourtant avec raison à sacrifier ses sentimens, éloignés de toute sorte de violence; que cependant elle ne se refuseroit à aucune démarche propre à faire revenir le grand-duc de ses préventions, pourvu qu'elle n'eût point un caractère odieux et incompatible avec la façon de penser de V. M. qui, indépendamment de tout, croiroit mal répondre aux marques d'amitié de l'impératrice, si, en contraignant le grand-duc par des voies de fait à un accommodement, elle enlevoit à S. M. I. la gloire et la satisfaction

d'avoir ramené ce prince par ses persuasions maternelles.

Quoique le chancelier ne pût s'empêcher d'applaudir à des sentimens si généreux, il ne fut pourtant pas bien aise que V. M. n'eût point goûté son projet qu'il regardoit comme juste, aisé, utile et même nécessaire, surtout depuis que M. Pechlin qui est, d'ailleurs, si circonspect et si scrupuleux, lui avoit dit que, selon lui, on ne risqueroit rien en exécutant ce projet, et qu'il le conseilleroit toujours à V. M.

Cependant, le grand-chancelier ne put disconvenir que, supposé même que des moyens extrêmes fussent admissibles, il étoit au moins juste et raisonnable de n'y point recourir, tandis qu'on en pouvoit encore employer de plus doux et de plus modérés; et il faut que j'avoue, à la justice de ce ministre, qu'il ne s'est point relâché de ses bonnes dispositions, et quoique flottant souvent entre l'espérance et la crainte, tantôt courageux, tantôt timide, qu'il a toujours travaillé avec le même zèle pour seconder l'affaire et pour arriver au but désiré

J'ai eu l'honneur de rendre successivement compte à V. M. de tous les expédiens qui ont été mis en oeuvre, aussi bien que du peu d'effet qu'ils ont produit jusqu'ici; cependant l'affaire n'est pas finie et toutes les espérances ne sont pas perdues; le fer est encore au feu, et la chose une fois mise dans un certain mouvement, de sorte qu'il n'est pas impossible que, tôt ou tard, elle ne réussisse.

M. Guydickens est entièrement revenu de ses anciennes idées, et montre actuellement autant de zèle qu'on peut le désirer; lui, aussi bien que messieurs de Pretlak et de Schwart ont reçu de leurs cours respectives des ordres très-positifs de faire tout leur possible pour effectuer l'accommodement. C'est le général Pretlack qui a fait sentir à la sienne, aussi bien qu'à celles de Londres et de la Haye, qu'indépendamment de l'utilité qui en résulteroit pour le bien commun de l'Europe, le crédit et la conservation du grand-chancelier qui seul soutient ici l'intérêt et l'influence de ces cours, dépendoit en grande partie de la réussite de cette affaire; si bien que ces trois ministres sont autorisés, sans qu'ils ayent be-

soin d'attendre des ordres ultérieurs, à faire telle démarche que le chancelier jugera à propos, et c'est en conséquence qu'ils se concertent maintenant avec lui pour présenter un mémoire qu'ils signeront tous les trois, et qui sera conçu dans les termes les plus forts et les plus propres à fixer les irrésolutions de l'impératrice et à la persuader de déterminer le grand-duc.

On ne sauroït répondre de l'effet de ce mémoire, mais il est certain que l'impératrice qui se défie souvent des avis de ses propres ministres en leur supposant des vues particulières, écoute favorablement les conseils de ses alliés, surtout quand ils sont fondés sur la raison et aussi désintéressés que dans le cas présent, où ces cours n'ont été ni sollicitées, ni même requises par V. M. de s'employer dans cette affaire.

Il n'est pas probable que l'impératrice fasse donner une réponse au dit mémoire, avant qu'elle ait vu le sentiment du collége de la chancellerie; ayant ordonné, comme V. M. en est instruite, que tous les membres opinent dans cette affaire. Ils n'ont pas encore obéi, et

et l'impératrice qui n'est jamais pressée pour ces choses-là, n'a point réitéré ses ordres; il s'agit même de signer préalablement les questions décisives sur lesquelles doit rouler ce sentiment, et qui, quoiqu'approuvées de bouche par S. M. I., reposent encore dans son bureau.

En attendant, le grand-chancelier qui croit son honneur intéressé dans cette affaire, et qui n'est guère accoutumé d'en voir échouer une qu'il prend si chaudement à coeur et qui tend si manifestement au bonheur de sa patrie, reste dans la ferme résolution de vouloir, en cas que tous les moyens manquent, supplier l'impératrice d'établir un grand conseil composé des personnes les plus considérées, pour examiner la chose, afin que la droiture de ses intentions et l'utilité de ses conseils soient du moins justifiées aux yeux de toute la nation.

Il n'a plus rien à perdre et, par conséquent, rien à ménager du côté du grand-duc qui restera toujours son ennemi mortel; et si l'impératrice venoit à mourir, il sera question lequel des deux préviendra l'autre. Tout dépendra des gardes et de l'argent qu'on em-

ployera pour les gagner. Le grand-duc n'en a point du tout, et les caisses publiques sont d'ordinaire épuisées. En revanche, le chancelier est le dépositaire de huit cent mille ducats, épargnés des derniers subsides d'Angleterre, que l'impératrice conserve pour le besoin, et auxquels elle a fait voeu de ne toucher qu'à la dernière extrémité: outre ce trésor, le chancelier entretient d'étroites liaisons avec le général Apraxin, homme courageux et entreprenant qui commande un des quatre régimens des gardes, et qui, comme chef de la chancellerie de guerre, a les moyens de s'attacher les officiers. Enfin, tout bien considéré, le cas existant, le grand-duc aura beaucoup de peine à se maintenir, d'autant que le prince Ivan qui avance toujours plus en âge, a par devers lui bien des avantages, et sera, par conséquent, un compétiteur bien dangereux; il est cependant vrai qu'avant que l'impératrice meure, plusieurs circonstances peuvent changer, et c'est pourquoi il seroit toujours bon d'écarter cette pierre d'achoppement qui, si le grand-duc montoit sur le trône pendant qu'elle subsiste, ne sauroit manquer d'occasioner des troubles.

Quant au crédit du chancelier, on ne peut disconvenir que, tant par les intrigues de messieurs Schouwalof, que par sa propre nonchalance, il n'ait souffert quelque atteinte; mais cela n'empêche pas que l'impératrice ne regarde ce ministre comme le mieux intentionné pour les intérêts de son empire, et comme le plus propre pour le poste qu'il occupe. Ce qu'il y a de fâcheux c'est que cette princesse a adopté depuis quelque temps le principe, que sa propre sûreté exigeoit qu'il y eût toujours dans le ministère deux factions opposées, et elle a grand soin de nourrir leur mésintelligence et de les tenir continuellement dans une espèce d'équilibre, afin que le public ne sache jamais lequel des deux partis est le plus écouté, ni qu'aucun ne se puisse arroger la préférence. Elle croit apparemment qu'à travers ces contrariétés la vérité n'échappera pas à sa pénétration; mais je ne sais si elle ne se flatte pas trop, et l'expérience nous a appris que les bonnes choses sont plutôt empêchées par là que les mauvaises.

M. Pechlin est toujours porté pour l'accommodement. Ce ministre étant fort zélé

pour les intérêts de V. M., m'a communiqué en grande confidence un écrit qui renferme son sentiment, tel qu'il l'énonceroit sur la situation de l'affaire en question s'il avoit l'honneur d'être attaché au service de V. M. Comme il désespère que le grand-duc puisse être ramené par la raison et par des voies de douceur, vu que plus on tâche de persuader ce prince, et plus il se roidit, son opinion est que l'unique moyen de vaincre son obstination seroit de l'intimider, et que pendant que l'impératrice balance encore à interposer son autorité, ce qui finiroit la chose tout d'un coup, il seroit bon de jeter ce prince dans l'embarras en réveillant ses créanciers, en insistant sur l'établissement d'un *Land-Gericht*, et en lui suscitant toutes sortes d'affaires qui pussent lui rendre la possession du Holstein odieuse. Mais, je me trompe fort, ou toutes ces chicanes, au lieu de faire un bon effet, pourroient bien irriter ce prince, et opérer beaucoup moins sur son esprit que si V. M. trouvoit moyen de faire décerner sur elle l'exécution que demande le comte von der Nath, laquelle, suivant les ordres réitérés que le géné-

ral Pretlack a tout nouvellement reçus, l'empereur déclare ne pouvoir refuser plus long-temps à des instances appuyées sur la justice et sur les lois de l'empire.

Enfin, Sire, je quitte cet endroit, et je laisse imparfait un ouvrage auquel j'ai travaillé avec toute l'application dont mon zèle pour le service de V. M. a été capable. Si j'ai manqué dans la conduite de cette affaire épineuse, c'est plutôt faute de lumières et de talens que de bonne volonté. J'ai exactement suivi les volontés de V. M. et exécuté avec ponctualité ses ordres, dictés par la sagesse et par les sentimens élevés qui font la gloire de son règne. J'ai eu le bonheur de mettre dans les intérêts de V. M. les personnes qui sembloient les plus propres à pouvoir les appuyer. Des cas imprévus, des incidens inopinés et un concours de circonstances les moins attendues m'ont frustré jusqu'ici, à mon plus grand regret, de l'effet de mes peines. Le caractère singulier de ceux à qui j'ai eu affaire et celui de cette cour en général, qui est si extraordinaire que je crois qu'étant un jour absent d'ici, j'aurai de la peine à m'en figurer la possibilité,

ont rendu ma situation extrêmement difficile. Je ne suis pas sans espérance qu'avec le temps on puisse encore recueillir les fruits de tous les soins que V. M. a pris d'avancer, au moyen d'un accommodement avec le grand-duc, le bonheur de ses états et l'intérêt de sa couronne.

55.

A. S. E. M. LE C. DE BERCKENTIN.

St. Pétersbourg, ce $\frac{28 \text{ sept.}}{9 \text{ oct.}}$ 1751.

Je viens de recevoir le rescrit du roi du 11 septembre, et je ne tarderai pas de m'acquitter auprès du grand-chancelier de ce que S. M. m'y ordonne, et d'insister sur les audiences. Cependant, comme le temps continue d'être fort beau et que l'impératrice fait préparer une grande chasse, je prévois qu'on ne parviendra pas si tôt à les obtenir. En attendant, V. E. apprendra par le rapport de M. le chambellan de Molzahn qu'il a déjà vu les deux chanceliers, et je peux dire qu'il a lieu d'être content de la manière dont M. le grand-

chancelier l'a reçu et s'est expliqué envers ce nouveau ministre. Ma très-humble relation ci-jointe au roi, (No. 54.) contient ce qu'il me restoit encore à dire par rapport à la négociation dont j'ai été chargé. V. E. regardera cette relation avec indulgence, puisqu'elle a été écrite au milieu des bruits et des embarras du déménagement. J'ai oublié d'y faire mention d'un certain projet formé par la gr.... d...., laquelle comprenant assez que le Schleswig n'est pas un objet pour fixer les intérêts d'un empereur de Russie, et ne songeant qu'à élever la maison de Z...., a conçu l'idée, et l'a aussi fait goûter au grand-duc, que ce prince, après être monté sur le trône et après avoir conquis le Schleswig, céderoit toutes ses possessions en Allemagne au prince de Z.... qui possède déjà Jevern, à quoi on ajouteroit l'Ost-Frise, à laquelle le roi de Prusse renonceroit à condition que la Russie l'aideroit à faire la conquête de la Prusse polonoise; et qu'ensuite on enlèveroit aussi Bremen et Verden à la maison d'Hanovre, et feroit de tous ces pays un dixième électorat.

Comme il faut tirer parti de tout, je me

suis utilement servi de ce projet pour mettre la puce à l'oreille à M. Guydickens, et pour le disposer en faveur de l'accommodement. Je dois aussi ajouter que les termes équivoques dans lesquels étoit conçu le plein pouvoir du grand-duc, n'ont pas été l'effet d'une intention peu sincère de la part de ce prince; car dans ce temps-là il auroit signé tout ce qu'on lui proposoit, et plût à Dieu qu'on eût suivi mes conseils et battu le fer pendant qu'il étoit chaud; mais c'étoit la politique de M. de Pechlin qui, croyant la chose immancable, vouloit au moins se ménager des apparences, comme si ce n'eût pas été lui qui eût poussé à la roue; et cette politique, également observée par le grand-chancelier, nous a fait bien du tort. J'aurai, s'il plaît à Dieu, bientôt l'occasion d'expliquer de bouche bien des choses dont il est presqu'impossible de donner une juste idée par écrit, etc.

LETTRE A ***, CONCERNANT LA CONVENTION DE KLOSTER-SEVEN.

A Oldenbourg, ce 30 de mars, 1758.

S. A. Mde la princesse, votre digne mère, m'a fait part d'une lettre que vous venez de lui écrire, et où il est beaucoup question de moi. Je suis charmé que cette occasion m'autorise à renouer une correspondance qui n'a été interrompue que par les circonstances, et de ma part par aucun motif contraire aux sentimens que vous m'avez toujours connus, et qui ne se démentiront jamais. Celui qui vous a dit le contraire, et que je tenois des propos à votre désavantage., ne vous a pas dit la vérité; nommez-le moi, et je le confondrai. J'ai été obligé, il est vrai, d'exécuter des arrêts qui m'ont fait de la peine, parce que je savois qu'ils vous en faisoient. Mais le devoir m'en a imposé la nécessité, et si mon ministère vous a accablée, ma bouche ni ma plume ne vous ont jamais condamnée; je crois même, et je me le répète souvent pour ma consolation, qu'on peut envisager votre sort sous un point de vue qui, s'il n'est pas agréable, n'est au moins pas fort désavantageux. Toutefois, je

suis plus sensible à ce que vous me taxez d'inconstance, que je ne le suis à l'égard de ce public qui me déchire avec aussi peu de justice que de fondement. A moins qu'à la hâte vous n'ayez oublié de faire attention aux termes, j'imagine que la rusticité de ceux que vous dites qu'on emploie vis-à-vis de vous au sujet de quelqu'un dont vous vous étiez déclarée l'amie, vous ferme la bouche beaucoup plus que la solidité des raisons. Vous n'en alléguez, à la vérité, aucune qui prouve la nécessité, pourquoi il faut qu'à l'occasion de la convention de Kloster-Seven, je me sois montré, ou comme un fourbe ou comme un sot. Je démontrerai d'abord l'inconséquence, pour ne pas dire l'absurdité de ce beau dilemme, où la logique a pour le moins autant souffert que la politesse; mais ce n'est que pour vous, Madame, que je me donne cette peine; je ne me justifierai jamais vis-à-vis de ceux dont le blâme m'est plus honorable que ne le seroient leurs applaudissemens: grâces à Dieu, mon honneur ne dépend pas de leurs décisions. Le roi a approuvé ma conduite; des gens instruits doivent avoir vu des preu-

ves convaincantes de ma circonspection et de ma probité; ceux qui ne le sont pas, ne devroient pas raisonner du tout. Je commencerai par vous dire en abrégé, comment la chose s'est passée. Au fond de la province dont le roi m'avoit confié le gouvernement; oublié, mais pas tant que j'aurois voulu l'être, je reçois le 3 de sept. de l'année passée un courrier, avec un ordre du roi de me rendre sur le champ aux deux camps des armées ennemies, et d'y effectuer, si je pouvois, une suspension d'armes que M. le duc de Cumberland n'avoit pu obtenir du maréchal de Richelieu, ou quelqu'autre arrangement préliminaire propre à écarter les incidens qui pourroient embarrasser une négociation de paix, déjà entamée sous la médiation de S. M. à Vienne et à Versailles, paix que venoit de proposer le roi d'Angleterre pour sauver son armée après avoir perdu ses états. Je pars à francs étriers, et m'en vais trouver le duc de Cumberland qui me montre les pleins pouvoirs et me dicte ses propositions; je les porte chez M. de Richelieu qui déclare que s'il pouvoit obtenir par la voie de la négociation ce qu'il auroit

pu obtenir par une bataille gagnée, il seroit content. Je retourne chez le duc de Cumberland qui fait quelques modifications et me renvoie avec de nouvelles propositions. M. de Richelieu met son dernier mot par écrit, et d'abord en forme de convention; je l'envoie au duc qui l'accepte, et ne demande que des changemens relatifs à la possibilité de l'exécution. M. de Richelieu les admet, mais veut qu'on en forme des articles séparés qu'il dresse en même temps. Le duc de Cumberland répond qu'il ne chicaneroit pas sur la forme, et renvoie les deux actes signés; le maréchal signe ensuite, et moi aussi, comme médiateur, prenant sur moi d'obtenir la garantie du roi, aussitôt que S. M. en seroit requise par les deux parties contractantes, ce qui n'est jamais arrivé de concert et dans le même temps. Il étoit clair que le duc de Cumberland y alloit de bonne foi; il avoit ses pleins pouvoirs, il avoit même prévenu le roi de Prusse sur ce qu'il comptoit de faire une paix particulière dont l'armistice devoit être le préliminaire. Le maréchal de Richelieu croyoit faire une bonne affaire, en mettant par un coup de plume 40

mille hommes hors de combat, en épargnant les troupes et en gagnant le temps de marcher en Saxe, d'y accabler, de concert avec les Autrichiens, le roi de Prusse, et de finir ainsi encore dans cette campagne glorieusement toute la guerre. L'intention du roi de seconder un aussi bon ouvrage qui conduisoit à la pacification générale, étoit-elle blâmable? L'étois-je, moi, d'avoir prêté, par ordre de S. M., mon ministère, non à faire les conditions, c'étoit aux deux parties à les discuter, mais à les faire passer par mes mains et à les rapprocher? La convention n'est pas de ma façon, non plus que les articles séparés; je n'y ai corrigé que deux fautes de grammaire: elle auroit pu être tournée autrement, je l'avoue; mais il ne s'agissoit que d'arrêter l'effusion du sang humain, et de se préparer à la paix que j'envisageois comme très-prochaine. Mais mes espérances furent trompés. Mon objet étant rempli, je voulus m'en retourner dans mon gouvernement, lorsque le duc de Cumberland me fit appeler pour me dire que M. de Richelieu venoit de déclarer au général Donop, que quand les troupes auxiliaires seroient chez

elles, on les désarmeroit; que cela étant contraire à la convention, il faisoit arrêter les divisions qui défiloient, souhaitant néanmoins que la convention subsistât. Il m'engagea à aller trouver M. de Richelieu pour lui faire entendre raison. Celui-ci me dit qu'on ne pouvoit pas laisser un corps armé aussi considérable derrière soi; je répondis que, de l'autre côté, on le regardoit comme une contravention, et qu'ayant tant fait que de marcher à Halberstadt, mon avis étoit de ne pas brusquer les Hanovriens, mais de se prêter à des moyens dont tout le monde pourroit être content. Je fis un projet d'extension de convention qui levoit toutes les difficultés, où le roi recevoit les Brunsvicois et les Hessois dans ses états, et en garantissoit la tranquille demeure jusqu'à la paix. Ce projet ne déplut pas à M. de Richelieu: je l'envoyai au duc de Cumberland qui l'accepta purement et simplement; et M. de Richelieu auroit sagement fait s'il l'eût signé sur le champ et fait exécuter tout de suite. Mais de certains doutes que sa cour lui avoit communiqués, le rendoient timide; on ne profita pas du moment

où S. M. britannique déclara d'acquiescer à la convention et en demanda la garantie à Copenhague; on y vouloit des additions; on força le résident du duc de Brunsvic à signer un acte de soumission à Vienne; on étoit dur; on ne vouloit pas se relâcher sur l'article du désarmement, ni permettre que les troupes passassent chez nous, qui étions des hérétiques et en pourrions prendre occasion de commencer une guerre de religion; par les exactions les plus horribles on abyma le pays et indisposa le roi d'Angletrrre, désespéré par la ruine de ses sujets, par les souffrances de son armée enfermée, par la hauteur avec laquelle on avoit rejeté sa paix particulière, et, d'un autre côté, sollicité par le roi de Prusse et par les Anglois, toujours prodigues du sang d'autrui. Je prédis tout ce qui arriveroit de cette manoeuvre. M. de Richelieu doit avoir envoyé à M. de Bernis une lettre que je lui ai écrite sur ce sujet, et où j'ai dit d'avance tout ce que nous voyons aujourd'hui devant nos yeux. Il en convint, sans être le maître d'agir comme il vouloit. A la fin, la cour de France consentit à tout, à la convention, à ce que les troupes

gardassent les armes, etc.; mais il étoit trop tard: le roi d'Angleterre, désespéré et sollicité, comme je l'ai dit, avoit résolu de risquer le tout pour le tout, et de recommeucer le jeu. J'étois toujours à Halberstadt; les Hanovriens ne me communiquèrent pas leur dessein, mais je le pénétrai, et je n'en eus pas plutôt un soupçon fondé que j'allai dire à M. de Richelieu que le roi m'avoit envoyé pour concilier les esprits et pour servir l'humanité, mais point pour favoriser les surprises; que je l'avertissois de prendre ses précautions. En même temps j'écrivis au ministère d'Hanovre que je ne prétendois prendre aucune part à tout ce qui pourroit être contraire à la bonne foi; je déclarai aussi aux deux parties, que je me lavois les mains de tous les malheurs qui pourroient résulter de leur mesures respectives; j'allai à Stade pour faire quelques tentatives, s'il y avoit moyen de prévenir la rupture; mais voyant que cela étoit impossible, je retournai chez moi, le coeur navré de voir anéanti un ouvrage auquel j'avois quelque part, et qui auroit été très-salutaire si on avoit voulu en profiter. Les deux parties, voulant chacune que

je

je donnasse tête baissée dans ses vues, ont expliqué mon impartialité comme une prédilection. Une médecine peut être très-bonne, quoique les sottises et les étourderies du malade en empêchent l'effet ou la rendent même dangereuse. La plupart des gens jugent par l'événement sans remonter à la cause. Dites à présent, où est ma mauvaise foi ou ma bétise? Il y en a copieusement de l'une et de l'autre, j'en conviens; mais est-ce moi qui dois en être accusé? Tout ce que je viens de vous dire, est la plus exacte verité; je peux le prouver par des pièces authentiques; j'ai la satisfaction de n'avoir jamais proféré une parole, ni comme assertion ni comme prédiction, qui ne se soit trouvée vraie. Que vos gens de considération disent à présent ce que j'aurois dû faire; je suis très-curieux de savoir leurs instructions. En voilà assez pour etc.

je donnasse tête baissée dans ses vues, ont expliqué mon impartialité comme une prédilection. Une médecine peut être très bonne, quoique les sottises et les étourderies du malade en empêchent l'effet ou la rendent même dangereuse. La plupart des gens jugent par l'événement sans remonter à la cause. Dites à présent, où est ma mauvaise foi ou ma bêtise? Il y en a copieusement de l'une et de l'autre, j'en conviens; mais est-ce moi qui dois en être accusé? Tout ce que je viens de vous dire, est la plus exacte vérité; je peux le prouver par des pièces authentiques; j'ai la satisfaction de n'avoir jamais proféré une parole, ni comme assertion ni comme prédiction, qui ne se soit trouvée vraie. Que vos gens de considération disent à présent ce que j'aurois dû faire; je suis très-curieux de savoir leurs instructions. En voilà assez pour ete.

VII.

Schilderung der Lage

der

öffentlichen Angelegenheiten

des

Königreichs Schweden,

gegen

das Ende des 1749. Jahrs.

MEIN HERR!

Den 28. October 1749.

Um Ihnen, Dero Verlangen gemäſs, von der gegenwärtigen Lage der hiesigen öffentlichen Angelegenheiten einen vollständigen Begriff zu geben, wird es mir erlaubt seyn, bis an den Zeitpunct zurück zu gehen, da Schweden ein freyer Staat, diese Freyheit aber zugleich für auswärtige Höfe eine Gelegenheit zu heimlichen Ränken, so wie für das Reich selbst eine Quelle innerer Spaltungen und Unruhe geworden ist.

Denn kaum war nach dem mit Ausgang des Jahrs 1718 erfolgten Tode Königs *Carls des XII.* die höchste Gewalt in die Hand der Stände übergegangen, so fiengen auch die Meinungen und Absichten an sich zu theilen, und der Partheygeist an die Stelle des vorigen willkührlichen Regiments zu treten.

Der unerachtet seines nach der Geburt ihm zustehenden Näherrechts, bey der Thronfolge

übergangene *Herzog von Hollstein*, hatte noch viele Freunde in der Nation, und da derselbe von Rufsland unterstützt wurde, so nannte man seine Parthey damals die Russische, an deren Spitze zuletzt der Reichsrath, Graf *Gyllenborg* trat, dagegen der Reichsrath und Kanzelley-Präsident, Graf *Horn*, als eigentlicher Urheber der neuen Regierungsform, es mit der Königinn *Ulrica Eleonora*, und nachher mit ihrem Gemahle dem jetzigen Könige hielt, dem sie, wie bekannt, die Regierung abtrat, und welche beyderseits, obzwar erstere ungern, die ihnen vorgezeichneten engen Schranken der königlichen Gewalt sich hatten gefallen lassen.

Ganz besondere Umstände brachten die mehrmals unterbrochenen Unterhandlungen mit dem Russischen Hofe endlich zum Stande, und in dem 1723 zu Nystadt geschlossenen Frieden erkannte Rufsland nicht nur den König *Friedrich*, als König von Schweden, sondern übernahm auch die Garantie der neu errichteten Regierungsform; die Stände aber, welche das Jahr hernach zusammen kamen, gestanden dem *Herzog von Hollstein* einige Vorzüge zu, welche jedoch von keiner sonderli-

chen Bedeutung waren, und in die nachherigen Veränderungen weiter keinen Einfluſs hatten.

Graf *Horn* behauptete indessen immerfort sein Ansehen, und ward, als 1727 sich die Reichsstände wieder versammleten, abermals zum Landmarschall erwählet; wuſste es auch dahin zu bringen, daſs als Frankreich und England Schweden zum Beytritte der, dem genauen Verständnisse des Kaisers mit Spanien entgegengesetzten Hannöverschen Allianz einluden, solcher Beytritt, aller von der Russischen Parthey dawider angewendeten Bemühungen unerachtet, nicht nur erfolgte, sondern auch die verschiedenen im Senate zu besezzenden Stellen blos solchen Personen, die ihm ergeben waren, zu Theil wurden; und vielleicht wäre es ihm nicht schwer gefallen, seine Gegner gänzlich daraus zu verdrängen, wenn er nicht besorgt hätte, daſs solches eine gar zu groſse Erbitterung verursachen, und daher für die Freyheit, die seine beständige Lieblingsidee war, nachtheilige Folgen entstehen dürften.

Graf *Gyllenborg* und seine Anhänger blieben also bey ihren Aemtern, vermogten aber,

als auf das Jahr 1731 wieder ein Reichstag ausgeschrieben wurde, die nochmalige Wahl des Grafen *Horn* zum Landmarschall nicht zu hindern. Indessen beschlossen doch die Stände, daſs künftighin kein Reichsrath mehr zu dieser Würde gelangen sollte; welches auch an sich der Ordnung und Billigkeit um soviel gemäſser war, da die Reichsräthe eigentlich Gevollmächtigte der Stände sind, welche nach der ihnen ertheilten Vorschrift, zwischen den Reichstagen, mit Beytritt des Königs, das Reich regieren, und, wie solches von ihnen geschehen, auf dem nächsten Reichstage untersuchet werden soll, der Landmarschall aber in allen Versammlungen, welchen diese Untersuchung obliegt, den Vorsitz, und in die Entscheidung einen nothwendigen Einfluſs hat, so, daſs ein Reichsrath, dem man den Landmarschallstab in die Hand giebt, gewissermaſsen zum Richter in seiner eigenen Sache gemacht wird.

Schon damals bemerkte man, daſs das Ansehen des Grafen *Horn* anfieng sich zu vermindern, und es währte nicht lange, so sank es noch tiefer. Denn obzwar, seinem Wunsch

und Willen gemäſs, der in der Folge so unglücklich gewordne Graf *Löwenhaupt* auf dem Reichstage von 1734 die Landmarschallswürde erhielt, so erreichte er doch mit demselben seinen Zweck nicht völlig, indem, als die Frage entstand, ob Schweden an dem über die Polnische Königswahl entstandenen Kriege Theil nehmen, und sich für den König *Stanislaus* erklären sollte? der Graf *Horn*, welcher, so geneigt er auch diesem Herrn, dem er unter *Carl dem* XII. zur Krone verholfen hatte, für seine Person war, dennoch wegen Erschöpfung der Finanzen, und Ungewiſsheit der Thronfolge, dergleichen Unternehmen dem Reiche für nachtheilich und gefährlich hielt, solches zwar hintertrieb, gleichwohl sich gefallen lassen muſste, daſs gegen seine Absicht, von dem geheimen Ausschusse dem Senate die Vorschrift hinterlassen wurde, daſs man sich mit der Krone Frankreich näher verbinden, dagegen der Erneuerung des zu Ende gehenden Bündnisses mit Ruſsland bestmöglichst auszuweichen suchen sollte.

Nun hatte seit 1727 die Lage der mehresten Europäischen Höfe sich gänzlich verän-

dert. Den Russischen Thron besaſs die Kaiserinn *Anna*, welche sich des *Herzogs von Hollstein* nicht besonders mehr annahm; zwischen Frankreich und England herrschte nicht mehr die vorige Vertraulichkeit; und in Schweden machten diejenigen, so vorher zu der Russischen Parthey gehörten, nunmehr die Französische aus. Sie waren aber von der Hornischen Parthey, bey welcher der Englische und Russische Hof einen starken Einfluſs hatten, in dem Senate überstimmt, und muſsten daher geschehen lassen, daſs sobald die Stände aus einander gegangen waren, die Frucht ihrer Bemühungen, nehmlich vorerwähnte Vorschrift des geheimen Ausschusses, dadurch vereitelt wurde, daſs man zwar den anempfohlnen Tractat mit der Krone Frankreich schloſs, gleich darauf aber, und noch vor Ablauf der in dem vorigen Bündnisse mit Ruſsland enthaltenen Frist, letzteres erneuerte; wodurch dann Frankreich, welches auf diese Art keinen Nutzen von seiner eingegangenen Verbindung abzusehen glaubte, die Ratificirung derselben weigerte, Schweden aber der versprochenen Subsidien darüber verlustig gieng, ohne daſs die siebenhundert und

funfzig tausend Gulden, welche König *Carl der XII.* bey den Holländern auf den Rigaischen Zoll geborgt hatte, und Rufsland zu bezahlen übernahm, desfalls für eine hinlängliche Entschädigung angesehen wurden.

Der Graf *Horn* hatte, wie er jederzeit versichert, dabey zwar keinen andern Zweck, als alle Gelegenheit zu Unterbrechung des dem Reiche so nöthigen Friedens zu entfernen. Gleichwohl war es ein Schritt, welcher dem von den Reichsständen angenommenen, und dem Senate zur Befolgung vorgezeichneten System gerade entgegen lief, und da England, ohnerachtet dessen Minister bey der erneuerten Allianz mit Rufsland das vornehmste Werkzeug gewesen war, sich nicht bewegen liefs, Schweden wegen der eingebüfsten Französischen Geldhülfe, seines Orts durch einen Subsidientractat schadlos zu halten, so konnte man leicht vorhersehen, dafs die Hornische Parthey auf dem nächsten Reichstage einen schweren Stand haben würde, zumal ihre Gegner die fast durchgängigen Nationaltriebe, nehmlich den Hafs gegen die Russen, und die Neigung für Frankreich, wie auch die Hoffnung

des so zahlreichen als dürftigen Adels, bey einem Kriege sein Glück zu machen, wohl zu nutzen wufsten, und dadurch ein starkes Übergewicht erhielten.

Solches zeigte sich alsobald bey Eröfnung des im Jahr 1738 gehaltenen Reichstages, da nicht nur der Graf *Tessin*, ein Feind des Grafen *Horn*, welcher seinen Vater ehedem vom Amt und Dienste gebracht, zum Landmarschall erwählt, sondern auch der geheime Ausschufs und die grofse Deputation, fast mit lauter französisch und kriegerisch gesinnten Gliedern besetzet wurden; welches denn die natürliche Folge hatte, dafs der Graf *Horn* seine Aemter niederlegte, alle diejenigen Reichsräthe aber, welche 1727 in den Senat getreten waren, wie auch die vornehmsten Kanzelleybedienten von den Ständen ihre Entlassung bekamen, dagegen der Graf *Gyllenborg* zum Kanzelleypräsidenten verordnet, auch die übrigen erledigten Stellen im Senate sowohl als in der Kanzelley, blofs Anhängern dieser Parthey anvertrauet, und auf solche Art das ganze Ministerium umgeschmolzen, auch mit der Krone Frankreich ein Subsidientractat auf zehn Jahre lang geschlossen ward.

Auf diesem langen und erst 1739 geendigten Reichstage, entstand die seitdem so bekannt gewordne Benennung *der Hüte* und *der Mützen*, durch folgende Veranlassung. Die Gemahlinn des Reichsraths und Ober-Hofmarschalls Grafen *de la Gardie* sagte zu einem für das friedliche System streitenden Herrn: *ihr seyd rechte Schlafmützen*, und wollte damit ihre Feigheit bezeichnen. Ein dabey stehender junger Officier bekräftigte solches, und setzte hinzu; *Wir aber sind Hüte.* In wenigen Tagen wurden diese Nahmen zu Unterscheidungszeichen, und wer von der herrschenden Parthey war, der trug einen Ring mit einem Hute.

Der Triumph dieser Parthey machte den Anhängern derselben einen solchen Muth, und ihre von einem gewissen Enthusiasmus belebte Hoffnung, Rufsland zu demüthigen, und die verlornen Provinzen wieder zu erobern, war so grofs, dafs gegen das Ende gedachten 1739sten Jahrs Truppen nach Finnland übergeschaft, und alles zum Angriffe in Bereitschaft gesetzt wurde; welcher auch alsobald erfolgt wäre, wenn nicht Rufsland mit den Türken, auf deren Beystand

man vornehmlich gerechnet, und zu dem Ende einen Handlungs- und Defensivtractat mit der Pforte geschlossen hatte, unvermuthet Frieden gemacht, und dadurch freye Hände bekommen, auch Frankreich selbst, welches seine neuen Aliirten nicht zur Unzeit der Gefahr blos stellen wollte, das Feuer der erhitzten Schweden gemäſsigt, und den Ausbruch des Krieges verhindert hätte.

Als aber derselbe ein Jahr darauf in Deutschland ausbrach, so sahe Frankreich, bey dem gefaſsten Entschlusse, Oesterreichs Macht zu schwächen, und um daran nirgends gehindert zu werden, es eben nicht ungern, daſs auch in Norden Unruhen entstünden; und da ohnedem das ihm ergebene neue Ministerium in Schweden sich blos dadurch erhalten konnte, daſs es das fast allgemeine Verlangen der Nation erfüllte, und diejenigen Maaſsregeln, unter deren Versprechung es an das Ruder gelanget war, ins Werk setzte; so ward auf dem 1741 ausgeschriebenen Reichstage, der Krieg gegen Ruſsland förmlich erkläret, und der damalige Landmarschall, Graf *Carl Emil Läwenhaupt* erhielt das Commando der Armee; ein

Mann von gutem Herzen, aber mittelmäſsigem Verstande, ohne alle militairische Wissenschaft und Erfahrung, dabey ehrgeitzig, dem es nicht misfiel, wenn Schmeichler von einem künftig aus der Nation zu wählenden Könige, unter dem Nahmen *Carls des* XIII. sprachen, und der, als ihm einstmals ein Freund die Gefahr worin er sich wagte, zu Gemüthe führte, die bedenklichen Worte sprach:

»Komme ich nur nach Finnland und an die
»Spitze der Armee, so will ich meinen Kopf
»mit Freuden hergeben»

womit er, ohne es wohl zu glauben, sich sein bevorstehendes Schicksal selbst vorhersagte.

Mit Ausgang dieses Jahrs starb die Königinn *Ulrica Eleonora*, und nun trat der Fall ein, da, um einer zu besorgenden Anarchie und Zerrüttung des Reichs zuvor zu kommen, die Thronfolge festgesetzt, und zu dem Ende die Stände zusammen berufen werden sollten, welche sich denn auch im Sommer des 1742. Jahres versammleten. Der König hätte gewünscht, daſs die Wahl auf seines Bruders Sohn, den Prinzen *Friedrich* von Hessen, Frankreich aber, daſs solche auf den Herzog von Zweybrücken

hätte fallen mögen. Allein bey dem wenigen Anschein ihre Absichten zu erreichen, waren von beyden Seiten die Bemühungen so schwach als fruchtlos; indem die Liebe der Nation zu dem *Wasaschen Stamme* vordrang, und sich dieselbe für den einzigen noch übrigen Zweig desselben, den jungen Herzog *von Hollstein* erklärte. Indessen hatte die Kaiserinn *Elisabeth* den Russischen Thron bestiegen, und diesen ihren Schwestersohn zu ihrem Nachfolger bestimmet, ihn auch nach St. Petersburg kommen und daselbst die griechische Religion annehmen lassen; welches dann die Wahl desselben vereitelte, und die Stände nöthigte, zu einer andern zu schreiten.

Man kann sich kaum vorstellen, in was für Noth und Kummer man sich damals hier in Stockholm befand. Der Krieg mit Rufsland lief sehr unglücklich ab. Die Prinzessinn *Elisabeth* hatte sich zwar mittelst der vom französischen Hofe unter der Hand erhaltenen Geldhülfe, und unter dem Versprechen, der Krone Schweden einen vortheilhaften Frieden zuzugestehen, auf den Thron geschwungen; kaum aber besafs sie denselben, so gedachte sie an-

ders.

ders. Der Anfangs von ihr eingegangene Waffenstillestand ward wieder aufgehoben, und die Feindseligkeiten hatten ihren Fortgang. Der gröſste Theil von Finnland gieng verloren, und die Schwedischen Truppen waren so in die Enge getrieben, daſs sie sich am Ende genöthiget sahen zu capituliren. Unmuth, Bitterkeit, und Unentschlossenheit herrschten überall; der gemeine Mann bezeigte sich schwierig, und das Ministerium, besonders die Häupter der französischen Parthey, waren voller Furcht vor der Verantwortung, welcher sie sich wegen voreiliger Unternehmung eines Kriegs, dessen traurigen Erfolg man ihnen vorher gesagt hatte, ausgesetzt sahen, und der sie nachher blos dadurch entgiengen, daſs sie theils die Befehlshaber, auf welche man alle Schuld schob, dem Volke zum blutigen Schlachopfer Preiſs gaben, theils die unerwarteten Russischen Anerbietungen sich zu Nutze machten, um die Ruhe im Lande und in den Gemüthern wieder herzustellen.

Der Bauernstand hatte durch die geheimen Bemühungen des Dänischen Gesandten, Generals *von Grüner*, zwar den damaligen

Kronprinzen, jetzigen König von Dänemark zum Thronfolger erwählet, uud es ist sehr wahrscheinlich, dafs, wenn man zu Copenhagen mehr Ernst bewiesen, und einiges Geld daran gewendet hätte, auch die daselbst auf der Rhede liegende Flotte nach Stockholm, und der Prinz, der ein liebenswürdiger Herr war, selbst dahin gekommen wäre, die übrigen Stände, unter welchen blos der Adel, aus Furcht vor einer uneingeschränkten königlichen Gewalt, dieser Wahl abgeneigt war, solcher ebenfalls mit beygetreten, und auf diese Weise dis Calmarsche Vereinigung wieder würde erneuert worden seyn. Allein alle diese Maafsregeln ergriff man Dänischer Seits nicht, entweder aus Besorgnifs, mit verschiedenen Mächten, welchen eine solche Vereinigung misfallen mufste, darüber in Weitläuftigkeit zu gerathen, oder auch aus andern mit eintretenden geheimen Ursachen. Der König von Dänemark begnügte sich, einen Minister seines Conseil, den geheimen Rath *von Berkentin*, mit dem Charakter eines Ambassadeurs, nach Stockholm zu schicken, welcher sich mit vieler Mäfsigung betrug, und die Dalekerlischen Bauern, welche,

um ihre Wahl zu behaupten, etliche tausend Mann stark, vor den Thoren der Hauptstadt erschienen, weder heimlich noch öffentlich unterstützte, so daſs dieselben, als sie in die Stadt drangen, mit Hülfe der eben aus Finnland zurückgekommenen Regimenter abgetrieben, und ihre Absichten vereitelt wurden.

Der Russische Groſs-Kanzler *Bestuschef* hatte der Kaiserinn *Elisabeth* zwar gerathen, die damalige ohnmächtige Lage Schwedens sich zu Nutze zu machen, das eroberte Finnland zu behalten, und von dessen nördlicher Gränze an, bis Torna am Ende des Meerbusens, das Land in eine Wüsteney zu verwandeln, als wodurch sie gegen alle künftige Anfälle der Schweden würde gesichert seyn, und diesen beschwerlichen Nachbar seinem Schicksale, ohne weitern Antheil daran zu nehmen, ruhig überlassen können. Allein die Kaiserinn, der in ihren jüngern Jahren des Herzogs *Christian Augusts von Hollstein-Gottorp* ältester Prinz zum Gemahl bestimmt gewesen, wollte, da derselbe bald nach der Verlobung gestorben war, noch ein Merkmal ihrer Liebe gegen ihn dadurch an den Tag legen, daſs sie seinem

Bruder, dem Bischof von Lübeck *Adolph Friedrich*, zur Schwedischen Krone verhülfe, glaubte auch, es wäre nicht nur rühmlich, nach dem Beyspiele der Kaiserinn *Anna*, den Nordischen Reichen Könige zu geben, sondern auch dem Russischen Interesse vorträglich, den künftigen König von Schweden durch einen ihm geleisteten so ausnehmenden Dienst sich verbindlich zu machen. Sie entschloſs sich daher, den Schweden nebst dem Frieden die Rückgabe des gröſsesten Theils von Finnland unter der Bedingung anzubieten, daſs sie vorgedachten Bischof von Lübeck zum Thronfolger erwählten.

Es war allerdings etwas auffallend, und der bey Unternehmung des Kriegs geschöpften Hoffnung, Ruſsland in seine alte Gränzen zurückzuweisen, sehr entgegen, daſs die Schweden von diesem ihrem Erbfeinde, wie sie ihn nannten, sich nunmehr Gesetze vorschreiben lassen, und sogar ihren künftigen Beherrscher aus den Händen desselben empfangen sollten. Gleichwohl konnten sie sich anders nicht helfen. Zu Fortsetzung des Kriegs waren weder Truppen noch Geld genug vorhanden, und

Frankreich, welches selbst im Kriege verwickelt war, fand sich aufser Stande, ihnen Hülfe zu leisten. Der Armee fehlte es nicht nur an einem geschickten Anführer, sondern auch an der nöthigen Subordination, indem die Erfahrung gezeiget, dafs oft der geringste Officier im Felde eben so frey sprechen und handeln zu können glaubte, als auf dem Ritterhause. Bey diesen Umständen liefs sich von den Waffen kein glücklicher Fortgang erwarten. Das Ministerium war, wie schon gedacht, in nicht geringer Verlegenheit, zu seinem Glücke aber die Anzahl derjenigen grofs, welche die Verantwortung der übelgenommenen Maafsregeln mit ihm theilten; hiezu kam, dafs die ganze Nation des Kriegs müde, und derselben jedes Mittel, solchen geendiget zu sehen, so hart es ihr auch sonst geschienen hatte, bey der jetzigen Lage der Sachen willkommen war. Es wurde also der Friede mit Rufsland geschlossen, und dem zu Folge der Bischof von Eutin, *Adolph Friedrich*, in der Mitte des 1743sten Jahrs zum Thronfolger erwählet, die mit Dänemark entstandene Mishelligkeit aber, welche die seltene Erscheinung Russischer Hülfsvölker

in Schweden, obzwar nur auf eine kurze Zeit, veranlaſste, in der Güte beygeleget.

Noch vor dem Schlusse des Reichstages huldigten die Stände dem neuen Thronfolger, welcher dagegen seiner Seits die Beobachtung der festgesetzten Regierungsform, wie auch aller zwischen der Krone Schweden und auswärtigen Mächten eingegangenen Verbindungen, feierlich angelobte, und das Jahr darauf sich mit der Preussischen Prinzessinn *Ulrika Eleonora* vermählte. Nun sah dieser Herr genugsam ein, wie er die Liebe der Nation, die er künftig regieren sollte, durch nichts mehr gewinnen, und ihr den Verdruſs, derselben aufgedrungen, und vor ihren Augen gleichsam ein lebendiges Siegeszeichen ihrer Ueberwinder zu seyn, aus dem Andenken bringen könnte, als wenn er ihre Gesinnungen annähme, von nun an blos schwedisch gedächte, und gänzlich vergäſse, wem er seine Erhebung zu verdanken hätte. Er warf sich daher in die Hände der französischen Parthey, und würdigte besonders den Grafen *Tessin* seines vorzüglichen Vertrauens, welcher bald nachher, und als der Graf *Gyllenborg* gestorben war, Kanzeleypräsi-

dent ward, und an die Spitze gedachter Parthey trat. Diese aber behielt noch immerfort das Heft in Händen, indem die Sachen eine für sie so glückliche Wendung genommen hatten, dafs sie bisher aller besorgten Verantwortung ausweichen können, ihren Gegnern aber, da zumal dieselben unter dem verhafsten Nahmen Russischgesinnter hervor zu treten sich nicht getraueten, es sowohl an Herz als an Kräften mangelte, etwas mit Nachdruck zu unternehmen.

Der Russischen Kaiserinn misfiel dieses Betragen des Thronfolgers um so mehr, je gewisser sie von demselben eine lebhafte Erkenntlichkeit, und stete Achtung für ihre Gütigkeit erwartet, auch im Jahre 1745 ein Vertheidigungsbündnifs mit der Krone Schweden geschlossen hatte. Nun herrschte aber, wie bekannt, zwischen Rufsland und Frankreich ein offenbares Misverständnifs, so dafs die Correspondenz beyder Höfe gänzlich unterbrochen ward, und ob solche zwar mit dem Berlinschen Hofe äufserlich unterhalten ward, so verursachte dennoch die Verschiedenheit der angenommenen Systeme ein wechselseitiges Mistrauen.

Da auch die hieher gekommene Preussische Prinzessinn auf die Entschliefsungen ihres Gemahls einen grofsen Einflufs hatte, so gab solches Anlafs, den Verdacht wider ihn und seine Gesinnungen annoch zu vermehren, und der Russische Grofs-Kanzler Graf *Bestuschef*, den der französische Gesandte zu St. Petersburg und dessen Anhänger zu stürzen gesuchet, und welcher daher einen persönlichen Hafs gegen Frankreich gefafst hatte, bediente sich des Ansehens, worinn er bey der Kaiserinn stand, um solche nicht nur gegen diese Krone, und die mit ihr verbundenen Mächte, immer mehr aufzubringen, sondern auch, damit die französische Parthey in Schweden endlich unterliegen mögte, zu Ergreifung der desfalls nöthigen Maafsregeln zu bewegen.

Als daher 1746 die Reichstände wieder zusammen berufen wurden, so schien solches eine bequeme Gelegenheit zu seyn, gedachte Parthey zu unterdrücken, ihren Gegnern aber, welche man insgemein *die Nachtmützen*, zu Petersburg aber die Patrioten nennete, das Uebergewicht zu verschaffen, folglich dem bisherigen Ministerio das Staatsruder aus der

Hand, und zugleich den Thronfolger auf andere Gedanken zu bringen. Dieses zu bewerkstelligen, erwählte die Kaiserinn ihren Gesandten zu Copenhagen, den *Baron von Korf*, und schickte solchen mit dem Charakter eines Ambassadeurs nach Schweden; einen Mann von aufrichtigem Charakter, und ausgebreiteter politischen Kenntniſs, dessen Eingebungen und Vorschläge dem Groſs-Kanzler *Bestuschef* mehrentheils zur Richtschnur dienten, der aber von gar zu vieler Kälte und Unbiegsamkeit ist, und auf die, so anders denken als er, zu tief herab siehet, um Eingang zù gewinnen, und in Unterhandlungen, welche Geschmeidigkeit erfordern, glücklich zu seyn. Ruſsland machte sich zwar zu einem gewünschten Erfolg um so mehr Hoffnung, da die Landmarschalls-Wahl nicht auf den Grafen *Tessin*, welcher sich darum beworben hatte, sondern auf den Baron *Ungern* gefallen war. Dieser aber lieſs sich in nichts ein, sondern suchte blos mit äuſserster Mässigung alles zu entfernen, was Schweden in mehrere Zerrüttung, und bedenklichere Umstände hätte setzen können. Indessen sprach der *Baron von Korf*, als er nach Stock-

holm kam, aus einem sehr hohen Tone, rückte dem Thronfolger seine Undankbarkeit vor, und liefs sich sogar hie und da vernehmen, dafs eben die Hand, welche denselben erhoben, ihn auch wieder erniedrigen, und der für ihn bestimmten Krone berauben könnte; welche Drohungen jedoch, und die Verachtung, womit derselbe den Französischgesinnten begegnete, mehr Unwillen, als Furcht erregten. Er bemühete sich zwar, die sogenannten Patrioten durch Geld uud Versprechungen bestens aufzumuntern: allein es fehlte ihnen, bey allem ihrem innern Misvergnügen, an Muth und Entschlossenheit, nnd die andern unterliefsen ihres Orts die Mittel auch nicht, um ihre Parthey zu befestigen und zu verstärken, so, dafs beym Schlusse des Reichstags Rufsland keine von seinen Absichten erreicht hatte, vielmehr mit Frankreich und Preufsen neue Tractaten errichtet, und die Thronfolge von beyden Mächten garantiret, solche auch von der Nation nochmals bestätiget, nicht weniger die im Reichsrathe erledigten Stellen mit solchen Personen, welche mit dem französischgesinnten Ministerio völlig übereinstimmten, besetzt wurden.

Wer den Charakter des Grafen *Bestuschef* kennt, der wird sich leicht vorstellen, daſs Ruſsland, um gedachtes Ministerium in Verlegenheit zu setzen, nunmehr glaubte, ernstlichere Maaſsregeln nehmen zu müssen, und in der That schien dasselbe entschlossen, allenfalls Gewalt zu brauchen. Der wider die französische Parthey geschöpfte Argwohn, als ob dieselbe den Umsturz der bisherigen Verfassung, und die Einführung der Souverainetät intendire, gab dazu allerdings einen Grund der Rechtfertigung ab, indem auf solche Weise Schweden ein für die Nachbaren weit gefährlicherer Staat würde geworden seyn, und aus dieser Ursache Ruſsland sowohl im Nystädtschen als Aboischen Frieden die Garantie der jetzigen Regierungsform ausdrücklich übernommen hatte. Es gründet sich aber dieser Argwohn theils auf das offenbare Interesse des französischen Hofes, welcher, wie es heiſst, eine solche Veränderung nothwendig wünschen und befördern müſste, weil sonst Schweden, bey der unter so vielen Gliedern getheilten Regierung, und bey den verschiedenen Absichten der Partheyen, ein durch innere Spaltun-

gen geschwächtes Reich, und folglich für Frankreich immerfort ein unzuverläſsiger und beynahe unnützer Bundesgenosse wäre; theils glaubte man auch, gewisse Schritte bemerkt zu haben, welche auf diese Staatsveränderung abzielten; wohin unter andern die Stiftung der drey Ritterorden gerechnet ward, dergleichen zwar schon ehedem in Vorschlag gewesen, von dem Grafen *Horn* aber allezeit, und zwar um deswillen hintertrieben worden war, weil er es für gefährlich hielt, dem Könige ein solches Mittel an die Hand zu geben, wodurch die Gemüther, ohne Geld oder sonstige Vortheile, von ihm gewonnen, und seine für die Freyheit nachtheiligen Absichten befördert werden könnten; wozu noch kömmt, daſs verschiedene Häupter dieser Parthey weder Güter noch Kinder, und also auf alle Fälle nicht viel zu verlieren haben, mithin weniger anstehen dürften, zu einem Mittel zu greifen, von dem sie sich gegen alle sie noch immerfort bedrohende Gefahr, die mehrste Sicherheit versprechen.

Andere, welche die Sache mit einem unpartheyischen Auge ansehen, urtheilen davon ganz verschieden. Sie geben zwar zu, daſs es

dem Interesse Frankreichs gemäſser sey, in Schweden einen König mit uneingeschränkter Gewalt zu setzen, zweifeln aber, daſs bey der gegenwärtigen Verbindung dieser Krone mit dem Könige von Preuſsen, derselben zum Einflusse in die nordischen Angelegenheiten Schweden so nöthig sey, daſs sie um deswilwillen zu einer Staatsveränderung behülflich seyn sollte, welche natürlicherweise zu neuen Unruhen Anlaſs geben, und dieses ohnehin sehr entkräftete Reich vollends unglücklich machen würde. Sie können sich ferner von einer so groſsen Verlegenheit der französischen Parthey nicht überreden, daſs dieselbe gezwungen sey, ein so gefährliches Rettungsmittel zu ergreifen, indem nicht nur nach den Gesetzen, weder Stände von Ständen, noch einzelne Mitglieder derselben, wegen einer durch Mehrheit der Stimmen ausgemachten Sache, zur Verantwortung gezogen werden können, sondern auch die sogenannten Patrioten ohne rechten Anführer, und wegen des Vorwurfs, Russische Anhänger zu seyn, allezeit schüchtern, zum Theil auch mit jener Parthey ausgesöhnet sind, da zumal die Verbitterung der unterdrückten

und beschimpften Familien, seit zehen Jahren sich ziemlich vermindert hat, viele auch durch erhaltene oder versprochene Bedienungen, woran dem gröſstentheils dürftigen Adel am meisten gelegen ist, besänftiget worden, so daſs die französische Parthey wahrscheinlicherweise nicht zu besorgen hat, daſs sie auf dem künftigen Reichstage unterliegen werde. Eben so wenig scheinet solche sich vor einer öffentlichen Revolution fürchten zu dürfen, weil die mehresten Officiere der Regimenter, auf die es doch hauptsächlich ankommen würde, auf ihrer Seite sind, und es nicht leicht jemand wagen wird, als ein Empörer seinen Kopf aufs Spiel zu setzen, Ruſsland aber, wenn es durch allerhand Mittel dergleichen veranlaſste, Gefahr laufen würde, daſs die Mine zurück spränge, und der gemeine Mann, wenn er einmal den Meister spielte, da solcher bekanntermassen für die Souverainetät geneigt ist, die Einführung derselben selbst zuwegebrächte.

Der Groſs-Kanzler *Bestuschef* betrachtete nun freylich die Sache aus einem andern Gesichtspuncte, und hielt die von dem Schwedischen Ministerio und dessen Anhängern gefaſs-

ten Anschläge für so gewiſs, und die Gefahr des Umsturzes der gegenwärtigen Staatsverfassung für so nahe und dringend, daſs zu Abwendung derselben der Russische Hof schon zu Anfang dieses Jahres nicht nur entschlossen zu seyn schien, die Waffen zu ergreifen, sondern auch durch den *Baron von Korf*, welcher nach seiner geendigten Ambassade wieder an den Dänischen Hof zurück gekehret war, daselbst allerhand Vorschläge thun lieſs, um denselben zum Beytritte zu bewegen. Man versprach sich auch davon um so mehr einen glücklichen Erfolg, da einestheils Dänemark als Nachbar von Schweden mit Ruſsland gleiches Interesse hat, und mit demselben über einer so wichtigen Sache als die besorgte Veränderung der Regierungsform ist, sich nothwendig verstehen muſs; anderntheils auch der schwedische Hof, ohnerachtet der Thronfolger unter der ausdrücklichen Bedingung, sich mit Dänemark der Hollsteinschen Angelegenheiten halber zu vergleichen, erwählt worden, dennoch alle dieserhalb von Dänischer Seite geschehenen Anträge sehr kaltsinnig aufgenommen, und sich in nichts eingelassen, folglich

man zu Copenhagen mit Schweden zufrieden zu seyn, eben nicht Ursache hatte.

Sobald es hiernächst darauf ankömmt, die nordischen Höfe der Krone Frankreich zu entziehen, so unterläſst bekanntermaſsen England nicht, dazu allezeit das seinige mit beyzutragen. Um daher vorgedachte Unterhandlung zu befördern, und zu dem Vertrauen Ruſslands gegen Dänemark einen festen Grund zu legen, mithin das abgezielte System zur Vollständigkeit zu bringen, erhielt der Groſsbrittanische Gesandte zu Copenhagen Herr *Titley* Befehl, daselbst auf ein Bündniſs mit seinem Hofe anzutragen. Weil aber im letztabgewichenen Jahre zwischen den kriegenden Mächten der Friede in Aaken geschlossen worden, und England ohne Noth nicht freygebig zu seyn pfleget, so waren desſen Anerbietungen auch von keinem sonderlichen Belang, und überhaupt dasselbe nicht geneigt, ohne Ausbedingung einer gewissen Anzahl Soldtruppen, sich zu einer Geldhülfe zu verstehen. Da über dieses Dänemark jetzt mehr, als jemals, auf die Ausbreitung seines Handels und Vermehrung seiner Manufacturen bedacht ist, so bezeigte

das-

dasselbe wenig Neigung, sich mit einer Seemacht zu verbinden, welche, ihren angenommenen Grundsätzen nach, über allen Gewinn fremder Nationen eifersüchtig, und solchen blos der ihrigen zuzuwenden, bemühet ist. Vielleicht erinnerte man sich auch der vorigen Zeiten, da Dänemark von England zu Eingehung des Travendahlschen Friedens genöthiget worden, da ferner mit dessen Ausschließung *George der* I. seinen Frieden mit Schweden gemacht, da England sich der Stadt Hamburg immerfort mit dem größten Eifer angenommen, und da es noch kürzlich bey der Wahl eines Schwedischen Thronfolgers, sich eben nicht günstig für Dänemark bezeiget hatte. So viel ist gewiß, daß die vorgeschlagene Allianz nicht zum Stande kam, dagegen Frankreich, dessen Subsidientractat zu Ende gieng, mit der angetragenen Erneuerung desselben, da zumal es weiter nichts als eine bloße Neutralität verlangte, nach und nach mehreren Eingang zu Copenhagen fand.

Hiesiges Orts will man zuverläßige Nachricht haben, daß der Russische Hof, um die Krone Dänemark in die Waffen zu bringen,

und damit dieselbe mit ihm gemeinschaftliche Sache machen mögte, sehr weit gegangen sey, und zu verstehen gegeben habe, wie die Kaiserinn zu Wiedererlangung alles dessen, so Dänemark in dem Orebroer und Rothschilder Frieden verloren, behülflich, auch nach Absezzung des jetzigen Thronfolgers, selbst der Vereinigung der dreyen Kronen nicht entgegen seyn wolle.

So reitzend auch diese Aussichten sind, so mufs man doch Dänischer Seits wohl eingesehen haben, dafs letzteres, nehmlich die Vereinigung der dreyen Kronen, von keinem Bestande seyn könne, indem solches dem Interesse des Russischen Hofes offenbar zuwider ist, und sobald bey veränderten Umständen, oder vermindertem Grolle gegen den Thronfolger, dieses wesentliche Interesse gehörig erwogen würde, Rufsland nicht nur auf andere Gedanken kommen, sondern auch alle Europäische Mächte, besonders diejenigen, welche bey dem Handel in der Ostsee interessiret sind, der Entstehung einer so furchtbaren Monarchie sich ohnfehlbar widersetzen, Dänemark aber alsdann dadurch sowohl, als durch einen wider

Schweden unternommenen Krieg, zumal wenn Rufsland, nachdem es dieses Reich seiner Absicht nach erst in seine Dependenz gesetzt, einen Particulairfrieden mit demselben schlösse, in die grösseste Verlegenheit gerathen dürfte. Hiezu tritt noch der Umstand, dafs, obzwar auf den Fall, da in Schweden die innerlichen Unruhen zum öffentlichen Ausbruche kämen, das Dänische Interesse allerdings zu erfordern scheint, derjenigen Parthey, welche für die Freyheit stritte, mit aller Macht beyzustehen, die Sache gleichwohl lange nicht so weit gediehen ist, und ein Krieg, der einen blofsen Argwohn zum Grunde hätte, vor den Augen der Welt nicht füglich würde gerechtfertiget werden können.

Nach Dänemarks bisherigem Betragen zu urtheilen, beruhet dessen Hauptsystem auf die Erhaltung des Friedens, welches auch dessen oberwähnte Absicht, durch Ausbreitung des Handels seine Macht zu vermehren, in alle Wege erfordert, zumal, wenn ohne Eintrag solches Handels, es zum Behuf seiner Finanzen, Subsidien erhalten kann. Es ist also Dänemark, aller Wahrscheinlichkeit nach, nicht

sowohl darauf bedacht, neue Eroberungen zu machen, als vielmehr in dem Besitze seiner inne habenden Provinzen ruhig zu verbleiben. Nun macht ihm davon niemand etwas streitig, als das Haus Hollstein-Kiel, in Ansehung des fürstlichen Antheils von Schleswig, welches bekanntermaſsen von der Krone Dänemark, in dem letztern Kriege mit Schweden, sich zugeeignet, und derselben zwar von verschiedenen Mächten garantiret, Herzoglicher Seits aber niemals abgetreten, vielmehr das Recht daran jederzeit vorbehalten, und das unter Römisch-Kaiserlicher und Russischer Vermittelung im Jahre 1733 angebotene Aequivalent von einer Million Reichsthaler, nicht angenommen worden. Schleswig blieb daher für Dänemark immerfort ein unsicherer Besitz, und eine Quelle besorglicher Unruhen, wesfalls sich die Gefahr merklich vermehrt hatte, nachdem die Thronfolge zweyer mächtigen Reiche in Norden gedachtem Holsteinischen Hause zugefallen, und der regierende Herzog zum künftigen Russischen Kaiser, der nächste Agnate aber zum Könige von Schweden bestimmt war. Bey dieser Lage schien es aller-

dings der Klugheit gemäfs, dafs der Dänische Hof sein Hauptansehen dahin richtete, diesen Stein des Anstofsens aus dem Wege zu räumen, auch weil die im Hollsteinschen eingeführte gemeinschaftliche Regierung stets Gelegenheit zu allerhand Mishelligkeiten geben könnte, wo möglich, einen Tausch mit den Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst, da zumal die Einkünfte beyder Länder einander ziemlich gleich, für Dänemark aber solches ein sehr vortheilhaftes Arrondissement wäre, zum Stande zu bringen, und da der Grofsfürst noch keine Erben, der Thronfolger hingegen bereits zween Prinzen hatte, fürs erste mit diesem letztern eine gütliche Abkunft zu treffen, bis Zeit und Umstände dergleichen auch mit ersterem veranlafsten.

Um sich hiezu auf eine geschickte Art den Weg zu bahnen, hörte man zu Copenhagen die Anträge des Russischen Hofes mit einer Art der Zufriedenheit an, welche denselben in der Hoffnung, die Krone Dänemark zum Beytritte seiner gefafsten Entschlüsse zu vermögen, beständig unterhielt, zumal da man, ohne jedoch sich vor der Hand in die

Ergreifung gewisser bestimmter Maafsregeln einzulassen, dem *Baron von Korf* die kräftigsten Versicherungen gab, wie der König die Nothwendigkeit, auf den Fall einer in Schweden erfolgenden Veränderung der jetzigen Regierungsform, sich mit Rufsland auf das genaueste zu verstehen, vollkommen erkenne, und dem gemäfs zu handeln, gewifs nicht unterlassen werde, traf auch in der That unter den Truppen, besonders in Norwegen auf den Gränzen, wie nicht weniger bey der Flotte, solche Anstalten, welche das Ansehen einer kriegerischen Zubereitung hatten.

Alles dieses machte, wie leicht zu erachten, sowohl den hiesigen, als französischen Hof, nicht wenig aufmerksam, indem man Rufslands Gesinnungen kannte, und nicht wufste, ob das, was Dänischer Seits geschah, blofs ein Schreckbild oder wirklicher Ernst wäre. Um hierüber mehr Licht zu bekommen, überreichte *der Abt le Maire*, französischer Gesandter zu Copenhagen, daselbst eine Note, worin er das Nachdenken, welches obgedachte Anstalten, und das anscheinende sehr genaue Verständnifs mit Rufsland, bey

seinem Hofe erweckten, zu erkennen gab, darauf aber folgende Antwort erhielt. »Dänemark »habe bereits zu mehrmalen erkläret, dafs die »Einrichtung, welche der König bey seiner »Armee träfe, auf nichts feindseliges, sondern blofs darauf abziele, seine Staaten in Sicherheit zu stellen, und da Versicherungen, »welche freundschaftliche Mächte einander ertheilten, die Sprache der Wahrheit zu führen »pflegten, so lebe man der Hoffnung, Frankreich werde wegen Sr. Majest. hegenden Absichten sich nunmehr völlig beruhigen, und »von dem Verdachte, welchen man hie und da »gegen die Rechtmäfsigkeit und Reinigkeit solcher Absichten zu erregen gesucht, weiter »nicht einnehmen lassen; wie denn der König »seit dem Antritte seiner Regierung, nicht sowohl auf die Vermehrung seiner Truppen, als »nur darauf bedacht gewesen, solche beständig »im mobilen Stande zu erhalten, auch alles, »was jetzt geschähe, blofs eine Folge dieses »Plans, und selbst die Art, wie es geschähe, »ein deutlicher Beweis sey, dafs man keinen »andern, als den angezeigten Endzweck dabey »habe. Was die Freundschaft und das gute

»Vernehmen mit Rufsland betreffe, so könne »solches gegenwärtig nicht verdächtiger schei»nen, als es vordem gewesen, und gründe sich »dasselbe auf ein vorlängst geschlossenes De»fensiv-Bündnifs, dessen einziger Gegenstand »die Ruhe in Norden sey, woran beyde Höfe »gleichen Antheil, und darüber mit einander »zu Rathe zu gehen, so oft Gelegenheit hät»ten, als es Fälle gäbe, welche ihre Aufmerk»samkeit verdienten, worunter die Verände»rung der Regierungsform in Schweden, womit »man, einem fast allgemeinen Rufe nach, da»selbst umgienge, um soviel mehr gehöre, da »selbst ein Theil der Nation darüber in Furcht »gesetzt, und es eben so natürlich als billig »sey, durch gemeinschaftliche Verabredungen »die Ausführung solcher Anschläge zu verhin»dern, wodurch die allgemeine Ruhe und das »nordische System mit der gröfsten Gefahr be»drohet würden.»

Diese vermuthlich mit Fleifs etwas zweydeutig abgefafste Antwort, welche das französische Ministerium dem hiesigen sofort mittheilte, schlofs den Fall, wenn Rufsland mit Schweden wegen Veränderung der Regierungs-

form in Krieg geriethe, von der Dänischer Seits in dem Tractate mit Frankreich versprochenen Neutralität ausdrücklich aus, und war also auch in dieser Rücksicht nichts weniger als befriedigend. Da nun über dieses verschiedene freundschaftliche Anträge des französischen Ministers zu Copenhagen mit etwas frostiger Gleichgültigkeit waren angehöret worden, so schien solches alles dem Hofe zu Versailles dergestalt bedenklich zu seyn, dafs derselbe nunmehr mit allem Ernste darauf drang, dafs man hiesiges Orts ohne weiteren Verzug sich näher zum Zwecke legen, und in Ansehung der Schleswig - Hollsteinischen Irrungen, durch Treffung eines gütlichen Vergleichs zwischen dem Thronfolger und der Krone Dänemark, letztere zu gewinnen suchen mögte; auch hoffte man, dafs solche annoch freye Hände hätte, und auf diese Weise von Eingehung einer nähern Verbindung mit Rufsland abgehalten, die Absichten dieses Hofes aber dadurch vereitelt werden könnten, als welche nicht nur Schweden, sondern die allgemeine Ruhe in Europa, an deren Erhaltung der Krone Frankreich, bey ihren durch den letzten

Krieg sehr erschöpften Finanzen, vorzüglich gelegen ist, mit augenscheinlicher Gefahr bedroheten. Diese Vorstellung fand hieselbst um so mehr Eingang, da das Ministerium ohnedem den Nachtheil genugsam begriff, welcher für Schweden daraus entstünde, wenn vorgedachte Irrungen unabgethan blieben, und dessen künftiger Beherrscher auswärtige Verdrüſslichkeiten bekäme, welche das Reich nichts angiengen, und dasselbe durch Verflechtung mit einem fremden Interesse in Verlegenheit bringen könnten. Man entschloſs sich also zu Eingehung eines Vergleichs, wozu Dänemark um so viel williger die Hände bot, je sorgfältiger dasselbe gesucht hatte, die damaligen Zeitumstände zu benutzen, und durch ein vorsichtiges Betragen und kluges Zurückhalten, sich den Weg zu einem solchen Vergleiche zu bahnen.

Man trat also in wirkliche Unterhandlung, welche unter französischer Vermittelung, obzwar ganz insgeheim, mit so gutem Erfolge fortgesetzt wurde, daſs der dazu bevollmächtigte Schwedische Gesandte zu Copenhagen *Baron von Flemming*, daselbst mit den Däni-

schen Staats-Ministern am $\frac{27 \text{ Jul.}}{7 \text{ Aug.}}$ d. J. gewisse, aus 12 Artikeln bestehende Präliminarien schloſs, deren vornehmster Inhalt folgender ist.

Der Thronfolger leistet für sich und seine Nachkommen Verzicht, sowohl auf alle Ansprüche wegen des Herzogthums Schleswig, als auch auf den Besitz des Fürstenthums Hollstein, wenn solcher an ihn, oder seine Linie gelangen sollte; und zwar letzteres gegen Erhaltung eines Aequivalents.

Dieses Aequivalent bestehet in den Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst, welche der König alsdann abtritt, und wenn sich fände, daſs Hollstein mehr eintrüge, als gedachte Grafschaften, so wird der Unterschied jährlich baar vergütet, auch desfalls Sicherheit gestellet.

Beyde Theile treten in den Besitz dieser Länder, sobald der Fall der Successionseröffnung sich eräugnet.

In den Grafschaften bleibt eben die Successionsordnung, wie solche in dem Fürstl. Hollsteinschen gewesen, und wenn des Thronfolgers Linie erlösche, der alsdann succedirende Agnate aber in den Tausch nicht consen-

tirt hätte, so tritt der König wieder in den Besitz gedachter Grafschaften.

Der Kaiser soll gemeinschaftlich um die Oberlehnsherrliche Bestätigung dieses Vergleichs ersuchet werden, in deren Ermangelung jedoch derselbe allemal seine Verbindlichkeit behalten.

Sobald der Anfall des Hollsteinschen an den Thronfolger oder dessen Linie geschiehet, werden von beyden contrahirenden Theilen genaue Verzeichnisse von den Einkünften der abzutretenden Länder übergeben; und solche, unter Königlich Französischer Vermittelung, gegen einander ausgeglichen; nicht weniger wird alsdann ein Verzeichnifs von den auf dem Fürstl. Hollstein haftenden Schulden ausgeliefert, da dann, was in demselben nicht aufgeführet, oder für liquide nicht erkannt ist, dem vorigen Besitzer zur Berichtigung überlassen bleibet, der König aber sämtliche ihm angezeigte liquide Schulden übernimmt, und zwar so, dafs er davon, in Betracht der auf das Schleswigsche geleisteten Verzicht, für zweymal hundert tausend Thaler unentgeldlich bezahlt, die Summe der übrigen aber bey vorerwähnter Ausgleichung in Abzug bringet, und wenn sich

alsdann noch ein Ueberschuſs fände, desfalls in den Grafschaften, die er schuldenfrey abtritt, ein sicheres Unterpfand erhält.

Dem gegenwärtigen Besitze des Groſsfürsten und seiner künftigen männlichen Descendenz, wie auch dem Rechte der Agnaten soll alles dieses unnachtheilig seyn, und dieser Vergleich in eine besondere Acte verfasset, und behörig unterzeichnet, ferner die Renunciations- und wechselseitigen eventuellen Cessionsacten von der Krone Schweden als eine *sanctio pragmatica* angesehen, und garantiret, auch die Krone Frankreich die Garantie desfalls ebenfalls zu übernehmen, ersucht werden.

Wenn dieser Vergleich zur Vollständigkeit gediehen, wird die zu Ende gehende Defensiv-Allianz mit Schweden erneuert, und die reciproque Hülfsleistung in einem besondern Artikel namentlich auf gedachten Vergleich, wenn derselbe angefochten werden sollte, extendirt und bestimmt.

Diese Präliminarien sollen baldmöglichst in einen Definitivtractat verwandelt, und

die Ratificationes derselben innerhalb dreyer Wochen ausgewechselt werden.

Jetztgedachte Ratificationes sind alsobald von hier abgesendet worden, und jetzt arbeitet man an dem Hauptvergleiche, und sämtlichen dazu gehörigen Acten, welche im Kurzen zu Stande kommen, und auf dem nächsten Reichstage von den Ständen bestätiget werden sollen. Es ist leicht zu gedenken, daſs wenn von diesem gütlichen Übereinkommen, und zu gleicher Zeit von der Erneuerung des Subsidientractats zwischen Frankreich und Dänemark, dem Russischen Hofe Eröffnung geschiehet, solcher darüber kein geringes Misvergnügen äuſsern werde. Da indessen die Kaiserinn in der 1746 mit Dänemark geschlossenen Allianz sich selbst verbindlich gemacht, nicht zu gestatten, daſs ein König von Schweden den fürstl. Antheil von Hollstein besitze, von welcher übernommenen Verbindlichkeit sie auf solche Weise entledigt wird; hiernächst durch die erneuerten Bündnisse mit Schweden und Frankreich die Krone Dänemark in kein anderes politisches Verhältniſs, als das, worin sie sich vorher befand, gesetzt worden, sondern allezeit freye Hände behält, in Ansehung der Aufrechthaltung der jetzigen Regierungsform

in Schweden, den Umständen nach mit Rufsland gemeinschaftliche Maafsregeln zn nehmen; so kann dieser Hof mit Fug nichts dagegen einwenden, Schweden aber nun die sichere Hoffnung schöpfen, in Ruhe zu bleiben, indem auf diese Weise die bedrohlichen Anschläge des Russischen Hofes mehrentheils vereitelt sind, solche auch wohl mehr auf Betrieb des durch den Baron *Korf* aufgebrachten, und an sich zu heftigen Entschliefsungen geneigten Grofs-Kanzlers gefasset worden, als dafs die Kaiserinn, welche ihre Ruhe liebt, und es nicht übers Herz bringen kann, einen Missethäter hinrichten zu lassen, Lust haben sollte, einen allezeit mit Arbeit und Blutvergiefsen verknüpften Krieg anzufangen.

Dafs ich bey dem allem des Königs von Schweden keine Erwähnung gethan, ist deswegen geschehen, weil dieser Herr 1748 vom Schlage betroffen worden, und seit der Zeit an Leibes- und Gemüthskräften gar sehr abgenommen hat, auch bey seinen hohen Jahren, und da er weder lange mehr zu leben, noch für sich und seine Familie von Schweden das geringste zu hoffen hat, sich um die

Staatsangelegenheiten, welche ohnedem seine Lieblingsbeschäftigung niemals gewesen, fast gar nicht bekümmert, sondern solche dem Thronfolger und den Reichsräthen lediglich überläſst. Letztere, welche, wie schon oft gedacht, zu der französischen Parthey gehören, scheinen ihres künftigen Schicksals wegen, ziemlich ruhig zu seyn, indem ihre Gegner zwar zahlreich genug, aber ohne Muth und Thätigkeit sind. Indessen hat gedachte Parthey auch eben nicht Ursache ganz sicher zu seyn, da bey einer, ihrer jetzigen Verfassung nach, fremden Einflüssen und veränderten Absichten unterworfenen Nation, der Fall leicht kommen kann, daſs sich das Blatt umkehrt, und die Gegenparthey die Oberhand erhält. Der gemeine Mann ist dabey gewissermaſsen gleichgültig, da er das ganz richtige Urtheil fället, daſs die Veränderung des Ministerii ihm weiter keinen Vortheil bringe, und es mag die eine oder die andere Parthey das Heft in Händen haben, die Auflagen, worüber er seufzet, deswegen nicht werden vermindert, noch den öffentlichen Beschwerden abgeholfen werden. Dagegen verspricht sich derselbe von Aufhe-

bung

bung der so sehr gemiſsbrauchten Freyheit der Stände weit mehr, und glaubt, daſs er unter einer monarchischen Regierung viel glücklicher seyn werde. Dieser Gedanke fängt an ziemlich allgemein zu werden, und selbst vornehmere Schweden, welchen es um den Glanz und die Wohlfahrt ihres Vaterlandes zu thun ist, sehen genugsam ein, daſs es unmöglich sey, dasselbe in die Höhe zu bringen, so lange Privatabsichten das vornehmste Triebrad der allgemeinen Entschlüsse sind, und das Beste des Reichs mit dem Vortheil gewisser Personen und Familien verflochten wird. Sie wünschen daher nicht nur in ihren Herzen, daſs die königliche Gewalt wieder erweitert werden möge, sondern würden auch, wenn die Umstände darnach beschaffen wären, sich derselben nicht nur keinesweges widersetzen, sondern solche, in sofern sie nur vor dem Blutgerüste sicher seyn könnten, wohl gar bebefördern. Noch zur Zeit aber scheinet die Sache nicht zu ihrer Reife gelanget, nnd der Eid, womit die Stände die jetzige Regierungsform beschworen haben, noch von gar zu starkem Eindruck in den Gemüthern, die Un-

zuträglichkeit derselben auch nicht durchgehends genugsam erkannt, und über dieses bey vielen Vornehmen die Hoffnung noch zu grofs zu seyn, bey der gegenwärtigen Verfassung durch Freunde und allerhand Kunstgriffe eher ihren Zweck zu erreichen, als wenn sie die Erfüllung ihrer Wünsche blos von dem Willen des Königs zu erwarten hätten. Es dürfte jedoch, allem Ansehen nach, mit der Zeit dazu kommen; ob indessen alsobald nach dem Tode des jetzigen Königs, wie einige dafür halten, solches stehet dahin. Dafs die Gemahlinn des Thronfolgers Entschlossenheit genug habe, dergleichen zu unternehmen, daran ist weniger zu zweifeln, als dafs er selbst einem solchen mit mancherley Bedenklichkeiten verbundenen Entwurfe die Hände bieten und Anhänger genug finden sollte, welche ihr Leben, Ehre und Güter daran wagten ihm dazu zu verhelfen. Ich glaube vielmehr, dafs diese Begebenheit für solche Zeiten aufgehoben sey, da die Verwirrung im Reiche zu einem recht hohen Grade wird gestiegen, und die Nation durch die wiederholten schädlichen Wirkungen des Partheygeistes aufs äufserste gebracht seyn, so

dafs das Verlangen nach einer Veränderung fast allgemein geworden; da ein kluger und herzhafter, mit fremden, vielleicht französischem Gelde, unterstützter König den Zepter führet, der die Sprache des Landes redet, Liebe bey den Truppen, und Muth genug hat, sich an die Spitze derselben zu stellen; da die benachbarten Mächte sich anderweit beschäftigen, oder wenigstens in einer Lage befinden, da sie einer solchen Veränderung sich mit Gewalt zu widersetzen, nicht für rathsam erachten, oder da diese Staatsveränderung mit solcher Vigueur und Geschwindigkeit zu Stande gebracht wird, dafs sich niemand getrauet, mit Nachdruck zu widersprechen, oder eine Parthey in die Waffen zu bringen, in welchem Falle, und wenn sich kein Schwede öffentlich widersetzet, noch Rufslands Garantie der bisherigen Regierungsform von jemanden reclamirt wird, einem jeden unabhängigen Volke aber es frey stehet, die Art und Weise wie es regieret seyn will, für sich zu bestimmen gedachte Garantie kaum mit einigem Scheine Rechtens geltend gemacht werden könnte, we-

nigstens eine auswärtige Macht alsdann im Lande selbst keine Mithülfe zu erwarten haben würde.

Dieses sind meine Gedanken, welchen ich weiter nichts beyfüge, als die Versicherung, lebenslang zu seyn etc.

VIII.

Leben der Eudoxia,

des

Russischen Kaisers Peters des Grossen erste Gemahlinn.

Der Vater der Prinzessinn *Eudoxia* war *Fe-odor Abrahamewitsch Lapouchin*, ein Mann von sehr guter Familie, dessen Güter in dem Groſsherzogthume Novogorod lagen. Er hatte eine zärtliche Liebe zu dieser Tochter, als der ersten Frucht seiner ehelichen Verbindung mit einer adlichen Person, deren Namen ich niemals erfahren können. Ihre Eltern gaben ihr eine nach Beschaffenheit der Landesge-wohnheit und der damaligen Zeit, sehr gute Erziehung, und sie sahen auch mit Vergnü-gen, daſs jedermann an ihr Verstand, liebrei-ches Wesen und Bescheidenheit bewunderte, welche Eigenschaften ihre gute Gestalt und einnehmende Gesichtsbildung noch mehr er-höheten.

Dem *Czaar Peter Alexewitsch* sollte nun-mehro, da er 17 Jahre alt war, eine Gemah-linn gegeben werden, und da es damals in

Rufsland noch nicht gewöhnlich war, dafs der Regent in fremden Geschlechtsregistern eine Prinzessinn aufsuchte, der er auf ein Gerathewohl seine Hand anböthe, so entschlofs sich der *Czaar* in seinen weitläuftigen Staaten eine liebenswürdige Person aufzusuchen, mit der er sein Herz und seinen Thron theilen könnte. Viele Frauenzimmer vom Stande bewarben sich um dieses Glück; alle boten um die Wette das Verführende ihrer Reitze vor den Augen des jungen Monarchen auf, um ein Herz zu fesseln, das eine Krone zur Belohnung des Sieges aufstellete.

Eudoxia war hierinn unter allen die unthätigste, und dennoch bemerkte der junge *Czaar* ihre Schönheit; er erwählte sie mit dem Beyfalle des ganzen Hofes, und sie nahm seine Hand mit einer Bescheidenheit an, worin gut geartete Seelen sich auch alsdann auszeichnen, wenn sie sich über ihren Rang und ihr Glück erhoben sehen. Das Vermählungsfest wurde mit ungemeiner Pracht gefeyert, und es vergiengen noch nicht zwey ganze Jahre, als sie ihren Gemahl schon mit zween männlichen Erben beschenkt hatte, deren der

eine, Namens *Alexander*, durch einen frühzeitigen Tod, dem Unglücke, das ihm wahrscheinlicher Weise Ehrgeitz und Neid zubereitet haben würden, entgieng, der andere, *Alexei* aber, wie ich nachher gedenken werde, ein trauriges Opfer derselben wurde.

Dieses waren die einzigen zwey Pfänder einer Liebe, deren Feuer unvermerkt in dem Herzen des jungen *Czaars* verlöschte. Er war einige Jahre jünger, als seine Gemahlinn, und fieng nunmehro an, ihrer überdrüſsig zu werden, und die Liebe zu ihr als eine Pflicht anzusehen, welche die mehresten groſsen Herren nur in soweit zu kennen pflegen, als sie glauben, solche von andern fordern zu können. Es währete auch nicht lange, so ward diese Liebe von einer andern Neigung verdrängt, welche ihm die Schönheit der *Annen Moonsen*, einer Bürgers Tochter, deren Vater in der Vorstadt von Moscau, die deutsche Slabode genannt, wohnete, eingeflöſset hatte. Ein Fürst hat allzuviel Beobachter, als daſs seine Liebesverständnisse der Aufmerksamkeit des Hofes entwischen sollten. So war auch die Liebe des *Czaars* viel zu lebhaft, und zu feu-

rig, um lange verschwiegen zu bleiben. *Eudoxia* erfuhr einen sie so nahe angehenden Umstand nicht zuletzt, und die Eifersucht bemächtigte sich ihrer in einem solchen Grade, daſs sie alle Regeln der Klugheit vergaſs. Anstatt, daſs sie ihre Empfindlichkeit hätte verbergen, und das verlockte Herz ihres Gemahls durch Freundlichkeit und Nachsicht zurück zu bringen sich bemühen sollen, überlieſs sie sich der Hitze ihrer Leidenschaft, und machte ihm Vorwürfe, die ihn immer weiter von ihr entfernten.

Die Mutter des *Czaars*, die aus einem der berühmtesten ruſsischen Häuser, aus der Familie der *Nariskin* abstammete, eine Prinzessinn, die eine ihren Tugenden gemäſse Verehrung genoſs, wandte viele Mühe und ihr ganzes Ansehen an, um eine Aussöhnung zuwege zu bringen. Sie stellte der Schwiegertochter vor, das Herz ihres Gemahls würde bald wieder frey, und von einer Liebe geheilet werden, welche das geringe Verdienst der *Moonsen* ihr in die Länge zu erhalten ganz unfähig wäre; man müſste nur die erste Hitze vorüber gehen lassen, und die Zeit erwarten,

da die Überlegung zuträte, und den Rückweg zur Tugend bahnte.

Allein *Eudoxia*, die von Natur leicht aufgebracht, und darauf stolz war, daſs sie dem Reiche zween Erben gegeben hatte, verschloſs ihr Ohr vor dem weisen Rath ihrer Schwiegermutter; sie überwarf sich mit ihr, und gieng so weit, daſs sie dem *Czaar* ihr Bette versagte. Doch würde er ihr vielleicht diese Heftigkeit, welche die geheiligten Gesetze der Ehe zu rechtfertigen schienen, vergeben, und nicht zu den äuſsersten Mitteln gegriffen haben, wenn er nicht den Rathschlägen des *le Fort* Gehör gegeben hätte.

Dieser berühmte Fremdling wollte dem *Czaar* einen Geschmak an den feinen Sitten beybringen, war aber nicht sorgfältig genug, sein Herz vor dem Laster zu verwahren. Er gab ihm zu verstehen, das kürzeste Mittel, künftighin allen unanständigen Begegnungen von seiner Gemahlinn überhoben zu seyn, wäre dieses, die Ehe zu trennen, und die Prinzessinn ins Kloster zu stecken. *Eudoxia* stieg also vom Throne, und bekam in ihrer Zelle Zeit genug, dem Unbestande des Glücks nach-

zudenken, das sie nicht lange vorher mit dem Diadem gezieret hatte, und nunmehro den Schleyer einer Nonne tragen liefs. Sie erhielt die Tonsur, that dem heiligen Basilius ihr Gelübde, und gieng in ein Kloster, das in der Stadt Rostow für Frauenzimmer vom Stande gestiftet war. Kaum sahe *Peter* sich von dem Zwange einer Gemahlinn frey, so überliefs er sich allen denjenigen Vergnügungen, die ihm der ungestörte Besitz der schönen *Slaboderinn* gewährte; vermuthlich würde er sie auch geehliget haben, wenn sie sich ihren Vortheil besser hätte zu Nutze machen können. Allein, da sie keine wahrhafte Neigung zu ihm hatte, und seine Geschenke mehr liebte, als seine Person; so wurde er dessen bald gewahr. Seine Liebe verwandelte sich in Gleichgültigkeit, und nach Verlauf einiger Monate verliefs er sie völlig. Indessen hatte sie in diesem Zeitraume Reichthümer genug gesammlet, um damit den brandenburgischen Gesandten, Herrn von *Kayserling*, der die Verbindung mit der Beyschläferinn eines grofsen Herrn nicht für entehrend ansahe, glücklich zu machen. Beyläufig will ich nur noch gedenken, dafs diese

Frau von *Kayserling* einen Bruder hatte, der zu seiner Zeit die schönste Mannsperson, und eben derjenige war, den *Peter der I.* wegen gewisser Vertraulichkeiten mit der Kaiserinn *Catharina* in Verdacht hatte, und dem er kurz vor seinem Tode den Kopf abschlagen liefs.

Der *Czaar*, der von der Natur ein erhabenes Genie empfangen hatte, fafste nunmehro den grofsen Entschlufs, sein Volk umzubilden, und, so zu sagen, eine neue Welt zu schaffen. In Begleitung des *le Fort* gieng er in fremde Länder, in der Absicht, sich zu unterrichten und gute Muster aufzusuchen, nach welchen er die Russen bilden könnte. Voll von diesem grofsen Entwurfe, beschäftigte ihn von nun an keine andere Leidenschaft, als der Ruhm; und wenn er bisweilen sich einige Ausschweifungen erlaubte, so waren solche doch nicht anhaltend, und rührten wohl vornehmlich daher, dafs bey seinen grofsen Kenntnissen er dennoch seine Sitten niemals so ausgebessert, dafs nicht etwas rauhes zurück geblieben wäre. Als er in seine Staaten wieder zurück gelanget war, so starb *le Fort*, und *Peter*, der sehr wohl fühlte, was

er ihm alles schuldig war, vergoſs Thränen bey seinem Grabe, und lieſs ihn mit einer Pracht beerdigen, die dcr Gröſse seines Bedaurens und seiner Erkenntlichkeit gemäſs war. *Alexei Menzikof*, dieses berühmte Glückskind, welcher vom Pastetenbäcker-Jungen bis zu den höchsten Ehrenstellen gestiegen ist, gewann nunmehro nach dem Tode des *le Fort*, die Gunst und das Vertrauen *Peter des I.* Dieser neue Günstling glaubte, sein Ansehen nicht besser zu befestigen, als wenn er seinem Herrn eine Person zugesellete, die Fähigkeit genug hätte, das Herz des Monarchen zu fesseln. Er hatte das Glück, unter seinen Beyschläferinnen eine zu finden, die vollkommen geschickt war, eine seinen Absichten gemäſse Rolle zu spielen. Es war dieses ein Mädchen von geringem Herkommen; anfänglich erzog sie ein lutherischer Prediger in Liefland aus Mitleiden, nachhero hatte sie sich an einen gemeinen schwedischen Soldaten vom Schlippenbachischen Regimente verlobet, oder wohl gar verheyrathet, wurde aber bald darauf von einer russischen Parthey gefangen genommen, und kam endlich an den *Menzikof*. Hier sahe sie der *Czaar*,

und sogleich wurde er von ihrer Schönheit, noch mehr aber von ihrem Verstande, eingenommen; er nahm sie zu sich und blieb ihr auf seine ganze Lebenszeit getreu. Sie hatte eine von denen glücklichen Gesichtsbildungen, die vermöge ihrer feinen und einnehmenden Züge allemal gefallen; ihr Bezeigen war ungezwungen und einschmeichelnd, ihr Begriff schnell; bey einem richtigen Verstande fehlte es ihr niemals an Auskunftsmitteln; kurz, sie besaſs alles was nöthig war, um sich des Herzens *Peters des I.* zu bemächtigen. So sahe *Catharina* aus, die, ohne jemals schreiben und lesen gelernt zu haben, nicht allein die Gemahlinn eines groſsen Monarchen, sondern auch nach seinem Tode selbst die unumschränkte Beherrscherinn des weitläuftigsten Reiches in Europa wurde. Um sich dazu den Weg zu bahnen, entsagte sie der lutherischen Religion, und nahm die griechische an, worauf *Peter der I.* sie förmlich heyrathete. Da *Catharinens* Ehrgeitz mit ihrem Glücke wuchs, so faſste sie den Entschluſs, den *Alexei Petrowitsch*, den Sohn der unglücklichen *Eudoxia*, vom Throne auszuschlieſsen, und die Erbfolge

ihren eigenen Kindern zuzuwenden. Ihre Absicht gieng zuerst dahin, den jungen Prinzen dem *Czaar* verhaſst zu machen; sie berathschlagte sich dieserhalb mit ihrem Freunde *Menzikof*, und brachte ihrem Gemahle bey, daſs die Sitten und Neigungen des *Czaarewitsch* ihn unfähig machten, Ruſsland zu beherrschen, und den aufblühenden Ruhm dieses Reichs zu erhalten. Man gab ihm zu erkennen, wie sein Sohn die groſsen Thaten, welche ihm die Bewunderung der Welt zugezogen hätten, tadelte, und die alten Gewohnheiten, deren Abschaffung die glückliche Epoche Ruſslands bestimmte, im Herzen begünstigte. Man überredete ihn, daſs sobald er die Augen schlösse, dieser Prinz den Schweden alle Eroberungen zurückgeben, und das Patriarchat, die Macht der Geistlichkeit, die Einkünfte der Klöster, die langen Kleider, mit einem Worte, alle die vorigen russischen Sitten und Gebräuche, selbst die Bärte nicht davon ausgeschlossen, wieder einführen würde. Und hier faſste man *Petern* bey seiner empfindlichen Seite; die bewunderswürdigen und vortheilhaften Veränderungen, die sein Werk waren,

ren, schmeichelten seinem Ehrgeize so sehr, daſs er nicht einmal den Anschein einer seinem unsterblichen Ruhme so nachtheiligen Zukunft vertragen konnte. Mehr war nicht nöthig, um ihn gegen seinen Sohn aufzubringen, dessen Schläfrigkeit, abergläubisches Wesen, und übelgeartete Neigungen ihm ohnedies niemals gefallen hatten. Sein Ruhm sollte mit ihm sterben. Ein unersetzlicher Verlust! dem er zuvorkommen und verhindern muſste, daſs sein Volk nicht in das vorige Nichts zurückſiele, woraus er es gezogen und dem ganzen Europa furchtbar gemacht hatte.

Er entschloſs sich also, seinen Sohn in ein Kloster zu sperren, und ihn dadurch von der Thronfolge, die er den Kindern zweyter Ehe bestimmte, auszuschlieſsen. Er eröffnete dieses Vorhaben einigen Senatoren und der vornehmsten Geistlichkeit. *Peter* war verehrt und gefürchtet; niemand getrauete sich ihm zu widersprechen; man wuſste, wie viel die *Czaarin* und ihr Günstling über ihn vermochten, und ihre Rache war ihnen zu furchtbar. Kaum hatte also *Peter* seine Absichten bekannt gemacht, so gab ihm jedermann Beyfall; der

Schluſs wurde gefasset, und der *Czaar* nahm es auf sich, solchen seinem Sohne zu eröffnen, der ihn mit der gröſsten Gelassenheit anhörte.

Man gab ihm 6 Wochen Frist, um sich zu entschlieſsen, in welchem Kloster er seine übrige Lebenszeit zubringen wollte, man überlieſs ihm die Wahl, ungefähr so, wie einem Missethäter, der sich selbst die Art der Todesstrafe bestimmen soll. Der *Czaar* konnte jedoch diese wichtige Angelegenheit nicht selbst zur Endschaft bringen, da er nach Dännemark gehen und daselbst wegen der Landung in Schonen das nöthige verabreden muſste. Er überlieſs sie also der Sorgfalt des *Menzikof*, und empfahl ihm, auf die baldige Entschliessung des *Czaarewitsch* zu dringen, und dahin zu sehen, daſs er sich ein solches Kloster wählete, auf dessen Vorsteher man sich völlig verlassen könnte. Bisher hatte man von der *Eudoxia* gar nicht reden gehöret, und geglaubt, daſs sie sich mit weiter nichts, als mit Andachtsübungen und Beweinung ihres Unglücks beschäftigte. Allein, kaum war der *Czaar* in Copenhagen angekommen, so erhielt er Nachricht, daſs sie nicht allein mit dem

Czaarewitsch, ihrem Sohne, und ihrem Bruder *Abraham Lapouchin*, sondern auch mit der Prinzessinn *Maria*, des *Czaars* Schwester, einen geheimen Briefwechsel unterhielte. Man meldete ihm, daſs, da letztere ihr Kleider zugeschickt hätte, sie nicht mehr den Nonnenhabit trüge, und, wie der Erzbischof zu *Robow* gestattete, daſs in den Kirchen seines Sprengels für sis so, als ob sie noch die Gemahlinn des *Czaars* wäre, öffentlich gebetet würde. Man fügte hinzu, *Eudoxia* hätte mit einem Officier, Namens *Glebow*, welcher in der Gegend von *Rostow* Güter besaſs, ein Liebesverständniſs, ihr Anhang vergröſserte sich täglich, und es wäre zu besorgen, daſs wenn man das unter der Asche glimmende Feuer nicht bald löschte, die Folgen davon gefährlich seyn dürften. *Peter der I.* so mistrauisch und heftig er sonst war, hielt dennoch bey dieser Gelegenheit für nöthig, seine Empfindlichkeit zu verbergen, damit nicht der *Czaarewitsch* bey Bemerkung einiger Gefahr die Ausführung seiner Entwürfe beschleunigen möchte. Er schrieb also einen liebreichen und freundschaftsvollen Brief an ihn, und bat ihn, eiligst

nach Copenhagen zu kommen, der Landung auf Schonen mit beyzuwohnen und an den Lorbern Antheil zu nehmen, die man einzuerndten im Begriffe wäre. *Alexei* liefs sich nicht hintergehen, er kannte seinen Vater, und merkte den Fallstrick, den man ihm legte. Er hielt mit seinen Vertrauten Rath, und antwortete in demüthigen und ehrfurchtsvollen Ausdrücken, dafs er, nach Sr. Majestät Befehlen, sich einstellen würde, reisete auch wirklich ab. Allein da er in Königsberg angekommen war, wendete er sich links, und begab sich nach Wien. Ich will hier nicht gedenken, wie viel Mühe sich der *Czaar* gegeben, um seines Sohnes habhaft zu werden, und wie viel Künste *Tolstoi* und *Romanzof* angewendet, die ihnen dieserhalb gegebenen Aufträge zu vollziehen. Es ist bekannt, dafs sie, nachdem der *Czaar* von seinen nach Deutschland, England und Frankreich gethanen Reisen zurück kam, ihm seinen Sohn überlieferten; und damals entstand der berühmte Procefs, der sich mit dem tragischen Tode vieler, in das Verständnis verwickelten, Personen endigte. *Alexei Petrowitsch* wurde des Rechts zum Throne un-

fähig erkläret und gezwungen, den Sohn der *Czaarinn Catharina* auf den Fall der Erledigung des Throns als künftigen rechtmäſsigen Nachfolger zu erkennen; man setzte hierauf ein aus den Vornehmsten des Reichs bestehendes Gericht nieder, welches, nach vorher angestellter Untersuchung, wider den Angeklagten das Todesurtheil aussprach; und wenige Tage nachher lebte der unglückliche Prinz nicht mehr. Man machte überall bekannt, die Furcht des Todes hätte einen so schreckhaften Eindruck auf sein Gemüth gemacht, daſs er plötzlich gestorben wäre. Einige sagten sich ins Ohr, daſs es damit wohl anders zugegangen seyn möchte. Indessen gehöret diese Begebenheit unter diejenigen, die ein Vorhang vor unsern Augen verdecket, und die, wenn gleich einige durchzuschauen glauben, dennoch allemal dunkel und zweifelhaft bleiben. Die meisten Mitschuldigen wurden auf die Folter gebracht, und durch dieses Mittel erfuhr man, daſs der Erzbischof von *Rostow* die Triebfeder des ganzen Unternehmens gewesen wäre, und die *Czaarinn Eudoxia*, daran Antheil zu nehmen, veranlasset hätte. Dieser Betrüger hat-

te in der Absicht von dem an Gelde reichen, am Verstande sehr armen *Abraham Lapouchin*, dem Bruder der *Eudoxia*, Geschenke zu erjagen, ihn glaubend gemacht: Er habe alle Nächte eine göttliche Erscheinung, da ihm Gott geoffenbaret, dafs *Eudoxia* bald das Herz und den Thron ihres Gemahls wieder erlangen, dafs sie noch von ihm zween Erben bekommen, und ihre unrechtmäfsige Stellvertreterinn mit Schande und Spott fortgeschicket werden würde. Doch er bezahlte seine scheinheilige Betrügerey theuer genug. Nachdem man ihm die Kennzeichen seiner geistlichen Würde abgenommen hatte; so wurde er zugleich mit dem Ritter *Kikin*, der ein vertrauter Freund des *Czaarewitsch* und zu seiner Entkommung behülflich gewesen war, zu Moscau lebendig verbrannt. *Eudoxien* brachte man gleichfalls auf die Folter; kaum aber sahe sie die schreckliche Anstalt der Knuthe, so gestand sie vor Schrecken alles was sie wufste und was sie nicht wufste; unter andern auch das Liebesverständnifs, dessen man sie beschuldigte, und sie beharrete auch auf diesem Bekenntnisse bey der Confrontirung mit ihrem

angeblichen Liebhaber, dem *Glebow*, welcher dagegen, weil ihm die Knuthe so schreckhaft und empfindlich nicht war, mit einer unbeweglichen Standhaftigkeit behauptete, daſs *Eudoxia* völlig unschuldig wäre. Er versicherte solches noch, als man ihn schon gespieſset hatte, und starb unter den grausamsten Todesmartern, ohne daſs man von ihm nur das mindeste, so die Tugend der Prinzessinn verdächtig gemacht, herausgebracht hätte.

Ihr Bruder *Abraham Lapouchin* wurde gleichfalls am Leben gestrafet, und sodann die Sache der *Eudoxia* einer Versammlung von Bischöfen, Archimandriten und andern Geistlichen zur Entscheidung überlassen, mit dem Befehl, das Urtheil nach aller Strenge geistlicher und weltlicher Gesetze abzufassen. Doch diese geistlichen Richter erklärten sogleich, daſs sie, als Lehrer des heiligen Evangelii, nicht den Tod des Sünders, sondern seine Bekehrung wünschten, und Gott ihren Händen kein anderes Schwert als das Schwert seines Wortes anvertrauet hätte. Dieser Geist der Sanftmuth, der das ehrwürdige Gericht belebte, rettete *Eudoxien* das Leben. Man verurtheilete

sie zur Klosterzüchtigung, um solche von der Hand zweer Nonnen zu empfangen, und dieses geschahe in Gegenwart des ganzen Convents; nachhero brachte man sie unter Bedekkung eines Commando von der Leibgarde in ein anderes Kloster, an den Ufern des Ladogaer Sees, die Prinzessinn *Maria* aber auf die Festung Schlüsselburg. Die Beichtväter, Vertrauten und Bedienten beyder Prinzessinnen wurden theils öffentlich durch des Scharfrichters Hand gepeitschet, theils ins Elend verwiesen, nachdem man ihnen vorher die Nasen aufgeschlitzet und ein Stück von der Zunge abgeschnitten hatte.

So tragisch war das Ende und so strenge die Bestrafung derer, welche man wegen einiger Theilnehmung an dieser Verschwörung in Verdacht hatte; und beynahe wäre dadurch der Thron *Peters des I.* erschüttert worden, welcher, nachdem der Friede mit Schweden geschlossen war, den Kaiserlichen Titel annahm, und unter selbigem den Zuruf seines Volks erhielte. Um indessen auf die unglückliche *Eudoxia* zurück zu kommen, so war das Kloster, in welchem sie sich befand, in der That nichts

anders, als ein schreckliches Gefängniſs. Kaum sahe sie in diesem finstern Kerker das Tageslicht, und ihre Nahrung bestund blos in Zugemüse, Brod und Wasser. Doch ihr Unstern hatte noch nicht die höchste Stufe erreichet. Als sie schon einige Jahre in diesem Gefängnisse geschmachtet hatte, so erfuhr *Peter der I.*, daſs er sterblich wäre, wiewohl sein Andenken es niemals seyn wird; er hatte schon eine Zeitlang gekränkelt, und zuletzt bekam er ein heftiges Fieber, welches ihn in wenig Tagen der Welt entriſs, mitten in der Laufbahn eines ruhmvollen Lebens, bezeichnet durch so viele glänzende Thaten, die ihm den Namen des Groſsen hatten mit Recht erworben.

Die Kaiserinn *Catharina* bestieg nunmehro den Thron, und *Eudoxia* wurde bald gewahr, daſs sich der Zepter in den Händen ihrer Feindinn befand. Der Graf *Tolstoi* erhielt Befehl, sie nach Schlüsselburg zu bringen, wo kurz vorher die Prinzessinn Maria gestorben war. Man sperrete sie in ein Behältniſs ein, wo es schien, als wenn Ratten und Mäuse blos deswegen eingekehret wären, um ihr den Tag über Gesellschaft zu leisten, und des

Nachts ihren Schlaf zu unterbrechen. Man nahm ihr alle ihre Bedienten und Kammerleute, und liefs blos eine alte kränkliche Zwerginn bey ihr, von der sie fast gar keine Dienste hatte, und sich oft genöthiget sahe, selbst das Feuer anzuzünden, ihr Bette zu machen, ihre Wäsche zu waschen, und die Stube auszukehren. Man hinderte sie sogar an der Ausübuug der Religionspflichten, da man ihr einen Priester versagte, der sie Beichte hören und ihr das Abendmahl reichen konnte. Alles dieses geschahe auf ausdrücklichen Befehl, und es schien als übte man die Fruchtbarkeit der Erfindung, um neue Quaalen auszudenken, so die Leiden dieser unglücklichen Prinzessinn vermehrten. Um zu verhindern, dafs sie mit keinem Menschen einige Gemeinschaft haben konnte, wurden bey Ablösung der Wache die Officiere und Gemeinen allemal entkleidet und nachgesehen, ob sie irgendwo Briefe verstecket hätten; wesfalls das Verbot so scharf war, dafs diejenigen Officiere, die sich zu dergleichen Diensten gebrauchen liefsen, den Strang zu gewarten hatten.

Endlich erbarmte sich der Himmel über

Eudoxien und machte ihrem Elende ein Ende. *Catharina* starb, nachdem sie zwey Jahre regieret hatte. Ihr Sohn *Peter Petrowitsch* lebte nicht mehr. Die ganze Nation war dem jungen *Peter*, dem Sohne des unglücklichen *Alexei* gewogen. Lange schon hatte der Fürst *Menzikof* aus politischen Ursachen, und da er dem Monarchen seine Tochter zur Gemahlinn bestimmte, auf ihn sein Absehn gerichtet. *Catharinens* Töchter kamen in keine Betrachtung, da sogar ihre Mutter kurz vor ihrem Ende ihre Vortheile vergessen zu haben schien. Kurz, *Peter der II.* wurde zum Kaiser ausgerufen, und *Eudoxia* hatte den Trost, ihren Enkel den Thron seiner Vorfahren besteigen zu sehen. *Menzikof*, der bisher ihr bitterster Feind und Verfolger gewesen war, konnte es jetzt kaum erwarten, ihr diese angenehme Nachricht bekannt zu machen. In dieser Absicht schickte er zween Edelleute an sie ab, davon der eine ein Anverwandter der *Eudoxia*, aus dem Hause Lapouchin, Schiffscapitain, und nachher Kammerherr der Kaiserinn *Anna*, war; zugleich liefs er sie bitten, ihre Einwilligung zur Vermählung des Kaisers mit seiner

jüngsten Tochter zu ertheilen. Man kann leicht erachten, wie groſs die Verwunderung und Freude dieser Fürstinn bey dem Empfang einer solchen Nachricht gewesen. Sie verlieſs ihr Gefängniſs, und bezog die Zimmer, welche der Commendant der Festung auf Befehl für sie hatte zurecht machen lassen. Man übersendete ihr feine Wäsche, reiche Zeuge zur Kleidung, 10000 Rubel an baarem Gelde, Haus- und Kammerbediente, Tafelgeräthe, zween Kammerjunker zur Bedienung, Equipage, Livreebediente; kurz, alles was zur Einrichtung eines für die Groſsmutter des Kaisers anständigen Hofstaats nöthig war. Man stellte ihr übrigens frey, ob sie sich erst nach Petersburg, oder gerade nach Moscau begeben, und daselbst die Ankunft des Kaisers erwarten wollte. Sie erwählte das letztere, und nahm zu Moscau in einem adlichen Jungfernkloster ihre Wohnung.

Hier eilte der sämmtliche Adel aus der Stadt sowohl als aus der umliegenden Gegend, ihr die Aufwartung zu machen, und sie nahm mit empfindsamen Wohlwollen die Opfer der Ehrfurcht an, welche mehr in der Liebe, so

die meisten Russen noch für sie hegten, als in den damaligen Zeitumständen ihren Grund hatten. Sie empfand viel bey diesen Bezeugungen der Nation, aber sie empfand mehr, als sie das erstemal in ihrem Leben ihren Enkel und Enkelinn, den Kaiser *Peter den II.* und seine Schwester die Prinzessinn *Natalia* sahe, und umarmte. Niemand, der dieser rührenden Scene beywohnte, konnte sie, ohne Thränen zu vergiefsen, mit ansehen. *Eudoxia*, die mit den ihrigen die zwo an ihren Lippen hangenden liebenswürdigen Sprossen ihres Geblüts benetzete, war, in länger als einer Stunde, nicht vermögend, ein Wort hervorzubringeu. Bald darauf wohnte sie der Krönung des jungen Kaisers bey, der an seinem Theile es an Bezeigung der Zärtlichkeit und Ehrerbietung nicht ermangeln, und ihr alle ihrem Range gebührende Ehre erweisen liefs. In den öffentlichen Kirchengebeten wurde ihrer unmittelbar nach der Person des Kaisers gedacht; ihr Geburts - und Nahmenstag wurden, wie bey dem kaiserlichen Hause zu geschehen pflegt, feyerlich begangen; und wenn man ihr nur 60000 Rubel zum Jahrgehalt aussetzte, so

geschahe es blos darum, weil sie ein mehreres nicht annehmen wollte. Es währete auch nicht lange; so sahe sie denjenigen, dessen Rathschlägen sie ihr Unglück und ihre Leiden gröſstentheils zuzuschreiben hatte, in Ungnade fallen; Fürst *Menzikof* wurde ins Elend verwiesen und sein Vermögen eingezogen. Seine Tochter bekam den Kaiser nicht zum Gemahle, und er selbst endigte mit Gram und Verdruſs seine Tage in Siberien.

Eudoxia, welche die letzten Jahre ihres Lebens wieder in den Schooſs des Glücks zurückgeführet hatten, genoſs desselben nicht lange, ohne neue Traurigkeit und Unfälle zu erfahren. Ihre Enkelinn, die Prinzessinn *Natalia*, wurde ihr durch einen frühen Tod entrissen, und einige Wochen hernach starb auch ihr Enkel, der hofnungsvolle Kaiser *Peter der II.* Alle ihre Freude sank mit selbigen ins Grab. Ihr blieb nichts übrig, als die wenigen Tage, die sie noch zu leben hatte, in Schmerz und Betrübniſs zuzubringen. Sie wohnete noch der Krönung der Kaiserinn *Anna* mit bey, die ihr sowohl ihren Rang als ihren Gehalt lieſs. Aber gleich darauf überfiel sie

eine auszehrende Krankheit, und beförderte ihr Ende, welches gegen den Herbst des 1731sten Jahres erfolgte. Sterbend sagte sie noch: Gott habe sie gelehret, die Gröſse und Glückseligkeit der Welt nach ihrem wahren Werthe zu schätzen.

Ende des ersten Bandes.

Bayerische Staatsbibliothek München

eine auszehrende Krankheit, und beförderte ihr Ende, welches gegen den Herbst des 1753isten Jahres erfolgte. Sterbend sagte sie noch: Gott habe sie gelehret, die Größe und Glückseligkeit der Welt nach ihrem wahren Werthe zu schätzen.

Ende des ersten Bandes.

Bayerische StaatsBibliothek
Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Lynar, Rochus Friedrich von, 1708-1781

Des Weiland Grafen Rochus Friedrich Zu Lynar, Herrn Der Freyen Standesherrschaft Lübbenau, Königl. Dänischen Geheimden Conferenzministers, Statthalters Von Oldenburg Und Delmenhorst, Ritters Vom Elephanten-Orden u.s.w. Hinterlassene Staatsschriften Und Andere Aufsätze Vermischten
Bd.: 1.

Hamburg 1793

Res/J.publ.e. 225-1
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10921667-7
VD18 1119541X-005